VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 mars 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente mars deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 mars 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Monique BONNET à Christine DULAC-ROUGERIE, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Alparslan COSKUN à Patricia GUILHOT, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Laurence SCHLIENGER à Marianne MAXIMI**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Louis COUSTES arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°1 et n°2.
A la demande de Monsieur Nicolas BONNET, et après une présentation et un débat uniques, Monsieur le Maire modifie l'ordre du jour pour inverser le vote des questions n°1 et n°2.
Monsieur Nicolas BONNET quitte la séance pendant la présentation de la question n°4 et donne pouvoir à Madame Dominique ROGUE-SALLARD.
Monsieur le Maire propose de voter la question n°27 avant la question n°6 par souci de cohérence.
Monsieur Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY.

Rapport N° 43

ELARGISSEMENT DE L'AUTOROUTE A 75 : CONVENTION D'ACCORD PREALABLE RELATIVE AU RETABLISSEMENT DES COMMUNICATIONS ROUTIERES ET AUX DEMANDES COMPLEMENTAIRES D'AMENAGEMENT

1- Contexte

Par décret en date du 21 août 2015, l'État a confié à la société Autoroute Paris Rhin Rhône (APRR) la reprise d'exploitation de l'autoroute A75 ainsi que son élargissement à 2 x 3 voies, de la jonction avec l'autoroute A71 à Clermont-Ferrand et l'échangeur de Saint-Amant-Tallende (n°5) situé sur la commune du Crest.

La reprise d'exploitation de cette section par APRR est intervenue le 17 mai 2016.

Cette autoroute traverse le sud de l'agglomération clermontoise et est pourvue dans ce secteur de six points d'échanges :

- l'échangeur autoroutier A711 – A71 – A75
- le diffuseur n°1 de la Pardieu
- le diffuseur n°2 d'Aubière
- le diffuseur n°3 de Cournon
- le diffuseur n°4 d'Orcet
- le diffuseur n°5 de Saint-Amant-Tallende

Ces échanges permettent l'accès à l'autoroute depuis le réseau routier métropolitain et départemental.

2- Convention de rétablissement des communications routières et aménagements complémentaires

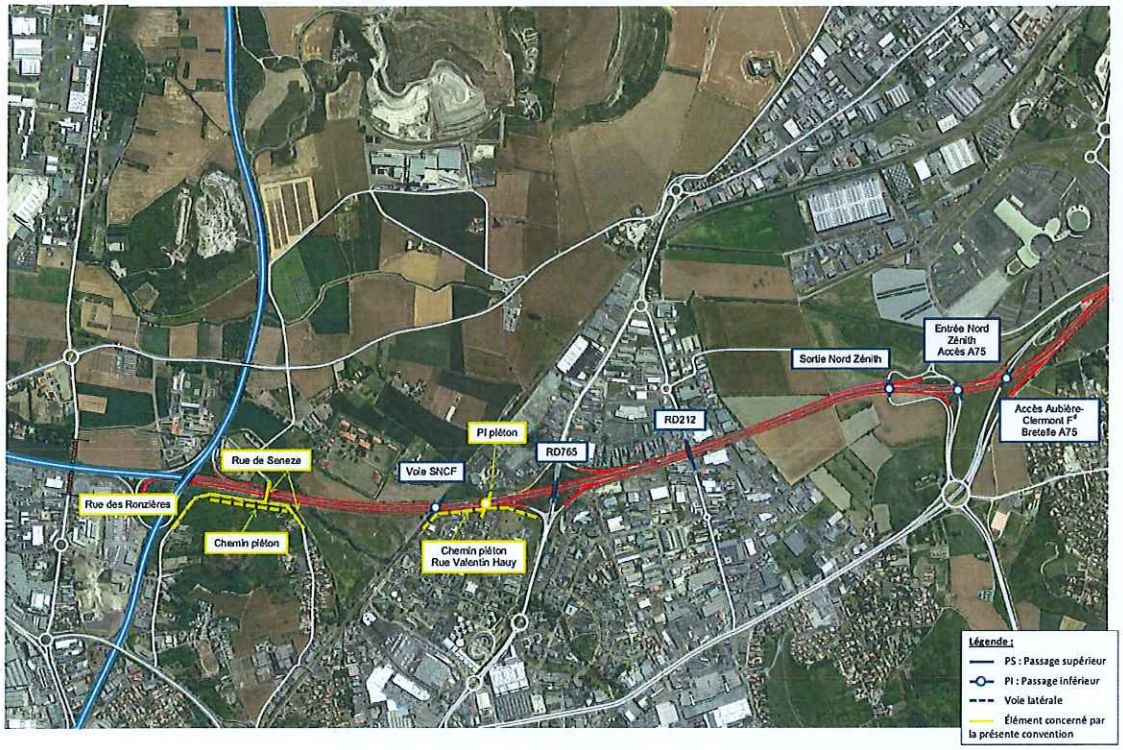
En plus de définir les conditions techniques, financières et administratives permettant la prise en compte, au droit des infrastructures autoroutières, des aménagements complémentaires nécessaires au développement des mobilités au sein du territoire, la convention relative au rétablissement des communications routières et aux aménagements complémentaires définit les conditions techniques, financières et administratives permettant l'exploitation et l'entretien ultérieur des voiries modifiées par le projet d'élargissement de l'autoroute A75.

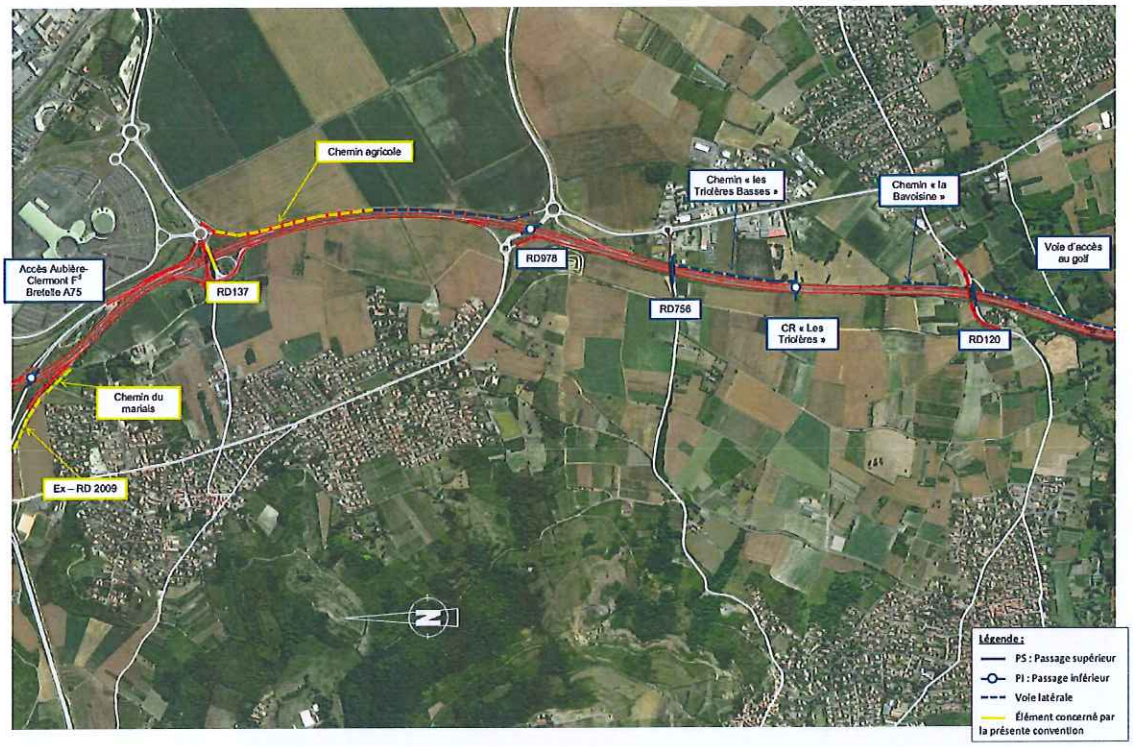
Cette convention couvre donc la liste des voiries suivantes :

- la rue des Ronzières située sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand,
- le chemin piéton des Ronzières, situé sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand, longeant l'autoroute A75 en parallèle de la rue des Ronzières,
- la rue Jean-Auguste Senèze, située sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand,
- le chemin d'accès au bassin d'orage, situé sur des parcelles privées de Clermont Auvergne Métropole, sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand,
- le chemin d'exploitation pour l'accès au bassin 12, situé sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand,
- le chemin piéton au Nord de la voie SNCF, situé sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand, franchissant l'autoroute A75 par un passage inférieur,
- le chemin piéton Rue Valentin Hauy, situé sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand, longeant l'autoroute A75 en parallèle de la Rue Valentin Hauy,
- le passage piéton allée Louis Rosier, situé sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand, franchissant l'autoroute A75 par un passage inférieur,
- l'avenue Ernest Cristal, Diffuseur 1 (La Pardieu), RD 765, située sur le territoire des communes de Clermont-Ferrand et d'Aubière, et franchissant l'autoroute A75 par un passage supérieur,

- l'avenue de Cournon, RD 212, située sur le territoire de la commune d'Aubière et franchissant l'autoroute A75 par un passage supérieur,
- le chemin d'exploitation, situé sur le territoire de la commune d'Aubière, longeant l'autoroute A75 au Nord de la sortie Nord Zénith en sens 1
- le chemin d'exploitation, situé sur le territoire de la commune d'Aubière, longeant l'autoroute A75 au Nord de la sortie Nord Zénith en sens 2,
- le chemin communal dit « sous le Marais » situé sur le territoire de la commune de Pérignat-lès-Sarlièvre et le long de l'ex-RD 2009 dans le sens de circulation Clermont-Ferrand – Montpellier.

Localisation des voies :





APRR réalisera, à ses frais, les modifications des voies de communication dans le cadre du rétablissement des communications routières. Clermont Auvergne Métropole participera au financement des aménagements complémentaires demandés.

La ville de Clermont-Ferrand est concernée par cette convention au titre de la police de la circulation pour les voies situées sur la commune. Elle n'a donc aucune participation financière à apporter.

3- Déroulement des travaux d'élargissement

Le planning global des travaux d'élargissement à 2 x 3 voies de l'autoroute A75 est le suivant :

- Mars 2018 : début des travaux sur les ouvrages inférieurs
- A partir de juin 2018 : début des travaux sur les ouvrages supérieurs
- A compter de 2020 : début des travaux de chaussées
- Fin de chantier : 2021

A titre d'information, durant la majeure partie des travaux, la circulation sur l'autoroute se fera sur voie réduite entre le Brézet et le diffuseur n°6 d'Authezat, avec une vitesse limitée à 70 km/h.

Les plans annexés à la convention sont joints à la présente délibération au format CD.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver le projet de convention d'accord préalable relatif au rétablissement des communications et aux demandes complémentaires d'aménagement tel qu'annexé ;

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

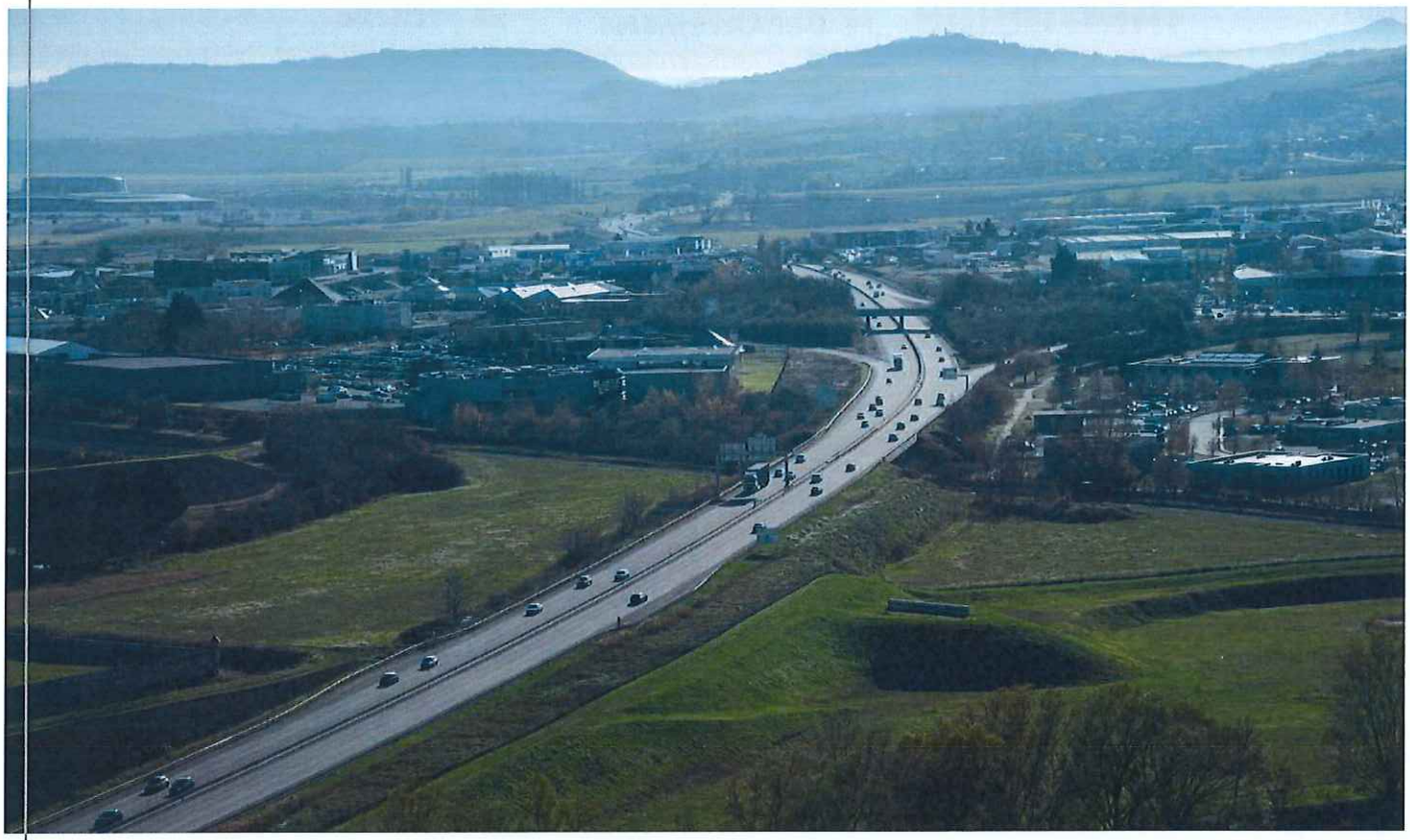
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 avril 2018

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint

Cyril CINEUX

A75 2x3 voies
CLERMONT-FERRAND EST – LE CREST



Convention d'accord préalable relative au rétablissement des communications et aux demandes complémentaires d'aménagement

Clermont Auvergne Métropole

Département du Puy-de-Dôme

Commune de Clermont Ferrand

Commune d'Aubière

Commune de Pérignat-lès-Sarliève

Pièce 1 : Convention

Projet

Établie le 06/06/2017

Modification : 15/02/2018

Projet

Autoroute A75 CLERMONT-FERRAND ↔ BEZIERS

Section Clermont-Ferrand ↔ Le Crest

Élargissement à 2 x 3 voies

Clermont Auvergne Métropole

Département du Puy-de-Dôme

Commune de Clermont-Ferrand

Commune d'Aubière

Commune de Pérignat-lès-Sarlièvre

Convention d'accord préalable relative aux rétablissements des communications et aux demandes complémentaires d'aménagement n° 2.17.0132

ENTRE :

APRR, société anonyme au capital de 33 911 446,80 euro, dont le siège social est domicilié à Saint Apollinaire (21850), 36 rue du Docteur Schmitt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 016 250 029, représentée par sa Directrice de l'Innovation, de la Construction et du Développement, Madame Ghislaine BAILLEMONT, dûment habilitée, désignée dans ce qui suit par l'abréviation « **APRR** »,

Clermont Auvergne Métropole, domiciliée à Clermont-Ferrand Cedex 1(63007), 64/66 avenue de l'Union Soviétique BP231, représentée par son Président, Monsieur Olivier BIANCHI, dûment autorisé par la délibération du Conseil métropolitain du et dont copie est annexée à la présente convention, désignée dans ce qui suit par l'abréviation « **Clermont Auvergne Métropole** »,

Le Département du Puy-de-Dôme (63), 24 rue Saint-Esprit 63000 Clermont-Ferrand, représenté par le Président du Conseil Départemental Monsieur Jean-Yves Gouttebel et désigné dans ce qui suit par l'abréviation « **Le Département** »,

La Commune de Clermont-Ferrand, domiciliée à Clermont-Ferrand Cedex 1(63033), Hôtel de Ville, 10 rue Philippe-Marcombes BP 60, représentée par son Adjoint au Maire, Monsieur Cyril CINEUX, dûment autorisé par la délibération du Conseil municipal du ..... et dont copie est annexée à la présente convention, désignée dans ce qui suit par l'abréviation « **Clermont-Ferrand** »,

La Commune d'Aubière, domiciliée à Aubière Cedex (63178), Place de l'hôtel de ville, CS 60044, représentée par son Maire, Monsieur Christian SINSARD, dûment autorisé par la délibération du Conseil municipal du ..... et dont copie est annexée à la présente convention, désignée dans ce qui suit par l'abréviation « **Aubière** »,

La Commune de Pérignat-lès-Sarlième, domiciliée à Pérignat-lès-Sarlième 1(63170), 13 rue d'Aubière, représentée par son Maire, Monsieur Pierre RIOL, dûment autorisé par la délibération du Conseil Municipal de Pérignat-lès-Sarlième du ..... et dont copie est annexée à la présente convention, désignée dans ce qui suit par l'abréviation « **Pérignat-lès-Sarlième** »,

1. **Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;**
2. **Vu le code de la voirie routière**
3. **Vu la convention de concession approuvée par décret du 19 Août 1986 et de ses avenants ultérieurs, accordés par l'Etat, confiant à APRR la construction, l'exploitation et l'entretien d'autoroutes ;**
4. **Vu l'article 4.2, relatif aux rétablissements des communications des collectivités locales, du cahier des charges annexé à la convention de concession.**
5. **Vu le 16ème avenant à la convention de concession approuvé par décret n° 2015-1044 du 21 août 2015, confiant à APRR l'aménagement, l'exploitation et l'entretien de l'autoroute A75, dans la continuité de l'autoroute A71, entre Clermont-Ferrand (nœud A75 ↔ A711) et La Jonchère (commune Le Crest, diffuseur n° 5 A75 ↔ D213) ;**

6. **Vu la décision ministérielle n° DGITM/DIT/GRN/GCA n° 2017-25 du 30 août 2017 Approuvant le dossier de demande de principe portant sur l'élargissement à 2 x 3 voies de l'autoroute A75 entre Clermont-Ferrand et Le Crest ;**

7. **Vu le protocole d'accord et d'intentions dans le cadre de la mobilité urbaine signé entre APRR et Clermont Auvergne Métropole à la date du .....**

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Projet

EXPOSÉ :

Dans le cadre de l'opération d'élargissement à 2 x 3 voies de l'autoroute A75 entre Clermont-Ferrand et Le Crest, il est nécessaire d'adapter au projet autoroutier le rétablissement existant des voies ci-après :

- la rue des Ronzières, située sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand, longeant l'autoroute A75 en sens 1 du PR 0,00 au PR 0,33 ; APRR, Clermont Auvergne Métropole et Clermont-Ferrand étant concernés ;
- le chemin piéton des Ronzières, situé sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand, longeant l'autoroute A75 en parallèle de la rue des Ronzières en sens 1 du PR 0,20 au PR 0,33 ; APRR, Clermont Auvergne Métropole et Clermont-Ferrand étant concernés ;

- la rue Jean-Auguste Senèze, située sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand, longeant l'autoroute A75 en sens 1 du PR 0,33 au PR 0,53 et franchissant l'autoroute A75 par un passage supérieur au PR 0,36 ; APRR, Clermont Auvergne Métropole et Clermont-Ferrand étant concernés ;
- Le chemin d'accès au bassin d'orage, situé sur des parcelles privées de Clermont Auvergne Métropole, sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand ; APRR et Clermont Auvergne Métropole étant concernés ;
- le chemin d'exploitation pour l'accès au bassin 11, situé sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand, longeant l'autoroute A75 en sens 2 entre la caserne et la voie SNCF du PR 0,85 au PR 1,12 ; APRR, Clermont Auvergne Métropole et Clermont-Ferrand étant concernés ;
- le chemin piéton au Nord de la voie SNCF, situé sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand, franchissant l'autoroute A75 par un passage inférieur au PR 1,12 ; APRR, Clermont Auvergne Métropole et Clermont-Ferrand étant concernés ;

- le chemin piéton Rue Valentin Hauy, situé sur le territoire de la commune de Clermont - Ferrand, longeant l'autoroute A75 en parallèle de la Rue Valentin Hauy en sens 1 du PR 1,12 au PR 1,33 ; APRR, Clermont Auvergne Métropole et Clermont-Ferrand étant concernés ;
- le passage piéton allée Louis Rosier, situé sur le territoire de la commune de Clermont - Ferrand, franchissant l'autoroute A75 par un passage inférieur au PR 1,34 ; APRR, Clermont Auvergne Métropole et Clermont-Ferrand étant concernés ;
- Avenue Ernest Cristal, Diffuseur 1 (La Pardieu), RD 765, située sur le territoire des communes de Clermont-Ferrand et d'Aubière, et franchissant l'autoroute A75 par un

passage supérieur au PR 1,65; APRR, Clermont Auvergne Métropole, le Département du Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand et Aubière étant concernés ;

- Avenue de Cournon, RD 212, située sur le territoire de la commune d'Aubière et franchissant l'autoroute A75 par un passage supérieur au PR 2,27 ; APRR, Clermont Auvergne Métropole, le Département du Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand et Aubière étant concernés ;
- Le chemin d'exploitation, situé sur le territoire de la commune d'Aubière, longeant l'autoroute A75 au Nord de la sortie Nord Zénith en sens 1 du PR 2.950 au PR 3.180 ; APRR, Clermont Auvergne Métropole, le Département du Puy-de-Dôme et Aubière étant concernés ;
- Le chemin d'exploitation, situé sur le territoire de la commune d'Aubière, longeant l'autoroute A75 au Nord de la sortie Nord Zénith en sens 2 du PR 2.950 au PR 3.180 ; APRR, Clermont Auvergne Métropole et Aubière étant concernés ;
- Le chemin communal dit « sous le Marais » situé le long de l'ex-RD 2009 dans le sens de circulation Clermont Ferrand - Montpellier du PR 3,500 au PR 3,950 sur un linéaire de 450ml; APRR, Clermont Auvergne Métropole et Pérignat-lès-Sarlième étant concernés.
- la route départementale D137, située sur le territoire de la commune de Pérignat-lès-Sarlième, franchissant l'autoroute A75 au PR 4,68 et partie intégrante du diffuseur n° 3 de Cournon ;

Projet

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques, financières et administratives, notamment en ce qui concerne l'exploitation et l'entretien ultérieurs, selon lesquelles les communications exposées ci-avant, modifiées par le projet d'élargissement de l'autoroute A75, seront rétablies.

Dans le prolongement du protocole d'intention qui a été signé entre les Présidents de Clermont Auvergne Métropole, du Département du Puy-de-Dôme et d'APRR, cette même convention précise également les conditions techniques, financières et administratives, permettant la prise en compte au droit des infrastructures autoroutières concédées à APRR des aménagements complémentaires nécessaires au développement des mobilités au sein du territoire.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE RÉALISATION ET D'EXPLOITATION

La maîtrise d'ouvrage et la conduite d'opération des voies et aménagements complémentaires sont assurées par APRR. La gestion et l'exploitation des voies sont assurées par le gestionnaire de celles-ci à savoir Clermont Auvergne Métropole ou le Département du Puy-de-Dôme.

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS APPORTEES AUX VOIES ET AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

3.1 Voies au-dessus de l'autoroute A75 et partie intégrante d'un échangeur

✓ L'avenue Ernest Cristal, Diffuseur 1 (La Pardieu), RD 765 :

- avec modifications significatives du tracé en plan,
- sans modification significative du profil en long et des carrefours de raccordement des quatre bretelles du diffuseur n° 1 de La Pardieu.
- *Ajout de voies bus et de bandes cyclables sur le PS de l'avenue Ernest Cristal : Afin de permettre le développement du réseau de piste cyclable et de transport en commun (BHNS), le nouveau pont de l'avenue Ernest Cristal, devra, en plus de ses fonctionnalités actuelles, disposer d'une largeur permettant l'aménagement futur des voies réservées aux bus et pistes cyclables.*

Projet

3.2 Voies en-dessous de l'autoroute A75 et partie intégrante d'un échangeur

Sans objet.

3.3 Voies au-dessus de l'autoroute A75

APRR s'engage à rétablir les voies mentionnées ci-après par la construction d'un ouvrage d'art neuf en passage supérieur à l'autoroute, compatible avec l'élargissement à trois voies des deux chaussées autoroutières.

✓ La Rue Jean-Auguste Senèze :

- avec modification du tracé en plan et du profil en long du PR 0,33 au PR 0,53 .
- *Ajout de bandes cyclables sur le PS au PR 0,36 de la rue de Senèze* et sur son rétablissement : Afin de permettre le développement du réseau de piste cyclable, le nouveau pont de la rue de Senéze ainsi que le rétablissement routier rue des Ronzières et la rue Jean-Auguste Senèze, devront, en plus de leurs fonctionnalités actuelles, disposer de bandes cyclables et de cheminements piétons.

✓ L'av*enue de Cournon, passage supérieur de la RD 212*

- *pas de modification significative du tracé en plan, ni du profil en travers. Seul le profil en long sera modifié et prolongé au gabarit existant.*

3.4 Voies en-dessous de l'autoroute A75

APRR s'engage à rétablir les voies mentionnées ci-après par l'élargissement de l'ouvrage d'art existant en passage inférieur à l'autoroute, rendu ainsi compatible avec l'élargissement à trois voies des deux chaussées autoroutières.

✓ Le chemin piéton au Nord de la voie SNCF franchissant l'autoroute A75 par un passage inférieur au PR 1,12:

- sans modification significative du tracé en plan, du profil en long et des raccordements.

✓ Le passage piéton allée Louis Rosier franchissant l'autoroute A75 par un passage inférieur au PR 1,34 :

- sans modification significative du tracé en plan, du profil en long et des raccordements. Cet ouvrage initialement condamné devra être préservé et allongé au gabarit existant.

3.5 Voies avec rabattement sur un rétablissement voisin

Sans objet.

3.6 Voies non rétablies

Sans objet.

3.7 Voies modifiées

La rue des Ronzières sera décalée vers l'Ouest et reprise à l'identique entre le PR 0,00 et le PR 0,33.

Le chemin d'accès au bassin d'orage existant, sera rétabli en lieu et place du tracé existant.

Le chemin piéton en terre longeant la rue des Ronzières sera décalé vers l'Ouest et repris à l'identique entre le PR 0,20 et le PR 0,33.

Le chemin d'exploitation pour l'accès au bassin 11, située entre la caserne et la voie SNCF sera décalé vers l'Est et repris à l'identique entre le PR 0,85 et le PR 1,12.

Le chemin piéton Rue Valentin Hauy sera décalé vers l'Ouest et repris à l'identique entre le PR 1,12 et le PR 1,33.

Le chemin d'exploitation, longeant l'autoroute A75 au Nord de la sortie Nord Zénith dans le sens Clermont-Ferrand → Béziers sera décalé vers l'Est et repris à l'identique entre le PR 2.950 au PR 3.180.

Le chemin d'exploitation, longeant l'autoroute A75 au Nord de la sortie Nord Zénith dans le sens Béziers → Clermont-Ferrand sera décalé vers l'Est et repris à l'identique entre le PR 2.950 au PR 3.180.

Le chemin dit « Sous le Marais » sera décalé vers l'Ouest et repris à l'identique entre le PR 3,500 au PR 3,950.

3.8 Voies non modifiées

Sans objet.

3.9 Voies de désenclavement

Sans objet.

3.10 Pièces descriptives

✓ Pour les voies rétablies, modifiées ou créées sont jointes à la présente convention :

- pièce 2 : un plan général de situation à l'échelle du 1 / 25 000ème ;
- pièce 3 : une notice technique indiquant, les caractéristiques techniques des aménagements à réaliser ;
- pièces 4 à 16 : le dossier de plans, dont la liste exhaustive est présentée à l'Article 13 ;

Projet

– pièce 17 : un reportage photographique avec une fiche descriptive de la voie concernée.

✓ Les plans des voies rétablies, modifiées ou créées comportent :

– la géométrie de la voie,
– dans la mesure où il en existe, l'indication des réseaux publics empruntant l'assiette ou l'emprise de la voie,
– dans la mesure où il en est prévu, la signalisation et les dispositifs de sécurité qui équiperont cette voie,
– dans la mesure où il en est prévu, les dispositifs de drainage et d'assainissement de cette voie.

Projet

ARTICLE 4 – FINANCEMENT

APRR réalisera, à ses frais, les modifications des voies de communication et leur rétablissement tels que prévus dans l'article 3 de la présente convention

Clermont Auvergne Métropole participera au financement des aménagements complémentaires, qu'elle a demandés.

4.1 Estimation des montants des aménagements complémentaires

Le montant de ces aménagements complémentaires est estimé sur la base des chiffrages suivants :

- *Ajout de bandes cyclables sur le PS de la rue de Seneze* et sur son rétablissement :

Coût global des ouvrages et aménagements : 3 500 000 € HT

Montant de l'ajout de bandes cyclables et de cheminements piétons : 595 000 € HT à la charge de Clermont Auvergne Métropole

- *Modification de l'emprise sur le PS pour ajout de voies bus et de bandes cyclables sur le PS de l'avenue Ernest Cristal :*

Coût global des ouvrages et aménagements : 7 500 000 € HT

Montant de l'ajout de l'emprise : 1 850 000 € HT à la charge de Clermont Auvergne Métropole

4.2 Prise en charge forfaitaire de Clermont Auvergne Métropole

Il est convenu entre APRR et Clermont Auvergne Métropole que Clermont Auvergne Métropole participe financièrement aux travaux susvisés à hauteur de 2 445 000€ HT. Ce montant est soumis à TVA.

4.3 Clause de revoyure

Le montant de la contribution versé par Clermont Auvergne Métropole est forfaitaire et non révisable sauf si le montant effectif des travaux précités devait être supérieur de 15% du coût global estimé à l'article 4.1. Dans ce cas, APRR doit en informer Clermont Auvergne Métropole dans les meilleurs délais en vue d'engager une nouvelle négociation, qui, en cas d'accord, sera formalisée par un avenant.

4.4 Modalités de versement

Clermont Auvergne Métropole s'acquittera de sa contribution prévue à l'article 4.2, sur présentation de la facture par APRR, selon l'échéancier suivant :

- 3 acomptes (mai 2018 / novembre 2018 / mai 2019) de 23,85 %, soit la somme de 583 132,50 € HT chacun, sur présentation de l'ordre de service attestant le commencement des travaux ;

- le solde de 28,45 %, soit la somme de 695 602,50 € HT, à la fin des travaux, après une visite de fin de chantier et sur présentation des pièces justificatives ci-dessous :

    - l'attestation de fin de travaux,

    - le justificatif des dépenses acquittées par APRR.

Si le montant final des dépenses engagées par APRR s'avérait inférieur à l'estimation initiale, le montant de la contribution de Clermont Auvergne Métropole serait recalculé au prorata des dépenses réellement engagées et justifiées.

Les factures présentées par APRR seront libellées à l'ordre de :

Clermont Auvergne Métropole
64-66 avenue de l'Union Soviétique - BP 231 - 63007 CLERMONT-FERRAND Cedex

Clermont Auvergne Métropole règlera les factures dans un délai maximum de 45 jours à réception de la facture par virement bancaire, effectué sans escompte, sur le compte bancaire de la SOCIETE GENERALE :

ETABLISSEMENT	GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
30003	03640	00020015909	83
IBAN : FR76 3000 3036 4000 0200 1590 983 BIC : SOGEFRPP			

L'ordre de virement comportera le numéro de facture.

A l'expiration du délai de règlement précisé ci-avant (figurant également sur les factures), des pénalités de retard seront dues par Clermont Auvergne Métropole sur le montant des sommes impayées, sans mise en demeure préalable ; Le montant du versement sera majoré de plein droit d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement ; sachant que le taux de ces pénalités de retard sera égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

ARTICLE 5– TERRAINS

Les terrains nécessaires à la réalisation des rétablissements des voies définis à l'article 3 de la présente convention seront acquis par APRR.

ARTICLE 6 – RÔLE D'APRR

La réalisation des rétablissements des voies et des aménagements complémentaires définis à l'article 3 de la présente convention, tant en phase de projet qu'en phase de travaux, est exécutée sous la maîtrise d'ouvrage d'APRR et ce, de manière intégrée à la réalisation de l'opération d'élargissement de l'autoroute A75 entre Clermont-Ferrand et Le Crest.

APRR, Direction de l'innovation, de la Construction et du Développement (DICODEV) assure la conduite d'opération.

Pour les études et les travaux de l'élargissement de l'autoroute A75 entre Clermont-Ferrand et Le Crest, y compris pour les rétablissements des voies et les aménagements complémentaires définis à l'article 3 de la présente convention, APRR a mandaté :

- le cabinet SINTEGRA en tant qu'Opérateur foncier pour l'acquisition des terrains pour les besoins d'emprise,
- la société d'ingénierie EGIS Villes et Transports en tant que Maître d'œuvre,
- la société PRESENTS en tant que Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé ;

qui à ce titre, représenteront APRR selon nécessité, pour l'application de la présente convention chacun dans le cadre de leurs missions respectives.

Projet

ARTICLE 7 – ROLE DES COMMUNES

Durant l'exécution des travaux relatifs aux rétablissements des voies et des aménagements complémentaires à l'article 3 de la présente convention, les Communes restent les détentrices des pouvoirs de police liés à la circulation sur la voirie et à ce titre, édictent les arrêtés de réglementation temporaire de la circulation nécessaires aux différentes phases de déroulement du chantier.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DES PROJETS EN COURS DE TRAVAUX

Les Communes, le Département du Puy-de-Dôme et Clermont Auvergne Métropole seront tenus informés des modifications qui pourront intervenir au cours des travaux. Dans l'éventualité où ces modifications entraîneraient un réaménagement profond du projet, celles-ci seraient préalablement soumises à l'accord des Communes, du Département du Puy-de-Dôme et de Clermont Auvergne Métropole et feraient l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 9 – REMISE DES VOIES

9.1 Remise technique des rétablissements réalisés et aménagements complémentaires

À la fin des travaux prévus à l'article 3 de la présente convention, les diverses sections de voies rétablies ou construites seront remises gratuitement à Clermont Auvergne Métropole en pleine propriété.

Par section de voie concernée, la remise technique est prononcée de manière contradictoire entre Clermont Auvergne Métropole et APRR, représenté par le Maître d'œuvre, à la suite d'une visite de l'ouvrage achevé et de l'établissement d'un procès-verbal de remise.

Le procès-verbal de remise est le cas échéant assorti de réserves, en définissant en son chapitre 6 les travaux de parachèvement :

- à exécuter impérativement avant la mise en service du rétablissement (liste 6-1),
- devant être exécutés au plus tard douze mois après la mise en service (liste 6-2).

(Voir Annexe 2)

Les constats de la réalisation conforme des travaux listés en 6-1 et 6-2 font chacun l'objet d'un additif au procès-verbal de remise, qui constitue la levée des réserves correspondantes, à la suite d'une visite de l'ouvrage.

Dès la remise technique prononcée, le cas échéant subordonnée au constat de la réalisation conforme des travaux listés au paragraphe 6-1 du procès-verbal, Clermont Auvergne Métropole et les Communes s'engagent :

- à procéder à la mise en service de la section de voie rétablie et à prendre dans ce sens, l'arrêté de police de circulation correspondant ;
- à prendre en charge l'exploitation, la surveillance et l'entretien de la section de voie rétablie.

Dès la mise en service, Clermont Auvergne Métropole assure la garde et la gestion (exploitation, surveillance et entretien) de l'ouvrage routier correspondant dans sa globalité, excepté lorsqu'il existe, l'ouvrage d'art et ses accessoires directs, permettant à la voie rétablie de franchir l'autoroute par au-dessus, en passage supérieur, ou par au-dessous, en passage inférieur.

L'ouvrage routier de la voie rétablie transféré à Clermont Auvergne Métropole comprend tous ses éléments constitutifs, dans la mesure où ils existent, notamment :

- le corps et les talus des remblais,
- les talus des déblais,
- la plate-forme de terrassement,
- les dispositifs de rétablissement des écoulements naturels, traversées hydrauliques (ouvrage ou buse) et fossés de pied ou de crête de talus,
- la chaussée et ses couches constitutives,
- les dispositifs d'assainissement de la chaussée,
- les accotements,
- les équipements de sécurité (barrière ou glissière de retenue) hors ouvrage,
- les équipements de signalisation verticale (directionnelle, police…),
- la signalisation horizontale,
- les équipements d'éclairage...

Lorsqu'il existe, l'ouvrage d'art et ses accessoires directs notamment les murs de soutènement, permettant à la voie rétablie de franchir l'autoroute, font partie du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) et sont surveillés et entretenus par APRR.

Pour un passage supérieur (PS), il s'agit de la totalité de l'ouvrage d'art, y compris semelles et fondations, et de ses accessoires directs, dans la mesure où ils existent :

- la chape d'étanchéité,
- les joints de chaussée,
- les dalles de transition,
- les parties du remblai situées jusqu'à six mètres à l'arrière des culées,
- les barrières de retenue ou garde-corps et glissières de sécurité fixées à l'ouvrage.

Projet

Pour un passage inférieur (PI), il s'agit uniquement de l'ouvrage d'art, y compris semelles et fondations.

En revanche, restent de la responsabilité de Clermont Auvergne Métropole et des communes, tous les autres accessoires de l'ouvrage et notamment : la chaussée, les trottoirs, les dispositifs d'assainissement, les équipements de sécurité et de signalisation verticale (directionnelle, police…), la signalisation horizontale, les équipements d'éclairages…

Un dossier de récolement sera fourni à Clermont Auvergne Métropole dans un délai d'un an à compter de la remise technique. Ce dossier comprendra les pièces descriptives définies à l'article 3.10 de la présente convention, le cas échéant mises à jour en fonction de la réalisation du rétablissement et des aménagements complémentaires, complétées par les différents plans conformes à exécution relatifs aux parties du rétablissement et des aménagements complémentaires dont la responsabilité et l'entretien sont à la charge de Clermont Auvergne Métropole.

Projet

9.2 Installations et équipements spécifiques

Aucune installation ou équipement spécifique n'est prévu dans le cadre des réalisations des voies rétablies définies à l'article 3 de la présente convention.

9.3 Remise des terrains

Les terrains destinés à entrer dans le Domaine Public Routier de Clermont Auvergne Métropole feront l'objet d'une remise gratuite, qui interviendra après la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé. Les frais d'arpentage seront pris en charge par APRR.

ARTICLE 10 – GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT

Pendant le délai de garantie de parfait achèvement d'un an à dater de la remise technique, APRR prendra en charge la réparation de tous les désordres constatés dans les travaux exécutés. Cependant, si la remise est postérieure à la mise en service des voies, ce délai sera réduit d'une durée égale à celle qui s'est écoulée entre la mise en service et la remise technique.

Ces désordres feront l'objet de la part de Clermont Auvergne Métropole, soit de réserves mentionnées au procès-verbal de remise, soit pendant la durée du délai de garantie, de notifications écrites pour ceux révélés postérieurement à la remise.

La garantie ne s'étend pas aux travaux nécessaires pour remédier aux effets de l'usure normale ou de l'usage de ces voies.

ARTICLE 11 – RESEAUX PUBLICS ET PRIVES SITUES DANS LA VOIE RETABLIE

Dans la mesure où, conformément aux indications figurant aux plans des rétablissements prévus à l'article 3 de la présente convention, des réseaux publics ou privés emprunteraient l'assiette ou l'emprise des voies rétablies, Clermont Auvergne Métropole ferait son affaire de délivrer une permission de voirie aux propriétaires de ces réseaux. Il est précisé que les réseaux passant sous les trottoirs des passages supérieurs ou inférieurs sont considérés comme empruntant l'assiette des voies rétablies.

ARTICLE 12 – CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX

EGIS Villes et Transports, désigné par APRR, maître d'œuvre des études et des travaux de réalisation de l'élargissement de l'autoroute A75 entre Clermont-Ferrand et Le Crest est en charge pour le compte d'APRR de l'application de la présente convention, dès sa signature par toutes les parties et ce, jusqu'à expiration du délai de garantie de parfait achèvement.

L'ensemble des travaux sera effectué sous la responsabilité d'APRR. Cependant, le Service Gestionnaire de la voirie pourra visiter librement le chantier sous réserve de prévenir 24 heures à l'avance le Maître d'œuvre : EGIS Villes et Transports.

Un état des lieux de l'existant sera réalisé avant le début des travaux en présence de Clermont Auvergne Métropole et du maître d'œuvre.

Préalablement au lancement de travaux apportant une perturbation à l'écoulement du trafic sur la voirie, APRR sera chargé de mettre en œuvre, suffisamment tôt, une information adaptée auprès des usagers, des entreprises et des élus concernés.

En cas de mise en place d'alternats, toutes mesures seront prises pour éviter un déséquilibre des files d'attente, compte tenu des trafics pendulaires localement constatés.

Les travaux de construction du nouveau rétablissement de la rue de Senèze, nécessiteront la réalisation de l'ouvrage d'art de franchissement du projet autoroutier avant la destruction de l'ouvrage actuel afin d'assurer le maintien de la communication.
La circulation sera donc maintenue sur cette voie et ce pendant toute la durée des travaux.

Les travaux de construction du nouveau rétablissement de la RD 765 – Avenue Ernest Cristal, nécessiteront la réalisation de l'ouvrage d'art de franchissement du projet autoroutier avant la destruction de l'ouvrage actuel afin d'assurer le maintien de la communication.
La circulation sera donc maintenue sur cette voie et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 13 – TRAVAUX ET AMENAGEMENTS ULTERIEURS

En cas d'aménagement ou de modification effectués sur les voies rétablies postérieurement à la remise technique, Clermont Auvergne Métropole serait responsable, tant vis-à-vis d'APRR, que vis-à-vis des tiers, de tous les dommages pouvant résulter de l'aménagement ou de la modification apportée à la voie concernée.

En outre, à l'exception des travaux relevant de l'entretien courant, Clermont Auvergne Métropole s'engage à demander l'accord de APRR pour les travaux et aménagements qu'il voudrait exécuter sur ou sous l'ouvrage d'art permettant aux voies rétablies de franchir l'autoroute, quelle qu'en soit la nature. Il en sera de même pour les permissions de voirie que Clermont Auvergne Métropole sera amené à accorder.

Conformément au décret n°94-1159 du 26 décembre 1994, la réalisation de l'élargissement de l'autoroute A75 entre Clermont-Ferrand et Le Crest fait l'objet d'un Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage qui sera consultable au District APRR d'Auvergne situé à Riom après la mise en service des ouvrages autoroutiers.

Projet

ARTICLE 14 – LISTE DES PIECES

Pièce n° 1 ***Convention***

Pièce n° 2 ***Plan de situation 1/25000ème***

Pièce n° 3 ***Notice technique***

Pièce n°4 ***Dossier de plans de la rue des Ronzières***

4.1. Vue en Plan Géométrie

4.2. Profil en long

4.3. Profil en travers

4.4. Dossier de plans déviation provisoire : Sans objet

4.5. Vue en plan des réseaux

4.6. Vue en plan des équipements et de la signalisation

4.7. Cahier de plans ouvrage d'art : Sans objet

Pièce n°5 ***Dossier de plans du chemin piéton rue des Ronzières***

5.1. Vue en Plan Géométrie

5.2. Profil en long

5.3. Profil en travers

5.4. Dossier de plans déviation provisoire : Sans objet

5.5. Vue en plan des réseaux

5.6. Vue en plan des équipements et de la signalisation : Sans objet

5.7. Cahier de plans ouvrage d'art : Sans objet

Pièce n°6 ***Dossier de plans de la rue Jean-Auguste Senèze***

6*.1. Vue en Plan Géométrie*

6.2. Profil en long

6*.3. Profil en travers*

6*.4. Dossier de plans déviation provisoire : Sans objet*

6*.5. Vue en plan des réseaux*

6.6. Vue en plan des équipements et de la signalisation

6.7. Cahier de plans ouvrage d'art PS 00324

6.7.1. Vue en plan

6.7.2. Coupe longitudinale

6.7.3. Coupe transversale

Pièce n°7 ***Dossier de plans du chemin d'accès au bassin d'orage de Clermont Auvergne Métropole***

7.1. Vue en Plan Géométrie

7.2. Profil en long : Sans objet

7.3. Profil en travers : Sans objet

7.4. Dossier de plans déviation provisoire : Sans objet

7.5. Vue en plan des réseaux : Sans objet

7.6. Vue en plan des équipements et de la signalisation : Sans objet

7.7. Cahier de plans ouvrage d'art : Sans objet

Pièce n°8 ***Dossier de plans du chemin d'exploitation pour l'accès au bassin 11, longeant l'autoroute A75 en sens 2 entre la caserne et la voie SNCF du PR 0,85 au PR 1,12***

8.1. Vue en Plan Géométrie

8.2. Profil en long

8.3. Profil en travers

8.4. Dossier de plans déviation provisoire : Sans objet

8.5. Vue en plan des réseaux

8.6. Vue en plan des équipements et de la signalisation : Sans objet

8.7. Cahier de plans ouvrage d'art : Sans objet

Pièce n°9 ***Dossier de plans du chemin piéton au Nord de la voie SNCF***

9.1. Vue en Plan Géométrie

9.2. Profil en long : Sans objet

9.3. Profil en travers : Sans objet

9.4. Dossier de plans déviation provisoire : Sans objet

9.5. Vue en plan des réseaux

9.6. Vue en plan des équipements et de la signalisation : Sans objet

9.7. Cahier de plans ouvrage d'art

9.7.1. Vue en plan

9.7.2. Coupe longitudinale

9.7.3. Coupe transversale

Pièce n°10 Dossier de plans du chemin piéton rue Valentin Hauy

10.1. Vue en Plan Géométrie

10.2. Profil en long

10.3. Profil en travers

10.4. Dossier de plans déviation provisoire : Sans objet

10.5. Vue en plan des réseaux

10.6. Vue en plan des équipements et de la signalisation : Sans objet

10.7. Cahier de plans ouvrage d'art : Sans objet

Pièce n°11 Dossier de plans passage inférieur piéton allée Louis Rosier (PI 01345)

11.1. Vue en Plan Géométrie

11.2. Profil en long

11.3. Profil en travers : Sans objet

11.4. Dossier de plans déviation provisoire : Sans objet

11.5. Vue en plan des réseaux

11.6. Vue en plan des équipements et de la signalisation : Sans objet

11.7. Cahier de plans ouvrage d'art

11.7.1. Vue en plan

11.7.2. Coupe longitudinale

11.7.3. Coupe transversale

Pièce n°12 Dossier de plans de l'avenue Ernest Cristal, Diffuseur 1 (La Pardieu), RD 765, passage supérieur au PR 1,65

12.1. Vue en Plan Géométrie

12.2. Profils en long

12.3 Profils en travers

12.4. Dossier de plans déviation provisoire.

12.5. Vue en plan des réseaux

12.6. Vue en plan des équipements et de la signalisation

12.7. Cahier de plans ouvrage d'art PS 01654

12.7.1. Vue en plan

12.7.2. Coupe longitudinale

12.7.3. Coupe transversale

Pièce n°13 Dossier de plans de l'avenue de Cournon, RD 212, passage supérieur au PR 2,27.

13.1. Vue en Plan Géométrie

13.2. Profil en long

13.3. Profils en travers : côté Aubière, côté Cournon, sur ouvrage

13.4. Dossier de plans déviation provisoire : Sans objet

13.5. Vue en plan des réseaux

13.6. Vue en plan des équipements et de la signalisation : Sans objet

13.7. Cahier de plans ouvrage d'art PS 02273

13.7.1. Vue en plan

13.7.2. Coupe longitudinale

13.7.3. Coupe transversale

Pièce n°14 Dossier de plans des chemins d'exploitation, sortie Nord Zénith en sens 1 du PR 2.950 au PR 3.180 et en sens 2 du PR 2.950 au PR 3.180.

14.1. Vues en Plan Géométrie

14.2. Profils en long

14.3. Profils en travers

14.4. Dossier de plans déviation provisoire : Sans objet

14.5 Vue en plan des réseaux

14.6. Vue en plan des équipements et de la signalisation : Sans objet

14.7. Cahier de plans ouvrage d'art : Sans objet

Pièce n° 15 Dossier de plans du chemin communal « Sous le Marais » du PR 3,500 au PR 3,950

15.1. Vue en Plan Géométrie

15.2. Profil en long

15.3. Profil en travers

15.4. Dossier de plans déviation provisoire : Sans objet

15.5. Vue en plan des réseaux

15.6. Vue en plan des équipements et de la signalisation : Sans objet

15.7. Cahier de plans ouvrage d'art : Sans objet

Pièce n°16 Dossier de plans de la RD137

16.1. Vues en Plan Géométrie

16.2. Profils en long

16.3. Profils en travers

16.4. Dossier de plans déviation provisoire

16.5. Vue en plan des réseaux

16.6. Vues en plan des équipements et de la signalisation

16.7. Cahier de plans ouvrage d'art PS 04684

16.7.1. Vue en plan

16.7.2. Coupe longitudinale

16.7.3. Coupe transversale

Pièce n°17 Repérage photographique et fiche descriptive

ARTICLE 15 - LITIGES

Les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation de la Convention seront, avant toute demande en justice, soumises à une tentative de règlement amiable entre les parties. À cet effet, la partie demanderesse adresse aux autres parties une notification par LRAR précisant :

- la référence de la convention (titre et date de signature) ;
- l'objet de la contestation ;
- la proposition d'une rencontre en vue de régler à l'amiable le litige.

À défaut d'accord à l'issue d'un délai de soixante jours à compter de la notification susvisée, les parties pourront porter le différend devant la juridiction compétente.

Projet

ARTICLE 16 – ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION

La présente convention entrera en vigueur à la date de signature du paragraphe suivant.

Fait en six exemplaires originaux, le .....

pour Clermont Auvergne Métropole,	pour APRR,
le Président,	la Directrice de l'Innovation, de la Construction et du Développement
	Ghislaine BAILLEMONT
pour la commune de Clermont-Ferrand,	pour la commune d'Aubière,
l'Adjoint au Maire,	le Maire,

pour la commune de
Pérignat-lès-Sarlième,

le Maire,

pour le Département du
Puy-de-Dôme,

le Président,

Projet

Autoroute A75 CLERMONT-FERRAND ↔ BEZIERS

Section Clermont-Ferrand ↔ Le Crest

Élargissement à 2 x 3 voies

Clermont Auvergne Métropole

Département du Puy-de-Dôme

Commune de Clermont Ferrand

Commune d'Aubière

Commune de Pérignat-lès-Sarlièves

Convention d'accord préalable relative

aux rétablissements des communications

n° 2.17.0132

Annexes

Projet

ANNEXE 1 – Délibérations du Conseil Métropolitain et des Conseils municipaux

ANNEXE 2 – Cadre du procès-verbal de remise

A75 2x3 voies

CLERMONT-FERRAND EST – LE CREST



Convention d'accord préalable relative au rétablissement des communications et aux demandes complémentaires d'aménagement

Clermont Auvergne Métropole

Département du Puy-de-Dôme

Commune de Clermont Ferrand

Commune d'Aubière

Commune de Pérignat-lès-Sarlième

Établie le 06/06/2017

Modification : le 30/01/2018

APRR

Convention d’accord préalable relative au rétablissement des communications et aux demandes complémentaires d'aménagement

Clermont Auvergne Métropole

Département du Puy-de-Dôme

Commune de Clermont Ferrand

Commune d'Aubière

Commune de Pérignat-lès-Sarlième

LISTE DES PIÈCES

Pièce 1 : convention

Pièce 2 : plan de situation

Pièce 3 : notice technique

Pièce 4 : dossier de plans rue des Ronzières

Pièce 5 : dossier de plans du chemin piéton rue des Ronzières

Pièce 6 : dossier de plans rue Auguste Sénèze

Pièce 7 : dossier de plans du chemin d'accès au bassin d'orage de Clermont Auvergne Métropole

Pièce 8 : dossier de plans du chemin d’accès au bassin 11

Pièce 9 : dossier de plans du chemin piéton au Nord de la voie SNCF

Pièce 10 : dossier de plans du chemin piéton rue Valentin Hauy

Pièce 11 : dossier de plans du passage inférieur piéton PI 01345

Pièce 12 : dossier de plans de l'avenue Ernest Cristal, Diffuseur 1 (La Pardieu), RD 765, passage supérieur au PR 1,65

Pièce 13 : dossier de plans de l'avenue de Cournon, RD 212, passage supérieur au PR 2,27

Pièce 14 : dossier de plans des chemins d’exploitation, sortie Nord Zénith en sens 1 du PR 2.950 au PR 3.180 et en sens 2 du PR 2.950 au PR 3.180.

Pièce 15 : dossier de plans du chemin communal « Sous le Marais » du PR 3,500 au PR 3,950

Pièce 16 : dossier de plans de la RD137

Pièce 17 : repérage photographique et fiche descriptive

A75 2x3 voies
CLERMONT-FERRAND EST – LE CREST



Convention d'accord préalable relative au rétablissement des communications

Clermont Auvergne Métropole

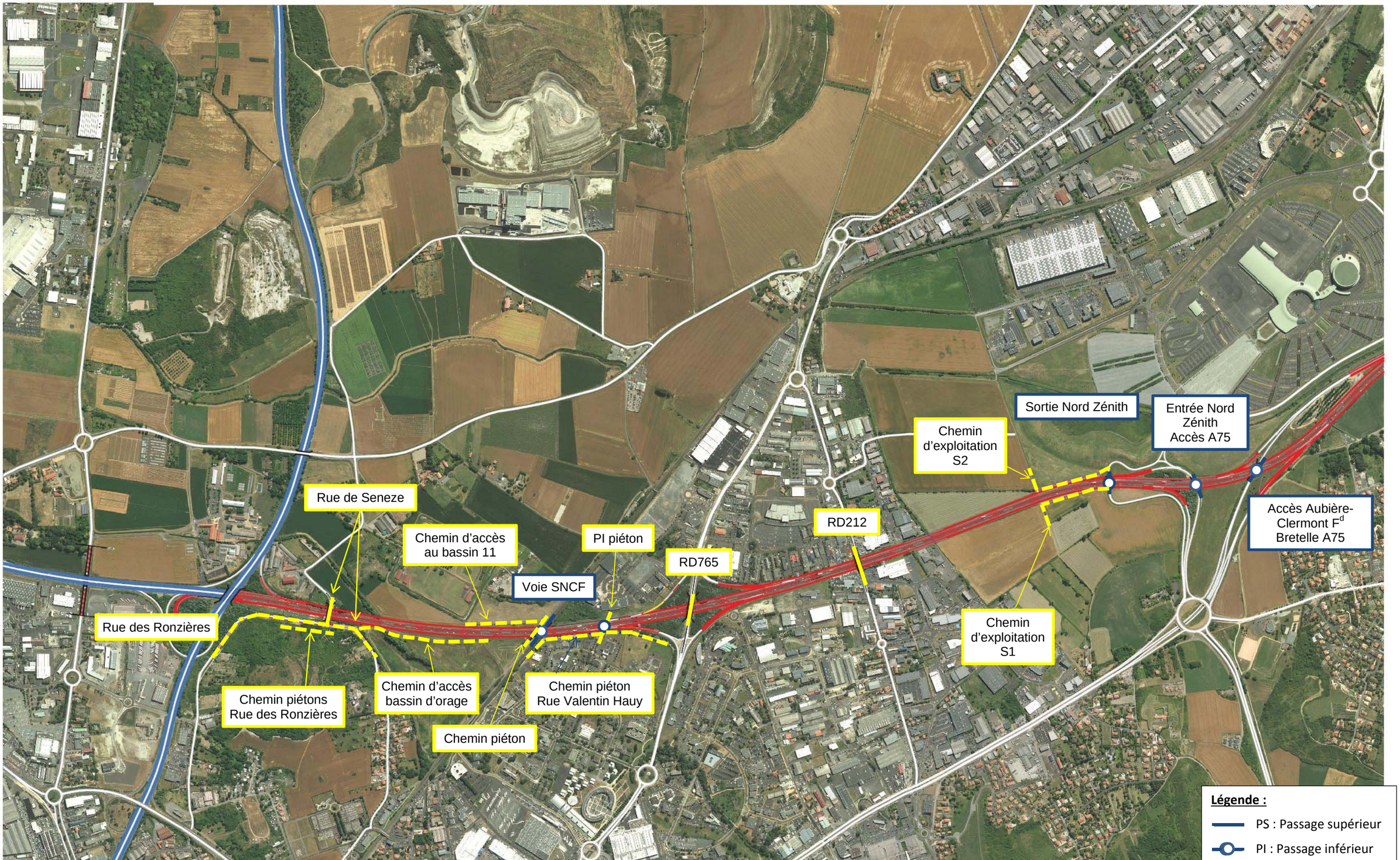
Commune de Clermont Ferrand

Pièce 2 : Plan de situation

Établie le 06/07/2017

Modification : 31/01/2018

APRR



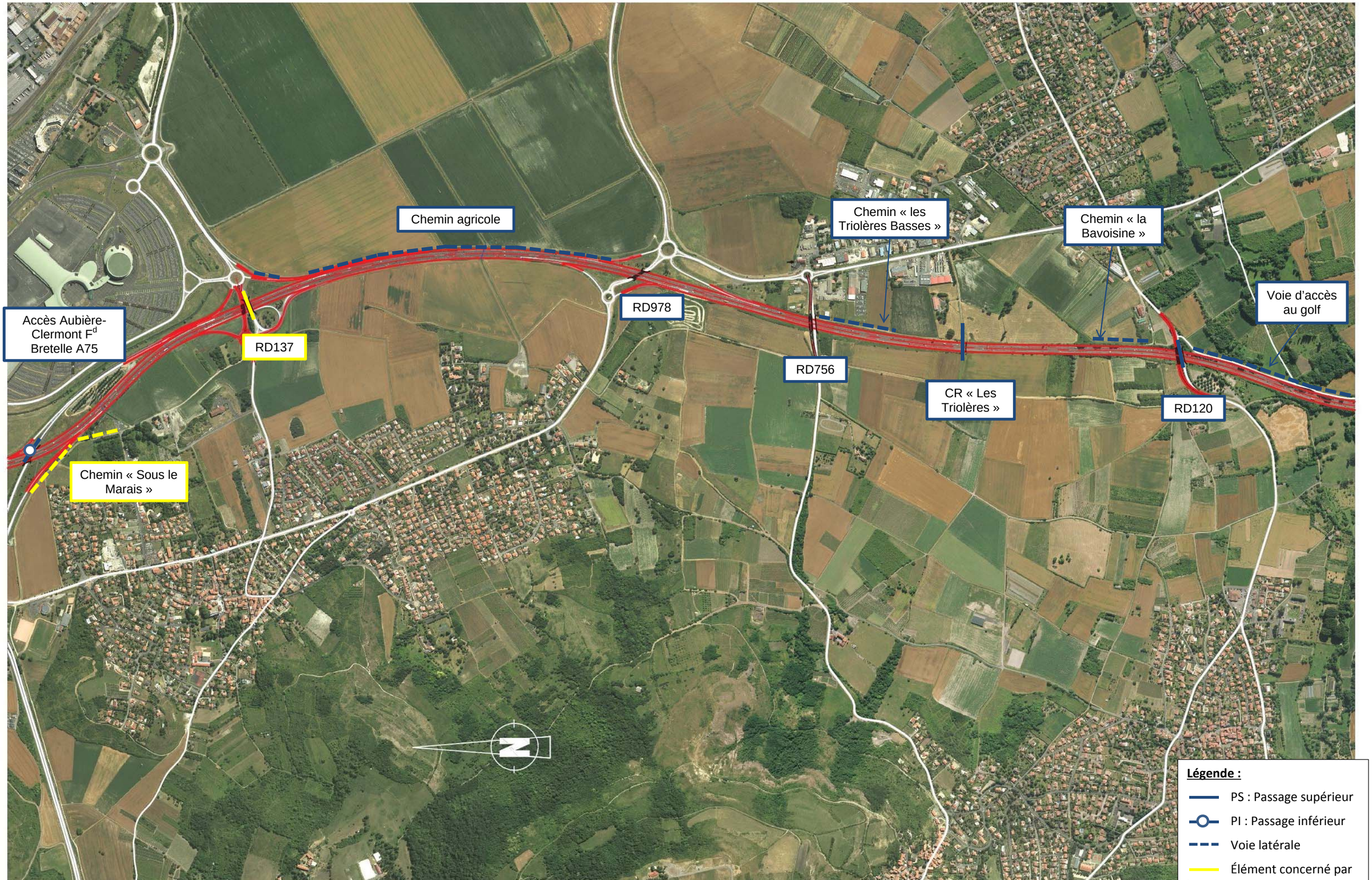
Légende :

- PS : Passage supérieur
- PI : Passage inférieur
- Voie latérale
- Élément concerné par la présente convention

Autoroute A 75
Clermont Ferrand – Le Crest

Établie le 06/06/2017
Révisé le 30/01/2018

Pièce n°2 - Plan de situation
Clermont Auvergne Métropole / Commune de Clermont Ferrand – APRR.


Chemin agricole
Chemin « les Triolères Basses »
Chemin « la Bavoisine »
Voie d'accès au golf
Accès Aubière-Clermont F^d Bretelle A75
RD137
RD978
RD756
CR « Les Triolères »
RD120
Chemin « Sous le Marais »
N
Légende :
PS : Passage supérieur
PI : Passage inférieur
Voie latérale
Élément concerné par la présente convention

A75 2x3 voies
CLERMONT-FERRAND EST – LE CREST



Convention d'accord préalable relative au rétablissement des communications et aux demandes complémentaires

Clermont Auvergne Métropole
Département du Puy-de-Dôme
Commune de Clermont Ferrand
Commune d'Aubière
Commune de Pérignat-lès-Sarlève

Pièce 3 : Notice technique

Établie le 21/07/2017
Modification :15/02/2018

APRR

Sommaire

page

1. **Rétablissement des voies 4**
   - Objet du dossier 4
   - Contexte 4
   - Décisions antérieures 4
2. **Caractéristiques géométriques 5**
   - Implantation 5
   - Condition de rétablissement de la rue des Ronzières 6
   - Condition de rétablissement du chemin piéton rue des Ronzières 6
   - Condition de rétablissement de la rue Auguste Sénèze 6
   - Condition de rétablissement du chemin d'accès au bassin 11 6
   - Condition de rétablissement du chemin piéton au Nord de la voie SNCF 6
   - Condition de rétablissement du chemin d'accès au bassin de Clermont Auvergne Métropole 6
   - Condition de rétablissement du chemin piéton rue Valentin Hauy 6
   - Condition de rétablissement du passage piéton allée Louis Rosier 6
   - Condition de rétablissement du chemin d'exploitation sens 1 6
   - Condition de rétablissement du chemin d'exploitation sens 2 7
   - Condition de rétablissement de la RD 765 (PS) 7
   - Condition de rétablissement de la RD 212 (PS) 7
   - Condition de rétablissement de la RD 137 (PS) 7
   - Condition de rétablissement du chemin dit « Sous le Marais » 7
3. **Ouvrages d'art 8**
   - Contraintes de réalisation 8
   - Caractéristiques géométriques 8
   - Type de fondations 8
   - Contraintes de réalisation 8
   - Caractéristiques géométriques 8
   - Type de fondations 8
   - Contraintes de réalisation 9
   - Caractéristiques géométriques 9
   - Type de fondations 9
4. **Chaussées 11**
   - Rue des Ronzières 11
   - Chemin piéton rue des Ronzières 11
   - Rue de Sénèze (PS) 11
   - Le chemin d'accès au bassin 11 11
   - Le chemin piéton au Nord de la voie SNCF 12
   - Le chemin piéton rue Valentin Hauy 12
   - Passage piéton (PI) 12
   - Chemin d'exploitation sens 1 12
   - Condition de rétablissement du chemin d'accès au bassin de Clermont Auvergne Métropole 12
   - Chemin d'exploitation sens 2 12
   - Chemin dit « Sous le Marais » 12
5. **Équipements de sécurité 12**

Rue des Ronzières / Rue de Sénèze 12
Chemin piéton rue des Ronzières 13
Rue de Sénèze (PS) 13
Le chemin d'accès au bassin 11 13
Le chemin piéton au Nord de la voie SNCF 13
Le chemin piéton rue Valentin Hauy 13
Passage piéton (PI) 13
RD 212 13
RD 137 13

6. Signalisations 14

Horizontale 14
Verticale de police 14
Verticale directionnelle 14

7. Éclairage public 14

8. Réseaux 14

1. Rétablissement des voies

Objet du dossier

Le présent dossier traite :

- Du rétablissement de la rue des Ronzières après décalage et reprise de la rue ;
- Du rétablissement du chemin piéton rue des Ronzières après décalage et reprise du chemin ;
- Du rétablissement de la rue Auguste Sénèze après décalage et reprise de la rue et après reconstruction de l'ouvrage d'art ;
- Du rétablissement du chemin d'accès au bassin 11 après décalage et reprise du chemin ;
- Du rétablissement du chemin piéton au Nord de la voie SNCF après décalage et reprise du chemin ;
- Du chemin d'accès au bassin d'orage, situé sur des parcelles privées de Clermont Auvergne Métropole,
- Du rétablissement du chemin piéton Rue Valentin Hauy après décalage et reprise du chemin ;
- Du rétablissement du passage piéton allée Louis Rosier après élargissement de l'ouvrage d'art.
- Du rétablissement de l'avenue Ernest Cristal RD 765, après reconstruction de l'ouvrage de passage supérieur ;
- Du rétablissement de l'avenue de Cournon, RD 212, après élargissement du passage supérieur ;
- Du rétablissement des chemins d'exploitation au niveau de la sortie, nord du Zenith ;
- Du rétablissement du chemin communal « Sous le Marais » à Pérignat-les-Sarlième ;
- Du rétablissement de la RD137, après reconstruction de l'ouvrage de passage supérieur.

Il est élaboré conjointement au Projet de l'élargissement de l'autoroute A75 entre Clermont Ferrand Est et Le Crest.
Il constitue le dossier technique joint à la convention passée entre Clermont Auvergne Métropole, la Commune de Clermont Ferrand ; le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ; la commune d'Aubière ; la commune de Pérignat-Les-Sarlième et APRR, relative aux rétablissements des communications.

Contexte

L'opération consiste à réaliser l'élargissement de l'autoroute A75 entre Clermont Ferrand Est (A71) et Le Crest (diffuseur n°5), sur les communes de Clermont Ferrand, Aubière, Pérignat-lès-Sarlième, La roche Blanche, Le Crest, Veyre-Monton et Tallende dans le département du Puy de Dôme (63).

Décisions antérieures

Ce projet d'élargissement a fait l'objet de la Décision Ministérielle n° DGITM/DIT/GRN/GCA n° 2017-25 du 30 août 2017 Approuvant le dossier de demande de principe portant sur l'élargissement à 2 x 3 voies de l'autoroute A75 entre Clermont-Ferrand et Le Crest ;

2. Caractéristiques géométriques

Implantation

L'élargissement de l'A75 impacte :

- La rue des Ronzières ;
- Le chemin piéton rue des Ronzières ;
- La rue Auguste Sénèze et son ouvrage d'art ;
- Le chemin d'accès au bassin 11 ;
- Le chemin piéton au Nord de la voie SNCF ;
- Le chemin d'accès au bassin de Clermont Auvergne Métropole,
- Le chemin piéton rue Valentin Hauy ;
- L'ouvrage d'art du passage piéton allée Louis Rosier.
- L'avenue Ernest Cristal RD 765, passage supérieur au PR 1,65
- L'avenue de Cournon, RD 212, passage supérieur au PR 2,27
- des chemins d'exploitation, sortie Nord Zénith en sens 1 du PR 2.950 au PR 3.180 et en sens 2 du PR 2.950 au PR 3.180.
- chemin communal « Sous le Marais » du PR 3,500 au PR 3,950
- La RD137, au diffuseur n°3

Condition de rétablissement de la rue des Ronzières	La rue des Ronzières sera reprise et décalée à l'Ouest de l'existant. Les travaux ne nécessiteront pas la fermeture de la voie communale la circulation se fera sur la voie actuelle jusqu'à la fin des travaux de construction du chemin définitif. Le chemin sera rétabli avec les mêmes caractéristiques qu'actuellement.
Condition de rétablissement du chemin piéton rue des Ronzières	Le chemin piéton rue des Ronzières sera repris et décalé à l'Ouest de l'existant. Les travaux ne nécessiteront pas la fermeture du chemin communal la circulation se fera sur la voie actuelle jusqu'à la fin des travaux de construction du chemin définitif. Le chemin sera rétabli avec les mêmes caractéristiques qu'actuellement.
Condition de rétablissement de la rue Auguste Sénèze	Le passage supérieur de franchissement de l'autoroute par la rue de Sénèze sera démoli et reconstruit au Nord de l'existant. Les travaux ne nécessiteront pas la fermeture de la voie communale, la circulation se fera sur le passage supérieur actuel jusqu'à la fin des travaux de construction du pont définitif. La rue sera rétablie avec les mêmes caractéristiques qu'actuellement.
Condition de rétablissement du chemin d'accès au bassin 11	Le chemin d'accès au bassin 11 sera repris et décalé à l'Est de l'existant. Les travaux ne nécessiteront pas la fermeture du chemin communal la circulation se fera sur la voie actuelle jusqu'à la fin des travaux de construction du chemin définitif. Le chemin sera rétabli avec les mêmes caractéristiques qu'actuellement.
Condition de rétablissement du chemin piéton au Nord de la voie SNCF	Le chemin piéton au Nord de la voie SNCF sera repris. Les travaux ne nécessiteront pas la fermeture du chemin communal la circulation se fera sur la voie actuelle jusqu'à la fin des travaux de construction du chemin définitif. Le chemin sera rétabli avec les mêmes caractéristiques qu'actuellement.
Condition de rétablissement du chemin d'accès au bassin de Clermont Auvergne Métropole	Le chemin d'accès et d'exploitation du bassin d'orage de Clermont Auvergne Métropole sera rétabli en lieu et place de l'existant. Le chemin sera rétabli avec les mêmes caractéristiques qu'actuellement.
Condition de rétablissement du chemin piéton rue Valentin Hauy	Le chemin piéton rue Valentin Hauy sera repris et décalé à l'Ouest de l'existant. Les travaux ne nécessiteront pas la fermeture du chemin communal la circulation se fera sur la voie actuelle jusqu'à la fin des travaux de construction du chemin définitif. Le chemin sera rétabli avec les mêmes caractéristiques qu'actuellement.
Condition de rétablissement du passage piéton allée Louis Rosier	Le passage inférieur de l'allée Louis Rosier n'est pas impacté directement par l'élargissement de l'autoroute. La modification de l'ouvrage d'art impactera le passage piétons par la création de nouvelles fondations.
Condition de rétablissement du chemin d'exploitation sens 1	Le chemin d'exploitation sens 1 sera repris et décalé à l'Ouest de l'existant. Les travaux ne nécessiteront pas la fermeture du chemin communal la circulation se fera sur la voie actuelle jusqu'à la fin des travaux de construction du chemin définitif. Le chemin sera rétabli avec les mêmes caractéristiques qu'actuellement.

Condition de rétablissement du chemin d'exploitation sens 2	Le chemin d'exploitation sens 2 sera repris et décalé à l'Est de l'existant. Les travaux ne nécessiteront pas la fermeture du chemin communal la circulation se fera sur la voie actuelle jusqu'à la fin des travaux de construction du chemin définitif. Le chemin sera rétabli avec les mêmes caractéristiques qu'actuellement.
Condition de rétablissement de la RD 765 (PS)	Le passage supérieur de franchissement de l'autoroute par la RD 765 sera démoli, reconstruit et élargi en lieu et place de l'existant. L'ouvrage sera élargi au sud dans sa largeur. Les travaux nécessiteront une modification de la circulation de la RD 765 le temps de la réalisation des travaux démolition et de reconstruction des tabliers l'un après l'autre. La circulation se fera de façon alternée sur l'ouvrage existant puis sur le nouveau tablier jusqu'à la fin des travaux de reconstruction de l'ouvrage définitif. La RD 765 sera rétablie avec les mêmes caractéristiques qu'actuellement.
Condition de rétablissement de la RD 212 (PS)	Au niveau du passage supérieur de franchissement de l'autoroute par la RD 212, le tablier existant sera conservé et les piles de rives seront remplacées par des appuis console avec dérogation sur la largeur de la plateforme A75. Durant la durée des travaux, la circulation sur la RD 212 sera maintenue, avec des fermetures ponctuelles. La RD sera rétablie avec les mêmes caractéristiques qu'actuellement.
Condition de rétablissement de la RD 137 (PS)	Le passage supérieur de franchissement de l'autoroute par la RD 137 sera démoli et reconstruit au Nord de l'existant. Les travaux ne nécessiteront pas la fermeture de la route départementale, la circulation se fera sur le passage supérieur actuel jusqu'à la fin des travaux de construction du pont définitif. La RD sera rétablie avec les mêmes caractéristiques qu'actuellement.
Condition de rétablissement du chemin dit « Sous le Marais »	Le chemin dit « Sous le Marais » sera repris et décalé à l'Ouest de l'existant. Les travaux ne nécessiteront pas la fermeture du chemin communal la circulation se fera sur la voie actuelle jusqu'à la fin des travaux de construction du chemin définitif. Le chemin sera rétabli avec les mêmes caractéristiques qu'actuellement.

3. Ouvrages d'art

PS 00362 : Rue de Sénèze

Contraintes de réalisation

- Méthode de réalisation permettant de minimiser l'impact de la construction et de la démolition sur l'exploitation de la rue de Sénèze ;
- La circulation se fera sur la rue de Sénèze pendant la construction du nouvel ouvrage au Nord de l'existant ;
- Minimiser l'impact de la reconstruction sur le profil en long de la voie portée.

Caractéristiques géométriques

L'ouvrage est de type bipoutre mixte. Ses principales caractéristiques sont précisées dans le tableau ci-après :

			Caractéristiques principales de l'ouvrage			
Type	**PK**	**Nom du rétablissement**	**Nombre de travées**	**Largeur totale droite**	**Longueur**	**Biais (en gr)**
Bipoutre	0.362	Rue de Sénèze	3	13.10 m	72.55 m	100

Type de fondations

Les culées sont perchées et fondées via un chevêtre sur pieux.
Les piles de rives sont également fondées sur des pieux. Les pieux sont ancrés dans le substratum marneux.

PI 01122 : Voie SNCF

Contraintes de réalisation

- Implantation des culées et des piles dans l'alignement des appuis existants ;
- Existence de réseaux enterrés : 2 câbles HTA souterrains 3*240mm², liaison souterraine 63KVA.

Caractéristiques géométriques

L'ouvrage est de type PIPE. Ses principales caractéristiques sont précisées dans le tableau ci-après :

			Caractéristiques principales de l'ouvrage			
Type	**PK**	**Nom du rétablissement**	**Nombre de travées**	**Largeur totale droite**	**Longueur**	**Biais (en gr)**
PIPE	1+122	PI_01122 PI SNCF	3	6.21 m maxi	57.85 m	53.4

Type de fondations

Les culées sont perchées et fondées via un chevêtre sur pieux.
Les piles sont également fondées sur des pieux. Les pieux sont ancrés dans le substratum marneux.

PI 01345 : Passage piétons

Contraintes de réalisation

- Implantation des culées et des piles dans l'alignement des appuis existants ;
- Existence de réseaux enterrés : 2 câbles HTA souterrain 3x240mm², EP Ø800mm, GAZ Ø107/114 acier MPC et AEP Ø300mm

Caractéristiques géométriques

L'ouvrage est de type PIPO. Ses principales caractéristiques sont précisées dans le tableau ci-après :

			Caractéristiques principales de l'ouvrage			
Type	**PK**	**Nom du rétablissement**	**Nombre de travées**	**Largeur totale droite**	**Longueur**	**Biais (en gr)**
PIPO	1+345	PI_01345	1	sens 1 : 4.20 m sens 2 : 4.20 m	sens 1 : ≈ 5.70 m sens 2 : ≈ 5.90 m	sens 1 : 67.7 sens 2 : 64.9

Type de fondations

Les fondations de l'élargissement de l'ouvrage sont des semelles superficielles ancrées dans les formations superficielles.

RD 765

Contraintes de réalisation

- Méthode de réalisation permettant de minimiser l'impact de la démolition et de la reconstruction sur l'exploitation de la RD 765.
- Le trafic de la RD 765 sera modifié mais non interrompu. La circulation se fera d'abord sur l'ouvrage existant, le temps des travaux de construction du tablier Sud ; puis inversement le temps de la démolition et reconstruction du tablier Nord.
- Minimiser l'impact de la reconstruction sur le profil en long de la voie portée.

Caractéristiques géométriques

L'ouvrage est de type Pont à poutrelles enrobées (PPE). Ses principales caractéristiques sont précisées dans le tableau ci-après :

			Caractéristiques principales de l'ouvrage			
Type	**PK**	**Nom du rétablissement**	**Nombre de travées**	**Largeur totale droite**	**Longueur**	**Biais (en gr)**
PPE	1+654	PS_01654 RD 765	3	36.10 m	68.75 m	76.7

Type de fondations

Les culées sont perchées et fondées via un chevêtre sur pieux.
Les piles de rive sont également fondées sur des pieux. Les pieux sont ancrés dans le substratum marneux.

RD 212

Contraintes de réalisation

- Méthode de réalisation permettant de minimiser l'impact des travaux sur l'exploitation de la RD 212 ;
- Le trafic sera modifié mais non interrompu. La circulation se fera par demi-chaussée réduite.

Caractéristiques géométriques

L'ouvrage est de type PS-DP. Ses principales caractéristiques sont précisées dans le tableau ci-après :

			Caractéristiques principales de l'ouvrage			
Type	**PK**	**Nom du rétablissement**	**Nombre de travées**	**Largeur totale droite**	**Longueur**	**Biais (en gr)**
PSDP	2+273	PS_02273 RD 212	4	17.85 m	42.80 m	98.4

Type de fondations

Les culées perchées existantes fondées via un chevêtre sur pieux ne sont pas modifiées.
Les appuis des piles de rive sont déplacés et les semelles sur pieux existantes sont renforcées par l'ajout de micropieux.

RD 137

Contraintes de réalisation

- Méthode de réalisation permettant de minimiser l'impact de la construction et de la démolition sur l'exploitation de la RD 137 ;
- La circulation se fera sur la RD137 pendant la construction du nouvel ouvrage au Sud de l'existant ;
- Minimiser l'impact de la reconstruction sur le profil en long de la voie portée.

Caractéristiques géométriques

L'ouvrage est de type Bipoutre (BP) Ses principales caractéristiques sont précisées dans le tableau ci-après :

			Caractéristiques principales de l'ouvrage			
Type	**PK**	**Nom du rétablissement**	**Nombre de travées**	**Largeur totale droite**	**Longueur**	**Biais (en gr)**
Bipoutre mixte	4+684	PS_04684 RD 137	3	14.45 m	67.70 m	≈ 84.9

Type de fondations

Les culées sont perchées et fondées via un chevêtre sur pieux.
Les piles de rive sont également fondées sur des pieux. Les pieux sont ancrés dans le substratum marneux.

4. Chaussées

Les chaussées seront rétablies avec la même structure que l'existant

Rue des Ronzières

Pour la rue des Ronzières, les chaussées seront rétablies avec les structures suivantes :

- 6 cm de BBSG;
- 20 cm de GNT.

Chemin piéton rue des Ronzières

Pour le chemin piéton rue des Ronzières, les chaussées seront rétablies avec les structures suivantes :

- 20 cm de GNT 0-31.5;
- Couche de forme type PF2.

Rue de Sénèze (PS)

Pour le passage supérieur de la Rue de Sénèze, les chaussées seront rétablies avec les structures suivantes :

- 6 cm de BBSG;
- 20 cm de GNT.

Le chemin d'accès au bassin 11

Pour le chemin d'accès au bassin 11, les chaussées seront rétablies avec les structures suivantes :

- 20 cm de GNT 0-31.5;
- Couche de forme type PF2.

RD 765

Pour la RD 765, les chaussées seront rétablies avec les structures suivantes :

- 6 cm de BBSG
- 20 cm de GB4
- Couche de forme type PF2

RD 212

Pour la RD 212, les chaussées seront rétablies avec les structures suivantes :

- 6 cm de BBSG
- 9 cm de GB4
- Couche de forme type PF2

RD 137

Pour la RD 137, les chaussées seront rétablies avec les structures suivantes :

- 6 cm de BBSG
- 14 cm de GB4
- Couche de forme type PF2

Le chemin piéton au Nord de la voie SNCF

Pour le chemin piéton au Nord de la voie SNCF, les chaussées seront rétablies avec les structures suivantes :

- 20 cm de GNT 0-31.5;
- Couche de forme type PF2.

Le chemin piéton rue Valentin Hauy

Pour le chemin piéton au Nord de la voie SNCF, les chaussées seront rétablies avec les structures suivantes :

- 20 cm de GNT 0-31.5;
- Couche de forme type PF2.

Passage piéton (PI)

Pour le passage inférieur du passage piéton, les chaussées seront rétablies avec les structures suivantes :

- 6 cm de BBSG;
- 20 cm de GNT.

Chemin d'exploitation sens 1

Pour le chemin, la chaussée sera rétablie avec les structures suivantes :

- 20 cm de GNT 0-31.5;
- Couche de forme type PF2.

Condition de rétablissement du chemin d'accès au bassin de Clermont Auvergne Métropole

Pour le chemin, la chaussée sera rétablie avec les structures suivantes :

- 20 cm de GNT 0-31.5;
- Couche de forme type PF2.

Chemin d'exploitation sens 2

Pour le chemin, la chaussée sera rétablie avec les structures suivantes :

- 20 cm de GNT 0-31.5;
- Couche de forme type PF2.

Chemin dit « Sous le Marais »

Pour le chemin, la chaussée sera rétablie avec les structures suivantes :

- 20 cm de GNT 0-31.5;
- Couche de forme type PF2.

5. Équipements de sécurité

Rue des Ronzières / Rue de Sénèze

Pour la rue Sénèze, les dispositifs de retenue seront :

- sur le rétablissement : côté Ouest de type N2 W3 (métallique) et côté Est de type GBA (béton).

Pour la rue Ronzières, les dispositifs de retenue seront de type N2 W3 (métallique).

Chemin piéton rue des Ronzières	Sans objet
Rue de Sénèze (PS)	Pour l'ouvrage d'art de la rue Sénèze, les dispositifs de retenue seront de type garde-corps (métallique) et de type GBA (béton).
Le chemin d'accès au bassin 11	Sans objet
Le chemin piéton au Nord de la voie SNCF	Sans objet
Le chemin piéton rue Valentin Hauy	Sans objet
Passage piéton (PI)	Sans objet
RD 765	Pour la RD 765, les dispositifs de retenue seront : • Sur OA : de type H2 (métallique) ; Sur le rétablissement : côté Ouest de type BHO+ (métallique) et de type N2 W4 (métallique) et côté Est de type BHO+ (métallique) et de type N2 W4 (métallique).
RD 212	■ Pour la RD 765, les dispositifs de retenue seront : • Sur OA : de type BN2 existant (métallique) ; • sur le rétablissement : côté Ouest de type GBA (béton) et côté Est de type GBA (béton). ■
RD 137	■ Pour la RD 137, les dispositifs de retenue seront : • Sur OA : de type H2 (métallique) ; • sur le rétablissement : côté Ouest de type GBA (béton) et de type N2 W4 (métallique) et côté Est de type GBA (béton).

6. Signalisations

Horizontale

La signalisation horizontale sera rétablie avec l'intégration du marquage relatif aux bandes cyclables, pour les rues des Ronzières et Seneze.

La signalisation horizontale sera rétablie avec sur le passage supérieur de franchissement de l'autoroute par la RD 765 avec :

- Sens Clermont > Cournon : 2 voies en filante + 1 voie de tourne à gauche au niveau du carrefour d'entrée sur A75 (direction Paris).
- Sens Cournon > Clermont : 1 voie en filante puis 2 voies en filante +1 voie de tourne à gauche au niveau du carrefour d'entrée sur A75 (Montpellier).

RD137 la signalisation horizontale des nouveaux carrefours giratoires sera établie conformément à la 7ème partie de l'IISR.

Verticale de police

La signalisation de police sera rétablie avec intégration de la signalisation de police relative aux bandes cyclables.

RD213, la signalisation de police des nouveaux carrefours giratoires sera établie conformément à la 3ème partie de l'IISR.

Verticale directionnelle

La signalisation existante sera mise en conformité par rapport au nouvel aménagement et du schéma directeur de signalisation

7. Éclairage public

Aucun dispositif d'éclairage public autre que celui en place n'est prévu sur le tracé des rétablissements.

8. Réseaux

Les réseaux interceptés par le rétablissement sont résumés dans le tableau suivant :

VOIE RÉTABLIE	CONCESSIONNAIRE	RÉSEAUX	LOCALISATION	IMPACT DU PROJET/ACTION
Rue des Ronzières	Sans objet			
Rue de Senèze et PS Rue de Senèze	ENEDIS	HTA 3x240mm2 souterrain	Sur CR Senèze dans le trottoir Nord du PS 0+345. En accotement Nord de la Rue JA Senèze à l'Est d'A75 et en accotement Est de la rue JA Senèze à l'ouest d'A75	Le réseau sera maintenu au maximum dans l'ouvrage existant en parallèle de la reconstruction du nouvel ouvrage. Le basculement du réseau dans le nouvel ouvrage sera réalisé dès
	CAM - DEA	AEP Ø150mm	Dans trottoir sud du PS du CR Senèze au PR 0+345	

	Orange	Réseau France télécom enterré	Dans trottoir SUD du PS du CR Seneze au PR 0+345	que possible avant la déconstruction.
	Numéricable	Réseau Fibre optique	Dans PS CR Senèze au PR 0+345	
Bassin 11	Sans objet			
PI chemin piéton voie SNCF	ENEDIS	2 câbles HTA souterrain 3x240mm²	Sous PI VF 1+130- dans la Rue Pierre Estienne Crouel, sous chemin, devant la culée Nord de l'ouvrage, le long de la voie SNCF	Le réseau devra être dévié en dehors de l'emprise des fondations du passage inférieur élargi.
	RTE	Liaison souterraine 63KVA	Sous PI VF 1+130- dans la Rue Pierre Estienne Crouel, sous chemin, devant la culée Nord de l'ouvrage, le long de la voie SNCF	Impact avec projet PI SNCF à préciser

Chemin piéton Rue Valentin Hauy	GRDF	Conduite Ø107/114 acier MPC	À l'ouest du PI VF au PR 1+130 et en pied de talus jusqu'en fin de la bretelle de S1 du diffuseur 1 (sur 500m)	Le réseau se situe linéairement dans l'emprise du Domaine Public Autoroutier Concédé, selon le code de la voirie routière, l'ouvrage doit être sorti de cette emprise.
	CleCo Networks	3ØPEHD 26/32mm	À l'ouest du PI VF au PR 1+130 et en pied de talus jusqu'en fin de la bretelle de S1 du diffuseur 1 (sur 500m)	
	CAM - DEA	Réseau eaux usées Ø400mm	Traversée au PR 1+345 et le long de la bretelle E2 de la pardieu	
PI Piéton allée Louis Rosier	ENEDIS	2 câbles HTA souterrain 3x240mm²	Un sous le PI Piéton du PR 1+360 et le long du pied de talus Ouest du 1+360 à la bretelle S1 du diffuseur 1 et à l'Est d'A75, au pied de talus du 1+360 à la bretelle E2 du diffuseur 1. Un autre vers rue Chemin piéton et rue Valentin Hauy.	Le réseau se situe dans l'emprise des fondations de l'ouvrage élargi, celui-ci sera dévié en dehors de la zone de travaux.
	CAM - DEA	Collecteur pluvial Ø800mm	Traversée au PR 1+345	
	GRDF	Conduite Ø107/114 acier MPC	À l'ouest du PI VF au PR 1+130 et en pied de talus jusqu'en fin de la bretelle de S1 du diffuseur 1 (sur 500m)	
	CAM - DEA	Réseau AEP Ø300mm	Traversée au PR 1+345	

VOIE RÉTABLIE	CONCESSIONNAIRE	RÉSEAUX	LOCALISATION	IMPACT DU PROJET/ACTION
Chemin d'exploitation Sens 1 et 2	ENEDIS	2 HTA 3x240mm2 souterrain + fonçage Ø400 acier	Du PR 2+520 au PR 2+920 sous chemin agricole, puis passage en fonçage sous l'Autoroute au PR 2+920 - 2 câbles HTA sous fonçage Acier Ø400, - Câble sous chemin agricole perpendiculaire à A75 - PR 2+920	Le réseau se situe linéairement dans l'emprise du Domaine Public Autoroutier Concédé, selon le code de la voirie routière, l'ouvrage doit être sorti de cette emprise.
	GRT GAZ	Transport gaz Ø250mm	En traversée de la section au PR 3+100	Pas d'impact direct, surveillance GRT à prévoir dans certaines zones.

	CONCESSIONNAIRE	RÉSEAUX	LOCALISATION	IMPACT DU PROJET/ACTION
RD 765	Ville de Clermont-Fd - Service signalisation lumineuse	Réseaux de Signalisation Lumineuse et Régulation - Ø63mm et Ø90mm enterrés, boucles de détection - Potence et feu tricolore - Armoire de commande	Aux deux carrefours RD 765 (Av. Ernest Cristal)/Bretelles diffuseur 1.	Fonctionnement sur support provisoire pendant les travaux et projet à étudier avec rétablissement
	ENEDIS	HTA 3x240mm2 souterrain	Dans trottoir Nord du PS RD 765 au PR1+670 et en accotement Nord de la RD 765 Av. Ernest cristal	Le réseau sera maintenu au maximum dans l'ouvrage existant en parallèle de la reconstruction du nouvel ouvrage. Le basculement du réseau dans le nouvel ouvrage sera réalisé dès que possible avant la déconstruction.
		HTA 3x150mm2 souterrain	En traversée de la RD 765, à l'ouest du diffuseur 1 et en accotement droit de la bretelle E1, puis passage sous la rue des Sauzes et le long d'A75 à l'ouest entre les PR 1+870 et 2+235 (PS RD212)	
	GRDF	Conduite Ø210/219 acier MPC	Dans caniveau trottoir Nord du PS RD765 et accotement nord RD 765 - PR1+670	
	CleCo Networks	3ØPEHD 26/32mm	Dans trottoir NORD du PS Rd 765 et en accotement NORD de la Rd 765	
	CAM - DEA	Réseau AEP Ø300mm	Dans trottoir Nord du PS RD 765 de la Pardieu	
	Orange	Réseau France télécom enterré	Dans trottoir SUD du PS RD 765 de la pardieu - chambre L6T	

	CONCESSIONNAIRE	RÉSEAUX	LOCALISATION	IMPACT DU PROJET/ACTION
RD 212	ENEDIS	BTA Souterrain 3x95mm² + coffret	À l'angle SudOuest du PS RD 212 - PR 2+235	Alimentation caméra
		HTA 3x240mm2 souterrain "Hors tension"	Sous trottoir SUD du PS RD 212 et le long de l'avenue de Cournon - sous trottoir sud	Les réseaux existants seront déviés lors du vérinage du tablier.
	GRDF	PEHD Ø63mm	Dans trottoir sud du PS RD 212 PR 2+235 et en accotement RD212	
		PEHD Ø110mm	En traversée de la RD 212 et en accotement Nord du côté Ouest d'A75 et en accotement SUD du côté Est	
	CAM - DEA	Réseau AEP Ø600mm ACIER	Dans PS RD 212 PR 2+235	
	Orange	Réseau France telecom enterré	Dans trottoir Nord du PS RD 212 - chambres L6T	
	SUEZ	Réseau AEP ACIER Ø150mm	Dans trottoir sud du PS RD 212 PR 2+235 et en accotement RD212	
	Mairie d'Aubière - Service technique	Réseau eaux usées Ø200mm	Passage sous l'autoroute sous le PS RD212 au PR 2+235 à 6,00m de profondeur environ	Réseaux existant sous les semelles du PS RD212
RD 137	ENEDIS	BTA souterrain 4x35mm²	Sous trottoir Nord du PS RD137 au PR4+810 et dans l'interbretelle sens 2 du diffuseur 3 Cournon - en traversée de la bretelle S1 du diff 3	Les réseaux existants sont présents sous la section courante, parallèlement l'ouvrage. L'impact sera précisé par rapport au projet de terrassement.

VOIE RÉTABLIE	CONCESSIONNAIRE	RÉSEAUX	LOCALISATION	IMPACT DU PROJET/ACTION
Chemin Sous le marais	GRT GAZ		Le long de la bretelle E1 du diffuseur 2 et en parallèle de la section, entre 10 et 200m à l'ouest entre le PR 4 et le PR 11. Très proche de l'autoroute au PR 10+600 et après	Pas d'impact direct, surveillance GRT à prévoir dans certaines zones.

A75 2x3 voies
CLERMONT-FERRAND EST – LE CREST



Convention d'accord préalable relative au rétablissement des communications

Clermont Auvergne Métropole

Commune de Clermont Ferrand

Pièce 4 : Dossier de Plans Rue des Ronzières

Établie le 24/07/2017

Modification : 31/01/2018

APRR

PS 388536
A711

PS 00324
Rue A. Sénèze
OT 1.8

Rue A. Sénèze
OT 1.7

OH 00544
Riv. l'Artière
OT 1.10

Rue des Ronzières
OT 1.5

Chemin Piétons
rue des Ronzières
OT 1.6

Voie comunale
déconstruite et réaménagée

Passage d'entretien
sous travée de rive
+ Rampes

Ouvrage de régulation à
maintenir fonctionnel

Accès vers bassin d'ecrêtement
à maintenir

LIMITE DES TRAVAUX

COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND

BOURGES

MONTPELLIER

Lempdes

Clermont-Fd

Rue des Ronzières

Rue A. Sénèze

La Pardieu

A711

A75

EC□ELLE 1: 2000

EC□ELLE EN m

LEGENDE ET NOTES

Plan

Nord
Origine de l'Axe Secondaire
Gisement AP
Origine de l'Axe Principal
Extrémité de l'Axe Principal
Biais
Gisement AS
Extrémité de l'Axe Secondaire

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	18-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE
VÉRIFIÉ : T.DEPREZ
APPROUVÉ : B.MASSON

egis

APRR

A75 - MISE A 2 X 3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est - LE CREST

PRO - DCE

Rétablissement rue des Ronzières / A.Sénèze
Vue en plan - Géométrie-Assainissement

A.4.5.1.1

Date : OCT.2017 | Format : A3 | Echelle : 1/2000

RAP150034-PRO-EFR-PL-VCR-ROU-033092 | 01A

PS 388536
A711
.

A711

A75

BOURGES

MONTPELLIER

Lempdes

Voie comunale déconstruite et réaménagée

PS 00324
Rue A. Sénèze
OT 1.8

Passage d'entretien sous travée de rive + Rampes

Rue A. Sénèze
OT 1.7

OH 00544
Riv. l'Artière
OT 1.10

Ouvrage de régulation à maintenir fonctionnel

Rue des Ronzières

LIMITE DES TRAVAUX

Clermont-Fd

Rue des Ronzières
OT 1.5

Chemin Piétons
rue des Ronzières
OT 1.6

La Pardieu

Accès vers bassin d'ecrêtement à maintenir

COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND

711000 710900 710800 710700 710600 710500

6519500 6519400 6519300 6519200 6519100 6519000 6518900 6518800

EC□ELLE 1: 2000

EC□ELLE EN m

LEGENDE ET NOTES

Plan

Nord
Origine de l'Axe Secondaire
Gisement AP
Origine de l'Axe Principal
Extrémité de l'Axe Principal
Sais
Gisement AS
Extrémité de l'Axe Secondaire

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	18-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE
VÉRIFIÉ : T.DEPREZ
APPROUVÉ : B.MASSON

egis

APRR

A75 - MISE A 2 X 3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est - LE CREST

PRO - DCE

Rétablissement rue des Ronzières / A.Sénèze

Vue en plan - Équipements-Signalisation


A.4.5.1.1

Date : OCT.2017 | Format : A3 | Echelle : 1/2000

RAP150034-PRO-EFR-VP-VCR-ROU-036780 | 01A

◄ Clermont-Fd

La Pardieu ►



PC. : 340.00

DISTANCES CUMULEES	0	25	50	75	100	125	150	175	200	225	250	275	300	325	350
COTES TERRAIN NATUREL	341.58	343.18	344.81	346.45	347.96	349.39	350.74	352.13	353.49	354.83	356.08	356.97	357.68	358.57	357.55
COTES PROJET	341.63	343.17	344.70	346.23	347.76	349.29	350.77	352.17	353.57	354.94	355.98	356.88	357.75	358.08	357.32

DISTANCES CUMULEES	375	400	425	450	475	500	525	550	575	600	625	650	675	700	703
COTES TERRAIN NATUREL	355.53	353.74	352.26	350.90	349.56	348.22	346.95	345.58	344.17	343.20	342.96	342.91	343.15	343.32	343.34
COTES PROJET	355.47	353.52	352.12	350.83	349.54	348.25	346.96	345.64	344.31	343.28	342.99	342.92	343.13	343.31	343.33

PENTES ET RAMPES

0.000 — P= 6.12% L= 131.541 — 131.541 — Rp= 3000.00 L= 15.527 — 147.069 — P= 5.61% L= 68.449 — 215.518 — Rp= 1500.00 L= 30.347 — 245.865 — P= 3.58% L= 48.020 — 293.885 — Rp= 800.00 L= 19.055 — 312.940 — P= 1.20% L= 3.304 — 316.244 — Rp= 500.00 L= 46.011 — 362.255 — P= -8.00% L= 28.241 — 390.496 — Rp= 800.00 L= 22.668 — 413.164 — P= -5.17% L= 115.159 — 528.324 — Rp= 10000.00 L= 16.495 — 544.819 — P= -5.33% L= 33.051 — 577.870 — Rp= 800.00 L= 38.803 — 616.673 — P= -0.48% L= 21.300 — 637.973 — Rp= 1500.00 L= 24.054 — 662.027 — P= 1.12% L= 5.512 — 667.539 — Rp= 1500.00 L= 5.940 — 673.478 — P= 0.73% L= 29.268 — 702.747

ALIGNEMENTS ET COURBES

0.000 — A.D L=120.948 — 120.948 — R=100.00 L=113.670 — 234.618 — A.D L=94.452 — 329.070 — R=200.00 L=18.781 — 347.851 — A.D L=168.869 — 516.720 — R=120.00 L=106.344 — 623.064 — A.D L=47.445 — 670.509 — R=70.00 L=32.238 — 702.747

LEGENDE ET NOTES

Profil en Long

Rampe > 0 — Origine — Extrémité
Pente < 0 — Origine — Extrémité
Paraboles — R<0 — R>0

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	23-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :
PRODUIT : P.BATAILLE
VÉRIFIÉ : T.DEPREZ
APPROUVÉ : B.MASSON

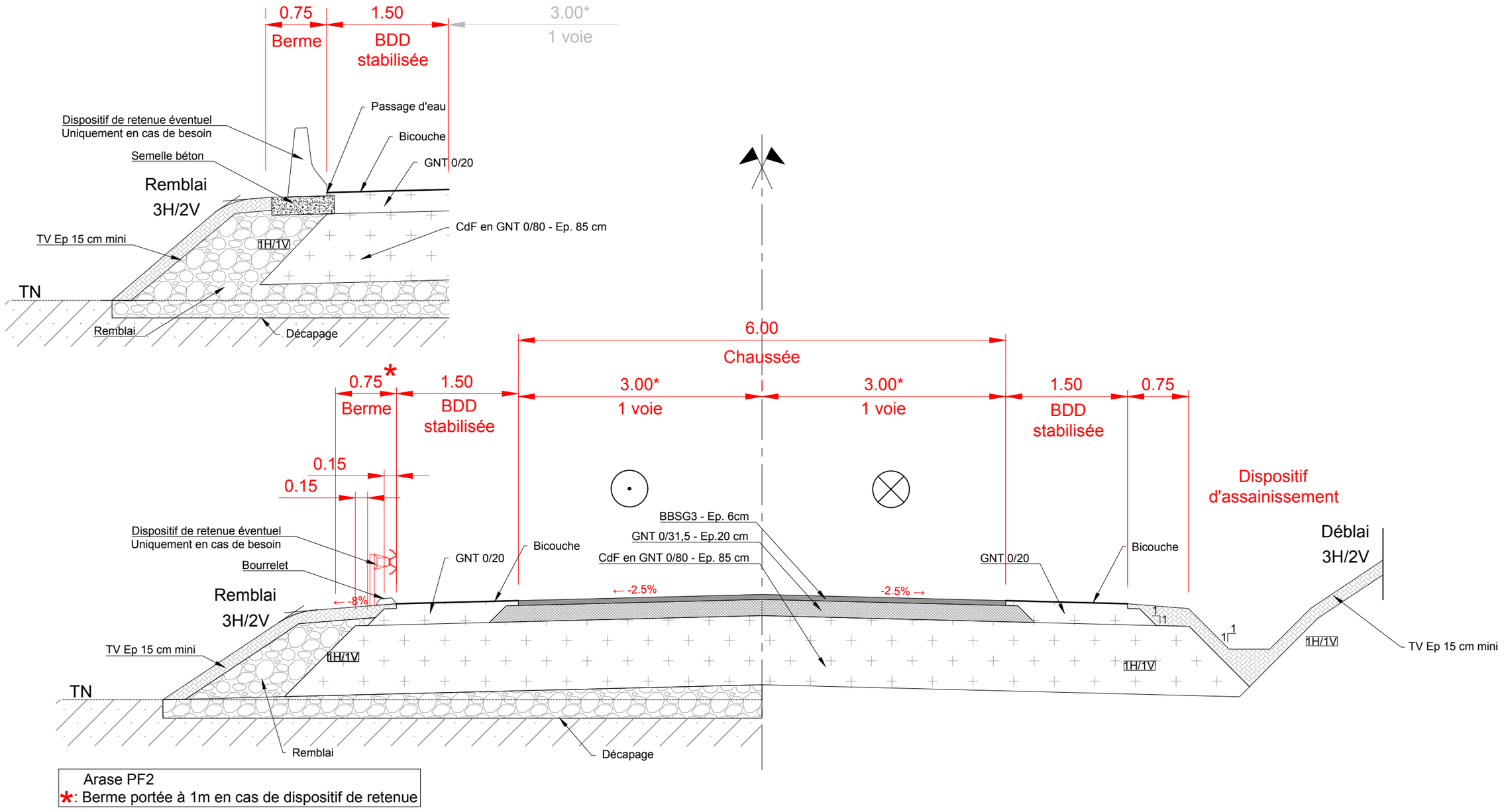
egis

MAITRISE D'OEUVRE :
..\dms00598\RAP150034-XXX-EFR-DR-ENPRO-GEN-001183.jpg

MAITRISE D'OUVRAGE :
..\dms00598\RAP150034-XXX-EFR-DR-ENPRO-GEN-001184.jpg

A75 - MISE A 2X3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est- LE CREST
PRO - DCE
Rétablissement rue des Ronzières / A.Sénèze
Profil en Long
A.4.5.1.1
Date : OCT 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/2000
RAP150034-PRO-EFR-PL-RD-ROU-036816 | 01A

PROFILS EN TRAVERS
RETABLISSEMENTS DE COMMUNICATION
Rue des Ronzières (hors ouvrage)



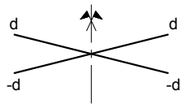
Arase PF2
*: Berme portée à 1m en cas de dispositif de retenue

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
02A	NOV.17	Mise à jour du plan	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON
01A	NOV. 17	Création du document	J. VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON

DIAGRAMME DES DEVERS



VISAS :

PRODUIT : J.VASSEUR
VÉRIFIÉ : T.DEPREZ
APPROUVÉ : B.MASSON

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST
PRO - DCE
RETABLISSEMENTS DES COMMUNICATIONS
Profil en travers type - Rue des Ronzières
A.4.5.2
Date : OCT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/50
RAP150034-PRO-EFR-PT-VCR-ROU-038510 | 02A

NOEUD CROUEL

PS 388536
A711

PS 00324
Rue A. Sénèze

OH 00544
Riv. l'Artière

Club hippique
de Clermont-Fd.

< BOURGES

A71

A75

< 3 voies

3 voies + insertion >

Terrassement grand déblai
avec risberme

Rue des Ronzières décalée

Rétablissement du chemin piétons

Rue A. Sénèze

3 voies

3 voies >

MONTPELLIER >

Zone inondable

LEGENDE ET NOTES

Réseau AEP	Réseau Gaz
Réseau Ass-EP	Réseau Gaz Haute Pression
Réseau Ass-EU	Réseau HTA aérien
Réseau Ass-UN	Réseau HTA souterrain
Réseau BTA aérien	Réseau SLT
Réseau BTA aérien torsadé	Réseau Telecom aérien
Réseau BTA souterrain	Réseau Telecom souterrain
Réseau Eclairage Public	Réseau Fibre

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01B	15/05/17	Reprises suite détections et recolements SINTEGRA	Y.CHARIER	T.NICLOU	B.MASSON
01A	07/04/17	Création du document	S.PERRIER	T.NICLOU	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : S.PERRIER
VÉRIFIÉ : T.NICLOU
APPROUVÉ : B.MASSON

egis

Maîtrise d'Oeuvre : egis

Maîtrise d'Ouvrage : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

CONVENTION DE RETABLISSEMENT

Réseaux existants

Planche 3/18

Date : AVRIL 2017 | Formats : A1 (1/1000) - A3 (1/2000)

RAP150034-RES-EGI-VP-ENPRO-XX | 01A

A75 2x3 voies
CLERMONT-FERRAND EST – LE CREST



Convention d'accord préalable relative au rétablissement des communications

Clermont Auvergne Métropole

Commune de Clermont Ferrand

Pièce 5 : Dossier de Plans du chemin piétons Rue des Ronzières

Établie le 06/07/2017

Modification : 31/01/2018

APRR

sous travée de rive
+ Rampes

Raccordement PVC
collecteur / cunette cf. plan type
ø800 PVC p=0.3% - L = 95ml

Cunette 2m

fe 335.13

ø800 p=0.3%

R.borgne

fe.335.20

Cunette 3m

C 80x40 en béton

R.déporté

fe.335.06

Réseau existant à démolir

Rejet drain dans regard ex.

PK = 0+083.00
Z = 336.576

Assainissement diffus (passages d'eau sous GBA)

PS 00324
Rue A. Sénèze
OT 1.8

Rue A. Sénèze
OT 1.7

PK = 0+056.68
A.D= 6.0.8
R = 40.000

Démolition et reconstruction des collecteurs existants

Réseau existant à démolir

fe.348.80

ø600 p=1%

Entrée charretière ø400

ø400 p=2%

fe.343.10

Bordures T2 (abaissées au droit de l'entrée)

Raccordement aux bordures existantes

R. sur bordure fe.353.70

Bourrelet

ø300 p=4%

Raccordement au fossé EP existant fe.352.80

ø300 p=0.5%

fe.352.90

R. sur bordure fe.349.30

Bourrelet

PK = 0+333.88
Z = 358.088

PK = 0+015.84
Z = 367.237

ø600 p=1%

PK = 0+152.78
A.D= 6.0.8
Fin = 152.78

Rue des Ronzières
OT 1.5

Chemin Piétons rue des Ronzières
OT 1.6

Rue A.Sénèze Ouest

Puy de Crouel

Clermont-Fd.

MONTPELLIER

LIMITE DES TRAVAUX

PK = 0+000.00
S.L=62.632

A.D=4.452
R = 200.000
PK = 0+32□.07

A.D=168.86□
R = 200.000
PK = 0+347.85

PK = 0+062.63
S.L=62.632
R=200.000

PK = 0+0□7.10
R=200.000
S.L=45.084

PK = 0+142.1□
S.L=45.084
R=100.000

PK = 0+157.3□
R=100.000
S.L=5.846

PK = 0+163.23
S.L=5.846

LIMITE DES TRAVAUX

A.D=168.86□
R = 120.000
PK = 0+516.72

A.D=47.445
R = 120.000
PK = 0+623.06

A.D=4.452
R = 100.000
PK = 0+234.62

PK = 0+120.□5

PK = 0+702.75

ECHELLE 1: 1000
ECHELLE EN m

LEGENDE ET NOTES	VERSIONS :					PLAN DE SITUATION	VISAS :	MAITRISE D'OEUVRE :	A75 - MISE A 2x3 VOIES CLERMONT-Fd. Est - LE CREST
							PRODUIT : P.BATAILLE	egis	PRO - DCE
							VÉRIFIÉ : T.DEPREZ	MAITRISE D'OUVRAGE :	Rétablissement chemin piétons Rue des Ronzières
							APPROUVÉ : B.MASSON	APRR	Vue en plan - Géométrie-Assainissement
	01A	18-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON	egis		A.4.5.1.2
	IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ			Date : OCT.2017 / Format : A1 / Echelle : 1/1000
									RAP150034-PRO-EFR-VPL-VCR-ROU-033236 01A

◄ PUY DE CROUEL

Rue A.Sénèze Ouest ►

PK = 0+015.84
Z = 367.237

LIMITE DES TRAVAUX

LIMITE DES TRAVAUX

368.0
366.0
364.0
362.0
360.0
358.0
356.0
354.0
352.0

3m
2m
1m
0
1 / 100
1 / 1000
0
10m
20m
30m

PC. : 350.00

DISTANCE CUMULEES

COTES TERRAIN NATUREL

PENTES ET RAMPES

COTES PROJET

ALIGNEMENTS ET COURBES

0		25		50		75	100	125		150		163
366.44		367.03		366.11		363.73	360.71	355.86		352.57		351.28
	P= 8.40%		P= −3.58%				P= −15.00%					P= −9.84%
0.000	3.241	Rp= 150.00	21.212		41.744	Rp= 350.00	81.702		140.949	Rp= 250.00	153.842	163.259
	L= 3.241	L= 17.971	L= 20.532			L= 39.958		L= 59.248		L= 12.893	L= 9.417	
366.44		367.01		366.01		363.63	359.95	356.20		352.61		351.28
0.000	A.D		62.632		R=200.00		97.104	A.D		142.188	R=100.00	A.D
	L=62.632				L=34.472			L=45.084			L=15.199	L=5.846

LEGENDE ET NOTES

Profil en Long

Rampe > 0 — Extrémité — Origine — Pente < 0

Origine — R<0 — Extrémité

Paraboles

R>0

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	18-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE

VÉRIFIÉ : T.DEPREZ

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est - LE CREST

PRO - DCE

Rétablissement chemin piétons Rue des Ronzières

Profil en long

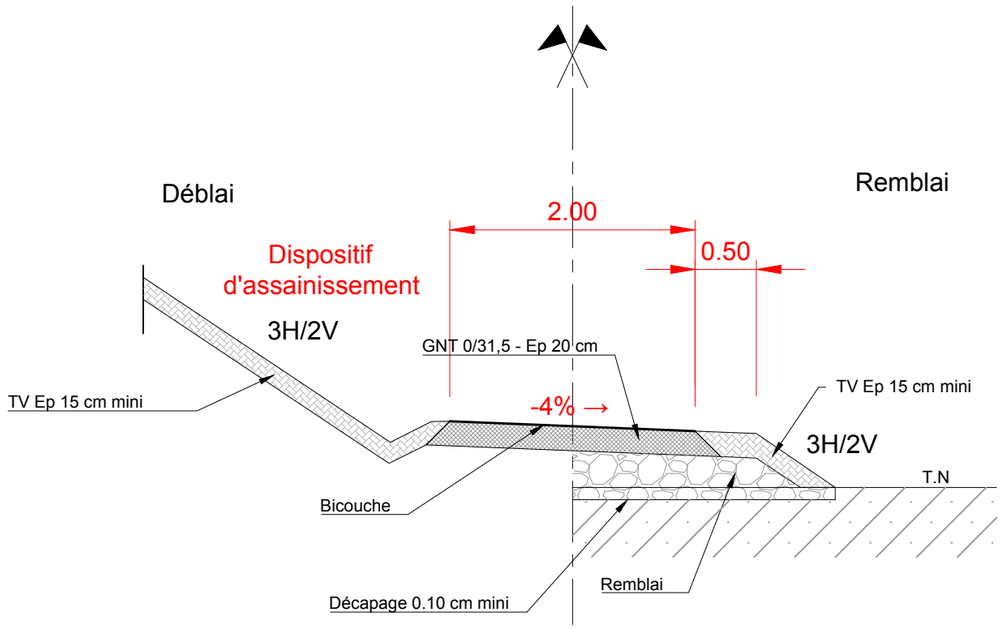
A.4.5.1.2

Date : OCT.2017 | Format : A3 | Echelle : 1/1000

RAP150034-PRO-EFR-VPL-VCR-ROU-033236 | 01A

PROFILS EN TRAVERS
RETABLISSEMENTS DE COMMUNICATION

Chemin piétons rue des Ronzières

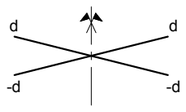


LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
02A	NOV.17	Mise à jour du plan	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON
01A	NOV. 17	Création du document	J. VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON

DIAGRAMME DES DEVERS



VISAS :

PRODUIT : J.VASSEUR
VÉRIFIÉ : T.DEPREZ
APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

PRO - DCE

RETABLISSEMENTS DES COMMUNICATIONS

Profil en travers type - Chemin piéton rue Ronzières

A.4.5.2

Date : OCT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/50

RAP150034-PRO-EFR-PT-VCR-ROU-038510 | 02A

NOEUD CROUEL

PS 388536
A711

PS 00324
Rue A. Sénèze

OH 00544
Riv. l'Artière

Club hippique
de Clermont-Fd.

< BOURGES

A71

A75

< 3 voies

3 voies + insertion >

Terrassement grand déblai
avec risberme

Rue des Ronzières décalée

Rétablissement du chemin piétons

Rue A. Sénèze

3 voies

3 voies >

MONTPELLIER >

Zone inondable

LEGENDE ET NOTES

Réseau AEP	Réseau Gaz
Réseau Ass-EP	Réseau Gaz Haute Pression
Réseau Ass-EU	Réseau HTA aérien
Réseau Ass-UN	Réseau HTA souterrain
Réseau BTA aérien	Réseau SLT
Réseau BTA aérien torsadé	Réseau Telecom aérien
Réseau BTA souterrain	Réseau Telecom souterrain
Réseau Eclairage Public	Réseau Fibre

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01B	15/05/17	Reprises suite détections et recolements SINTEGRA	Y.CHARIER	T.NICLOU	B.MASSON
01A	07/04/17	Création du document	S.PERRIER	T.NICLOU	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : S.PERRIER
VÉRIFIÉ : T.NICLOU
APPROUVÉ : B.MASSON

egis

Maîtrise d'Oeuvre : egis

Maîtrise d'Ouvrage : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

CONVENTION DE RETABLISSEMENT

Réseaux existants

Planche 3/18

Date : AVRIL 2017 | Formats : A1 (1/1000) - A3 (1/2000)

RAP150034-RES-EGI-VP-ENPRO-XX | 01A

A75 2x3 voies
CLERMONT-FERRAND EST – LE CREST



Convention d'accord préalable relative au rétablissement des communications

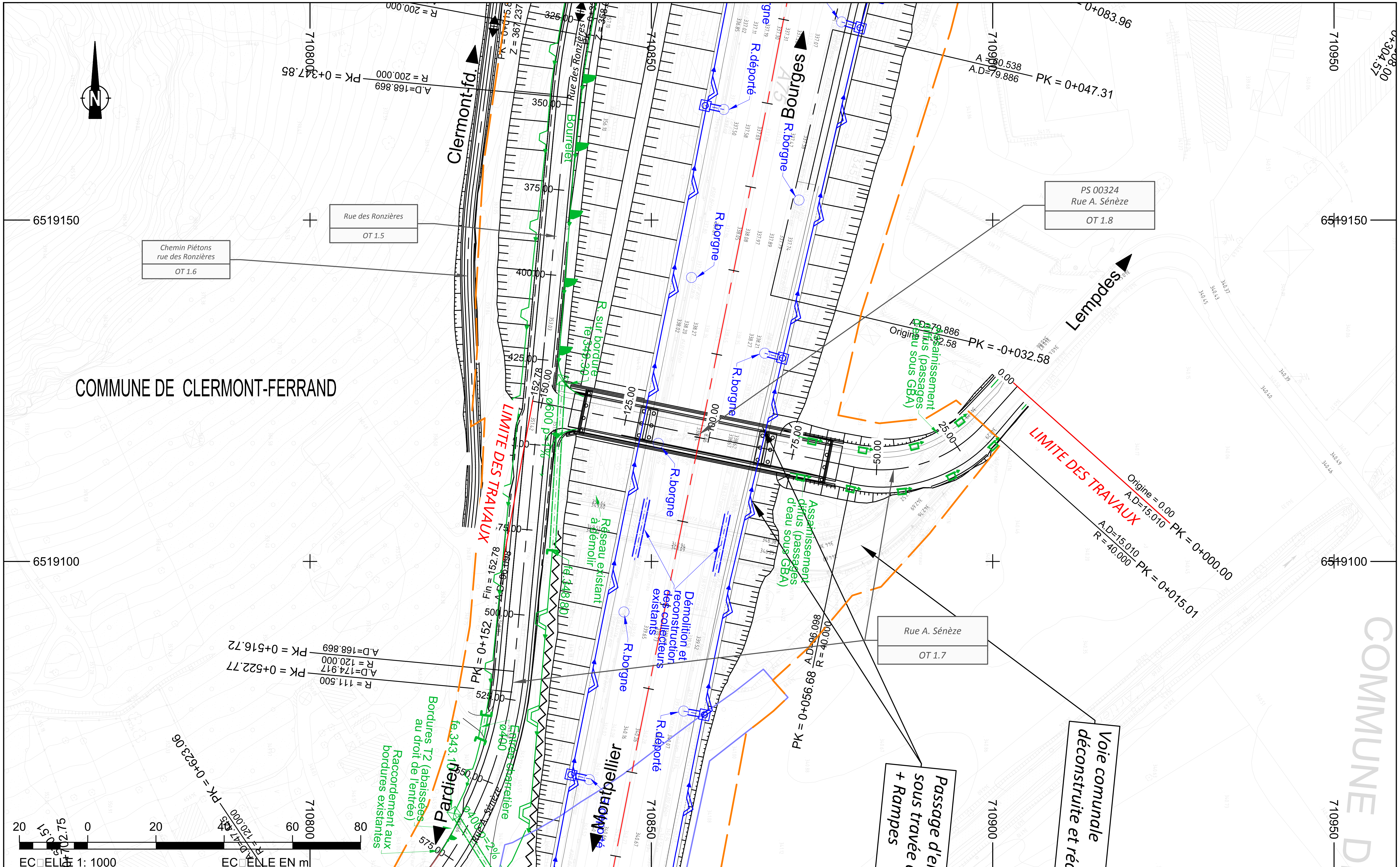
Clermont Auvergne Métropole

Commune de Clermont Ferrand

Pièce 6 : Dossier de Plans Rue Auguste Sénèze

Établie le 06/07/2017

Modification : 31/01/2018



LEGENDE ET NOTES

Plan: Nord, Origine de l'Axe Secondaire, Gisement AP, Origine de l'Axe Principal, Extrémité de l'Axe Principal, Biais, Gisement AS, Extrémité de l'Axe Secondaire

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	18-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE
VÉRIFIÉ : T.DEPREZ
APPROUVÉ : B.MASSON

egis

APRR

A75 - MISE A 2 X 3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est - LE CREST

PRO - DCE

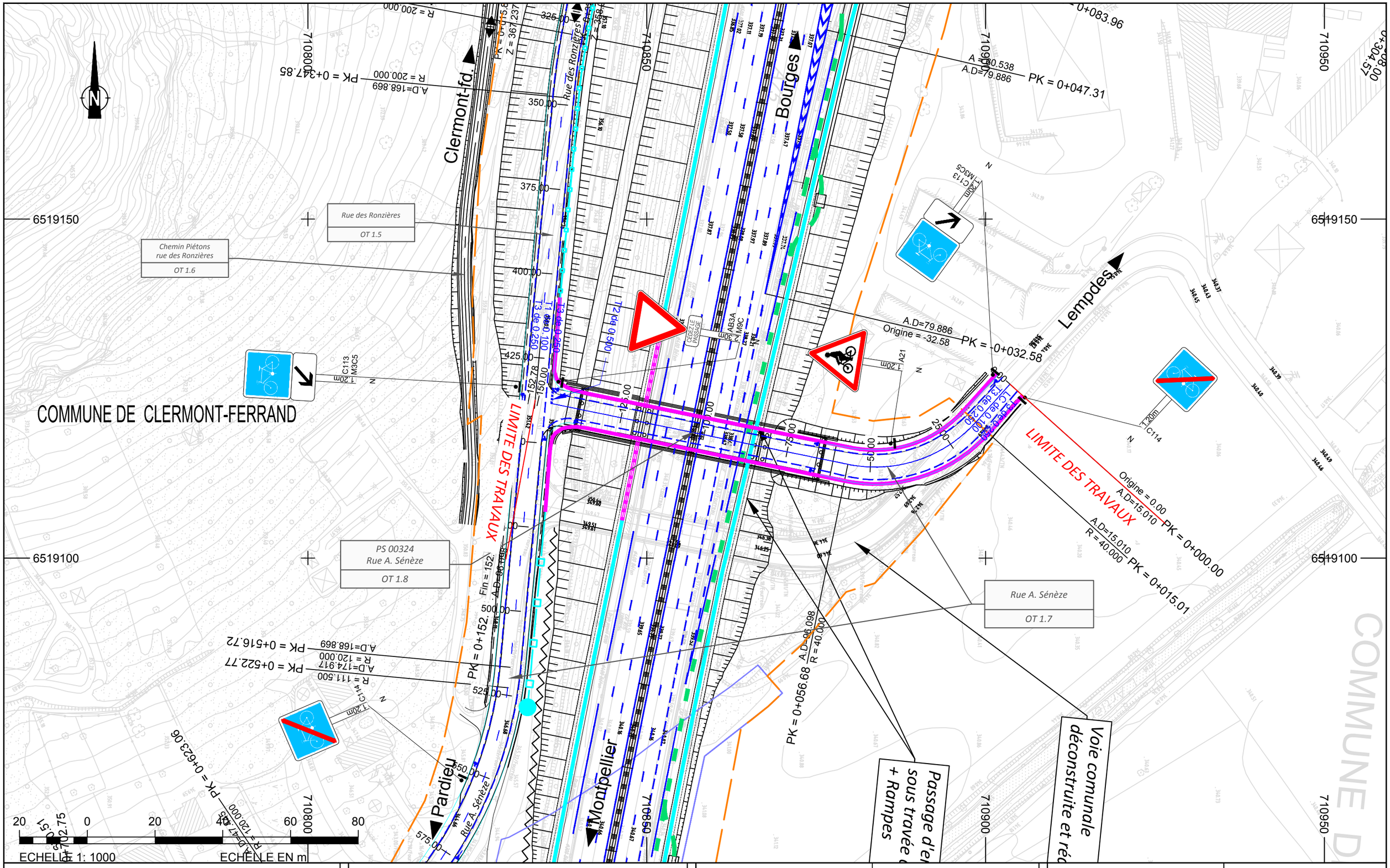
Rétablissement rue Auguste Sénèze

Vue en plan - Géométrie-Assainissement

A.4.5.1.3

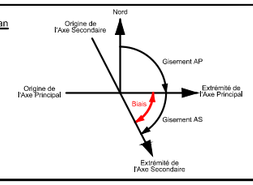
Date : OCT.2017 | Format : A3 | Echelle : 1/1000

RAP150034-PRO-EFR-PL-VCR-ROU-033092 | 01A



LEGENDE ET NOTES

Plan



VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	18-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT :	P.BATAILLE
VÉRIFIÉ :	T.DEPREZ
APPROUVÉ :	B.MASSON

egis

APRR

A75 - MISE A 2 X 3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est - LE CREST

PRO - DCE

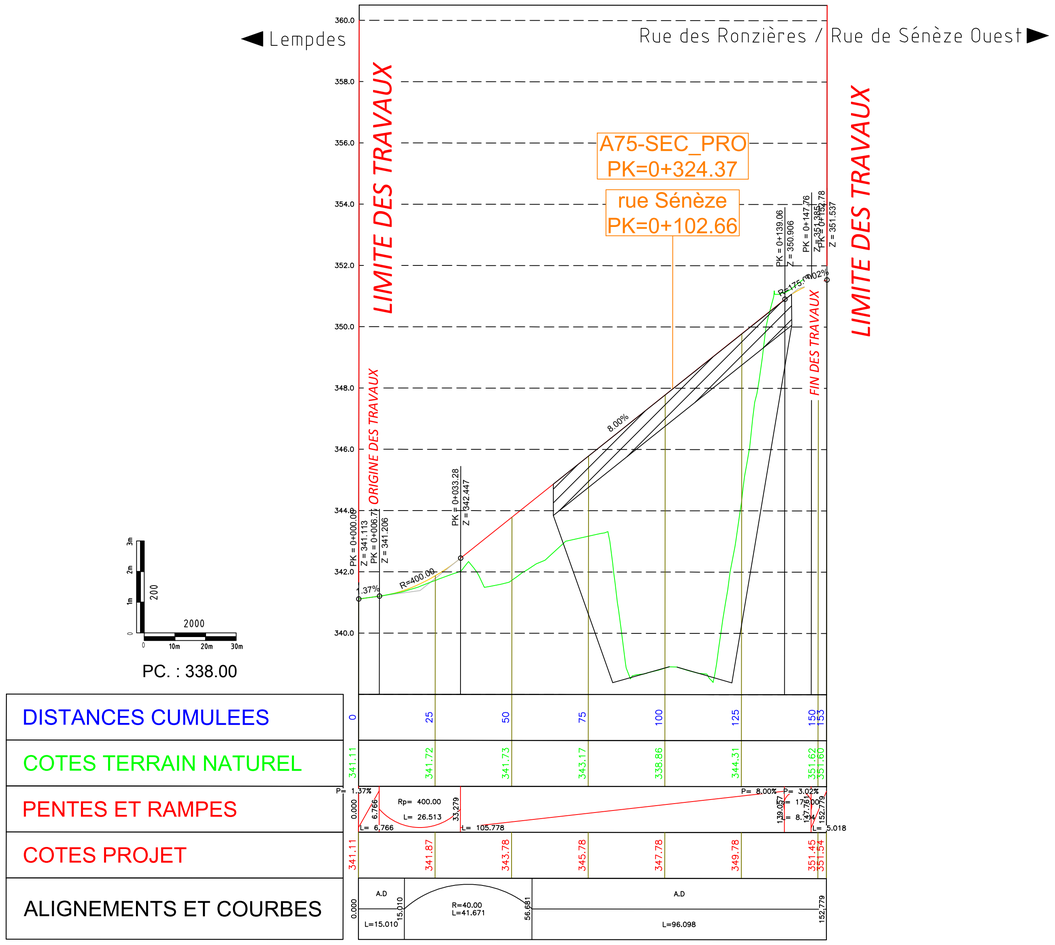
Rétablissement rue Auguste Sénèze

Vue en plan (Équipements/Signalisation)

A.4.5.1.3

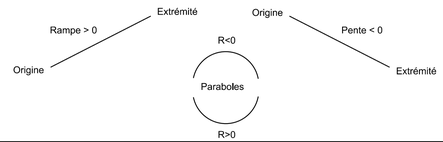
Date : OCT.2017 | Format : A3 | Echelle : 1/1000

RAP150034-PRO-EFR-PL-VCR-ROU-033092 | 01A



LEGENDE ET NOTES

Profil en Long



VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
02A	04-12-17	Suit contr.externe APRR	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON
01A	23-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE

VÉRIFIÉ : T.DEPREZ

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE :

..\dms00598\RAP150034-XXX-EFR-DR-ENPRD-GEN-001183.jpg

MAITRISE D'OUVRAGE :

..\dms00598\RAP150034-XXX-EFR-DR-ENPRD-GEN-001184.jpg

A75 - MISE A 2X3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est- LE CREST

PRO - DCE

Rétablissement rue AugusteSénèze

Profil en Long

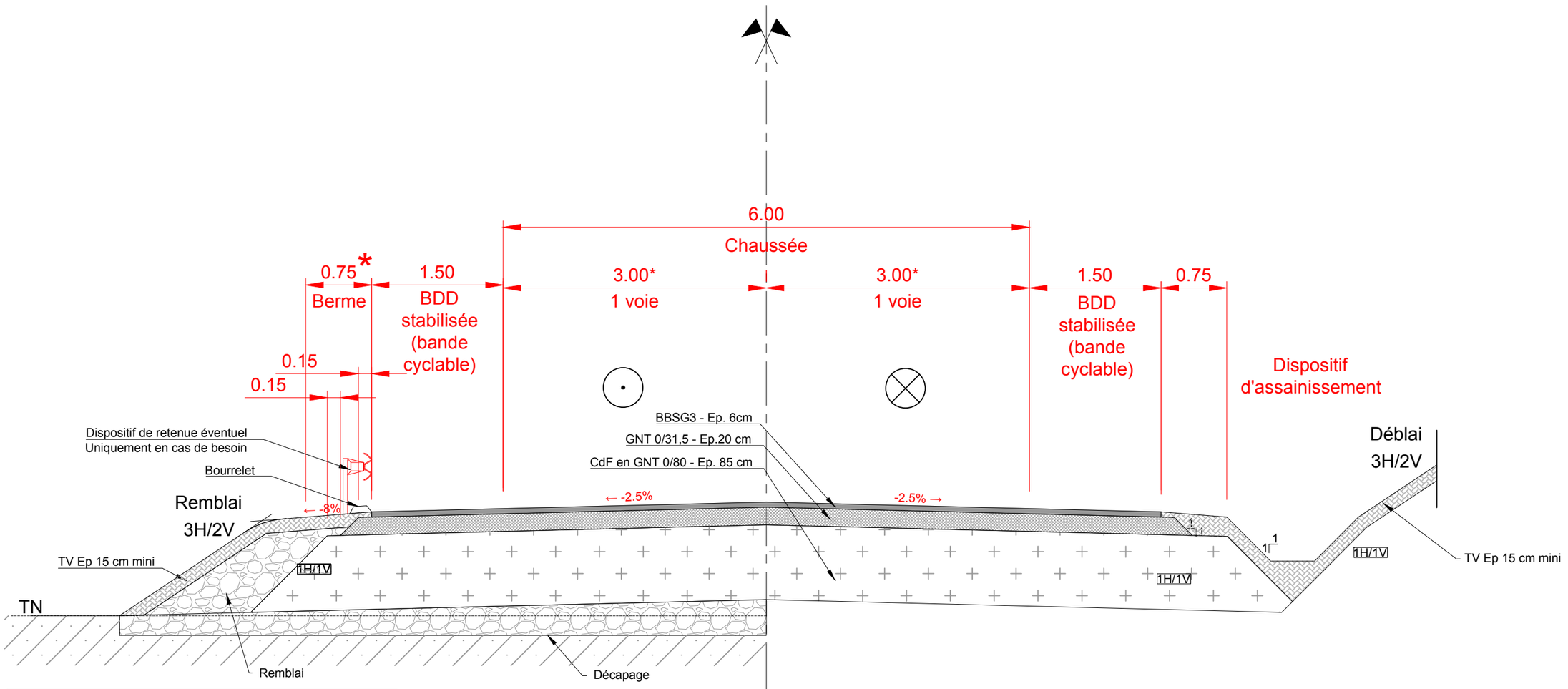
A.4.5.1.3

Date : DEC. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/2000

RAP150034-PRO-EFR-PL-RD-ROU-036816 | 02A

PROFILS EN TRAVERS
RETABLISSEMENTS DE COMMUNICATION

Rue de Sénèze (hors ouvrage)



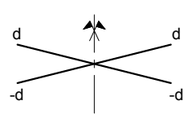
Arase PF2
*: Berme portée à 1m en cas de dispositif de retenue

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
02A	NOV.17	Mise à jour du plan	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON
01A	NOV. 17	Création du document	J. VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON

DIAGRAMME DES DEVERS



VISAS :

PRODUIT : J.VASSEUR
VÉRIFIÉ : T.DEPREZ
APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

PRO - DCE

RETABLISSEMENTS DES COMMUNICATIONS

Profil en travers type - Rue de Sénèze

A.4.5.2

Date : OCT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/50

RAP150034-PRO-EFR-PT-VCR-ROU-038510 | 02A

NOEUD CROUEL

PS 388536
A711

PS 00324
Rue A. Sénèze

OH 00544
Riv. l'Artière

Club hippique
de Clermont-Fd.

< BOURGES

A71

A75

< 3 voies

3 voies + insertion >

Terrassement grand déblai
avec risberme

Rue des Ronzières décalée

Rétablissement du chemin piétons

Rue A. Sénèze

3 voies

3 voies >

MONTPELLIER >

Zone inondable

LEGENDE ET NOTES

Réseau AEP	Réseau Gaz
Réseau Ass-EP	Réseau Gaz Haute Pression
Réseau Ass-EU	Réseau HTA aérien
Réseau Ass-UN	Réseau HTA souterrain
Réseau BTA aérien	Réseau SLT
Réseau BTA aérien torsadé	Réseau Telecom aérien
Réseau BTA souterrain	Réseau Telecom souterrain
Réseau Eclairage Public	Réseau Fibre

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01B	15/05/17	Reprises suite détections et recolements SINTEGRA	Y.CHARIER	T.NICLOU	B.MASSON
01A	07/04/17	Création du document	S.PERRIER	T.NICLOU	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : S.PERRIER
VÉRIFIÉ : T.NICLOU
APPROUVÉ : B.MASSON

egis

Maîtrise d'Oeuvre : egis

Maîtrise d'Ouvrage : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

CONVENTION DE RETABLISSEMENT

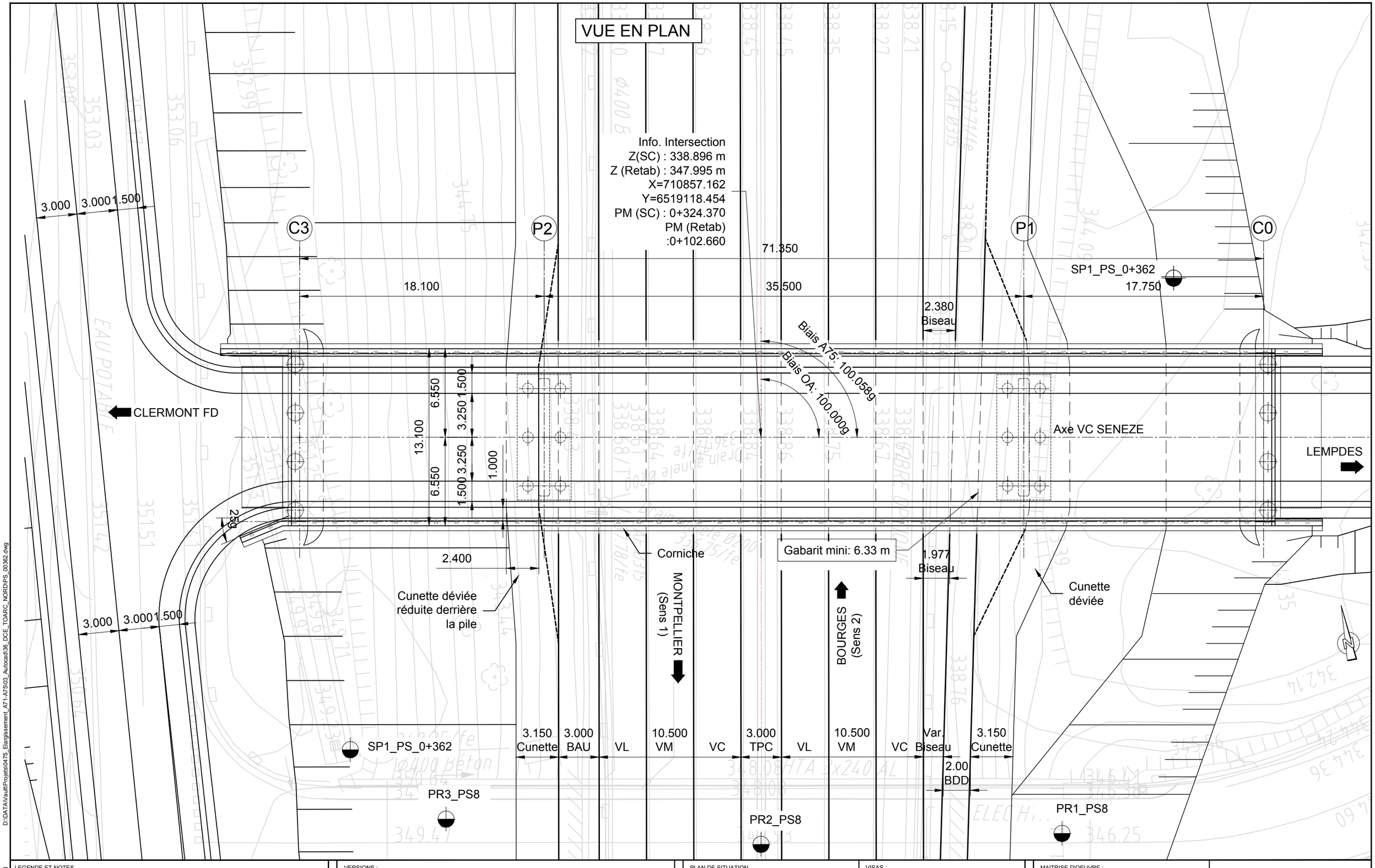
Réseaux existants

Planche 3/18

Date : AVRIL 2017 | Formats : A1 (1/1000) - A3 (1/2000)

RAP150034-RES-EGI-VP-ENPRO-XX | 01A

VUE EN PLAN



D:\DATA\Vault\Projets\0475_Elargissement_A71-A75\03_Autocad\36_DCE_TOARC_NORD\PS_00362.dwg

12/16/2015 9:54 M.VERCASSON

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
1A	10/07/17	Création du document	M_VESSA	S_BREUI	C_OUTTE

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT :

VÉRIFIÉ :

APPROUVÉ :

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2 X 3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

TOARC NORD

Pièce A. 4.3.1.1

PS 00362 - SENEZE

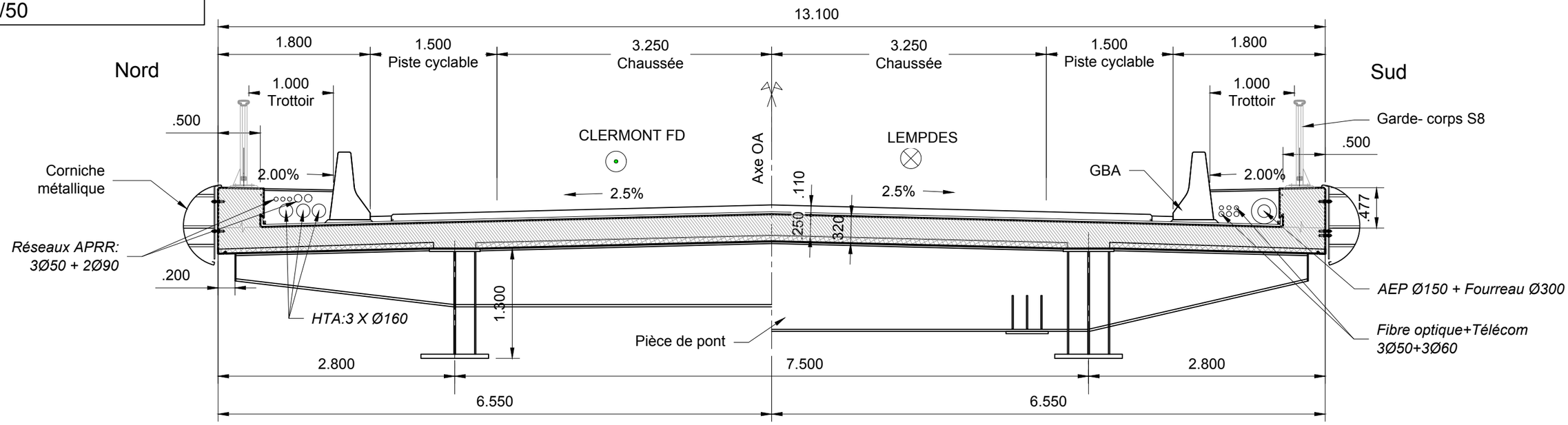
VUE EN PLAN

Date : Oct. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/250

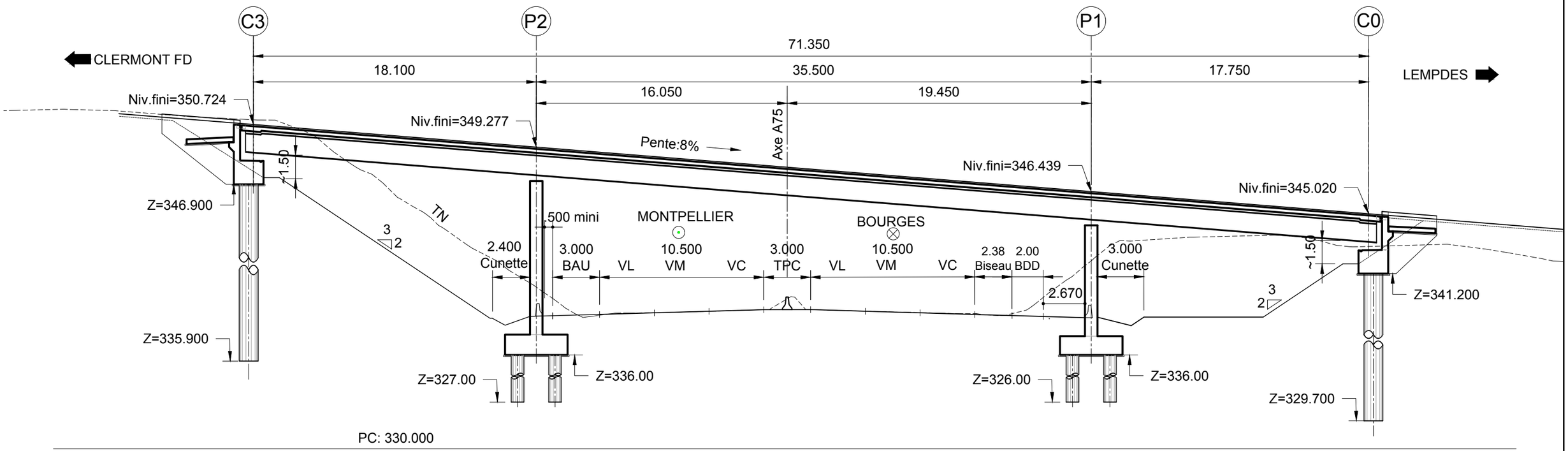
COUPE TRANSVERSALE
Ech: 1/50

1/2 COUPE COURANTE

1/2 COUPE SUR APPUI



COUPE LONGITUDINALE
Ech: 1/250



D:\DATA\Vault\Projets\0475_Elargissement_A71-A75\02_Autocad\36_DCE_TOARC_NORD\PS_00362.dwg
M.VERCASSON
12/16/2015 9:54

LEGENDE ET NOTES	VERSIONS :					PLAN DE SITUATION	VISAS :
							PRODUIT :
							VÉRIFIÉ :
							APPROUVÉ :
	1A	10/07/17	Création du document	M_VESSA	S_BREUI	C_OUTTE	
	IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ	

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2 X 3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

TOARC NORD

Pièce A. 4.3.1.1

PS 00362 - SENEZE

COUPE TRANSVERSALE

Date : Oct. 2017 | Format : A3 | Echelle : *1/250-1/50*

A75 2x3 voies
CLERMONT-FERRAND EST – LE CREST



Convention d'accord préalable relative au rétablissement des communications

Clermont Auvergne Métropole

Commune de Clermont Ferrand

Pièce 7 : Dossier de Plans du chemin d'accès au bassin d'orage de Clermont Auvergne Métropole

Établie le 06/07/2017

Modification : 31/01/2018

APRR

NOEUD CROUEL

PS 388536
A711

PS 00324
Rue A. Sénèze
OT 1.8

Bretelle B711 B
OT 1.4

Commune de CLERMONT-FERRAND

Club hippique
de Clermont-Fd.

Voie comunale
déconstruite et réaménagée

OH 00544
Riv. l'Artière
OT 1.10

Passage d'entretien
sous travée de rive
+ Rampes

ITPC 0+585

< BOURGES

A71

A75

MONTPELLIER >

Limite travaux

Fin des travaux
d'élargissement - Sens 2

Origine des travaux
d'élargissement - Sens 1

Section de manoeuvre - L = 200ml

Biseau - L = 75ml

L = 80 ml

Biseau de sortie - L = 150ml

< 3 voies

3 voies +insertion >

Terrassement grand déblai
avec risberme

Bande cyclable

Ouvrage de régulation à
maintenir fonctionnel

Zone inondable

Accès risberme
pour entretien

Rue des Ronzières
OT 1.5

Chemin Piétons
rue des Ronzières
OT 1.6

Rue A. Sénèze
OT 1.7

Accès vers bassin d'ecrêtement
à maintenir

Ecran acoustique
L=270 H=2.50 m
OT 1.9

Ecran acoustique
L=270 H=1.20 m
OT 1.12

0+000 à 1+680
Section courante sens 1 : OT 1.1
Section courante sens 2 : OT 1.2
Section Courante TPC : OT 1.3

COMMUNE DE CLERMONT - FERRAND

LEGENDE ET NOTES

- Bassin multifonction
- Point Kilométrique (PK:0+800)
- Déblais et Remblais
- Merlon
- Limite de commune
- Dispositif de soutènement
- Écran anti-bruit
- DPAC
- Emprises

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	01/10/17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

< SENS 2
SENS 1 >

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE
VÉRIFIÉ : T.DEPREZ
APPROUVÉ : B.MASSON

Maîtrise d'Oeuvre : egis

Maîtrise d'Ouvrage : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

PRO - DCE

VUE EN PLAN

Géométrie - Terrassement - Planche 3/20

Pièce n° 4.1.2.1

Date : OCT. 2017 | Formats : A1 (1/1000) - A3 (1/2000)

PRO-EFR-VP-SEC-TER-031142 | 01A

Diffuseur n°1 PARDIEU

Commune de CLERMONT-FERRAND

Bassin N° 11+ Accès
OT 1.14

Chemin d'exploitation PK 1.000
OT 1.13

PI 01122 Voies SNCF
OT 1.15

PI 01345 Passage piétons Allée Louis Rosier
OT 1.19 (travaux anticipés)
(Hors TOARC Nord)

Club Hippique de Clermont-Ferrand

Le Grand Beaulieu

Accès piéton pour intervention rapide au bassin depuis PAU

PAU PK 0+800 Type 1

Relais WIFI à maintenir fonctionnel

ZAC Pardieu

Discothèque + bowling

Limite travaux

Biseau - L = 75ml

Fonçage

Section de manœuvre - L = 200ml

L = 66ml

ITPC 1+115 supprimé

< BOURGES

PMV S2-4 + Accès

A75

< 3 voies

3 voies >

Biseau de sortie - L = 150ml

L = 67ml

MONTPELLIER >

ITPC 1+335 supprimé

AEC

Cabinet Revol

Gentelia

Crédit Agricole

Merlon paysager
OT 1.25

Zone inondable

PAU PK 0+800 Type 2

Ecran acoustique L=270 H=1.20 m
OT 1.12

Voie SNCF (non électrifiée)

Chemin Piéton rue Valentin Hauy
OT 1.18

Mur de soutènement Pardieu Nord talus 2/1
OT 1.17

ZAC Pardieu

0+000 à 1+680
Section courante sens 1 : OT 1.1
Section courante sens 2 : OT 1.2
Section Courante TPC : OT 1.3

LEGENDE ET NOTES

- Bassin multifonction
- Point Kilométrique (PK:0+800)
- Déblais et Remblais
- Merlon
- Limite de commune
- Dispositif de soutènement
- Écran anti-bruit
- DPAC
- Emprises

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
02A	30/11/17	Modification du document	J.VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON
01A	01/10/17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

< SENS 2

SENS 1 >

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE

VÉRIFIÉ : T.DEPREZ

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

Maîtrise d'Oeuvre : egis

Maîtrise d'Ouvrage : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

PRO - DCE

VUE EN PLAN

Géométrie - Terrassement - Planche 4/20

Pièce n° 4.1.2.1

Date : NOV. 2017 | Formats : A1 (1/1000) - A3 (1/2000)

PRO-EFR-VP-SEC-TER-031142 | 02A

A75 2x3 voies
CLERMONT-FERRAND EST – LE CREST



Convention d'accord préalable relative au rétablissement des communications

Clermont Auvergne Métropole

Commune de Clermont Ferrand

Pièce 8 : Dossier de Plans du chemin d'accès au bassin 11

Établie le 06/07/2017

Modification : 31/01/2018

APRR

COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND

Club Hippique de Clermont-Ferrand

LIMITE DES TRAVAUX

LIMITE DES TRAVAUX

Chemin d'exploitation PK 1.000 — OT 1.13

Bassin N° 11+ Accès — OT 1.14

Merlon paysager — OT 1.25

PI 01122 Voies SNCF — OT 1.15

Accès piéton pour intervention rapide au bassin

P□:1+000

P□:1+200

BASSIN N°11

Voie SNCF (non électrifiée)

ZAC Pardieu

BOURGES

MONTPELLIER

A75

fe.341.20 fe.341.12 fe.341.37 fe.341.45 fe.341.5 fe.341.□3 fe.sortie 341.□5 fe.341.75 fe.341.0 fe.arrivée 342.70 fe.343.05 fe.343.55 fe.344.□1

ø1200 p=0.3% ø800 p=0.5% ø800 p=1% ø300 ø315-100 acier

R.by-pass fe.342.□5 amont - fe.aval 341.□5 (muret de soutènement à réaliser autour du regard

Fonçage p□1.5%

CàF renforcé ou ø300 PVC enrobé au droit de la traversée

fil d'eau béton derrière DBA

P 1+128 R Z 353.822

P□0+318.08 P□0+338.54 P□0+331.21 P□0+218.0 P□0+232.□0 P□0+150.47 P□0+128.20 P□0+133.31 P□0+07□30 P□0+084.88 P□0+02□31

P 0+074.□4 Z 34□.223 P□0+048.45 Z 34□.14

R 25.000 S.L 85.485 S.L 7.330 S.L 50.545 S.L 17.1□8 S.L 43.320 S.L 4□.□8 R 30.000

20 0 20 40 60 80.

ECHELLE 1: 1000 ECHELLE EN m

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	21-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE

VÉRIFIÉ : T.DEPREZ

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES

CLERMONT-Fd. Est - LE CREST

PRO - DCE

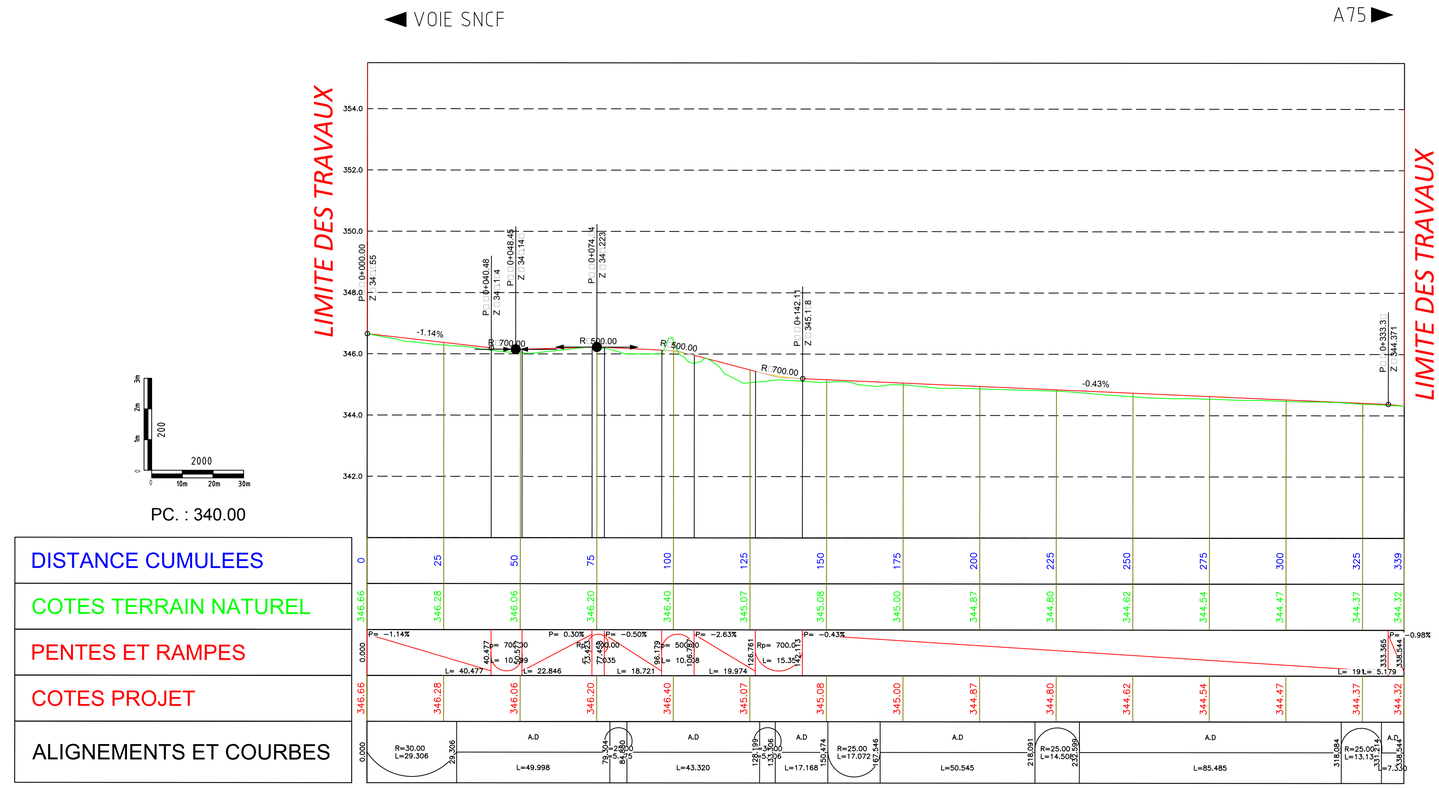
Rétablissement chemin d'exploitation accès bassin B11

Vue en plan - Géométrie-Assainissement

A.4.5.1.4

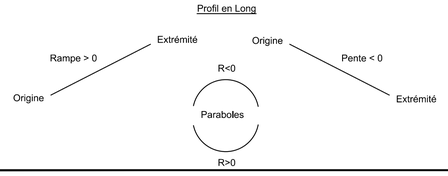
Date : OCT.2017 | Format : A1 | Echelle : 1/1000

RAP150034-PRO-EFR-VP-VCR-ROU-034850 | 01A



LEGENDE ET NOTES

Profil en Long



VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	23-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE

VÉRIFIÉ : T.DEPREZ

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2□3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est- LE CREST

PRO - DCE

Voie Latérale PK1+000

A.4.5.1.4

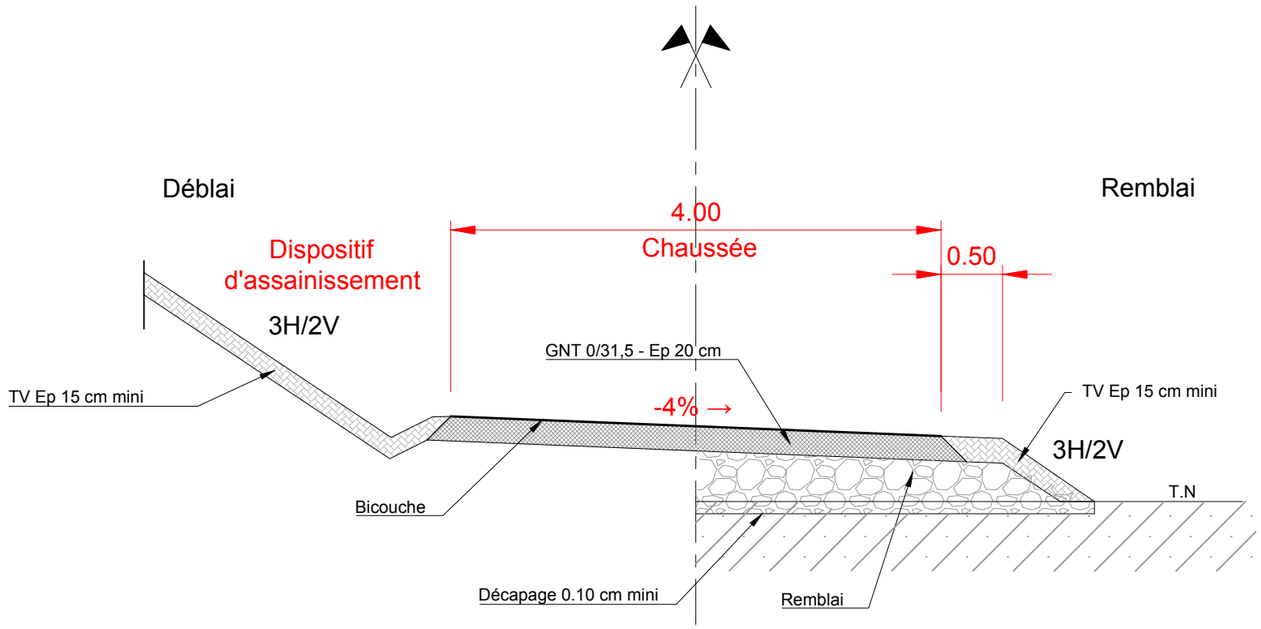
Profil en long

Date : OCT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/2000

RAP150034-PRO-EFR-PL-RD-ROU-034712 | 01A

PROFILS EN TRAVERS
RETABLISSEMENTS DE COMMUNICATION

Chemin d'exploitation PR1+000 (sens 2)

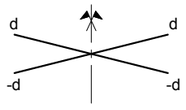


LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
02A	NOV.17	Mise à jour du plan	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON
01A	NOV. 17	Création du document	J. VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON

DIAGRAMME DES DEVERS



VISAS :

PRODUIT : J.VASSEUR

VÉRIFIÉ : T.DEPREZ

APPROUVÉ : B.MASSON

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

PRO - DCE

RETABLISSEMENTS DES COMMUNICATIONS

Profil en travers type - Chemin d'exploitation PR1+000

A.4.5.2

Date : OCT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/50

RAP150034-PRO-EFR-PT-VCR-ROU-038510 | 02A

Diffuseur n°1 PARDIEU

Bassin B11 s1s2

PI 01122
Voies SNCF

PI 01345
Passage piétons condamné

Club Hippique de Clermont-Ferrand

Le Grand Beaulieu

< BOURGES

MONTPELLIER >

A75

ZAC Pardieu

Discothèque + bowling

Zone inondable

Voie SNCF (non électrifiée)

AEC

Cabinet Révol

Gestelia

Crédit Agricole

La Pardieu

<3 voies

3 voies >

< 3 voies

3 voies >

BTA 3x 5+50 AL 2003

HTA 3x240 CUIVRE

HTA (3x240+25) AL

D 2000

D 300

D 400

R 107114-MPC-2001

LEGENDE ET NOTES

Réseau AEP	AEP	Réseau Gaz	GAZ
Réseau Ass-EP	EP	Réseau Gaz Haute Pression	Gaz HP
Réseau Ass-EU	EU	Réseau HTA aérien	HTA a
Réseau Ass-UN	UN	Réseau HTA souterrain	
Réseau BTA aérien	BTA a	Réseau SLT	
Réseau BTA aérien torsadé		Réseau Telecom aérien	TEL
Réseau BTA souterrain		Réseau Telecom souterrain	
Réseau Eclairage Public	ECL	Réseau Fibre	

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01B	15/05/17	Reprises suite détections et recolements SINTEGRA	Y.CHARIER	T.NICLOU	B.MASSON
01A	07/04/17	Création du document	S.PERRIER	T.NICLOU	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : S.PERRIER

VÉRIFIÉ : T.NICLOU

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

Maîtrise d'Oeuvre : egis

Maîtrise d'Ouvrage : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

CONVENTION DE RETABLISSEMENT

Réseaux existants

Planche 4/18

Date : AVRIL 2017 | Formats : A1 (1/1000) - A3 (1/2000)

RAP150034-RES-EGI-VP-ENPRO-XX | 01A

A75 2x3 voies
CLERMONT-FERRAND EST – LE CREST



Convention d'accord préalable relative au rétablissement des communications

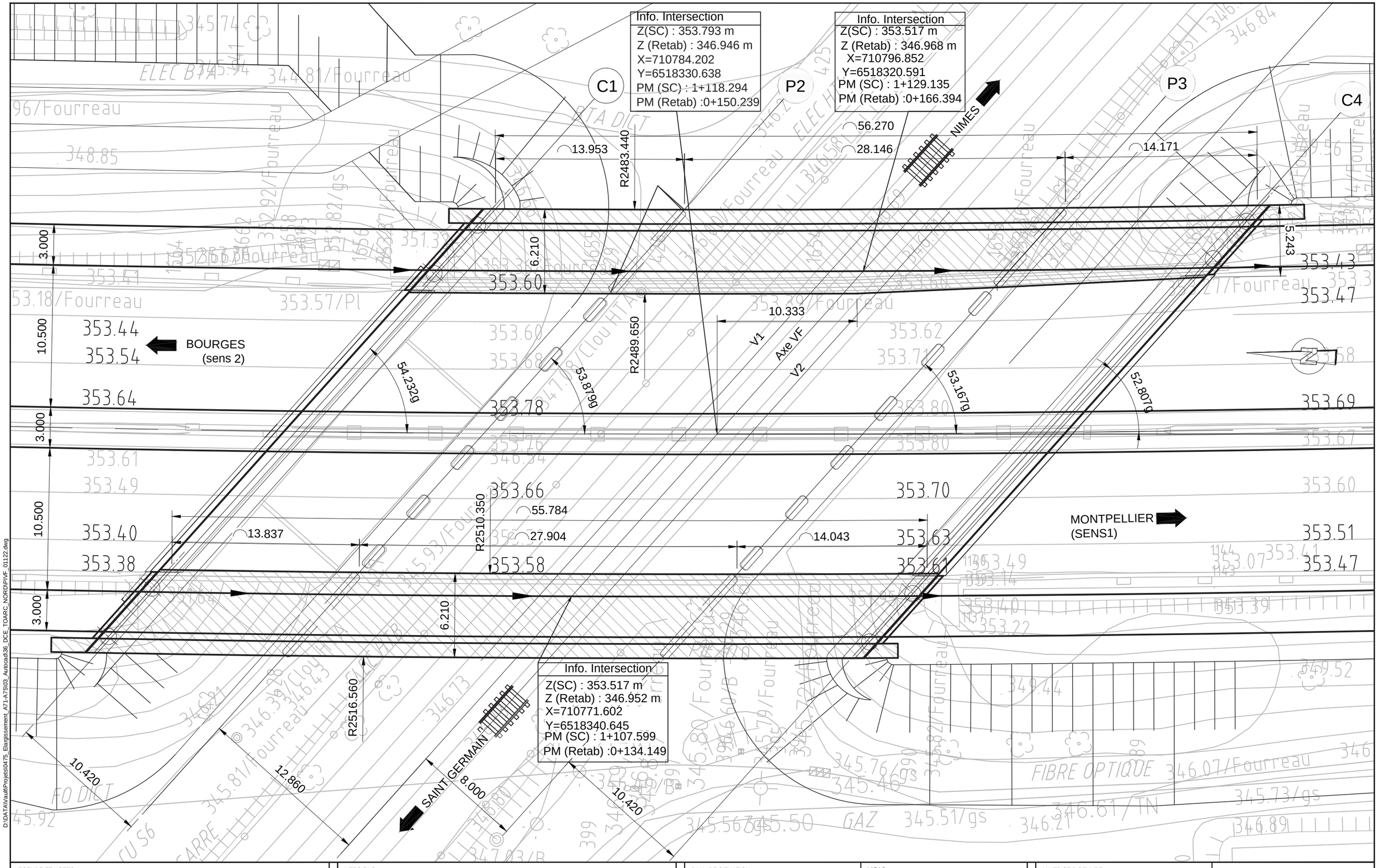
Clermont Auvergne Métropole

Commune de Clermont Ferrand

Pièce 9 : Dossier de Plans du chemin piéton au Nord de la voie SNCF

Établie le 06/07/2017

Modification : 31/01/2018



D:\DATAVaultProjets\0475_Elargissement_A71-A75\03_Autocad\36_DCE_TOARC_NORD\PIVF_01122.dwg

11/10/2017 4:31 M.VERCASSON

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
1A	28/07/17	Création du document	S_PHILI	S_BREUI	E_GUETT

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT :

VÉRIFIÉ :

APPROUVÉ :

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2 X 3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

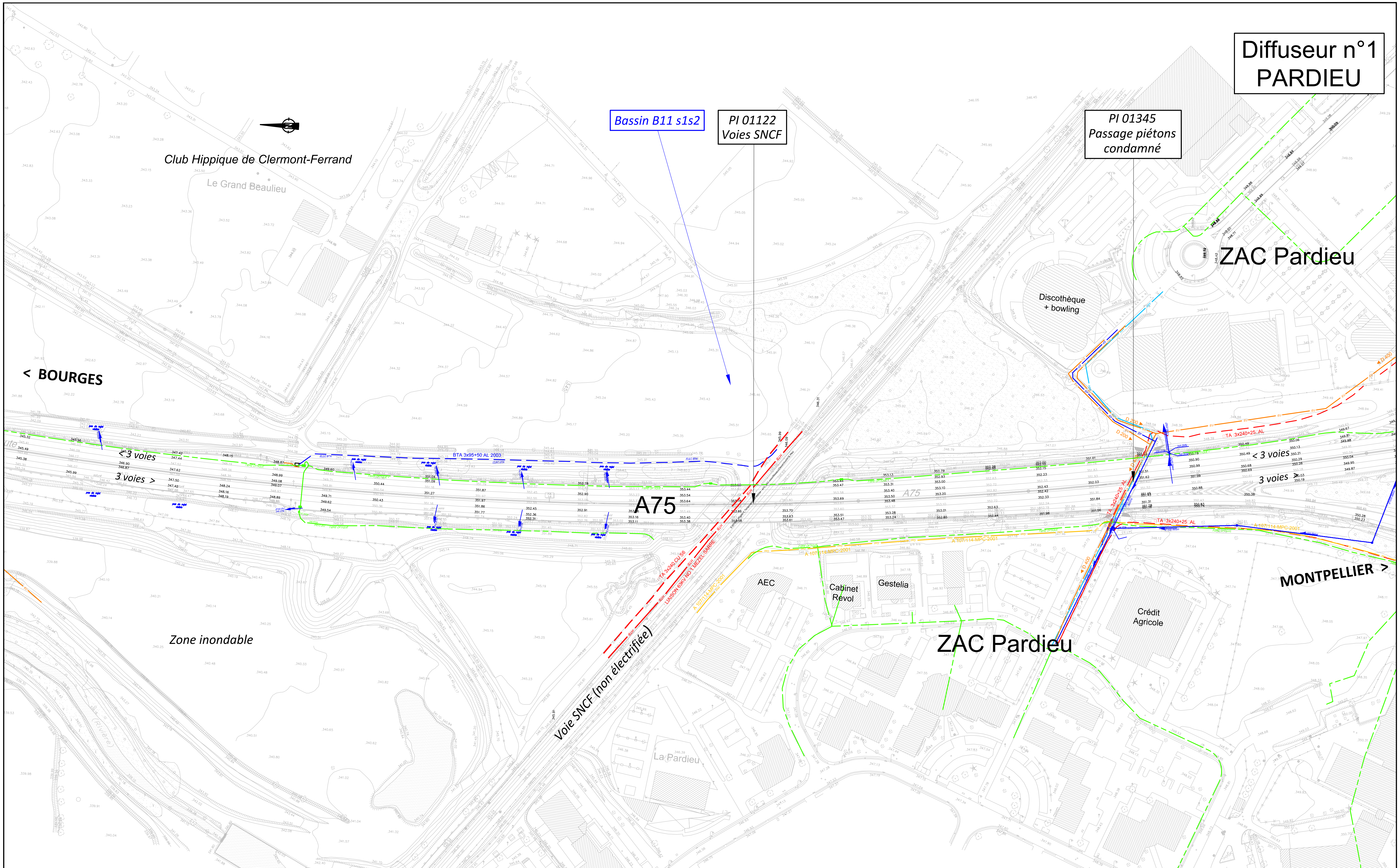
TOARC NORD

Pièce A4.3.1.3

PI 01122 - SNCF

VUE EN PLAN

Date : Oct. 2017 | Format : A3 | Echelle : *1/250*



LEGENDE ET NOTES

Réseau	Réseau
Réseau AEP	Réseau Gaz
Réseau Ass-EP	Réseau Gaz Haute Pression
Réseau Ass-EU	Réseau HTA aérien
Réseau Ass-UN	Réseau HTA souterrain
Réseau BTA aérien	Réseau SLT
Réseau BTA aérien torsadé	Réseau Telecom aérien
Réseau BTA souterrain	Réseau Telecom souterrain
Réseau Eclairage Public	Réseau Fibre

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01B	15/05/17	Reprises suite détections et recolements SINTEGRA	Y.CHARIER	T.NICLOU	B.MASSON
01A	07/04/17	Création du document	S.PERRIER	T.NICLOU	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : S.PERRIER
VÉRIFIÉ : T.NICLOU
APPROUVÉ : B.MASSON

Maîtrise d'Oeuvre : egis

Maîtrise d'Ouvrage : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

CONVENTION DE RETABLISSEMENT

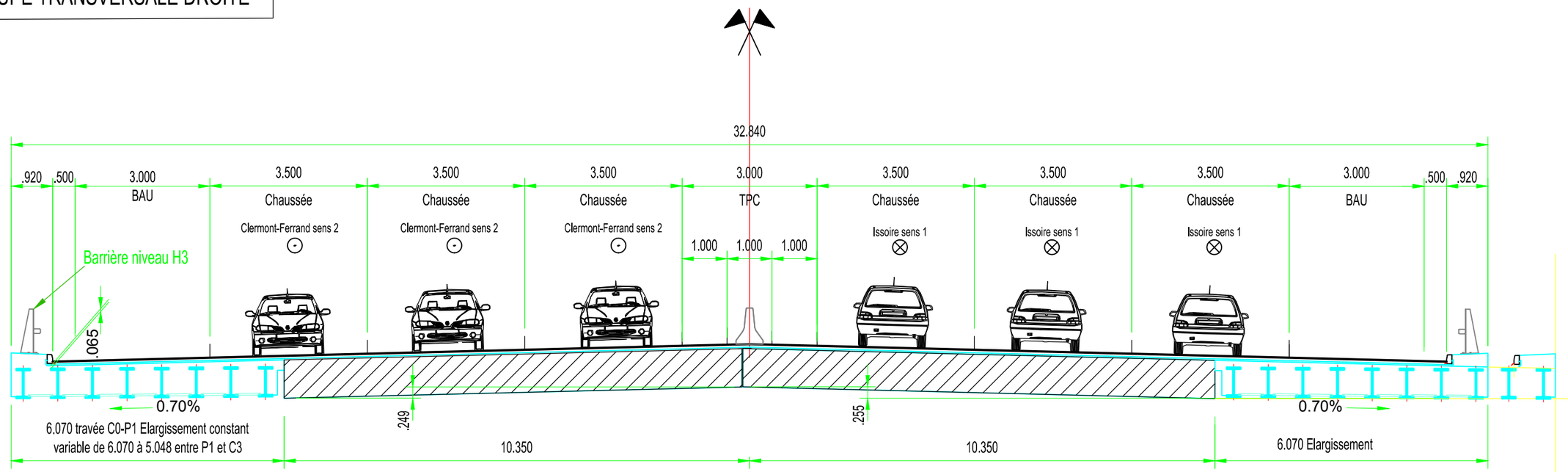
Réseaux existants

Planche 4/18

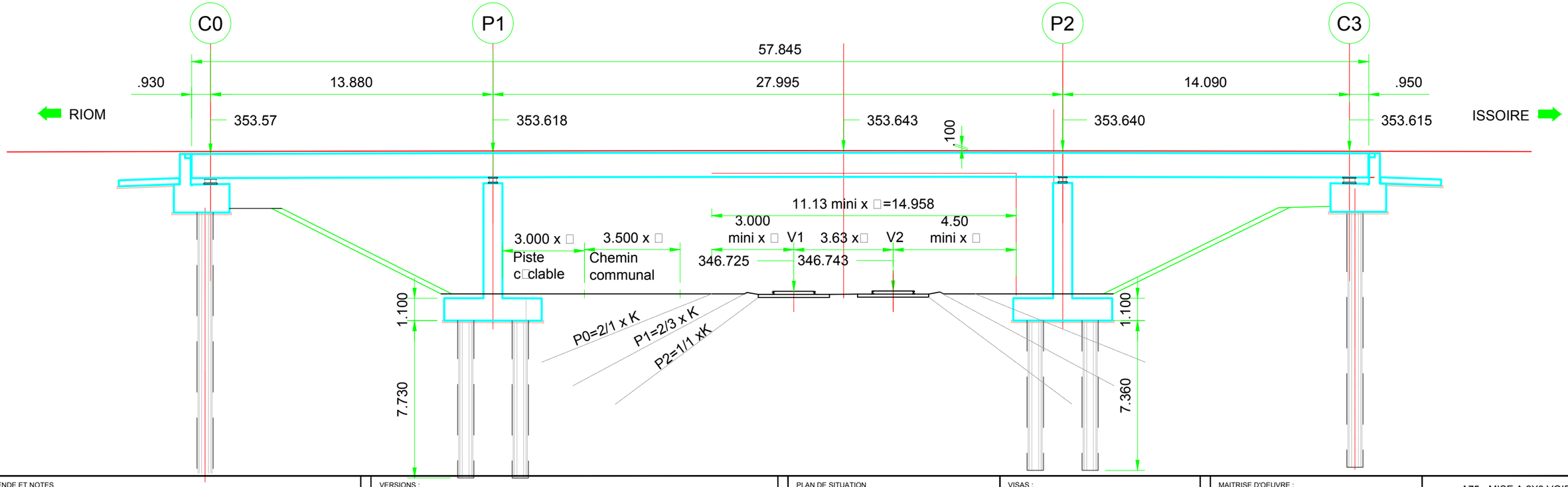
Date : AVRIL 2017 | Formats : A1 (1/1000) - A3 (1/2000)

RAP150034-RES-EGI-VP-ENPRO-XX | 01A

COUPE TRANSVERSALE DROITE



COUPE LONGITUDINALE



D:\p□ef\r rap150034 c3d\user dms03906 RAP150034-AMO-ESJ-COV-ENPRO-OAC-031628.dwg

O.□EURTEAUX

7/24/2017 3:39

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
1	15/11/16	Création du document	S□P□ILI	S□BREUI	S□BREUI

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT :

VÉRIFIÉ :

APPROUVÉ :

egis

MAITRISE D'OEUVRE :

egis

MAITRISE D'OUVRAGE :

APRR

A75 - MISE A 2X3 VOIES

CLERMONT-Fd. - LE CREST

CONVENTION DE RETABLISSEMENT

Cahier de plans

COUPES TRANSVERSALE ET LONGITUDIANLE

PIVF 1.12

Date : 24/07/2017 | Format : A3 | Echelle :

1

A75 2x3 voies
CLERMONT-FERRAND EST – LE CREST



Convention d'accord préalable relative au rétablissement des communications

Clermont Auvergne Métropole

Commune de Clermont Ferrand

Pièce 10 : Dossier de Plans du chemin piéton rue Valentin Hauy

Établie le 06/07/2017

Modification : 31/01/2018

APRR

ZAC Pardieu

ø1200 p=0.3%

BASSIN N°11

fe.arrivée 342.70

R.by-pass fe.342.95 amont - fe.a al 341.95 (muret de soutènement à réaliser autour du regard

fe.341.45

fe.341.59

← ø800 p=0.5%

fe.341.75

← ø800 p=0.5%

fe.341.90

ø800 p=1.5%

fe.343.05

Merlon paysager

OT 1.25

CàF renforcé ou ø300 PVC enrobé au droit de la traversée

← Fonçage ø675-700 acier p=1.5

Mur de soutènement Pardieu Nord

OT 1.17

S.L=289.084

PK = 0+289.08

fe.343.55

← ø800 p=0.5%

fe.344.61

fe.344.73

← ø800 p=0.5%

fe.344.85

PI 01345 Passage piétons Allée Louis Rosier

OT 1.19

ø300

ø400

R.déporté (sur collecteur ex.)

BOURGES

MONTPELLIER

PK = 1+126.98
Z = 353.822

PK = 0+194.52
Z = 347.611

PI 01122 Voies SNCF

OT 1.15

AEC

Cabinet Re ol

Gestelia

Chemin Piéton rue Valentin Hauy

OT 1.18

ZAC PARDIEU

LIMITE DES TRAVAUX

Allée LouisRosier

Raccordement au réseau EP existant (à curer) fe.347.0

Voie SNCF (non électrifiée)

Crédit Agricole

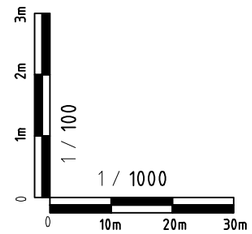
Fin = 228.68
PK = 0+228.68

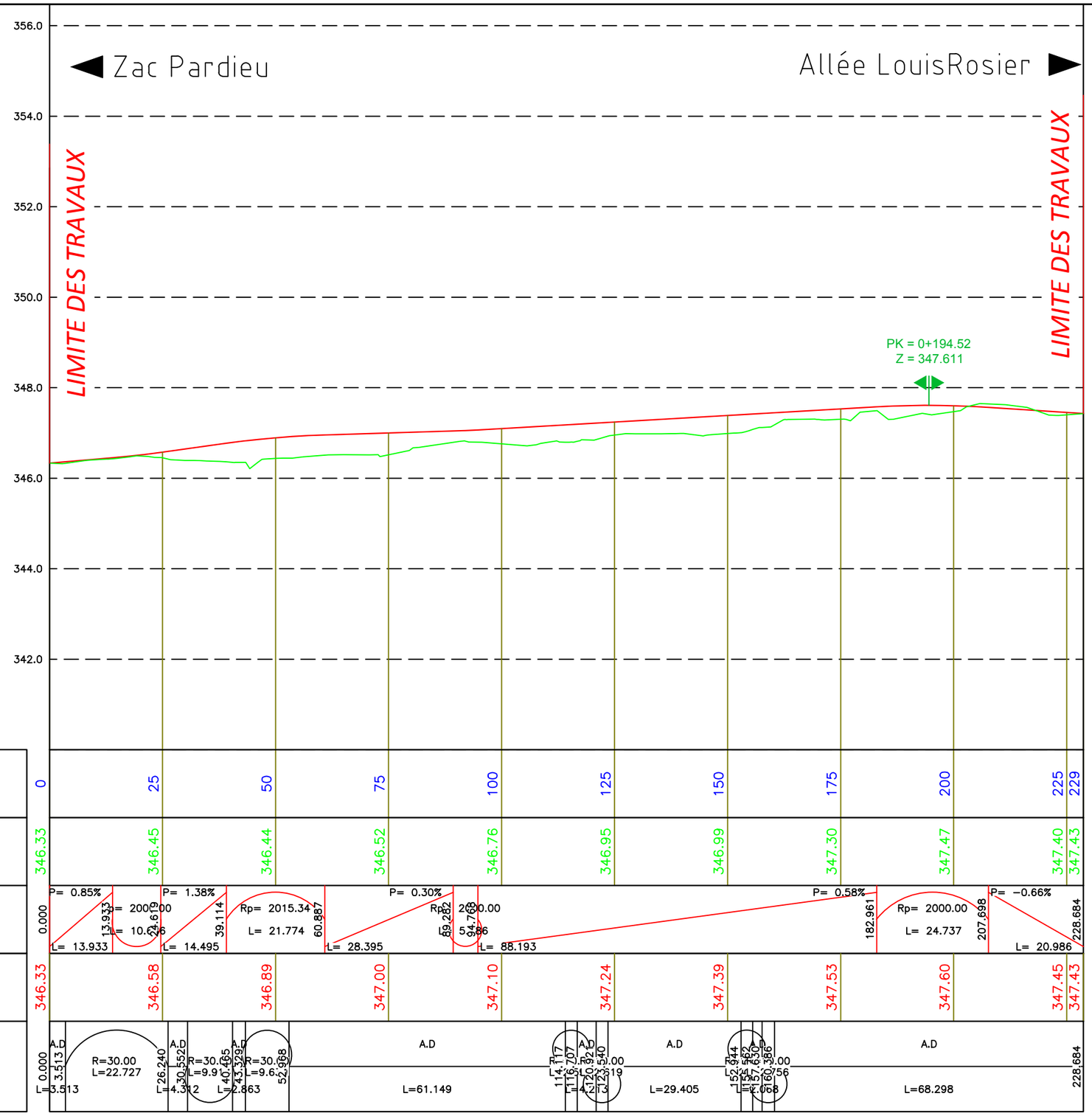
S.L=289.084
PK = 0+000.00

ECHELLE 1: 1000

ECHELLE EN m

LEGENDE ET NOTES	VERSIONS :					PLAN DE SITUATION	VISAS :	MAITRISE D'OEUVRE :	A75 - MISE A 2x3 VOIES CLERMONT-Fd. Est - LE CREST
							PRODUIT : P.BATAILLE	egis	PRO - DCE
							VÉRIFIÉ : T.DEPREZ	MAITRISE D'OUVRAGE :	Rétablissement chemin piéton Valentin Hauy
							APPROUVÉ : B.MASSON	APRR	Vue en plan - Géométrie-Assainissement
	01A	21-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON	egis		A.4.5.1.5
	IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ			Date : OCT.2017 / Format : A1 / Echelle : 1/1000
									RAP150034-PRO-EFR-VPL-VCR-ROU-033236 01A





PC. : 340.00

DISTANCE CUMULEES
COTES TERRAIN NATUREL
PENTES ET RAMPES
COTES PROJET
ALIGNEMENTS ET COURBES

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	21-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE

VÉRIFIÉ : T.DEPREZ

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est - LE CREST

PRO - DCE

Rétablissement chemin piétons Rue Valentin Hauy

Profil en long

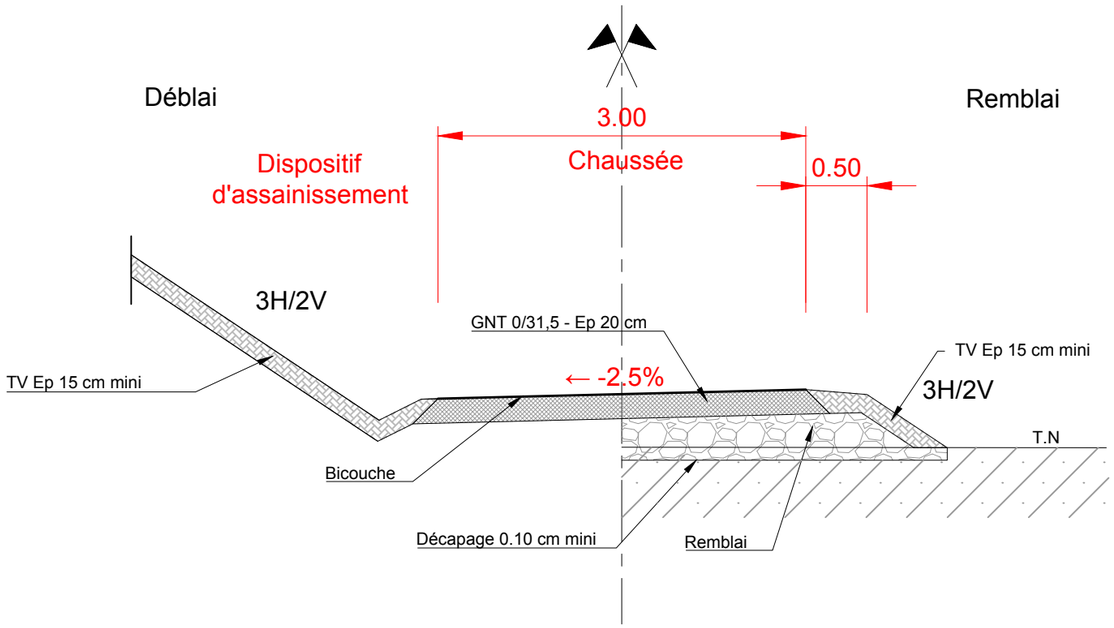
A.4.5.1.5

Date : OCT.2017 | Format : A3 | Echelle : 1/1000

RAP150034-PRO-EFR-VPL-VCR-ROU-033236 | 01A

PROFILS EN TRAVERS
RETABLISSEMENTS DE COMMUNICATION

Chemin piéton rue Valentin Hauy

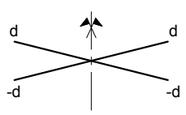


LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
02A	NOV.17	Mise à jour du plan	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON
01A	NOV. 17	Création du document	J. VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON

DIAGRAMME DES DEVERS



VISAS :

PRODUIT : J.VASSEUR
VÉRIFIÉ : T.DEPREZ
APPROUVÉ : B.MASSON

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

PRO - DCE

RETABLISSEMENTS DES COMMUNICATIONS

Profil en travers type - Chemin piéton rue V. Hauy

A.4.5.2

Date : OCT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/50

RAP150034-PRO-EFR-PT-VCR-ROU-038510 | 02A

Diffuseur n°1 PARDIEU

Bassin B11 s1s2

PI 01122
Voies SNCF

PI 01345
Passage piétons condamné

Club Hippique de Clermont-Ferrand

Le Grand Beaulieu

< BOURGES

MONTPELLIER >

ZAC Pardieu

Discothèque + bowling

A75

<3 voies

3 voies >

< 3 voies

3 voies

Zone inondable

Voie SNCF (non électrifiée)

AEC

Cabinet Revol

Gestelia

Crédit Agricole

La Pardieu

BTA 3x95+50 AL 2003

HTA 3x240+25 AL

HTA 3x240+25 CU 58

LIAISON 63kV NO TIEZ-ST-SIMPHORIEN

D 2000

D 300

D 400

R 107114-MPC-2001

LEGENDE ET NOTES

Réseau AEP	AEP	Réseau Gaz	GAZ
Réseau Ass-EP	EP	Réseau Gaz Haute Pression	Gaz HP
Réseau Ass-EU	EU	Réseau HTA aérien	HTA a
Réseau Ass-UN	UN	Réseau HTA souterrain	
Réseau BTA aérien	BTA a	Réseau SLT	
Réseau BTA aérien torsadé		Réseau Telecom aérien	TEL
Réseau BTA souterrain		Réseau Telecom souterrain	
Réseau Eclairage Public	ECL	Réseau Fibre	

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01B	15/05/17	Reprises suite détections et recolements SINTEGRA	Y.CHARIER	T.NICLOU	B.MASSON
01A	07/04/17	Création du document	S.PERRIER	T.NICLOU	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : S.PERRIER

VÉRIFIÉ : T.NICLOU

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

Maîtrise d'Oeuvre : egis

Maîtrise d'Ouvrage : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

CONVENTION DE RETABLISSEMENT

Réseaux existants

Planche 4/18

Date : AVRIL 2017 | Formats : A1 (1/1000) - A3 (1/2000)

RAP150034-RES-EGI-VP-ENPRO-XX | 01A

A75 2x3 voies
CLERMONT-FERRAND EST – LE CREST



Convention d'accord préalable relative au rétablissement des communications

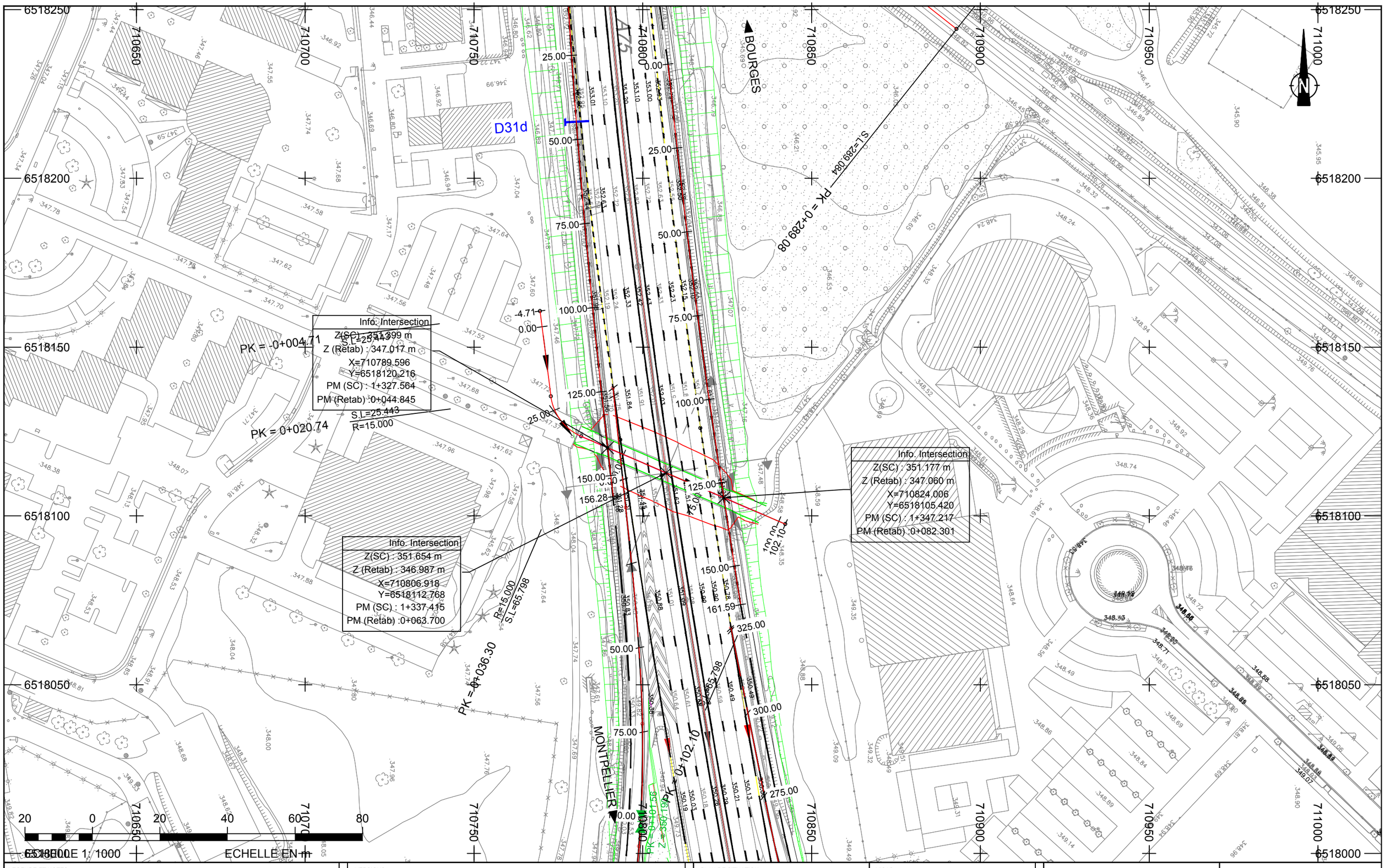
Clermont Auvergne Métropole

Commune de Clermont Ferrand

Pièce 11 : Dossier de Plans du passage inférieur piéton
PI 01345

Établie le 06/07/2017

Modification : 31/01/2018



LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
02B	01-02-17	reprise tracé rétablissement	P.Richard	B.Chenene	S.Thouverey
02A	30-01-17	création des PL bord BAU A75	P.Richard	B.Chenene	S.Thouverey
01A	18/10/16	Création du document	L.Viavant	B.Chenene	S.Thouverey

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : L.Viavant

VÉRIFIÉ : B.Chenene

APPROUVÉ : S.Thouverey

egis

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

CONVENTION DE RETABLISSEMENT

Eléments de Conception OA

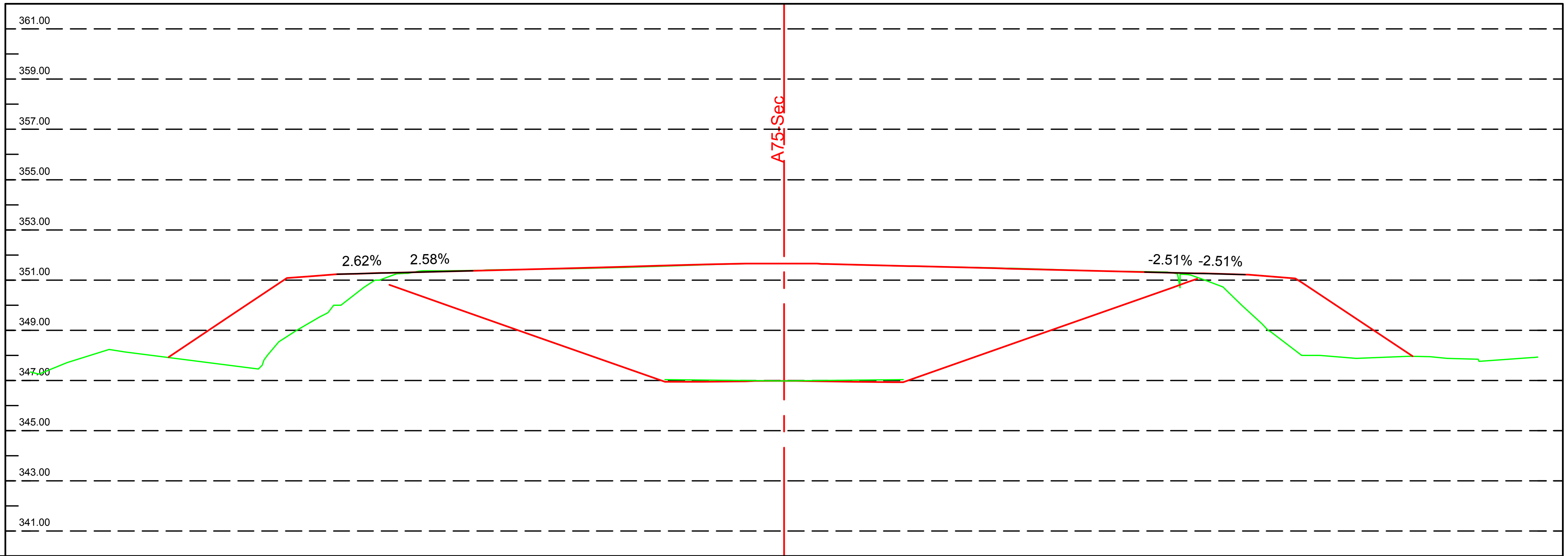
PI 1.345 - Passage piétons

Vue en plan

Date : an. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/1000

rap150034-avp-efr-pi-m3-c_p3d_1345 | 02B

Coupe	:COUPE_100
Abscisse	: 1+337.415
Axe	: A75-Sec
Echelle	: 500
Facteur	: 1



PC. : 340.00

Terrain Naturel

Cote	Déport
347.34	−30.00
347.87	−28.00
348.11	−26.00
347.85	−24.00
347.60	−22.00
348.61	−20.00
349.90	−18.00
351.03	−16.00
351.37	−14.00
351.39	−12.00
351.43	−10.00
351.47	−8.00
351.52	−6.00
351.58	−4.00
351.64	−2.00
351.66	0.00
351.63	2.00
351.58	4.00
351.53	6.00
351.49	8.00
351.44	10.00
351.38	12.00
351.34	14.00
351.22	16.00
350.21	18.00
348.47	20.00
347.94	22.00
347.93	24.00
347.92	26.00
347.78	28.00
347.94	30.00

Projet

Cote	Déport
347.94	−24.50
349.65	−21.93
351.23	−17.80
351.29	−15.80
351.37	−12.40
351.53	−6.63
351.62	−3.13
351.65	0.00
351.56	5.00
351.47	8.50
351.27	16.36
351.22	18.36
351.06	20.36
347.96	25.02

Dist. Part.	Dévers
2.58	−66.67%
2.13	−66.67%
3.40	−2.58%
3.90	−2.66%
1.87	−2.76%
1.63	−2.73%
1.87	−2.54%
1.63	−2.42%
1.50	0.39%
3.31	−2.44%
3.31	−2.57%
7.44	−2.51%
1.66	−2.51%
1.89	−8.00%
4.40	−66.67%

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
02B	01-02-17	reprise tracé rétablissement	P.Richard	B.Chenene	S.Thouverey
02A	30-01-17	création des PL bord BAU A75	P.Richard	B.Chenene	S.Thouverey
01A	18/10/16	Création du document	L.Viavant	B.Chenene	S.Thouverey

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : L.Viavant

VÉRIFIÉ : B.Chenene

APPROUVÉ : S.Thouverey

egis

A75 - MISE A 2x3 VOIES

CLERMONT-Fd. - LE CREST

CONVENTION DE RETABLISSEMENT

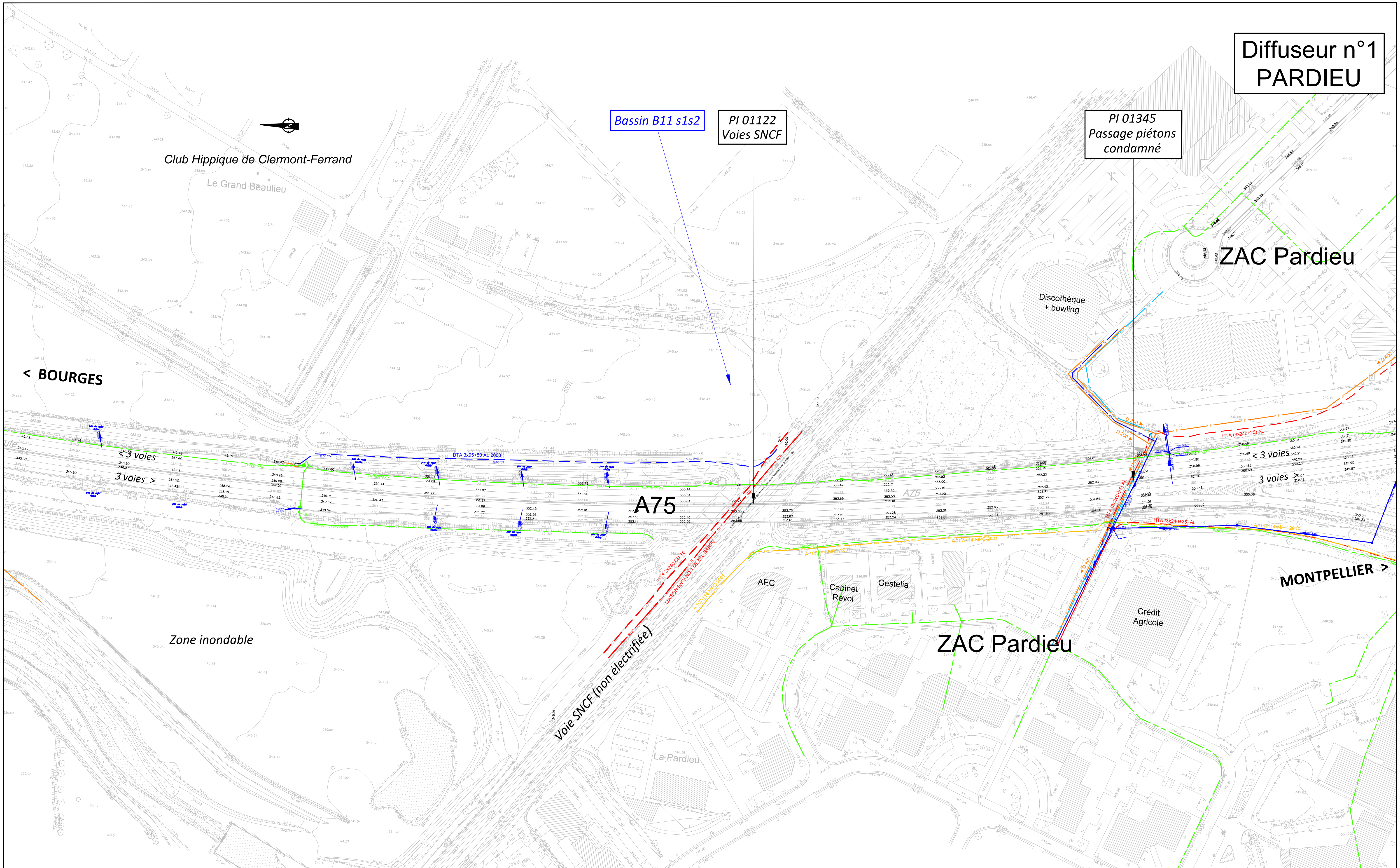
Eléments de Conception OA

PI 1.345 - Passage piétons

Coupe transversale A75

Date : Jan. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/200

rap150034-avp-efr-pi-m3-c_p3d_1345 | 02B



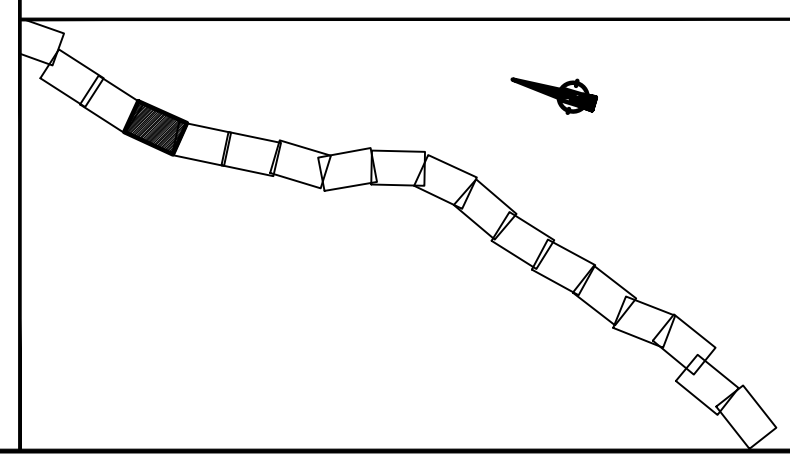
LEGENDE ET NOTES

Réseau AEP	Réseau Gaz
Réseau Ass-EP	Réseau Gaz Haute Pression
Réseau Ass-EU	Réseau HTA aérien
Réseau Ass-UN	Réseau HTA souterrain
Réseau BTA aérien	Réseau SLT
Réseau BTA aérien torsadé	Réseau Telecom aérien
Réseau BTA souterrain	Réseau Telecom souterrain
Réseau Eclairage Public	Réseau Fibre

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01B	15/05/17	Reprises suite détections et recolements SINTEGRA	Y.CHARIER	T.NICLOU	B.MASSON
01A	07/04/17	Création du document	S.PERRIER	T.NICLOU	B.MASSON

PLAN DE SITUATION



VISAS :

PRODUIT : S.PERRIER
VÉRIFIÉ : T.NICLOU
APPROUVÉ : B.MASSON

egis

Maîtrise d'Oeuvre : egis

Maîtrise d'Ouvrage : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

CONVENTION DE RETABLISSEMENT

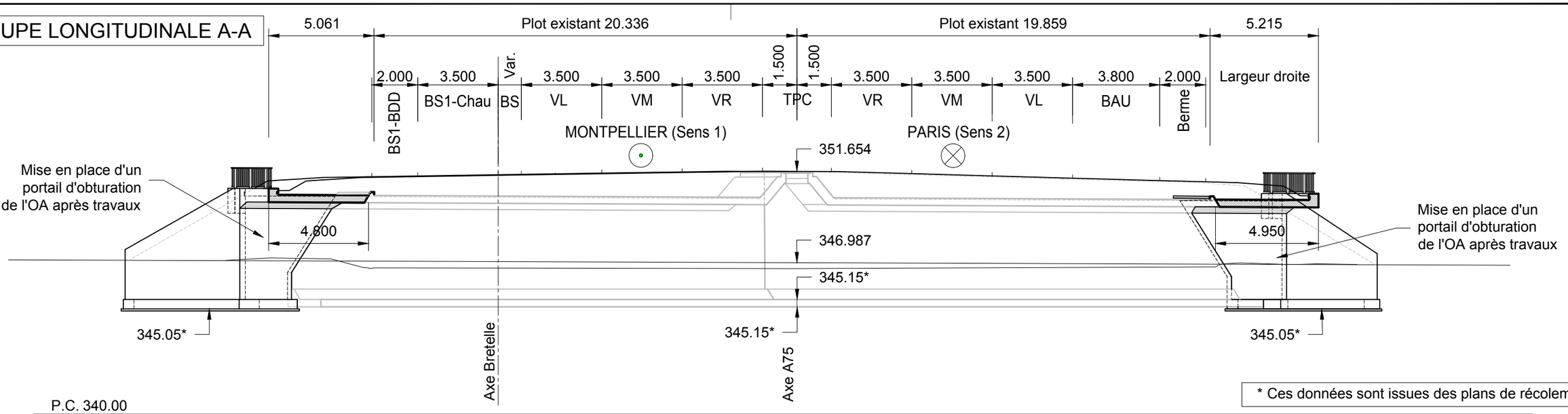
Réseaux existants

Planche 4/18

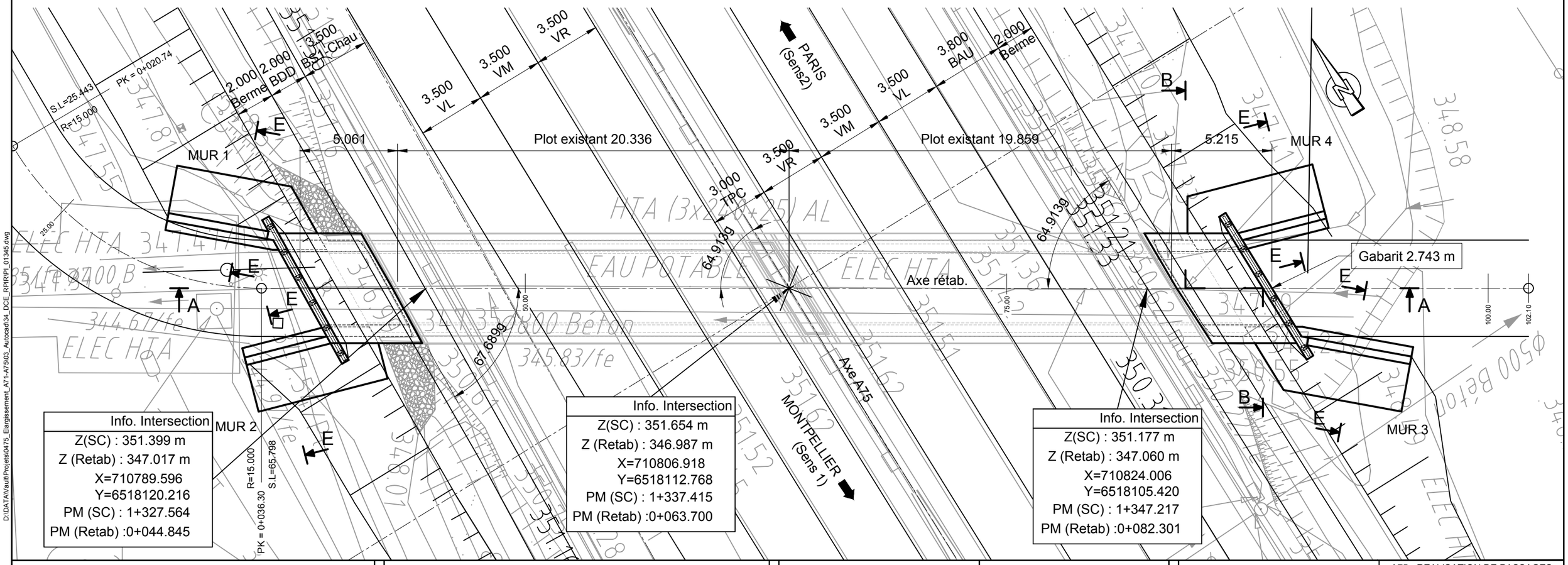
Date : AVRIL 2017 | Formats : A1 (1/1000) - A3 (1/2000)

RAP150034-RES-EGI-VP-ENPRO-XX | 01A

COUPE LONGITUDINALE A-A



* Ces données sont issues des plans de récolement.



LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
1B	23/05/17	Mise à jour suivant échanges EVT	M_VERCA	S_BREUI	P_ADIER
1A	06/02/17	Création du document	S_PHILI	S_BREUI	P_ADIER

PLAN DE SITUATION

VISAS :
PRODUIT :
VÉRIFIÉ :
APPROUVÉ :

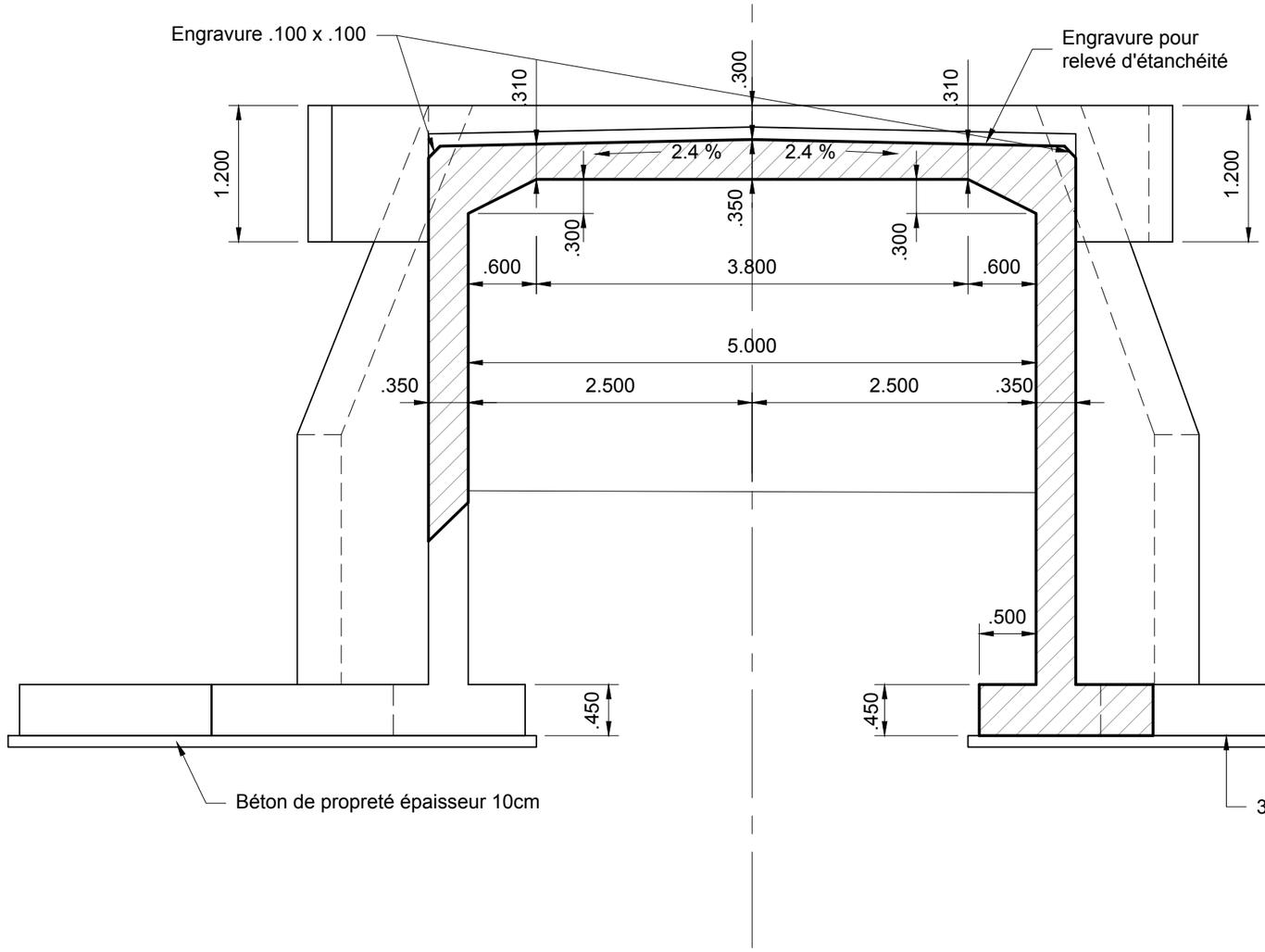
MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

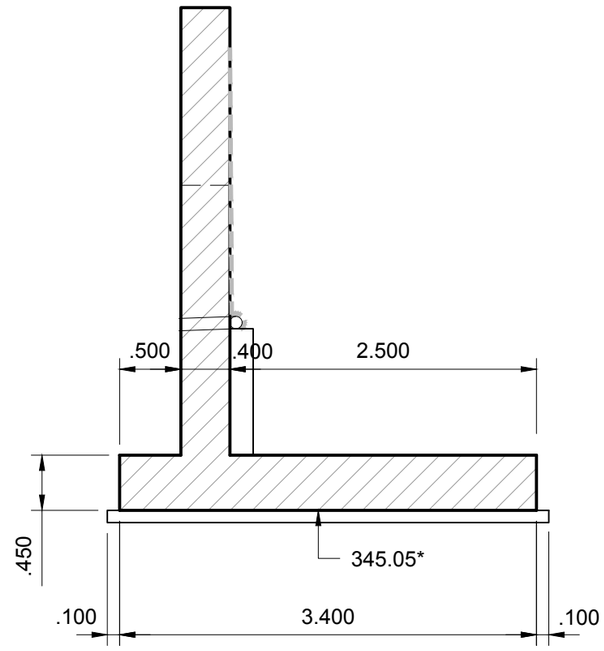
A75 - REALISATION DE PASSAGES INFERIEURS ROUTIERS
CLERMONT-Fd. - LE CREST
CONVENTION DE RETABLISSEMENTS
Cahier de plans OA
PI 01345
VUE EN PLAN - COUPE LONGITUDINALE
Date : 21/07/2017 | Format : A3 | Echelle : *1/200*
Page 01

D:\DATA\Vault\Projets\0475_Elargissement_A71-A7503_Autocad\34_DCE_RPR\PI_01345.dwg
M.VERCASSON
5/24/2017 6:55

COUPE B-B
réalisé sans le garde corps S8.



COUPE TYPE E-E



* Ces données sont issues des plans de récolement.

D:\DATA\Vault\Projets\0475_Elargissement_A71-A75\03_Autocad\34_DCE_RPIR\PI_01345.dwg
M.VERCASSON
5/24/2017 6:56

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
1B	*23/05/17*	Mise à jour suivant échanges EVT	M_VERCA	S_BREUI	P_ADIER
1A	*06/02/17*	Création du document	S_PHILI	S_BREUI	P_ADIER

PLAN DE SITUATION

VISAS :
PRODUIT :
VÉRIFIÉ :
APPROUVÉ :

MAITRISE D'OEUVRE : egis
MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - REALISATION DE PASSAGES INFERIEURS ROUTIERS
CLERMONT-Fd. - LE CREST
CONVENTION DE RETABLISSEMENT
Cahier de plans OA
PI 01345
COUPES
Date : 21/04/2017 | Format : A3 | Echelle : *1/50*
Page 04

A75 2x3 voies
CLERMONT-FERRAND EST – LE CREST



Convention d'accord préalable relative au rétablissement des communications

Clermont Auvergne Métropole

Département du Puy de Dôme

Pièce 12 : Dossier de Plans RD 765 – Avenue Ernest Cristal

Établie le 19/07/2017

Modification : 31/01/2017

APRR

Diffuseur n°1 PARDIEU

Bretelle D1S1 — OT 1.20

Carrefour de racc. — OT 1.24

Bretelle D1E2 — OT 1.21

PS 01654 RD765 — OT 1.22

Carrefour de racc. — OT 1.23

PS 01654 bis RD765 — OT 1.26

Bretelle D1 S2 — OT 2.4

Bretelle D1E1 — OT 2.5

PK:1+600

Clermont-Fd.

Bourges

Montpellier

Cournon

COMMUNE D ' AUBIÈRE

COMMUNE D

LIMITE DES TRAVAUX

LIMITE DES TRAVAUX

Fossé 0.30x0.30

Fossé 0.30x0.30

Cunette zm

Bordures T2

Bourrelet

Raccordement au réseau EP existant

Rejet drains dans regard existant

Rejet drains dans regard de dérivation

Entonnement grand débit - fe.347.58

Entonnement petit débit - fe.347.94

Entonnement petit débit - fe.348.22

Entonnement petit débit - fe.348.50

Entonnement petit débit - fe.348.54

Démolition du ø600 ex. au droit de l'OA et reconstruction d'un nouveau ø600 PVC bétonné derrière pile

Assainissement conservé existant (projet BHNS)

Assainissement diffus (projet BHNS)

R.déporté

R.borgne

Cunette 2

PK = 1+596.70 Z = 349.09

PK = 0+838.29 Z = 355.921

PK = 0+468.93 A.D=62.638 R = 500.000

PK = 0+437.52 R = 500.000 A.D=64.816

PK = 0+372.70 A.D=64.816 R = 300.000

PK = 0+347.49

PK = 0+259.45 A.D=88.041 R = 250.000

PK = 0+227.75 R = 250.000 A.D=15.743

PK = 0+212.01 R = 250.000 A.D=15.743

PK = 0+179.09 R = 250.000 A.D=32.359

PK = 0+146.73 A.D=32.359 R = 500.000

PK = 0+122.42 R = 500.000 A.D=27.209

PK = 0+095.21 A.D=27.209 R = 547.470

fe.347.38 fe.347.45 fe.345.98 fe.346.13 fe.346.40 fe.346.33 fe.348.62 fe.348.81

fe. à définir selon existant

ø600 p=0.5% ø600 PVC p=0.5% sous cunette ø400 PVC p=0.5% sous cunette

6517850 6517800 6517750

710800 710850 710900 710950

0 20 40 60 80

ECHELLE 1: 1000 ECHELLE EN m

LEGENDE ET NOTES

Plan — Nord, Origine de l'Axe Secondaire, Gisement AP, Origine de l'Axe Principal, Extrémité de l'Axe Principal, Biais, Gisement AS, Extrémité de l'Axe Secondaire

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	12-09-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE

VÉRIFIÉ : T.DEPREZ

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

APRR

A75 - MISE A 2X3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est - LE CREST

PRO - DCE

Rétablissement RD765

Vue en plan - Géométrie-Assainissement

A.4.5.1.6

Date : OCT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/1000

RAP150034-PRO-EFR-VP-RD-ROU-034759 | 01A

Bretelle D1S1
OT 1.20

Bretelle D1E2
OT 1.21

PS 01654
RD765
OT 1.22

Diffuseur n°1
PARDIEU

Carrefour de racc.
OT 1.23

Carrefour de racc.
OT 1.24

PS 01654 bis
RD765
OT 1.26

Bretelle D1E1
OT 2.5

Bretelle D1 S2
OT 2.4

Clermont-Fd.

Pérignat

Montpellier

Cournon

COMMUNE D ' AUBIÈRE

LIMITE DES TRAVAUX

6517850

6517800

6517750

710800

710850

710900

710950

ECHELLE 1: 1000

ECHELLE EN m

LEGENDE ET NOTES

Plan

Nord
Origine de l'Axe Secondaire
Gisement AP
Origine de l'Axe Principal
Extrémité de l'Axe Principal
Biais
Gisement AS
Extrémité de l'Axe Secondaire

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	12-09-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT :	P.BATAILLE
VÉRIFIÉ :	T.DEPREZ
APPROUVÉ :	B.MASSON

egis

APRR

A75 - MISE A 2X3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est - LE CREST

PRO - DCE

Rétablissement RD765

Vue en plan - Équipements-Signalisation

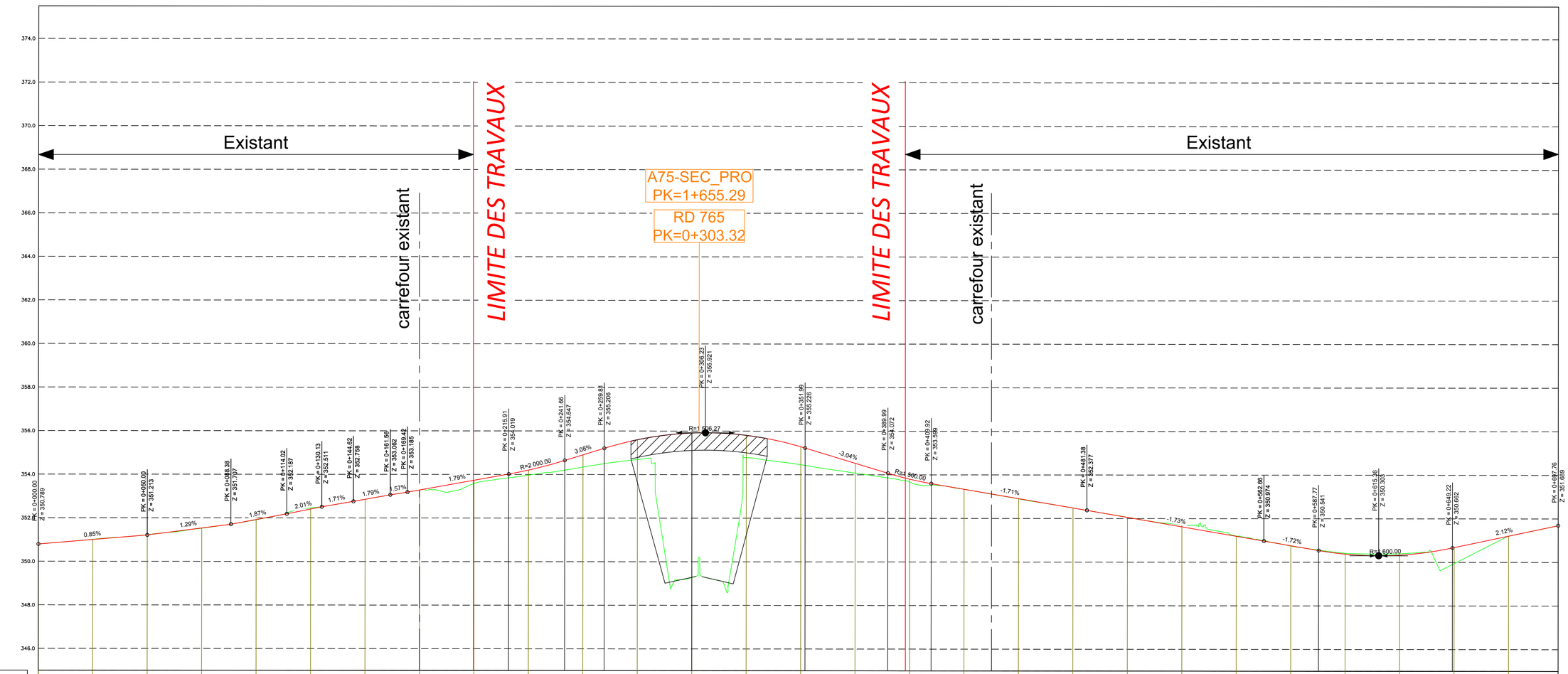
A.4.5.1.6

Date : OCT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/1000

RAP150034-PRO-EFR-VP-RD-ROU-037009 | 01A

◄ COURNON dA.

CLERMONT -Fd ►

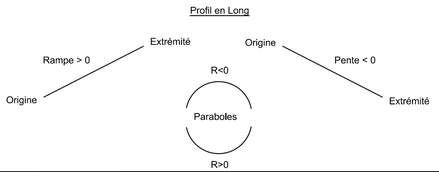


PC. : 345.00

DISTANCE CUMULEES	0	25	50	75	100	125	150	175	200	225	250	275	300	325	350	375	400	425	450	475	500	525	550	575	600	625	650	675
COTES TERRAIN NATUREL	350.79	351.01	351.21	351.52	351.91	352.46	352.85	353.29	353.58	353.97	354.35	354.69	349.27	354.78	354.46	354.08	353.67	353.34	352.90	352.43	352.06	351.71	351.20	350.75	350.42	350.39	349.94	351.21
PENTES ET RAMPES	0.000	P= 0.85% L= 50.000	50.000	P= 1.29% L= 38.382	88.382	P= 1.87% L= 25.643	114.025	P= 2.01% L= 16.103	130.128	P= 1.71% L= 14.493	144.620	P= 1.79% L= 16.939	161.560	P= 1.57% L= 7.864	169.424	P= 1.79% L= 46.490	215.914	Rp= 2000.00 L= 25.746	241.660	P= 3.08% L= 18.154	259.814	Rp= 1506.27 L= 92.175	351.989	P= -3.04% L= 38.002	389.991	Rp= 1500.00 L= 19.926	409.917	P= -1.71% L= 71.465	481.382	P= -1.73% L= 81.276	562.658	P= -1.72% L= 25.111	587.769	Rp= 1600.00 L= 61.452	649.221	P= 2.12% L= 48.542	697.763
COTES PROJET	350.79	351.00	351.21	351.53	351.92	352.41	352.85	353.29	353.73	354.20	354.90	355.60	355.91	355.80	355.29	354.53	353.80	353.34	352.91	352.49	352.06	351.62	351.19	350.76	350.38	350.33	350.68	351.21
ALIGNEMENTS ET COURBES	0.000	R=547.47 L=95.208	95.208	A.D L=27.209	122.417	R=500.00 L=24.313	146.730	A.D L=32.359	179.089	R=250.00 L=32.919	212.008	A.D L=15.743	227.751	R=250.00 L=31.698	259.449	A.D L=88.041	347.490	R=300.00 L=25.213	372.703	A.D L=64.816	437.519	R=500.00 L=31.406	468.926	A.D L=62.638	531.564	R=500.00 L=15.040	546.603	A.D L=151.160	697.763						

LEGENDE ET NOTES

Profil en Long



VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
02A	30-11-17	Suite contr.externe APRR	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON
01A	23-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE

VÉRIFIÉ : T.DEPREZ

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2X3 VOIES

CLERMONT-Fd. Est- LE CREST

PRO - DCE

Rétablissement RD 765

A.4.5.1.6

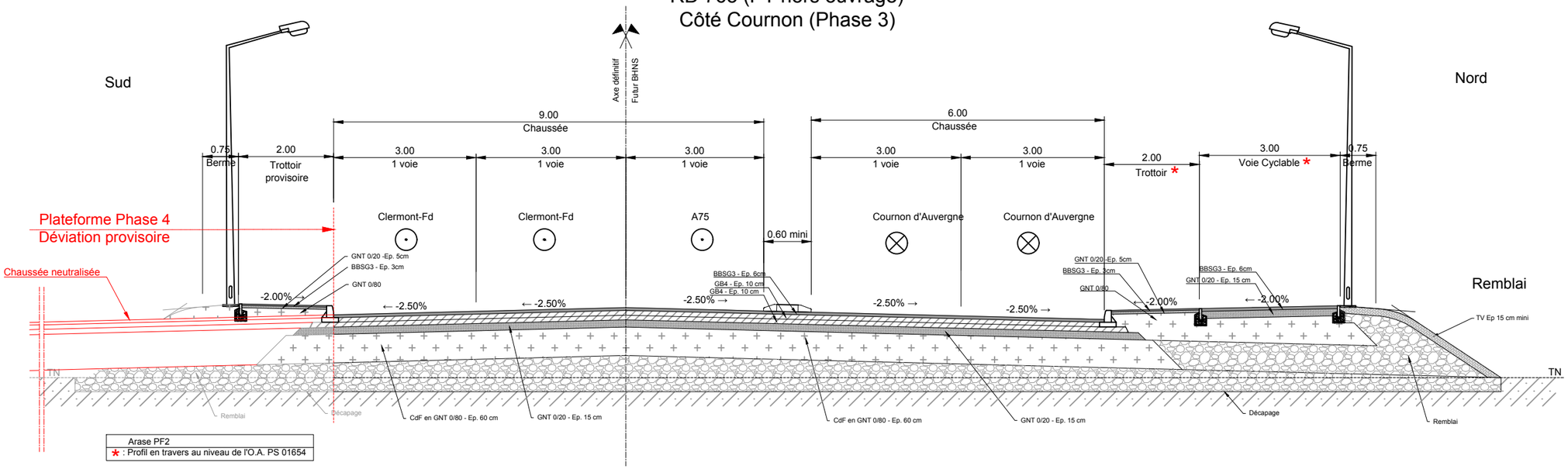
Profil en long

Date : NOV. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/2000

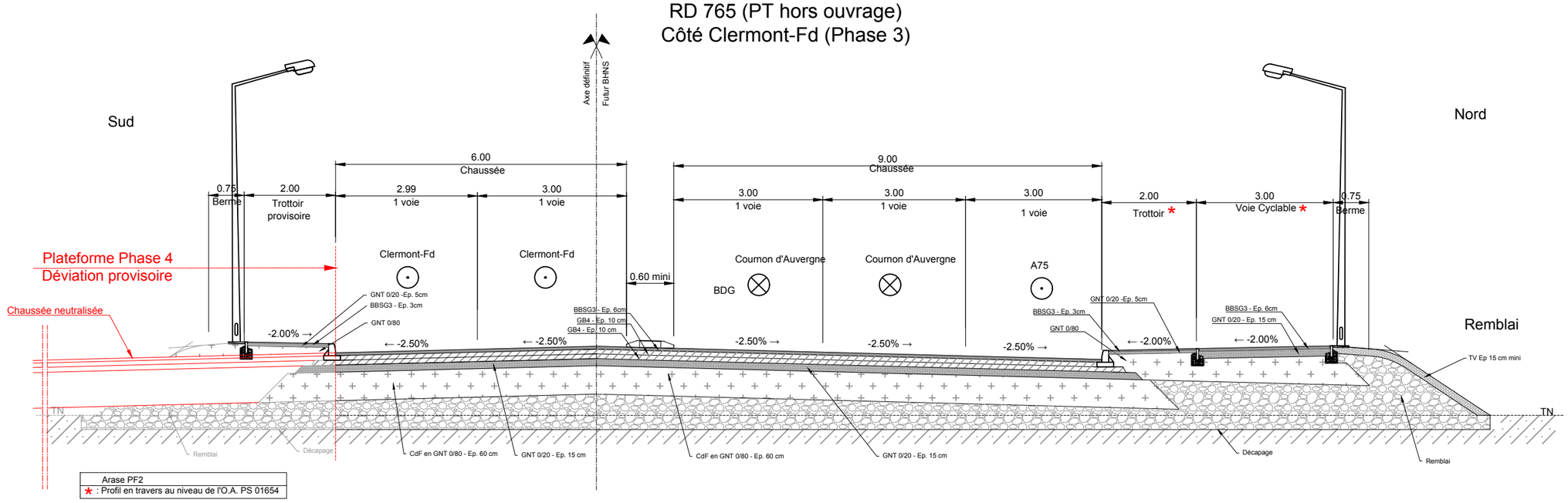
RAP150034-PRO-EFR-PL-RD-ROU-034210 | 02A

PROFILS EN TRAVERS
RETABLISSEMENTS DE COMMUNICATION

RD 765 (PT hors ouvrage)
Côté Cournon (Phase 3)



RD 765 (PT hors ouvrage)
Côté Clermont-Fd (Phase 3)

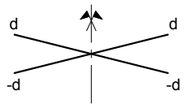


LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

03A	NOV.17	Mise à jour du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON
02A	NOV.17	Mise à jour document	J.VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON
01A	SEPT. 17	Création du document	J. VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON
IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ

DIAGRAMME DES DEVERS



VISAS :

PRODUIT : J.VASSEUR

VÉRIFIÉ : T.DEPREZ

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

PRO - DCE

RETABLISSEMENTS DES COMMUNICATIONS

Profil en travers type - RD 765

A.4.5.2

Date : NOV. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/100

RAP150034-PRO-EFR-PT-ENPRO-ROU-033735 | 03A

Bretelle D1S1
OT 1.20

Bretelle D1E2
OT 1.21

PS 01654
RD765
OT 1.22

Diffuseur n°1
PARDIEU

LIMITE DES TRAVAUX

LIMITE DES TRAVAUX

PK:1+600

PK:0+200

PK:0+000

Carrefour de racc.
OT 1.24

PS 01654 bis
RD765
OT 1.26

Carrefour de racc.
OT 1.23

Bretelle D1E1
OT 2.5

Bretelle D1 S2
OT 2.4

Passages à faune
sous tranchée
l=3.50m

COMMUNE D ' AUBIÈRE

COMMUNE D

Clermont-Fd.

Bourges

Montpellier

Cournon

Garage techni

FIN DU PROJET
PK=0+351.066

ORIGINE DU PROJET
PK=0+000.000

PK = 0+351.06

PK = 0+281.17

PK = 0+265.59

PK = 0+262.30

PK = 0+223.16

PK = 0+199.17

PK = 0+128.80

PK = 0+094.52

PK = 0+079.45

PK = 0+055.94

PK = 0+096.58

PK = 0+200.62

PK = 0+265.87

PK = 0+259.93

ECHELLE 1: 1000

ECHELLE EN m

LEGENDE ET NOTES

Plan

Nord
Origine de l'Axe Secondaire
Gisement AP
Origine de l'Axe Principal
Extrémité de l'Axe Principal
Biais
Gisement AS
Extrémité de l'Axe Secondaire

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	12-09-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE
VÉRIFIÉ : T.DEPREZ
APPROUVÉ : B.MASSON

egis

APRR

A75 - MISE A 2X3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est - LE CREST

PRO - DCE

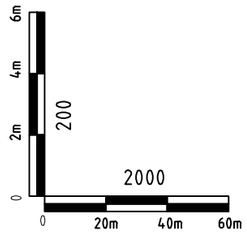
Déviation Provisoire RD765

Vue en plan

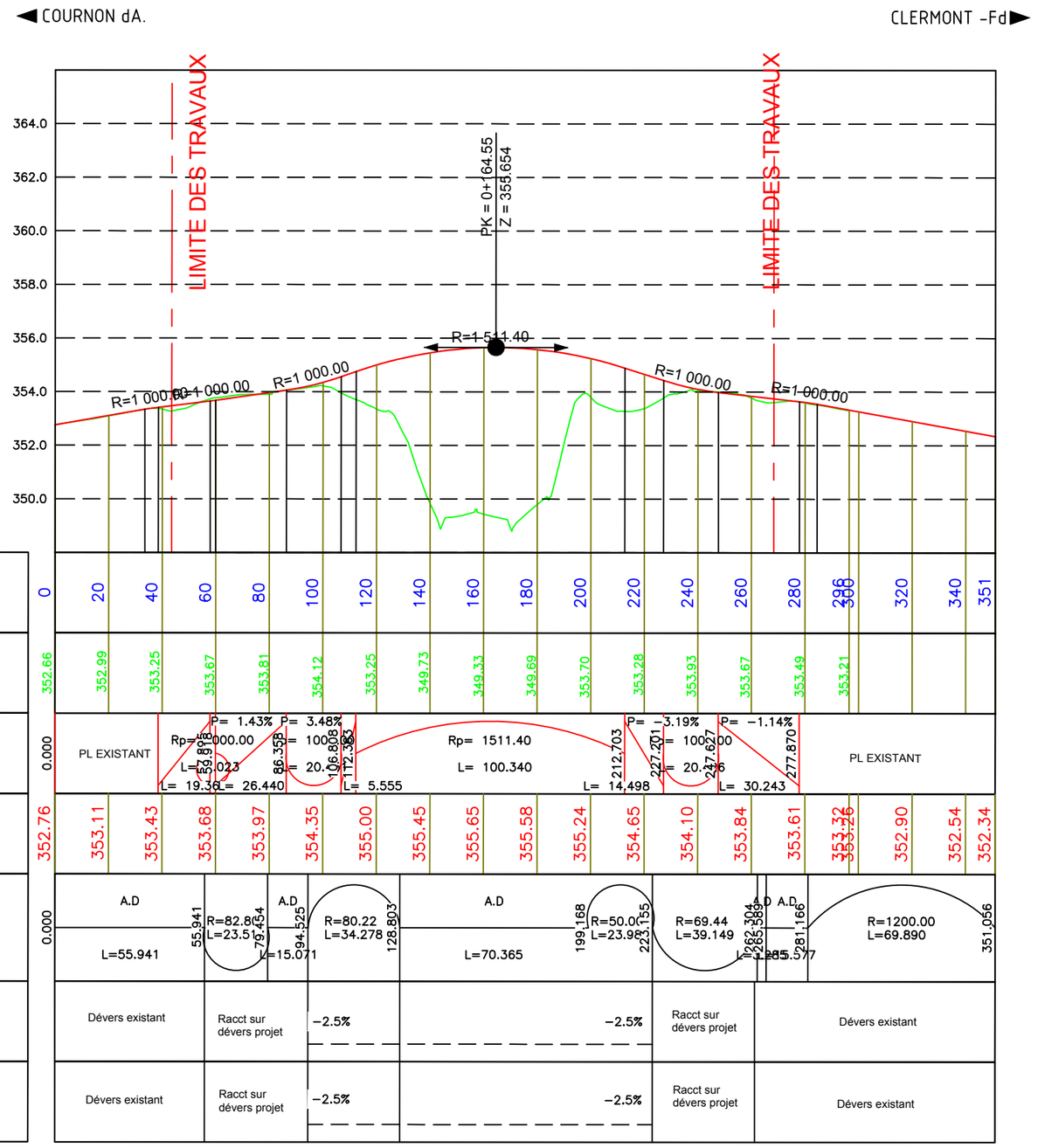
A.4.8.1

Date : OCT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/1000

RAP150034-PRO-EFR-VP-RD-ROU-DP | 01A

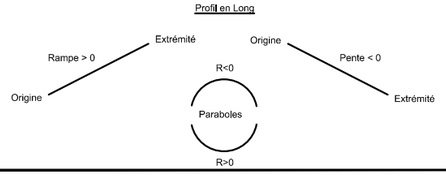


PC. : 348.00



LEGENDE ET NOTES

Profil en Long



VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	23-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE
VÉRIFIÉ : T.DEPREZ
APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2X3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est- LE CREST

PRO - DCE

Déviation Provisoire RD 765

A.4.8.1

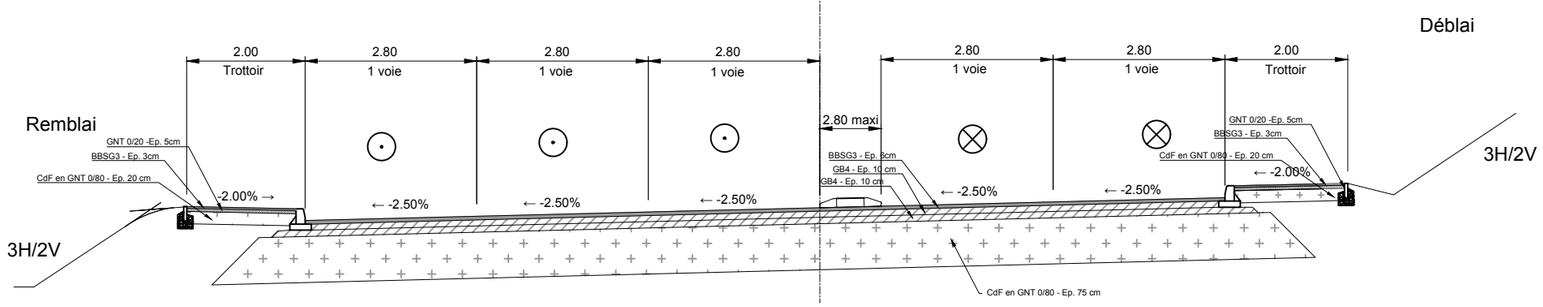
Profil en long

Date : OCT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/1000

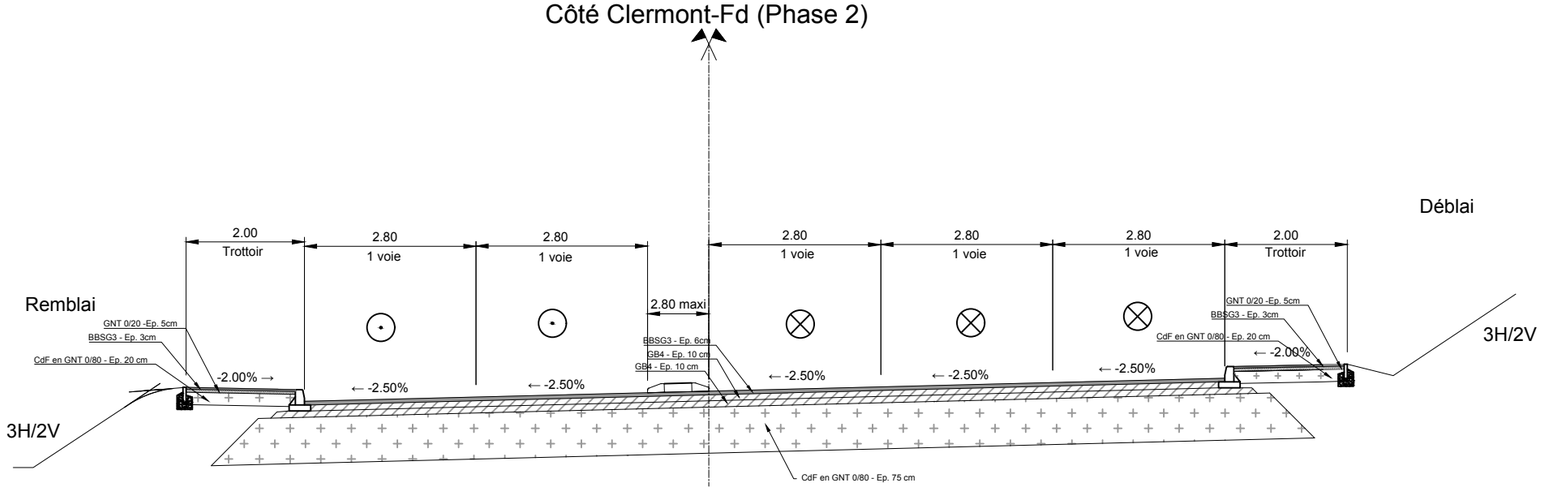
RAP150034-PRO-EFR-PL-RD-ROU-034210 | 01A

PROFILS EN TRAVERS
RETABLISSEMENTS DE COMMUNICATION

Déviation Provisoire
RD 765 (PT hors ouvrage)
Côté Cournon (Phase 2)



Déviation Provisoire
RD 765 (PT hors ouvrage)
Côté Clermont-Fd (Phase 2)

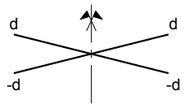


LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	SEPT. 17	Création du document	J. VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON

DIAGRAMME DES DEVERS



VISAS :

PRODUIT : J.VASSEUR
VÉRIFIÉ : T.DEPREZ
APPROUVÉ : B.MASSON

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

PRO - DCE

RETABLISSEMENTS DES COMMUNICATIONS

Profil en travers type - DP - RD 765

A.4.8.1

Date : SEPT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/100

RAP150034-PRO-EFR-PT-ENPRO-ROU-033735 | 01A

Diffuseur n°1
PARDIEU

PS 01654
RD765

COURNON d'A. >

ZAC Pardieu

< BOURGES

A75

RD765

Les Varennes

Autoroute

Mur

MONTPELLIER >

ZAC Pardieu

< CLERMONT-Fd.

Route

Caméra

HTA (3x240+25) AL

HTA (3x240+95) AL

HTA (3x95+50 AL 200Z

HTA (3x150+95) AL

HTA (3x150+95) AL INDETECTABLE

HTA (3x150+125) AL INDETECTABLE

HTA 3x150+125 AL INDETECTABLE

HTA (3x240+95) AL

HTA (3x240+125) AL

HTA (3x150+95) AL

HTA (3x240+95) AL

D 400

D 300

1x90

2x90

1x63

1x160

2x160

1x200

2x200

1x250

2x250

1x315

2x315

1x400

2x400

LEGENDE ET NOTES

Réseau AEP	AEP	Réseau Gaz	GAZ
Réseau Ass-EP	EP	Réseau Gaz Haute Pression	GAZ HP
Réseau Ass-EU	EU	Réseau HTA aérien	HTA a
Réseau Ass-UN	UN	Réseau HTA souterrain	
Réseau BTA aérien	BTA a	Réseau SLT	
Réseau BTA aérien torsadé		Réseau Telecom aérien	TEL
Réseau BTA souterrain		Réseau Telecom souterrain	
Réseau Eclairage Public	ECL	Réseau Fibre	

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01B	15/05/17	Reprises suite détections et recolements SINTEGRA	Y.CHARIER	T.NICLOU	B.MASSON
01A	07/04/17	Création du document	S.PERRIER	T.NICLOU	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : S.PERRIER
VÉRIFIÉ : T.NICLOU
APPROUVÉ : B.MASSON

egis

Maîtrise d'Oeuvre : egis

Maîtrise d'Ouvrage : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

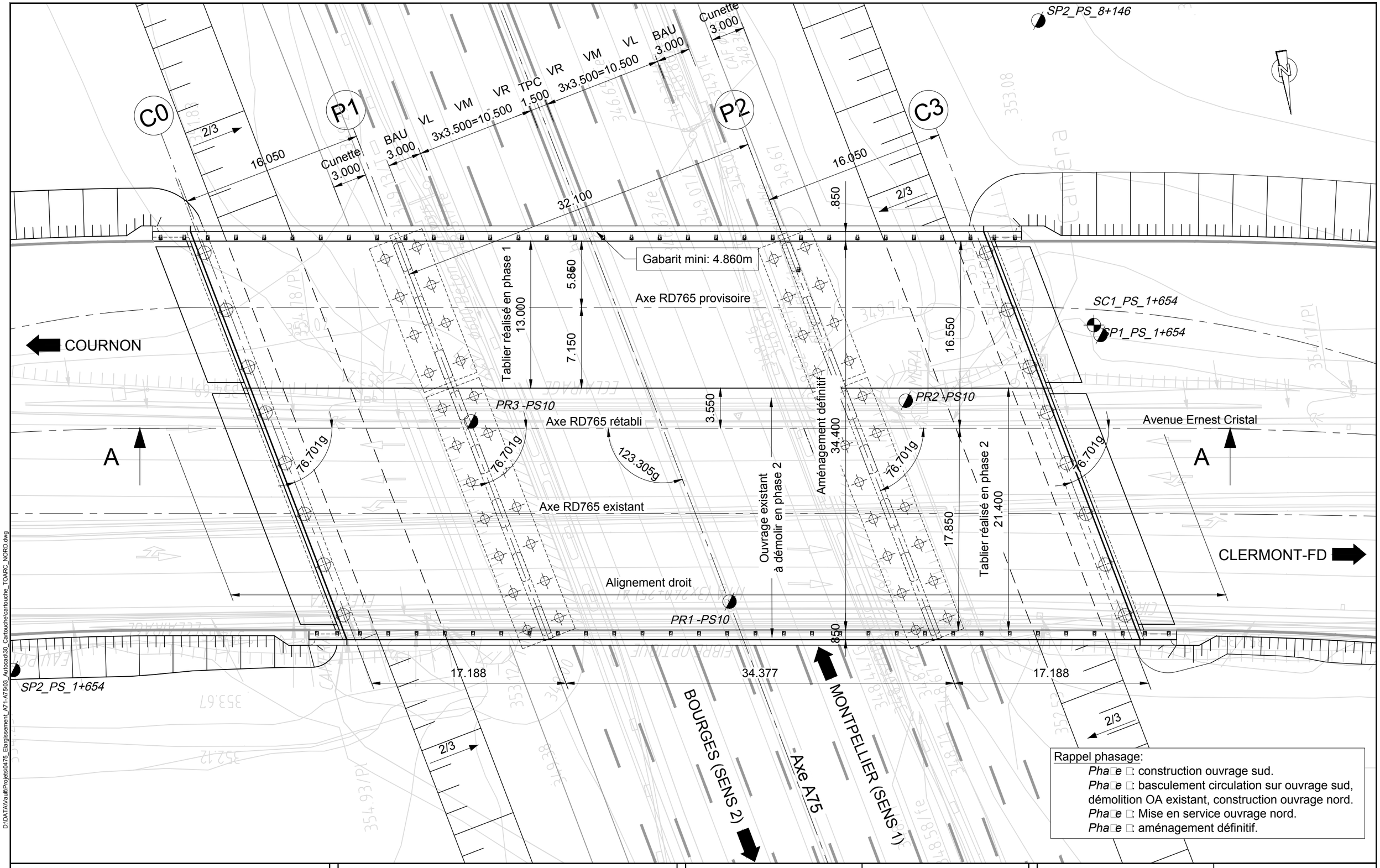
CONVENTION DE RETABLISSEMENT

Réseaux existants

Planche 5/18

Date : AVRIL 2017 | Formats : A1 (1/1000) - A3 (1/2000)

RAP150034-RES-EGI-VP-ENPRO-XX | 01A



Rappel phasage:

- *Phase 1*: construction ouvrage sud.
- *Phase 2*: basculement circulation sur ouvrage sud, démolition OA existant, construction ouvrage nord.
- *Phase 3*: Mise en service ouvrage nord.
- *Phase 4*: aménagement définitif.

D:\DATAVaultProjets\0475_Elargissement_A71-A75\03_Autocad\30_Cartouche\cartouche_TOARC_NORD.dwg

12/16/2015 9:54 M.VERCASSON

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
1A	*25/09/17*	Création du document	V_MARIE	S_BREUI	C_OUTTE

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT :

VÉRIFIÉ :

APPROUVÉ :

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2 X 3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

TOARC NORD

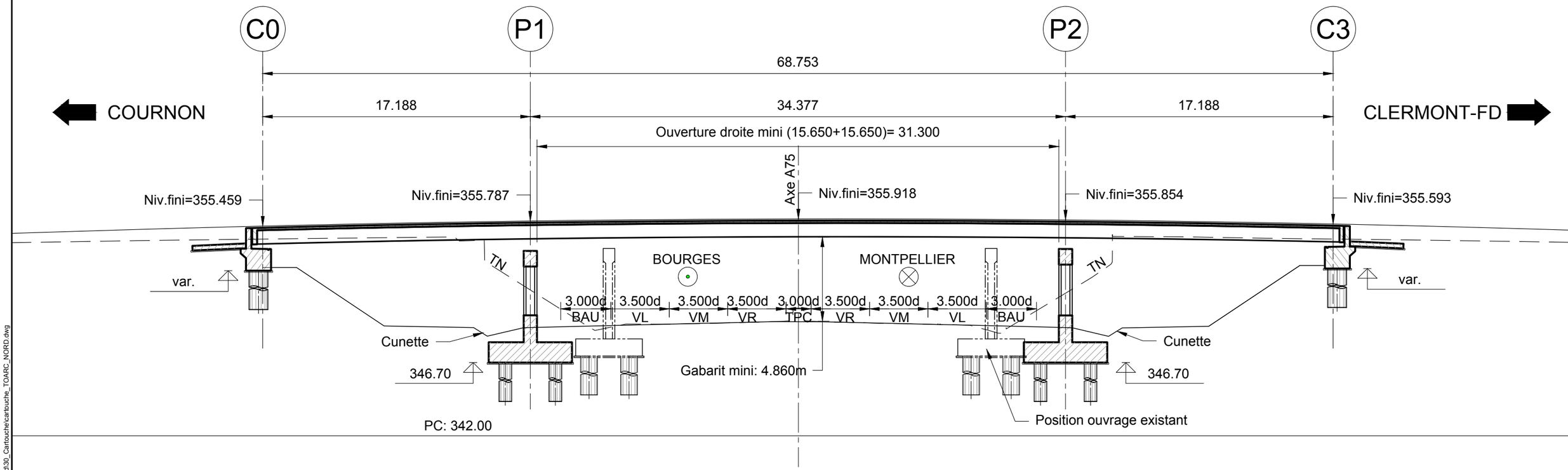
Pièce A.4.3.1.4

PS 01654 - RD 765

VUE EN PLAN

Date : Oct. 2017 | Format : A3 | Echelle : *1/300*

Page 01



D:\DATA\Vault\Projets\0475_Elargissement_A71-A75\02_Autocad\30_Cartouche\cartouche_TOARC_NORD.dwg

12/16/2015 9:54 M.VERCASSON

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
1A	*25/09/17*	Création du document	V_MARIE	S_BREUI	C_OUTTE

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT :

VÉRIFIÉ :

APPROUVÉ :

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2 X 3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

TOARC NORD

Pièce A.4.3.1.4

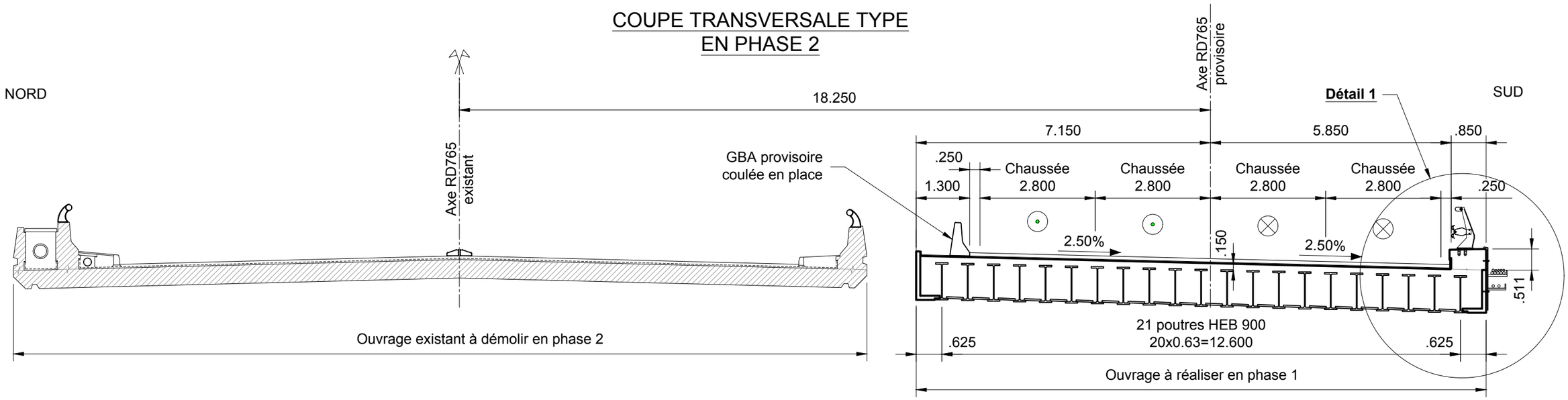
PS 01654 - RD 765

COUPE LONGITUDINALE A-A

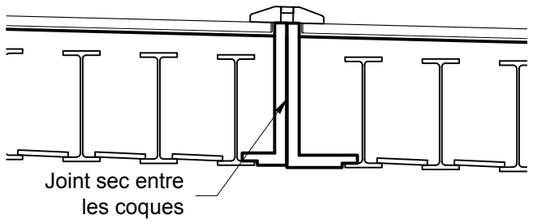
Date : Oct. 2017 | Format : A3 | Echelle : *var.*

Page 02

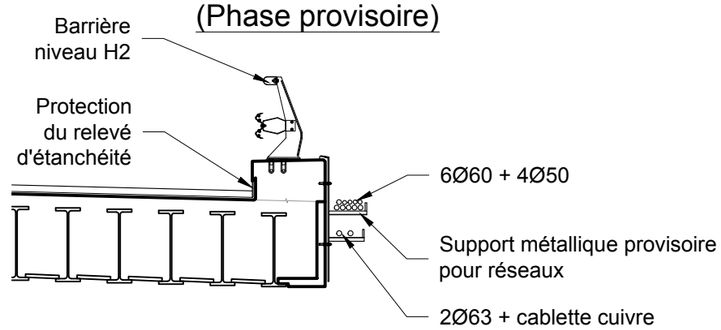
COUPE TRANSVERSALE TYPE EN PHASE 2



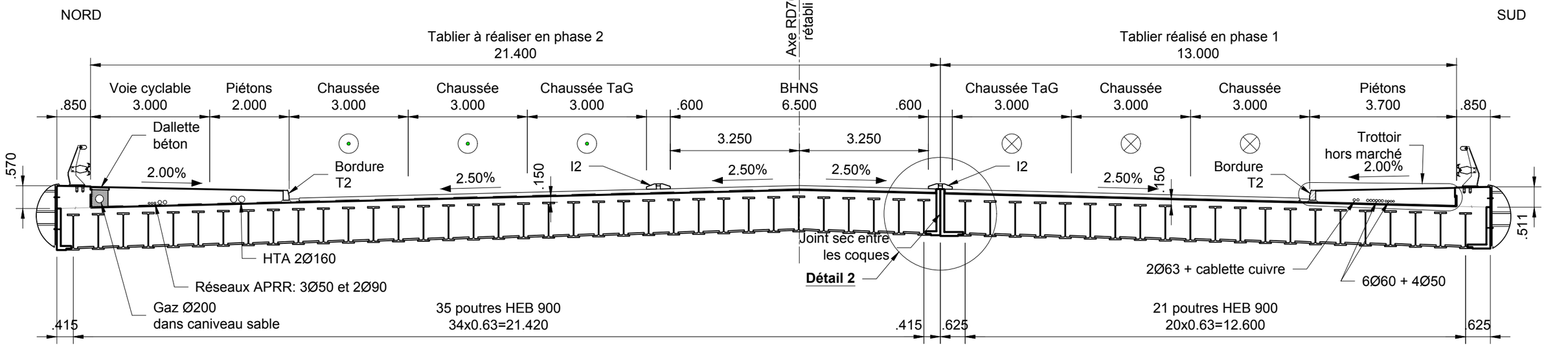
DETAIL 2 (1/50)



DETAIL 1 (1/75) (Phase provisoire)



COUPE TRANSVERSALE TYPE AMENAGEMENT FINAL



D:\DATA\Vault\Projets\0475_Elargissement_A71-A75\02_Autocad\30_Cartouche\cartouche_TOARC_NORD.dwg
12/16/2015 9:54 M.VERCASSON

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
1A	*25/09/17*	Création du document	V_MARIE	S_BREUI	C_OUTTE

PLAN DE SITUATION

VISAS :
PRODUIT :
VÉRIFIÉ :
APPROUVÉ :

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

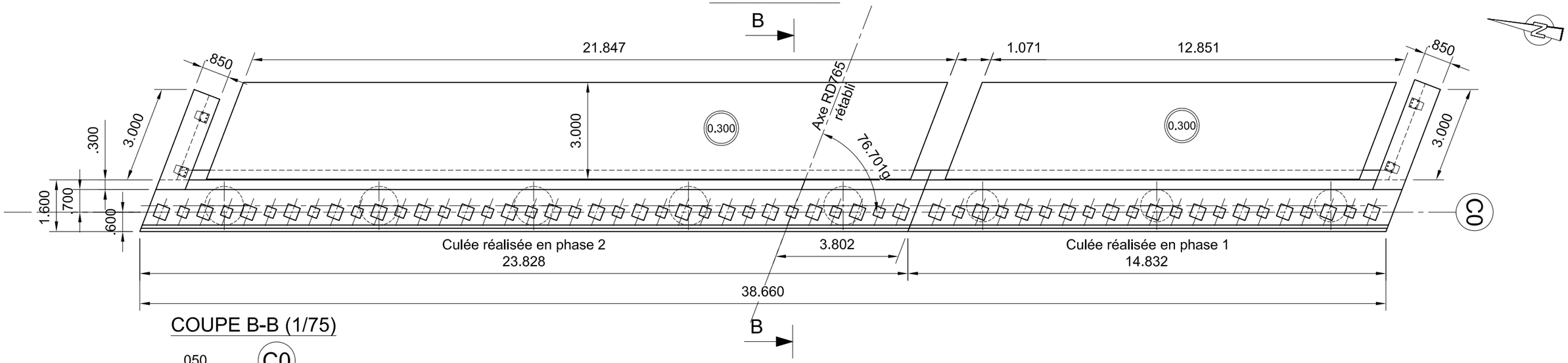
MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2 X 3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

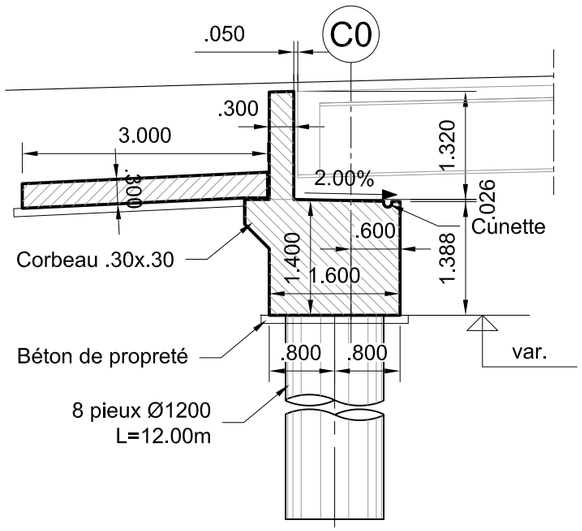
TOARC NORD
Pièce A.4.3.1.4
PS 01654 - RD 765
COUPES TRANVERSALES

Date : Oct. 2017 | Format : A3 | Echelle : *1/100*

VUE EN PLAN

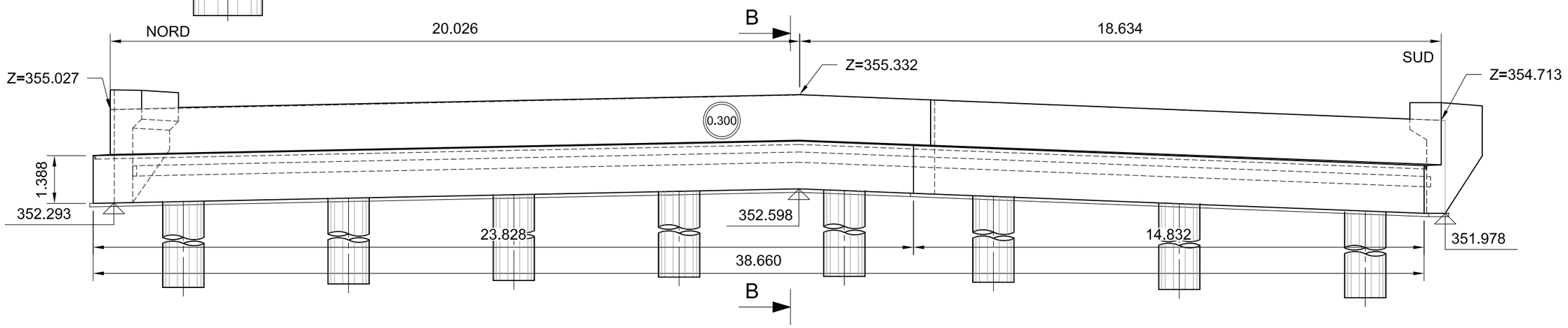


COUPE B-B (1/75)



NOTA:
- Les bossages de vérinage et d'appareils d'appuis sont définis sur les plans de détails.

ÉLÉVATION

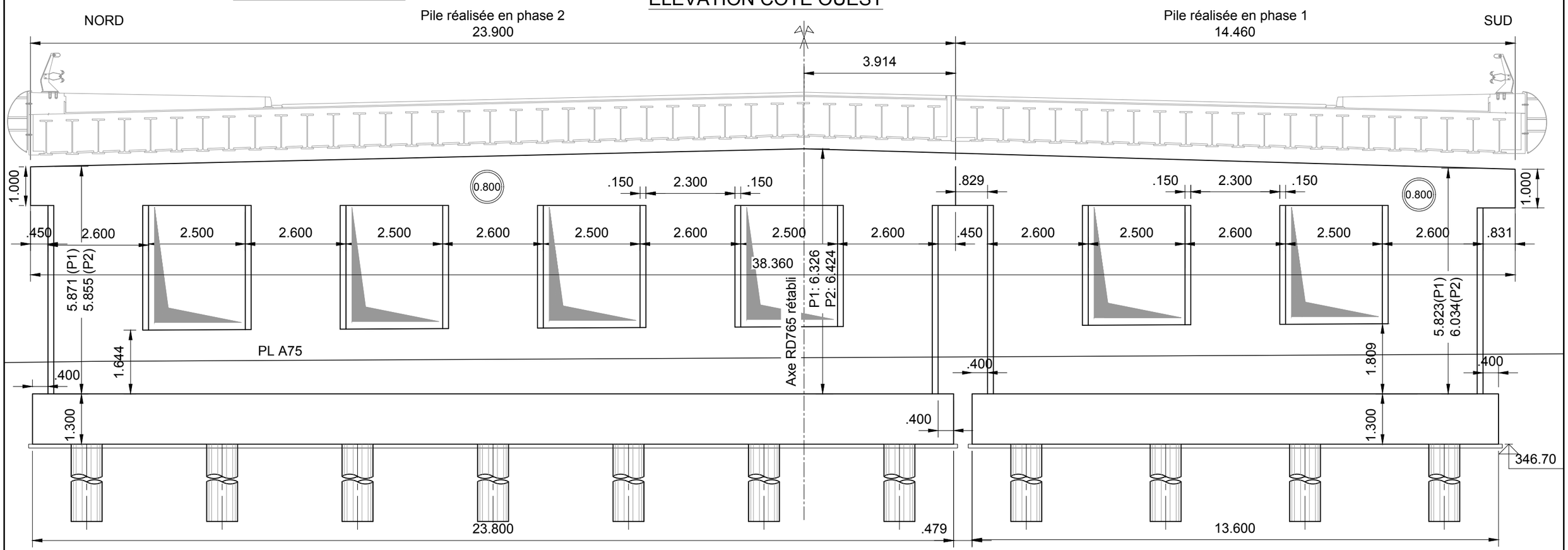


LEGENDE ET NOTES	VERSIONS :					PLAN DE SITUATION	VISAS :	MAITRISE D'OEUVRE :	A75 - MISE A 2 X 3 VOIES CLERMONT-Fd. - LE CREST
							PRODUIT :		TOARC NORD
							VÉRIFIÉ :	MAITRISE D'OUVRAGE :	Pièce A.4.3.1.4
							APPROUVÉ :		PS 01654 - RD 765
	1A	25/09/17	Création du document	V_MARIE	S_BREUI	C_OUTTE			CULÉE C0
	IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ			Date : Oct. 2017 / Format : A3 / Echelle : var.
									Page 04

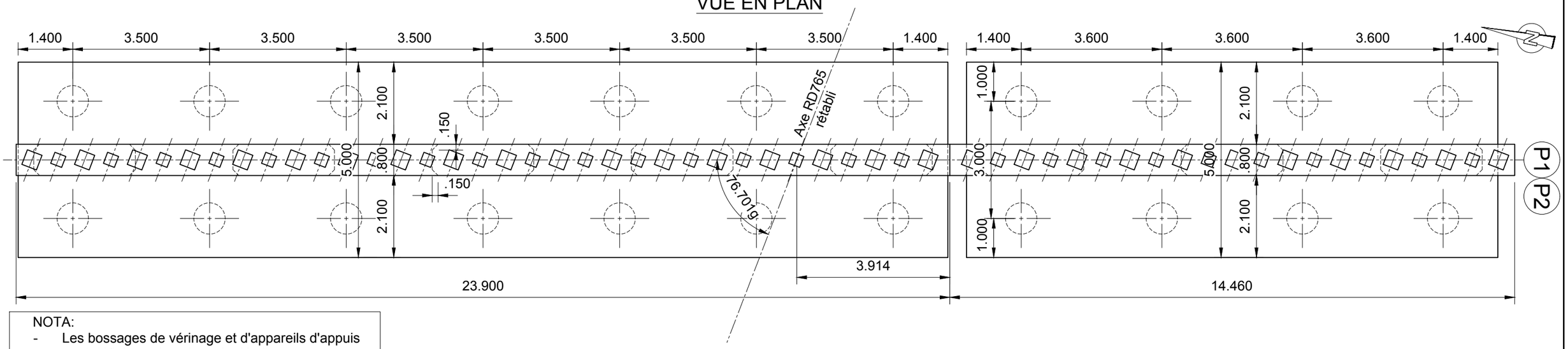
D:\DATAVault\Projets\0475_Elargissement_A71-A75\03_Autocad\30_Cartouche\cartouche_TOARC_NORD.dwg
M.VERCASSON
12/16/2015 9:54

NOTA: pile P1 représentée

ÉLÉVATION CÔTÉ OUEST



VUE EN PLAN



NOTA:
- Les bossages de vérinage et d'appareils d'appuis sont définis sur les plans de détails.

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
1A	*25/09/17*	Création du document	V_MARIE	S_BREUI	C_OUTTE

PLAN DE SITUATION

VISAS :
PRODUIT :
VÉRIFIÉ :
APPROUVÉ :

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

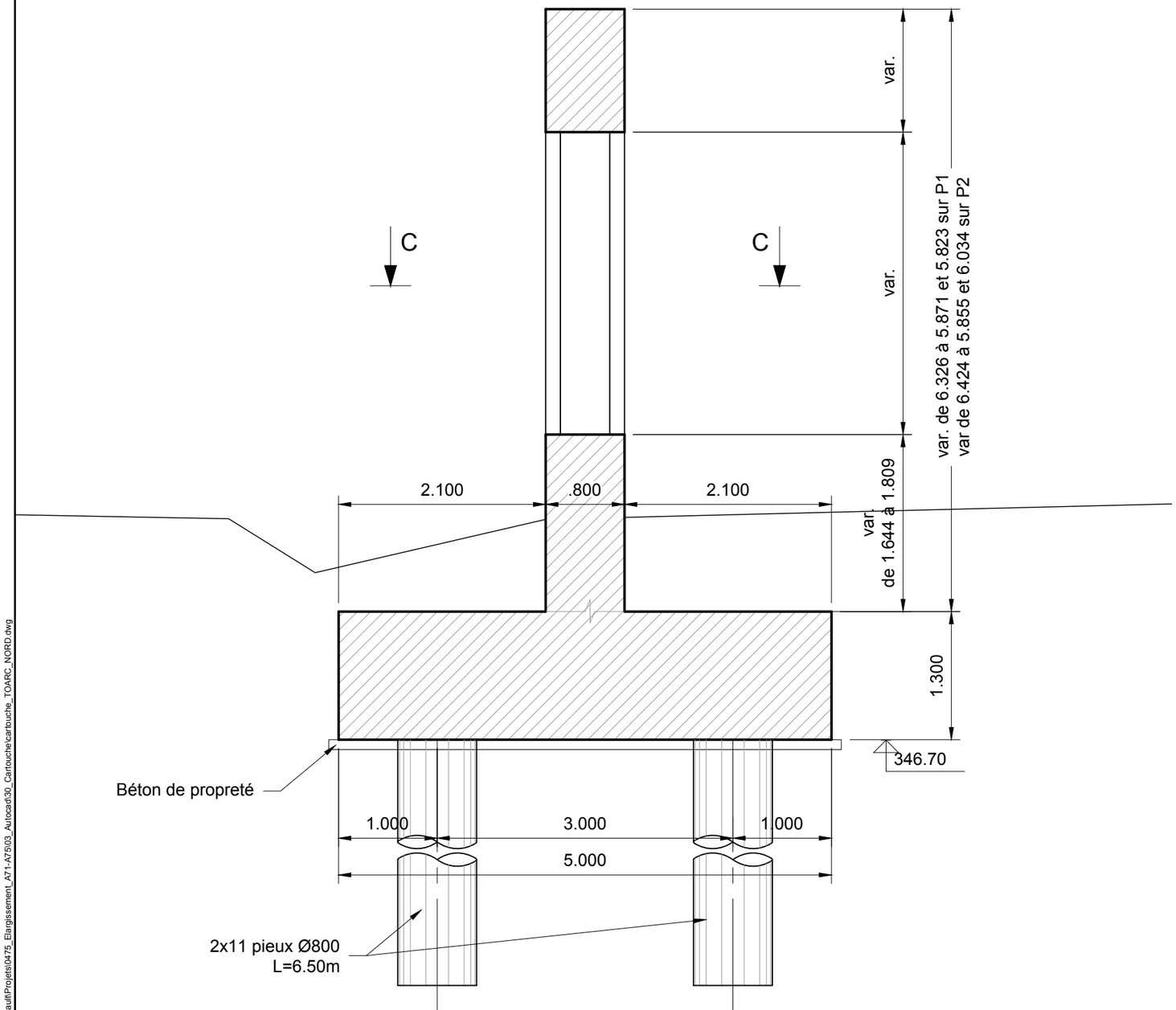
A75 - MISE A 2 X 3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

TOARC NORD
Pièce A.4.3.1.4
PS 01654 - RD 765
PILES

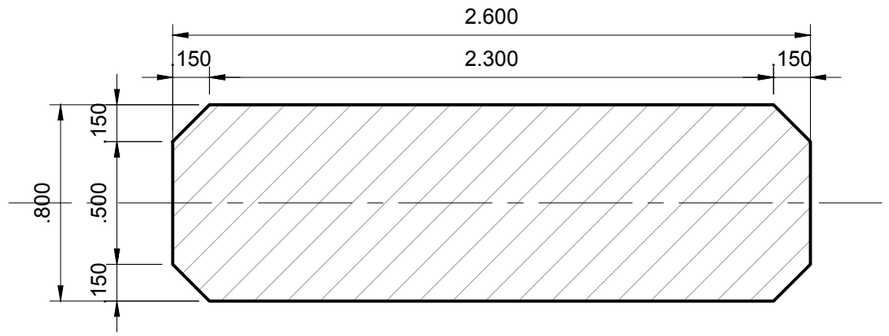
Date : Oct. 2017 | Format : A3 | Echelle : *1:100*

Page 05

D:\DATA\VaultProjets\0475_Elargissement_A71-A75\03_Autocad\30_Cartouche\cartouche_TOARC_NORD.dwg
12/16/2015 9:54 M.VERCASSON



COUPE C-C (1/50)



D:\DATA\Vault\Projets\0475_Elargissement_A71-A75\02_Autocad\30_Cartouche\cartouche_TOARC_NORD.dwg
12/16/2015 9:54 M.VERCASSON

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

1A	*25/09/17*	Création du document	V_MARIE	S_BREUI	C_OUTTE
IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT :

VÉRIFIÉ :

APPROUVÉ :

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2 X 3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

TOARC NORD

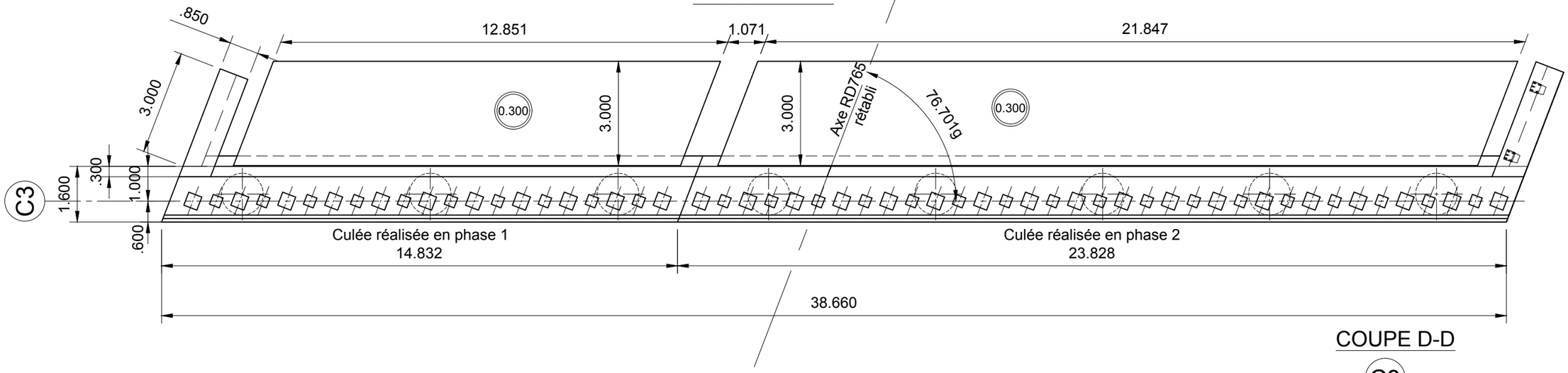
Pièce A.4.3.1.4

PS 01654 - RD 765

PILES

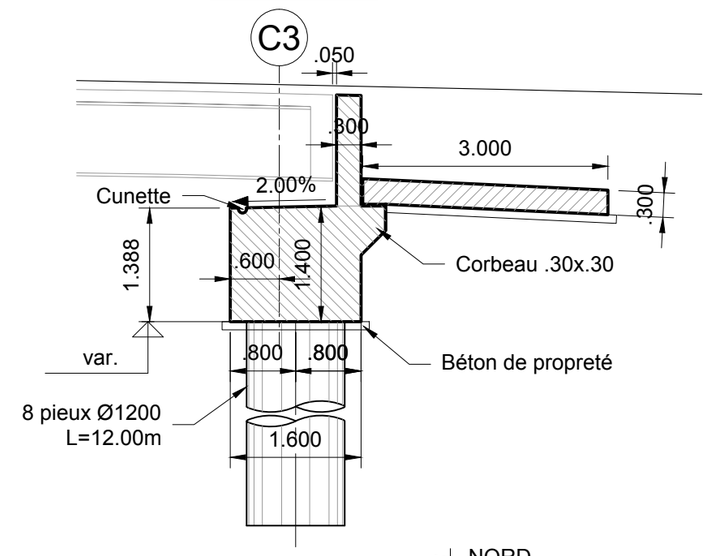
Date : Oct. 2017 | Format : A3 | Echelle : *1:100*

VUE EN PLAN

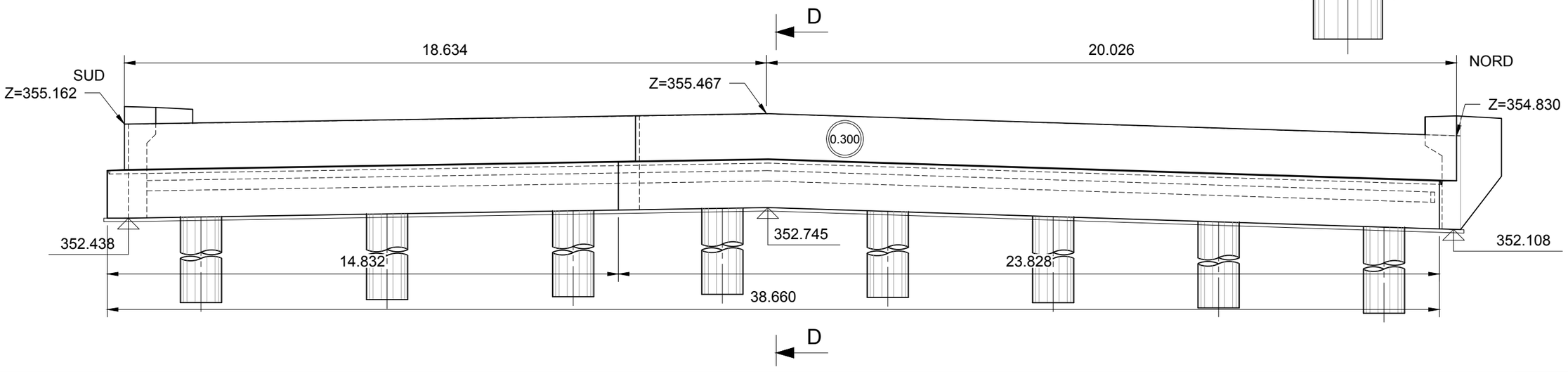


NOTA:
- Les bossages de vérinage et d'appareils d'appuis sont définis sur les plans de détails.

COUPE D-D



ÉLÉVATION



LEGENDE ET NOTES	VERSIONS :					PLAN DE SITUATION	VISAS :	MAITRISE D'OEUVRE :	A75 - MISE A 2 X 3 VOIES CLERMONT-Fd. - LE CREST
							PRODUIT :	egis	TOARC NORD
							VÉRIFIÉ :	MAITRISE D'OUVRAGE :	Pièce A.4.3.1.4
							APPROUVÉ :	APRR	PS 01654 - RD 765
	1A	25/09/17	Création du document	V_MARIE	S_BREUI	C_OUTTE	egis		CULÉE C3
	IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ			Date : Oct. 2017 | Format : A3 | Echelle :1/75 1/125
									Page 07

D:\DATA\Vault\Projets\a475_Elargissement_A71-A75\03_Autocad\30_Cartouche\cartouche_TOARC_NORD.dwg
12/16/2015 9:54 M.VERCASSON

A75 2x3 voies
CLERMONT-FERRAND EST – LE CREST



Convention d'accord préalable relative au rétablissement des communications

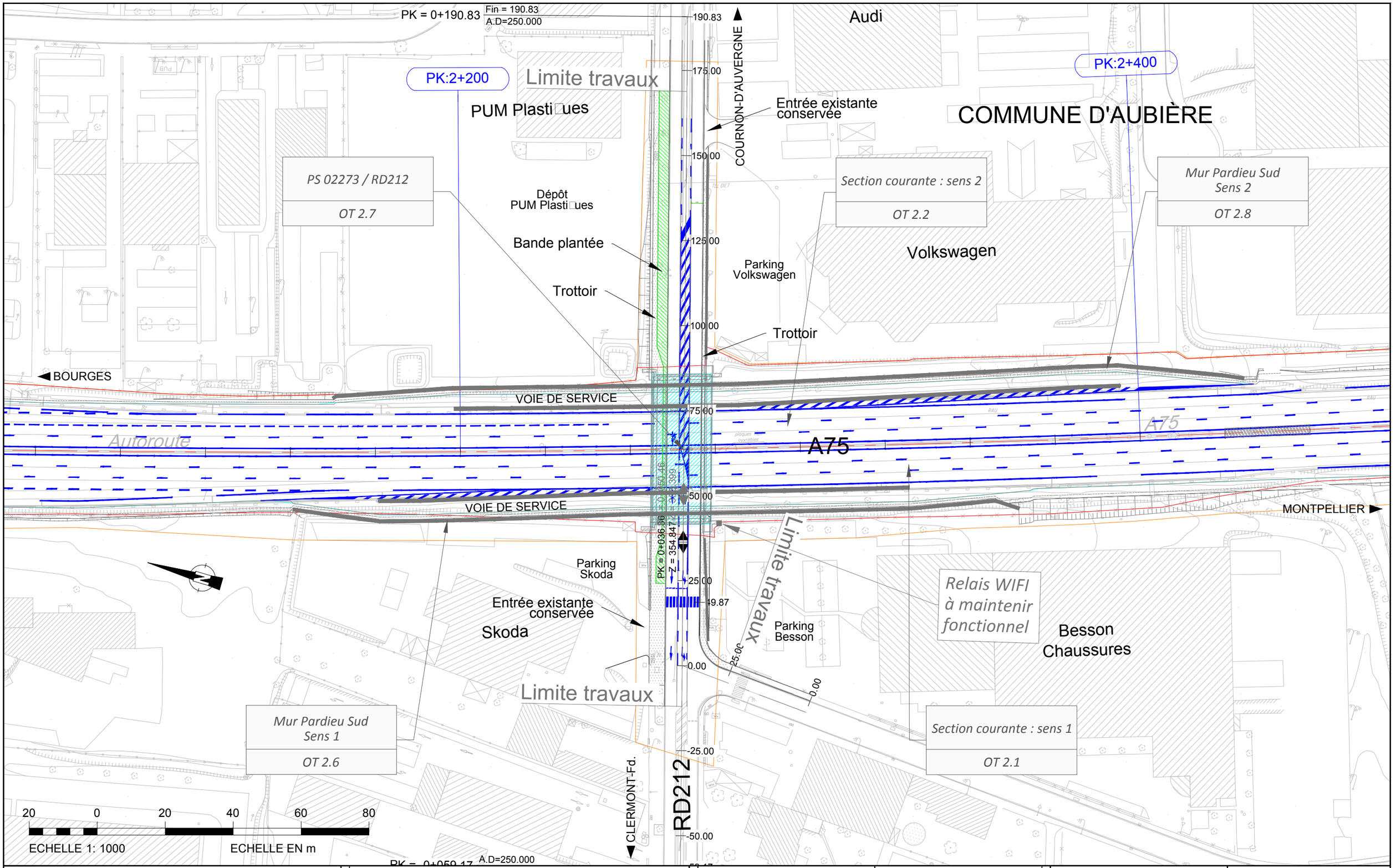
Conseil Départemental du Puy de Dôme

Pièce 13 : Dossier de Plans de la RD212

Établie le 24/07/2017

Modification : 06/10/2017

APRR



LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
02	02/12/17	Mise à jour du plan	L.VIAVANT	G.MENARD	T.DEPREZ
01	SEPT. 17	Création du document	J.VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : J.VASSEUR
VÉRIFIÉ : T.DEPREZ
APPROUVÉ : B.MASSON

egis

egis

APRR

A75 - MISE A 2 X 3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

PRO-DCE

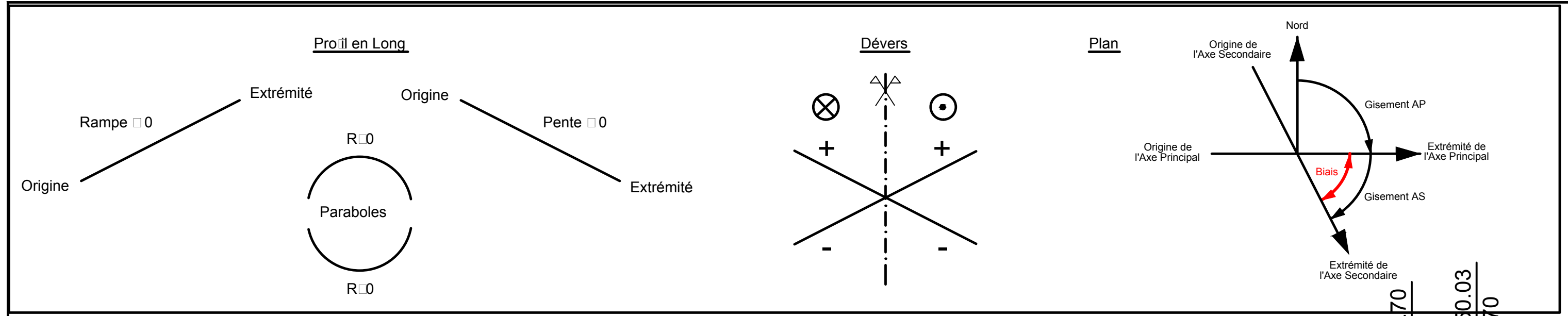
PS 02273 - Rétablissement RD212

Vue en plan

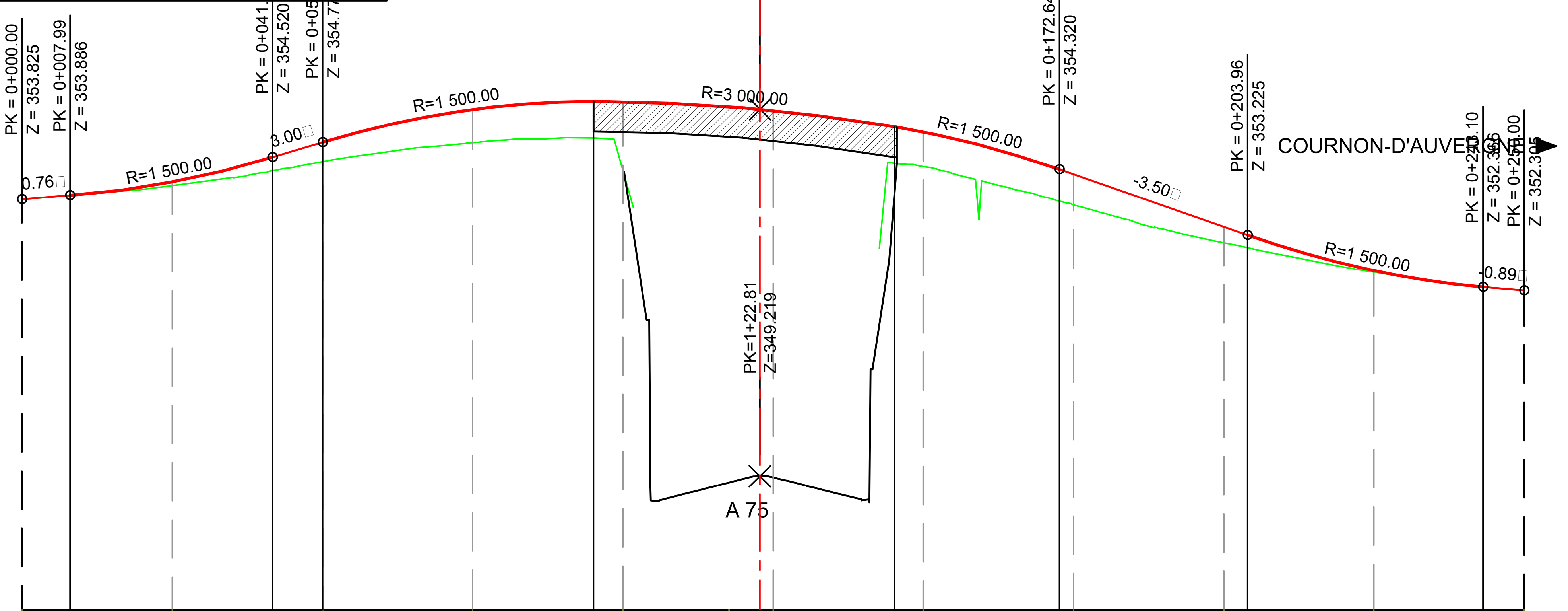
Piéce 4.2.1.1

Date : DEC. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/1000

RAP150034-PRO-EFR-PL-RD-ROU-034924 | 02A



Axe : rd212
Ech H : 1/1000
Ech V : 1/100
Plan de comparaison : 347.0 m



DISTANCE CUMULEES	0	25	50	75	100	118	125	150	175	200	225	250
COTES TERRAIN NATUREL	353.83	354.05	354.44	354.76	354.31	354.51	354.68	354.36	353.73	353.10	352.61	352.31
PENTES ET RAMPES	P= 0.76% 0.000 7.990 L= 7.990	Rp= 1500.00 L= 33.713	P= 3.00% 41.703 50.031 L= 8.328	Rp= 1500.00 L= 45.072	95.103	Rp= 3000.00 L= 50.137		145.239 Rp= 1500.00 L= 27.400	172.640 P= −3.50%	L= 31.320 203.960	Rp= 1500.00 L= 39.145	243.105 L= 6.895 P= −0.89% 250.000
COTES PROJET	353.83	354.11	354.77	355.31	355.44	355.36	355.30	354.94	354.24	353.36	352.64	352.31
ALIGNEMENTS ET COURBES	A.D. L=250.00m											
DEVERS GAUCHE	−2.5%											−2.5%
DEVERS DROIT	−2.5%											−2.5%

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01	07/12/17	Création du document	L.VIAVANT	G.MENARD	T.DEPREZ

PLAN DE SITUATION

VISAS :
PRODUIT : L.VIAVANT
VÉRIFIÉ : G.MENARD
APPROUVÉ : T.DEPREZ

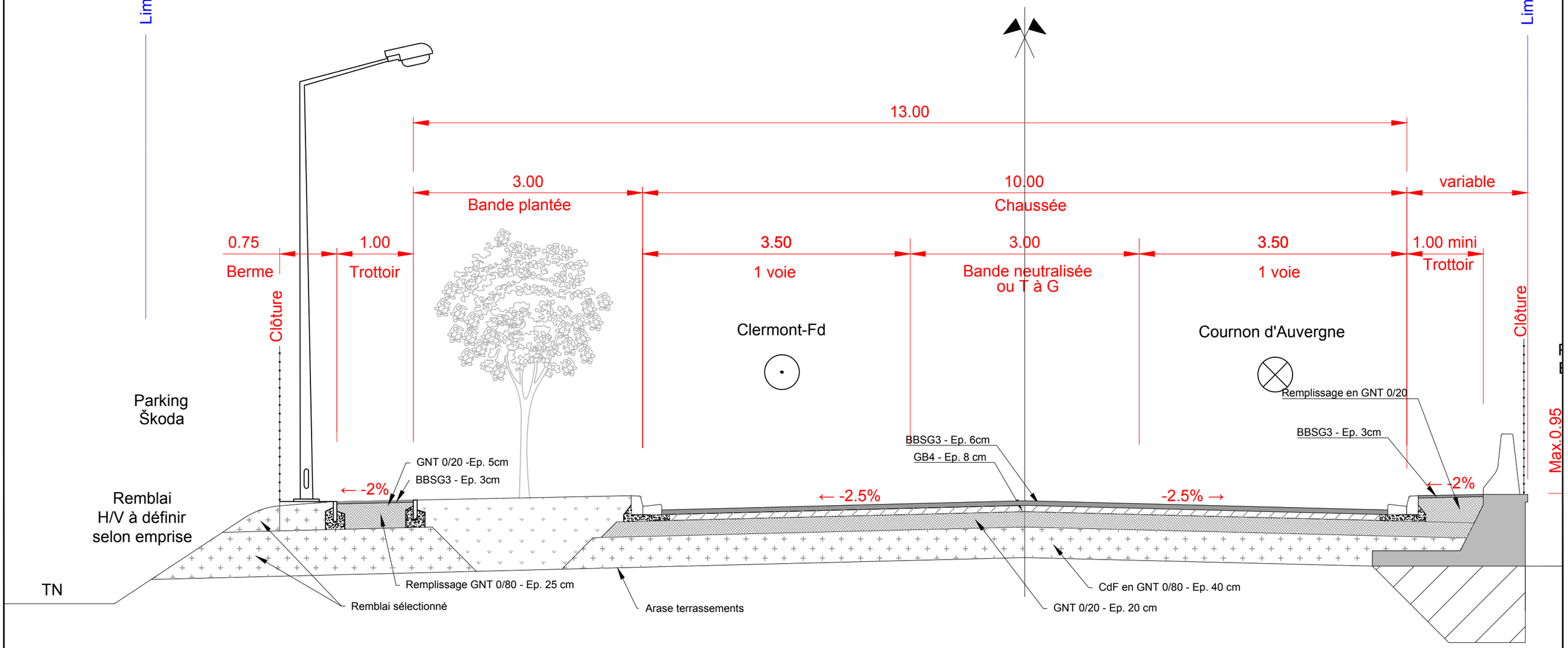
egis

A75 - MISE A 2 X 3 VOIES
CLERMONT-Fd EST - LE CREST
DCE - O.A. - RD 212 - PS 02273
Pièce N° B1.2.3
Pro il en long

Date : DEC. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/1000
RAP150034-PRO-EFR-PL-RD-ROU-034924 | 01A

PROFILS EN TRAVERS
RETABLISSEMENTS DE COMMUNICATION

RD 212 (Hors ouvrage)
Côté Aubière

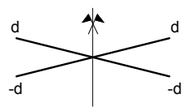


LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
02	08/12/17	Mise à jour du plan	L.VIAVANT	G.MENARD	T.DEPREZ
01	SEPT. 17	Création du document	J. VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON

DIAGRAMME DES DEVERS



VISAS :

PRODUIT : L.VIAVANT
VÉRIFIÉ : G.MENARD
APPROUVÉ : T.DEPREZ

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

DCE - O.A. - RD 212 - PS 02273

Pièce N° B1.2.4

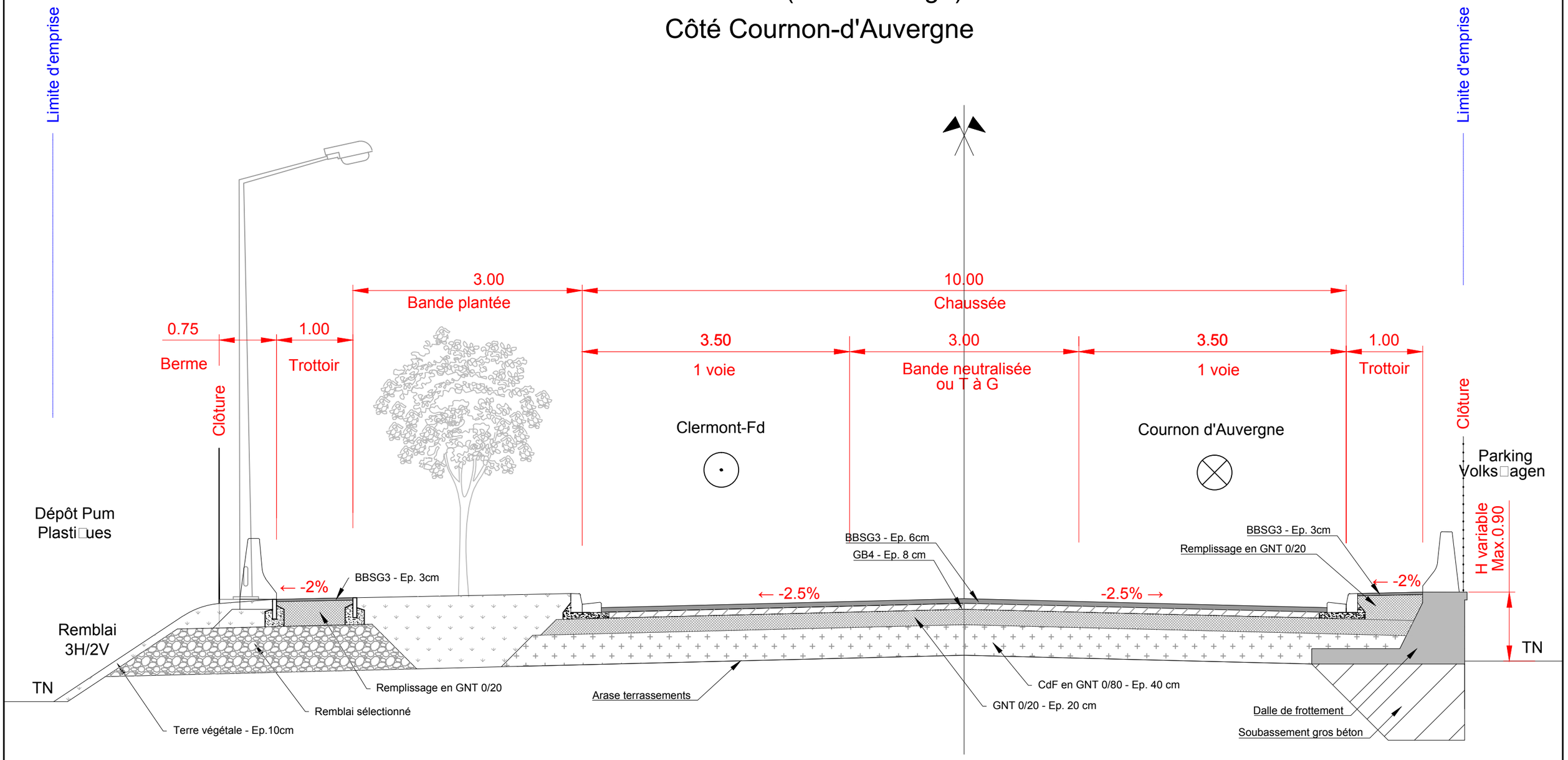
Profil en travers type

Date : DEC. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/50

RAP150034-PRO-EFR-PT-RD-ROU-038501 | 02A

PROFILS EN TRAVERS
RETABLISSEMENTS DE COMMUNICATION

RD 212 (Hors ouvrage)
Côté Cournon-d'Auvergne

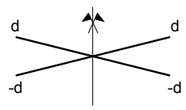


LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
02	08/12/17	Mise à jour du plan	L.VIAVANT	G.MENARD	T.DEPREZ
01	SEPT. 17	Création du document	J. VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON

DIAGRAMME DES DEVERS



VISAS :

PRODUIT : L.VIAVANT
VÉRIFIÉ : G.MENARD
APPROUVÉ : T.DEPREZ

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

DCE - O.A. - RD 212 - PS 02273

Pièce N° B1.2.4

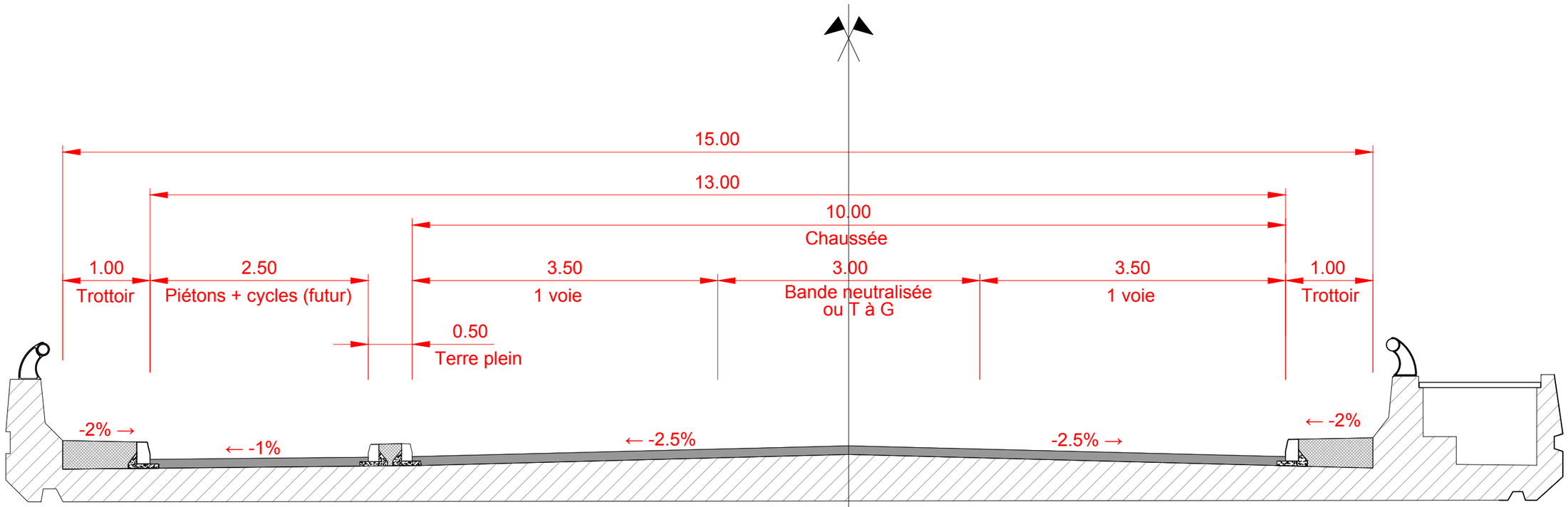
Profil en travers type

Date : DEC. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/50

RAP150034-PRO-EFR-PT-RD-ROU-038501 | 02A

PROFILS EN TRAVERS
RETABLISSEMENTS DE COMMUNICATION

RD 212 (Sur ouvrage)

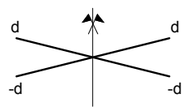


LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
02	08/12/17	Mise à jour du plan	L.VIAVANT	G.MENARD	T.DEPREZ
01	SEPT. 17	Création du document	J. VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON

DIAGRAMME DES DEVERS



VISAS :

PRODUIT : L.VIAVANT

VÉRIFIÉ : G.MENARD

APPROUVÉ : T.DEPREZ

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

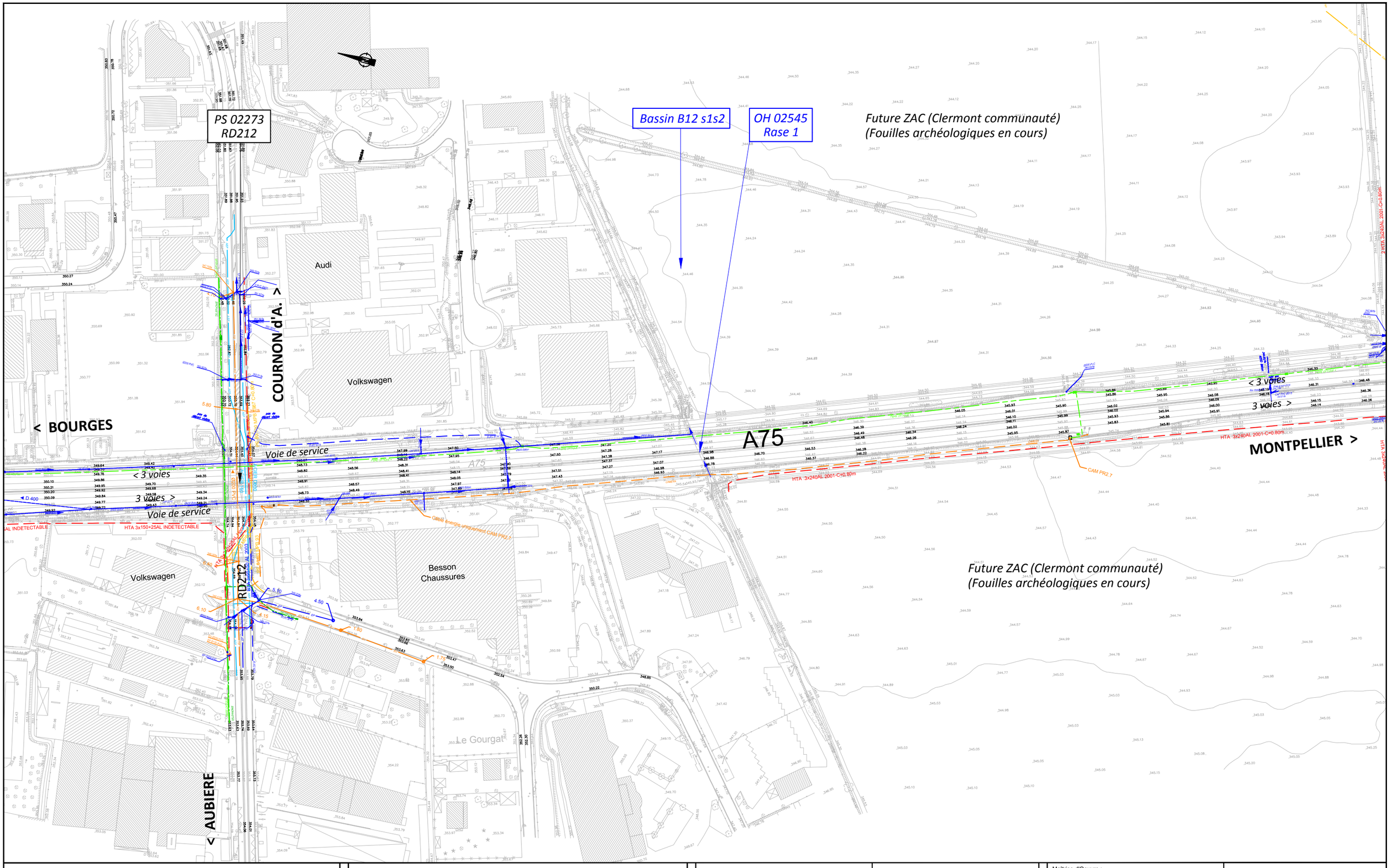
DCE - O.A. - RD 212 - PS 02273

Pièce N° B1.2.4

Profil en travers type

Date : DEC. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/50

RAP150034-PRO-EFR-PT-RD-ROU-038501 | 02A



Future ZAC (Clermont communauté)
(Fouilles archéologiques en cours)

LEGENDE ET NOTES

Réseau AEP	Réseau Gaz
Réseau Ass-EP	Réseau Gaz Haute Pression
Réseau Ass-EU	Réseau HTA aérien
Réseau Ass-UN	Réseau HTA souterrain
Réseau BTA aérien	Réseau SLT
Réseau BTA aérien torsadé	Réseau Telecom aérien
Réseau BTA souterrain	Réseau Telecom souterrain
Réseau Eclairage Public	Réseau Fibre

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01B	15/05/17	Reprises suite détections et recolements SINTEGRA	Y.CHARIER	T.NICLOU	B.MASSON
01A	07/04/17	Création du document	S.PERRIER	T.NICLOU	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT :	S.PERRIER
VÉRIFIÉ :	T.NICLOU
APPROUVÉ :	B.MASSON

Maîtrise d'Oeuvre : egis

Maîtrise d'Ouvrage : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

CONVENTION DE RETABLISSEMENT

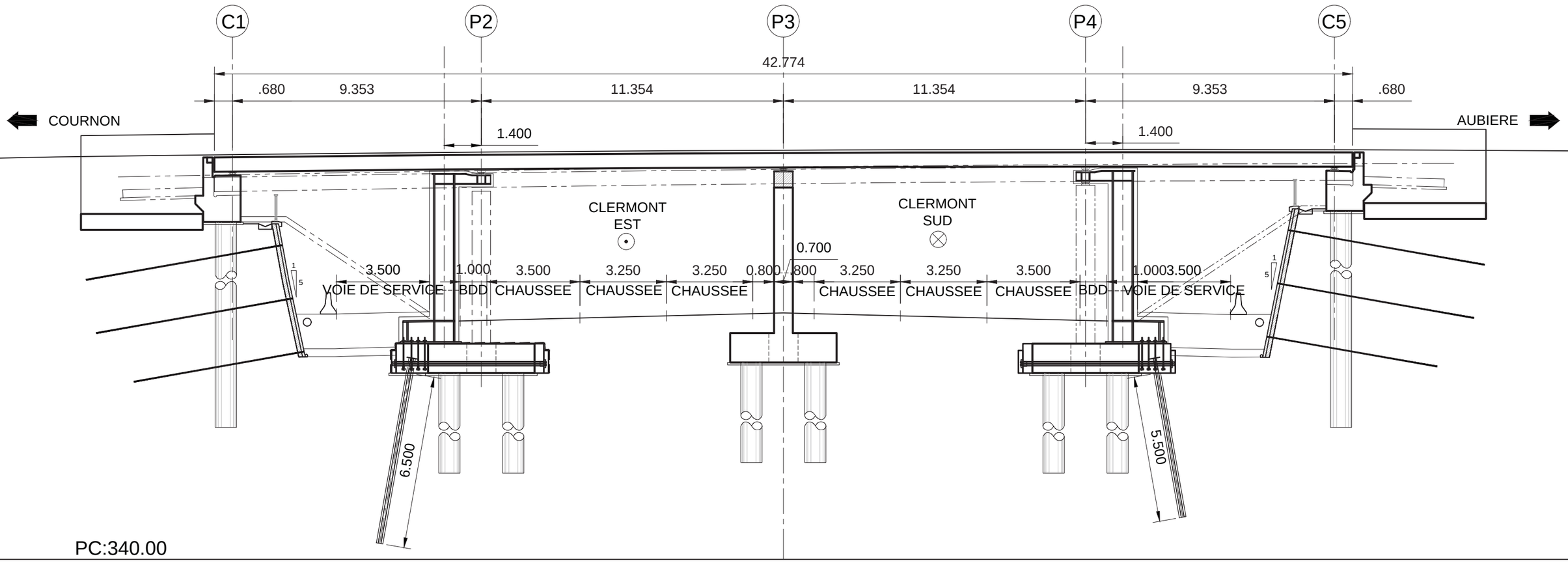
Réseaux existants

Planche 6/18

Date : AVRIL 2017 | Formats : A1 (1/1000) - A3 (1/2000)

RAP150034-RES-EGI-VP-ENPRO-XX 01A

COUPE LONGITUDINALE
Ech 1/150



PC:340.00

\\lyofcw2k06.egis.racine.local\DATA\ESEJM\DOSSIERS\0475_A71-A75_Elargissement\PRODUCTION\01.PILE CONSOLE\03. PRO\DESSIN\Entrants EPOA\PS11_RD212_11-750_CM.dwg

10/17/2017 8:05 C.MERIGLIER

LEGENDE ET NOTES

PS 11 - RD 212
COUPE LONGITUDINALE
ÉTAT FUTUR

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
1A	01/09/17	Création du document	C_MERIG	J_JACQU	C_OUTTE

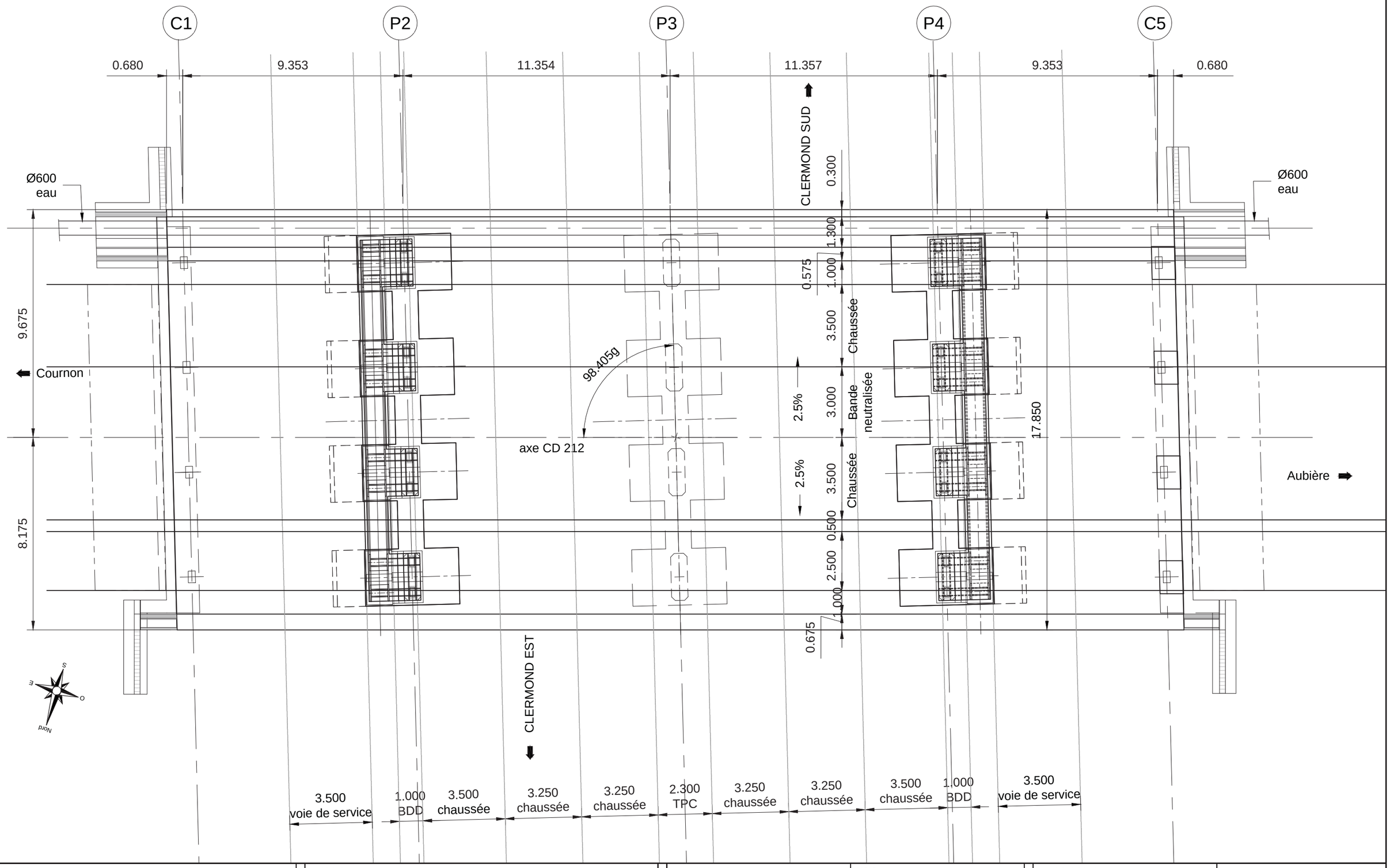
PLAN DE SITUATION

VISAS :
PRODUIT :
VÉRIFIÉ :
APPROUVÉ :

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2 X 3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST
DCE - O.A. - RD 212 - PS 02273
Pièce N° B1.3.1
Cahier des plans APOA
Coupe longitudinale - Etat futur
Date : Oct. 2017 | Format : A3 | Echelle : *1/150*



\\yoficvx2606.egis.racine.local\DATA\ESE\JM\DOSSIERS\0475_A71-A75_Elargissement\PRODUCTION\01.PILE CONSOLE\03. PRO\DESSIN\Entrants EPOA\PS11_RD212_11-750_CM.dwg

10/17/2017 8:37 C.MERIGUIER

LEGENDE ET NOTES

PS 11 - RD 212
VUE EN PLAN - ÉTAT FUTUR (HORS FONDATIONS)

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
1A	01/09/17	Création du document	C_MERIG	J_JACQU	C_OUTTE

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT :

VÉRIFIÉ :

APPROUVÉ :

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2 X 3 VOIES

CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

DCE - O.A. - RD 212 - PS 02273

Pièce N° B1.3.1

Cahier des plans APOA

Vue en plan - Etat futur

Date : Oct. 2017 | Format : A3 | Echelle : *1/150*

A75 2x3 voies
CLERMONT-FERRAND EST – LE CREST



Convention d'accord préalable relative au rétablissement des communications

Clermont Auvergne Métropole

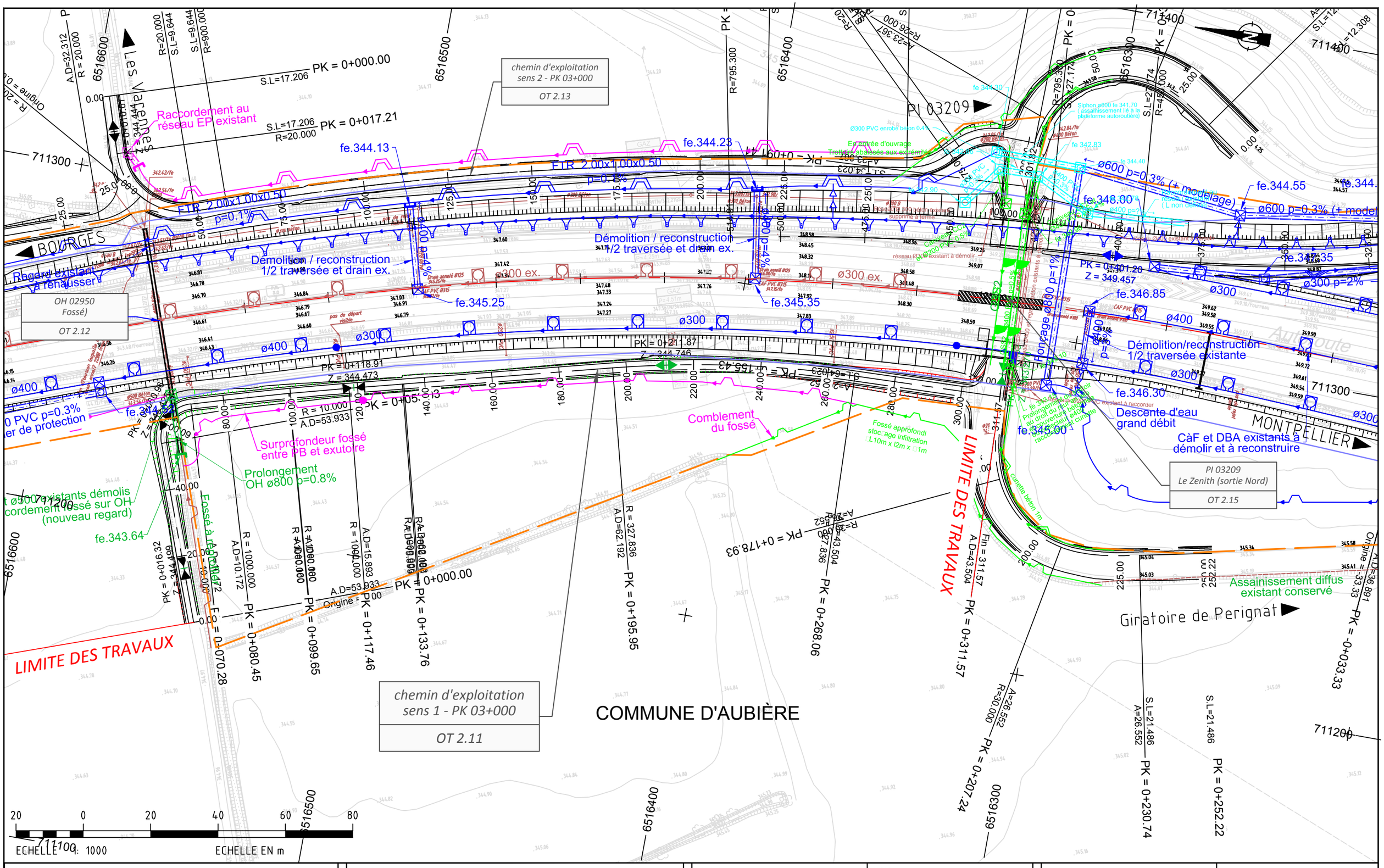
Commune de Aubière

Pièce 14 : Dossier de Plans des chemins d'exploitation S1 et S2

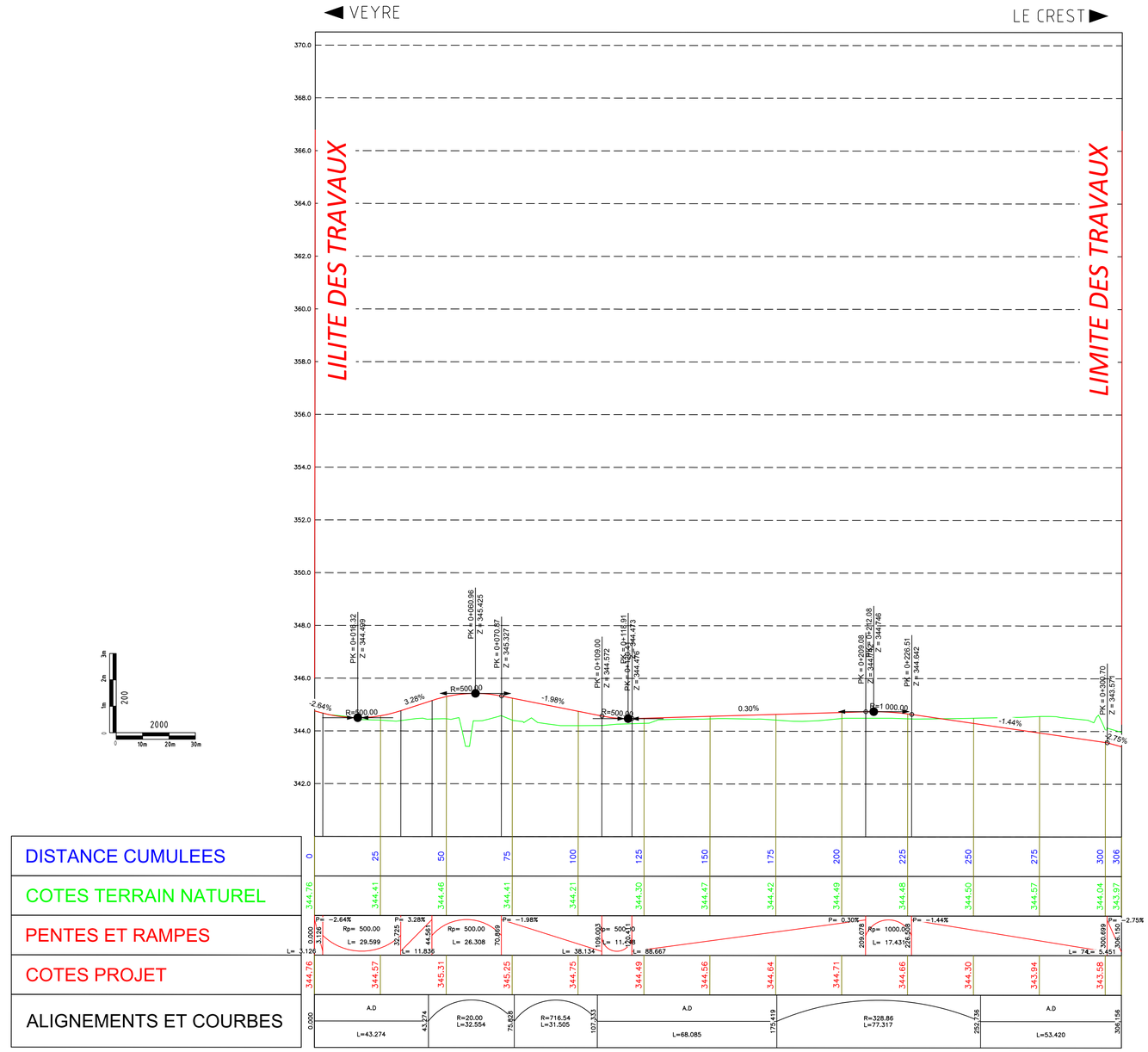
Établie le 06/07/2017

Modification : 31/01/2018

APRR



LEGENDE ET NOTES	VERSIONS :					PLAN DE SITUATION	VISAS :	MAITRISE D'OEUVRE :	A75 - MISE A 2x3 VOIES CLERMONT-Fd. Est - LE CREST
							PRODUIT : P.BATAILLE	egis	PRO - DCE
							VÉRIFIÉ : T.DEPREZ	MAITRISE D'OUVRAGE :	Rétablissement Chemin d'exploitation sens 1 - PR 3+000
							APPROUVÉ : B.MASSON	APRR	Vue en plan - Géométrie-Assainissement
	01A	21-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON	egis		A.4.5.1.7
	IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ			Date : OCT.2017 | Format : A3 | Echelle : 1/1000
									RAP150034-PRO-EFR-VPL-VCR-ROU-033281 | 01A

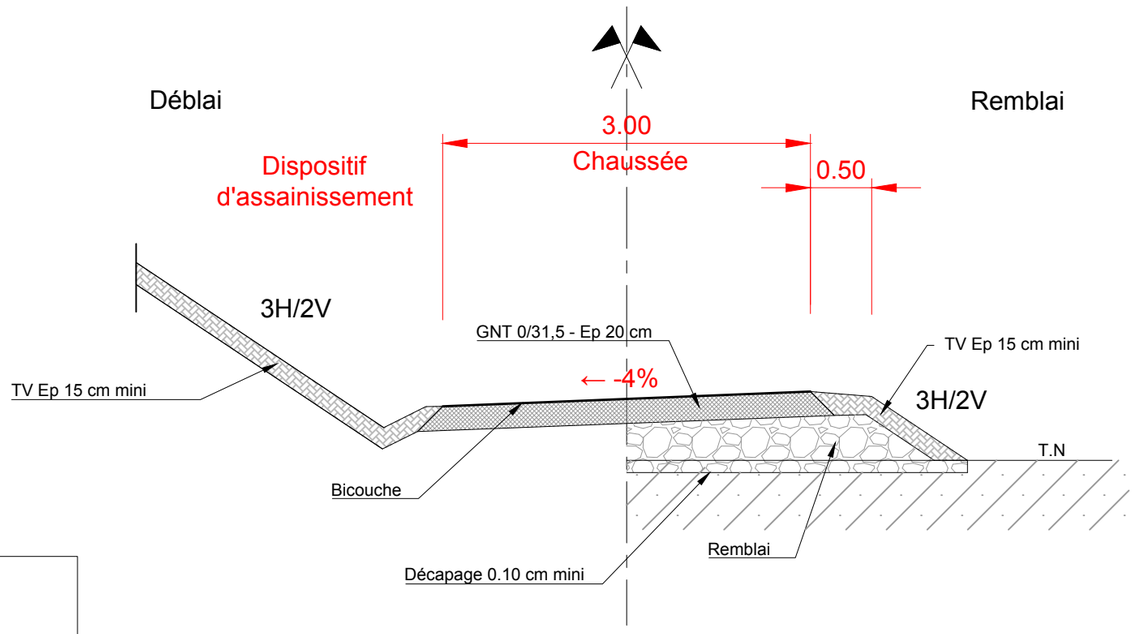


LEGENDE ET NOTES	VERSIONS :					PLAN DE SITUATION	VISAS :	MAITRISE D'OEUVRE :	A75 - MISE A 2X3 VOIES CLERMONT-Fd. Est- LE CREST
Profil en Long Rampe > 0 : Extrémité / Origine Pente < 0 : Origine / Extrémité R<0 : Paraboles R>0							PRODUIT : P.BATAILLE VÉRIFIÉ : T.DEPREZ APPROUVÉ : B.MASSON	egis	PRO - DCE
								MAITRISE D'OUVRAGE : APRR	Rétab. Chemin d'exploitation Sens 1(3+000)
									A.4.5.1.7
									Profil en long
									Date : OCT. 2017 / Format : A3 / Echelle : 1/2000
									RAP150034-PRO-EFR-PL-RD-ROU-034210 | 01A

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	23-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PROFILS EN TRAVERS
RETABLISSEMENTS DE COMMUNICATION

Chemins d'exploitation et voies latérales



Zones d'application du profil en travers type

> Chemin d'exploitation PR3+000 (sens 1)

> Chemin d'exploitation PR3+000 (sens 2)

> Chemin sous le Marais (sens 1)

> Chemin d'exploitation:
branche Ouest RD137 (sens 1)

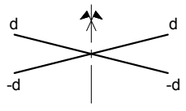
> Chemin agricole PR5+800 (sens 2)

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

02A	NOV.17	Mise à jour du plan	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON
01A	NOV. 17	Création du document	J. VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON
IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ

DIAGRAMME DES DEVERS



VISAS :

PRODUIT : J.VASSEUR

VÉRIFIÉ : T.DEPREZ

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

PRO - DCE

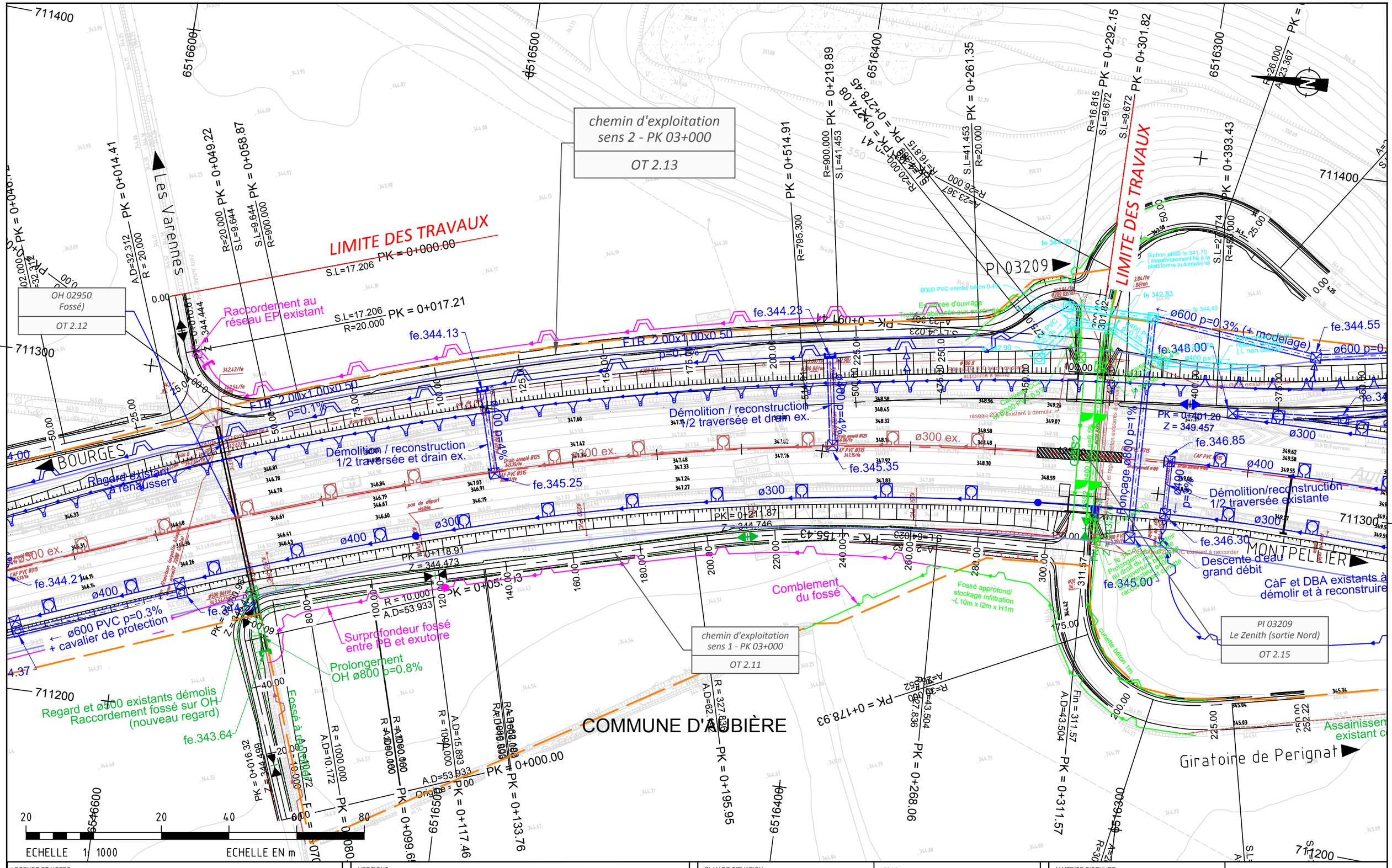
RETABLISSEMENTS DES COMMUNICATIONS

Profil en travers type - Chemins d'exploitation

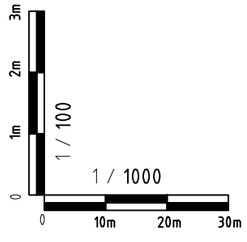
A.4.5.2

Date : OCT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/50

RAP150034-PRO-EFR-PT-VCR-ROU-038510 | 02A



LEGENDE ET NOTES	VERSIONS :					PLAN DE SITUATION	VISAS :	MAITRISE D'OEUVRE :	A75 - MISE A 2x3 VOIES CLERMONT-Fd. Est - LE CREST
							PRODUIT : P.BATAILLE	egis	PRO - DCE
							VÉRIFIÉ : T.DEPREZ	MAITRISE D'OUVRAGE :	Rétablissement chemin d'exploitation sens 2 - PR 3+000
							APPROUVÉ : B.MASSON	APRR	Vue en plan - Géométrie-Assainissement
							egis		A.4.5.1.8
	01A	21-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON			Date : OCT.2017 | Format : A3 | Echelle : 1/1000
	IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ			RAP150034-PRO-EFR-VPL-VCR-ROU-033281 | 01A



PC. : 340.00

◀ Les Varennes

PI03209 / Giratoire de Perignat ▶

LIMITE DES TRAVAUX

LIMITE DES TRAVAUX

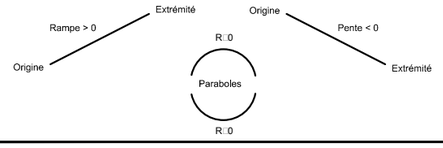
PK = 0+010.61
Z = 344.444

354.0
352.0
350.0
348.0
346.0
344.0
342.0

DISTANCES CUMULEES	0	25	50	75	100	125	150	175	200	225	250	275	300 302
COTES TERRAIN NATUREL	344.44	344.50	344.41	344.30	344.26	344.22	344.25	344.33	344.24	344.20	344.35	344.27	343.54 343.50
PENTES ET RAMPES	P= 0.08%		P= −0.12%										P= −2.78%
	0.000	6.640 L= 10.659	L= 500.00								265.136 L= 248.477	Rp= 1000.00 L= 26.559	291.695 L= 10.122 301.817
	L= 6.640												
DISTANCES CUMULEES	344.44	344.43	344.40	344.37	344.34	344.31	344.28	344.25	344.22	344.19	344.16	344.08	343.52 343.77
ALIGNEMENTS ET COURBE	0.000	A.D L=17.206	17.206 R=20.00 L=32.017	49.223	A.D L=9.644	58.867 R=900.00 L=161.026			219.893	A.D L=41.453	261.346	R=20.00 L=12.730	274.076 A 278.446 R=16.81 L=13.699 292.145 A.D L=9.672 301.817

LEGENDE ET NOTES

Profil en Long



VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	22-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE
VÉRIFIÉ : T.DEPREZ
APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est - LE CREST

PRO - DCE

Rétablissement chemin d'exploitation sens 2 - PR 3+000

Profil en long

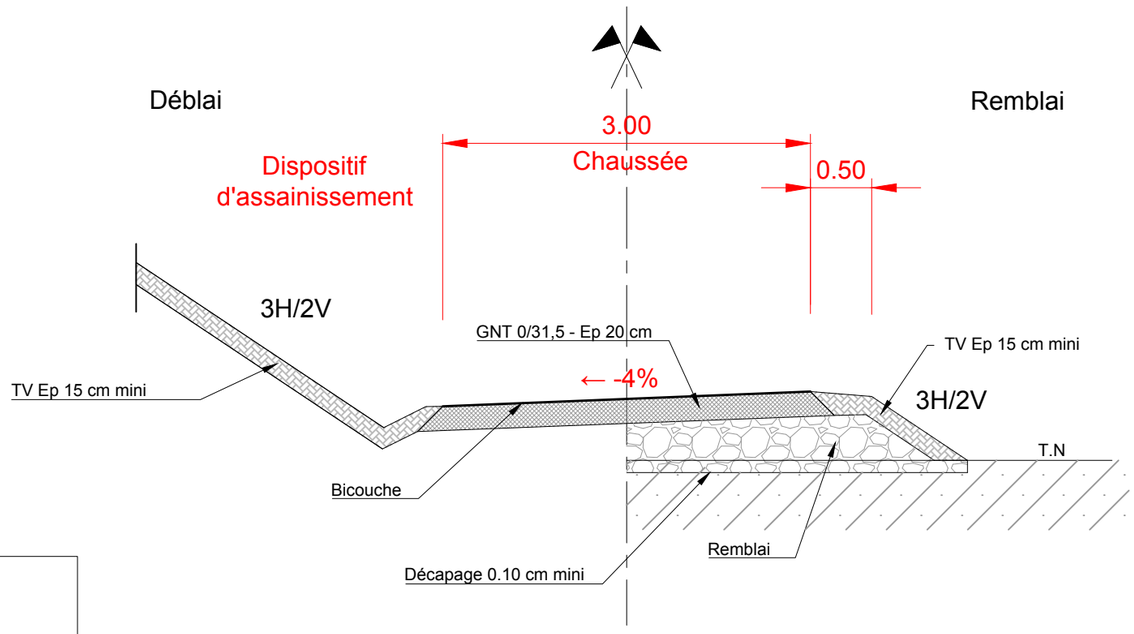
A.4.5.1.8

Date : OCT.2017 | Format : A1 | Echelle : 1/1000

RAP150034-PRO-EFR-VPL-VCR-ROU-033281 | 01A

PROFILS EN TRAVERS
RETABLISSEMENTS DE COMMUNICATION

Chemins d'exploitation et voies latérales



Zones d'application du profil en travers type

> Chemin d'exploitation PR3+000 (sens 1)

> Chemin d'exploitation PR3+000 (sens 2)

> Chemin sous le Marais (sens 1)

> Chemin d'exploitation:
branche Ouest RD137 (sens 1)

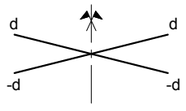
> Chemin agricole PR5+800 (sens 2)

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

02A	NOV.17	Mise à jour du plan	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON
01A	NOV. 17	Création du document	J. VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON
IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ

DIAGRAMME DES DEVERS



VISAS :

PRODUIT : J.VASSEUR

VÉRIFIÉ : T.DEPREZ

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

PRO - DCE

RETABLISSEMENTS DES COMMUNICATIONS

Profil en travers type - Chemins d'exploitation

A.4.5.2

Date : OCT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/50

RAP150034-PRO-EFR-PT-VCR-ROU-038510 | 02A

Diffuseur n°2 AUBIERE

OH 02950
Fossé

PI 03209
Le Zenith (sortie Nord)

PI 03519
Accès A75 et
Le Zénith (entrée Nord)

Future ZAC (Clermont communauté)
(Fouilles archéologiques en cours)

< BOURGES

Rétablissement du chemin agricole

< 3 voies

3 voies >

A75

Route Nationale

< 3 voies

3 voies >

MONTPELLIER >

< Giratoire de PERIGNAT

< CLERMONT-Fd.

Future ZAC (Clermont communauté)
(Fouilles archéologiques en cours)

LEGENDE ET NOTES

Réseau AEP	AEP	Réseau Gaz	Gaz
Réseau Ass-EP	EP	Réseau Gaz Haute Pression	Gaz HP
Réseau Ass-EU	EU	Réseau HTA aérien	HTA a
Réseau Ass-UN	UN	Réseau HTA souterrain	HTA s
Réseau BTA aérien	BTA a	Réseau SLT	SLT
Réseau BTA aérien torsadé		Réseau Telecom aérien	TEL
Réseau BTA souterrain		Réseau Telecom souterrain	TEL
Réseau Eclairage Public	ECL	Réseau Fibre	

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01B	15/05/17	Reprises suite détections et recolements SINTEGRA	Y.CHARIER	T.NICLOU	B.MASSON
01A	07/04/17	Création du document	S.PERRIER	T.NICLOU	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : S.PERRIER
VÉRIFIÉ : T.NICLOU
APPROUVÉ : B.MASSON

egis

Maîtrise d'Oeuvre : egis

Maîtrise d'Ouvrage : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

CONVENTION DE RETABLISSEMENT

Réseaux existants

Planche 7/18

Date : AVRIL 2017 | Formats : A1 (1/1000) - A3 (1/2000)

RAP150034-RES-EGI-VP-ENPRO-XX 01A

A75 2x3 voies
CLERMONT-FERRAND EST – LE CREST



Convention d'accord préalable relative au rétablissement des communications

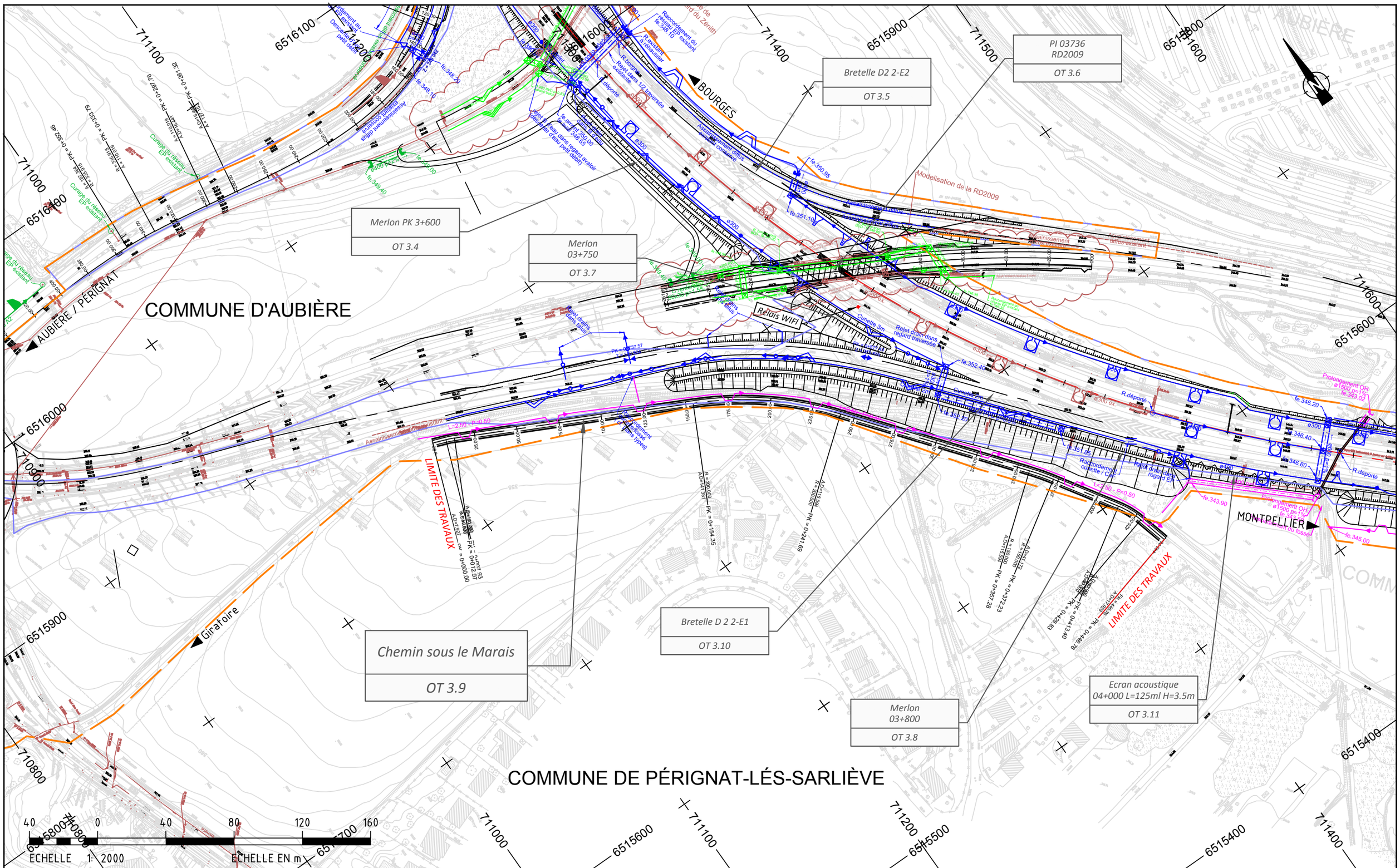
Commune de Pérignat-lès-Sarlièves

Pièce 15 : Dossier de Plans du chemin communal « Sous le Marais »

Établie le 24/07/2017

Modification : 31/01/2018

APRR



LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	21-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE
VÉRIFIÉ : T.DEPREZ
APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE :

[redacted]

MAITRISE D'OUVRAGE :

.\dms00598\RAP150034-XXX-EFR-DR-ENPRO-GEN-001184.jpg

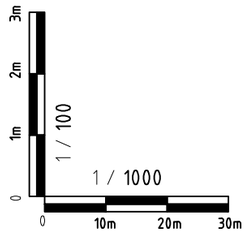
A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est - LE CREST

PRO - DCE

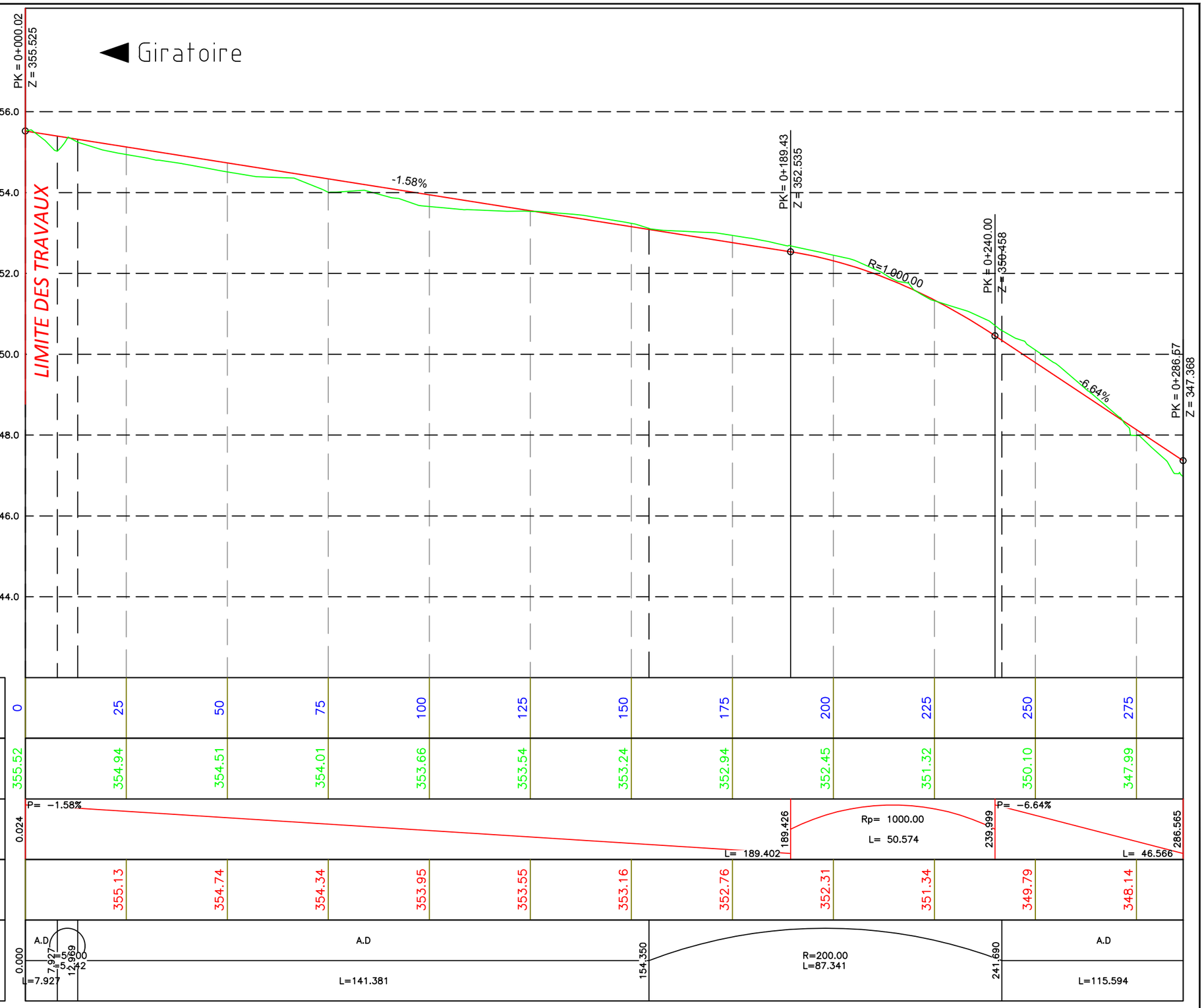
Rétablissement chemin sous le Marais - PR 3+800
Vue en plan - Géometrie-Assainissement
A.4.5.1.9

Date : OCT.2017 | Format : A3 | Echelle : 1/2000

RAP150034-PRO-EFR-VPL-VCR-ROU-033281 | 01A

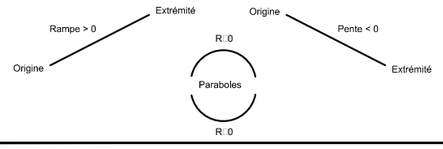


PC. : 342.00



LEGENDE ET NOTES

Profil en Long



VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	22-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE

VÉRIFIÉ : T.DEPREZ

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est - LE CREST

PRO - DCE

Rétablissement Chemin Sous le Marais - PR 3+800

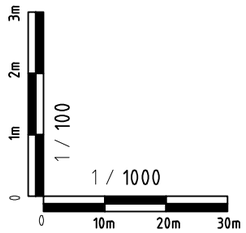
Profil en long

A.4.5.1.9 1/2

Date : OCT.2017 | Format : A3 | Echelle : 1/1000

RAP150034-PRO-EFR-VPL-VCR-ROU-033281 | 01A

◀ Giratoire



PC. : 342.00

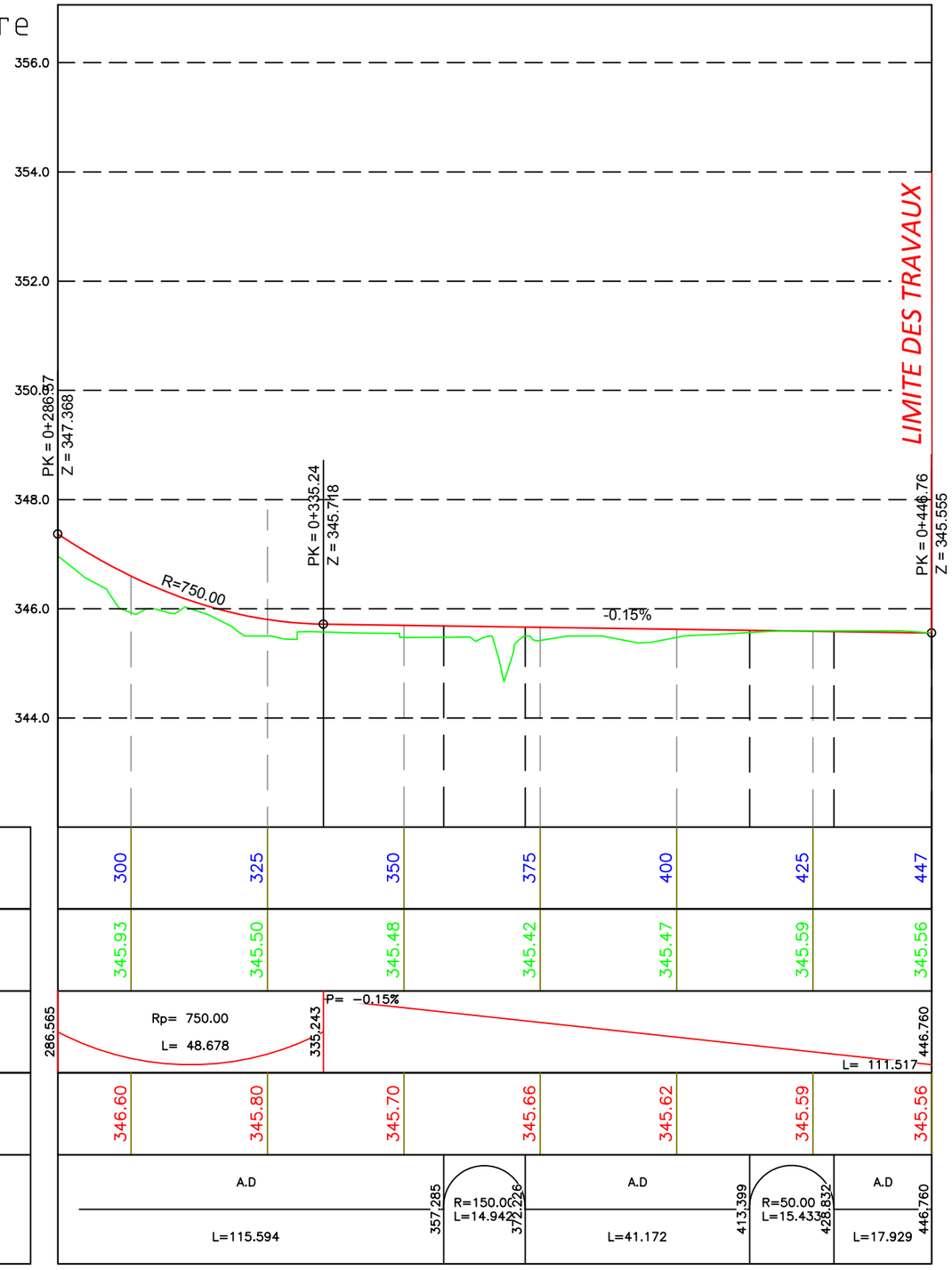
DISTANCE CUMULEES

COTES TERRAIN NATUREL

PENTES ET RAMPES

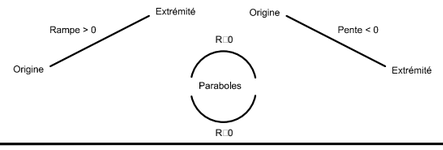
COTES PRO□ET

ALIGNEMENTS ET COURBES



LEGENDE ET NOTES

Profil en Long



VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	22-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE

VÉRIFIÉ : T.DEPREZ

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est - LE CREST

PRO - DCE

Rétablissement Chemin Sous le Marais - PR 3+800

Profil en long 2/2

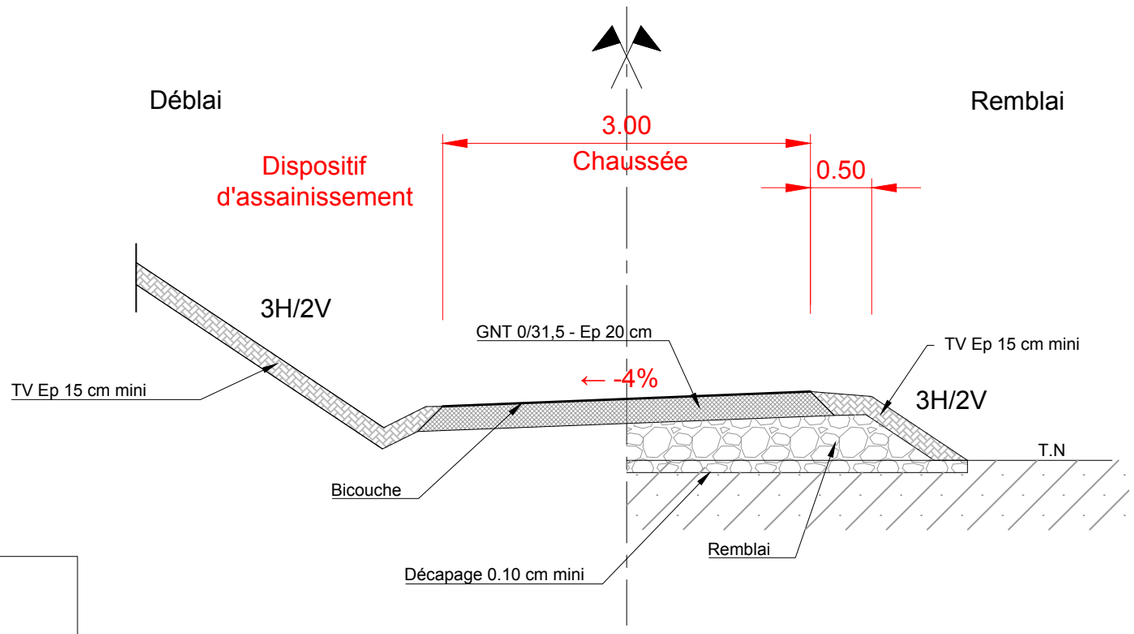
A.4.5.1.9

Date : OCT.2017 | Format : A3 | Echelle : 1/1000

RAP150034-PRO-EFR-VPL-VCR-ROU-033281 | 01A

PROFILS EN TRAVERS
RETABLISSEMENTS DE COMMUNICATION

Chemins d'exploitation et voies latérales



Zones d'application du profil en travers type

> Chemin d'exploitation PR3+000 (sens 1)

> Chemin d'exploitation PR3+000 (sens 2)

> Chemin sous le Marais (sens 1)

> Chemin d'exploitation:
branche Ouest RD137 (sens 1)

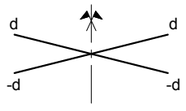
> Chemin agricole PR5+800 (sens 2)

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

02A	NOV.17	Mise à jour du plan	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON
01A	NOV. 17	Création du document	J. VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON
IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ

DIAGRAMME DES DEVERS



VISAS :

PRODUIT : J.VASSEUR

VÉRIFIÉ : T.DEPREZ

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

PRO - DCE

RETABLISSEMENTS DES COMMUNICATIONS

Profil en travers type - Chemins d'exploitation

A.4.5.2

Date : OCT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/50

RAP150034-PRO-EFR-PT-VCR-ROU-038510 | 02A

Diffuseur n°2 AUBIERE

PI 03736
RD2009

OH 04049
Rase 2

OH 04364
Rase 3

RD2009

A75

< BOURGES

< CLERMONT-Fd.

< 3 voies

3 voies

< 3 voies

3 voies + entrecroisement >

MONTPELLIER >

La Grande Halle d'Auvergne

Grand Rase

Côte Blanche (RD 2A)

LEGENDE ET NOTES

Réseau AEP	AEP	Réseau Gaz	Gaz
Réseau Ass-EP	EP	Réseau Gaz Haute Pression	Gaz HP
Réseau Ass-EU	EU	Réseau HTA aérien	HTA a
Réseau Ass-UN	UN	Réseau HTA souterrain	
Réseau BTA aérien	BTA a	Réseau SLT	
Réseau BTA aérien torsadé		Réseau Telecom aérien	TEL
Réseau BTA souterrain		Réseau Telecom souterrain	
Réseau Eclairage Public	ECL	Réseau Fibre	

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01B	15/05/17	Reprises suite détections et recolements SINTEGRA	Y.CHARIER	T.NICLOU	B.MASSON
01A	07/04/17	Création du document	S.PERRIER	T.NICLOU	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : S.PERRIER

VÉRIFIÉ : T.NICLOU

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

Maîtrise d'Oeuvre : egis

Maîtrise d'Ouvrage : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

CONVENTION DE RETABLISSEMENT

Réseaux existants

Planche 8/18

Date : AVRIL 2017 | Formats : A1 (1/1000) - A3 (1/2000)

RAP150034-RES-EGI-VP-ENPRO-XX | 01A

A75 2x3 voies
CLERMONT-FERRAND EST – LE CREST



Convention d'accord préalable relative au rétablissement des communications

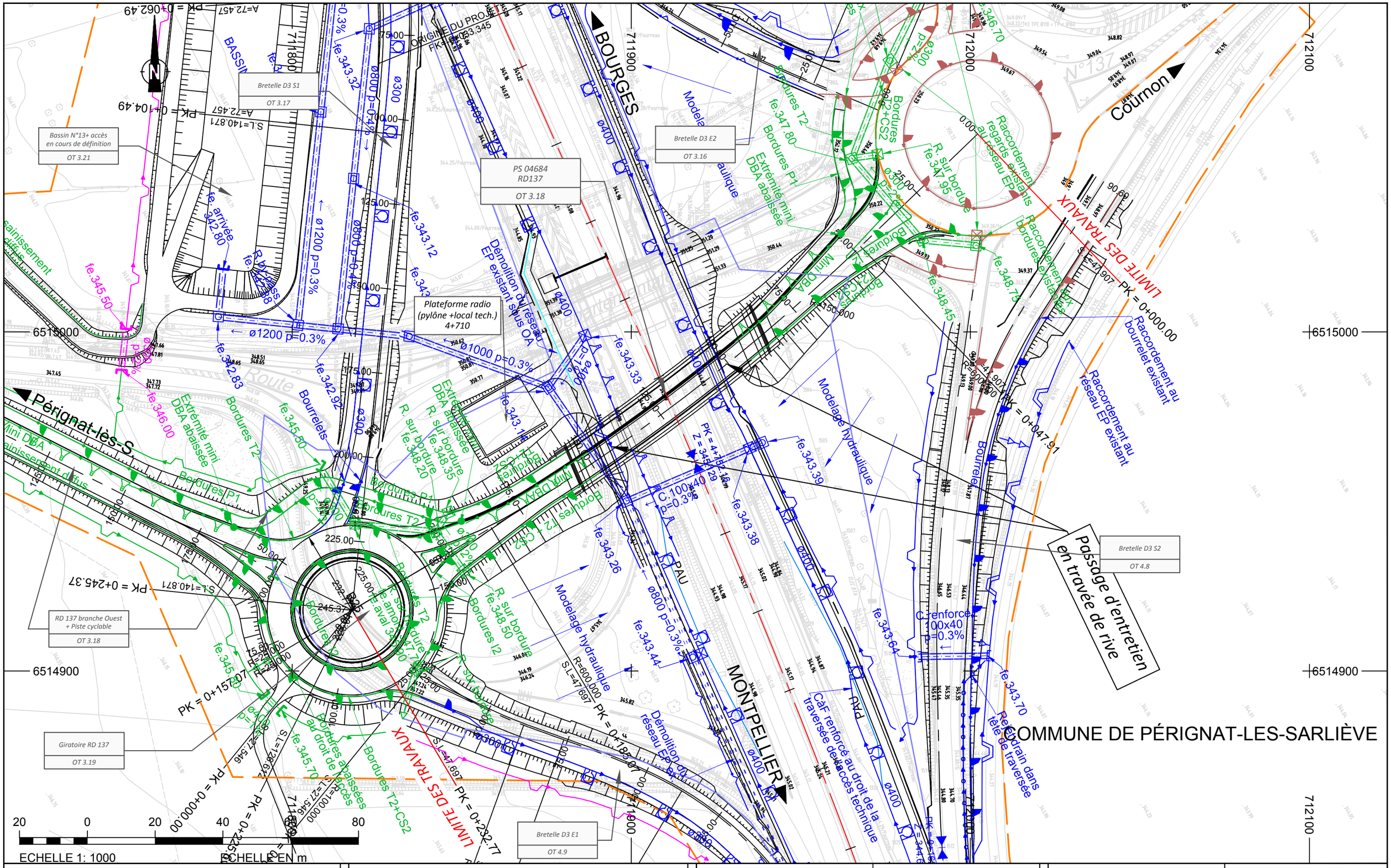
Conseil Départemental du Puy de Dôme

Pièce 16 : Dossier de Plans de la RD137

Établie le 24/07/2017

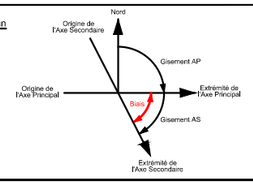
Modification : 06/10/2017

APRR



LEGENDE ET NOTES

Plan



VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01	12-09-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT :	P.BATAILLE
VÉRIFIÉ :	T.DEPREZ
APPROUVÉ :	B.MASSON

egis

APRR

A75 - MISE A 2X3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est - LE CREST

PRO - DCE

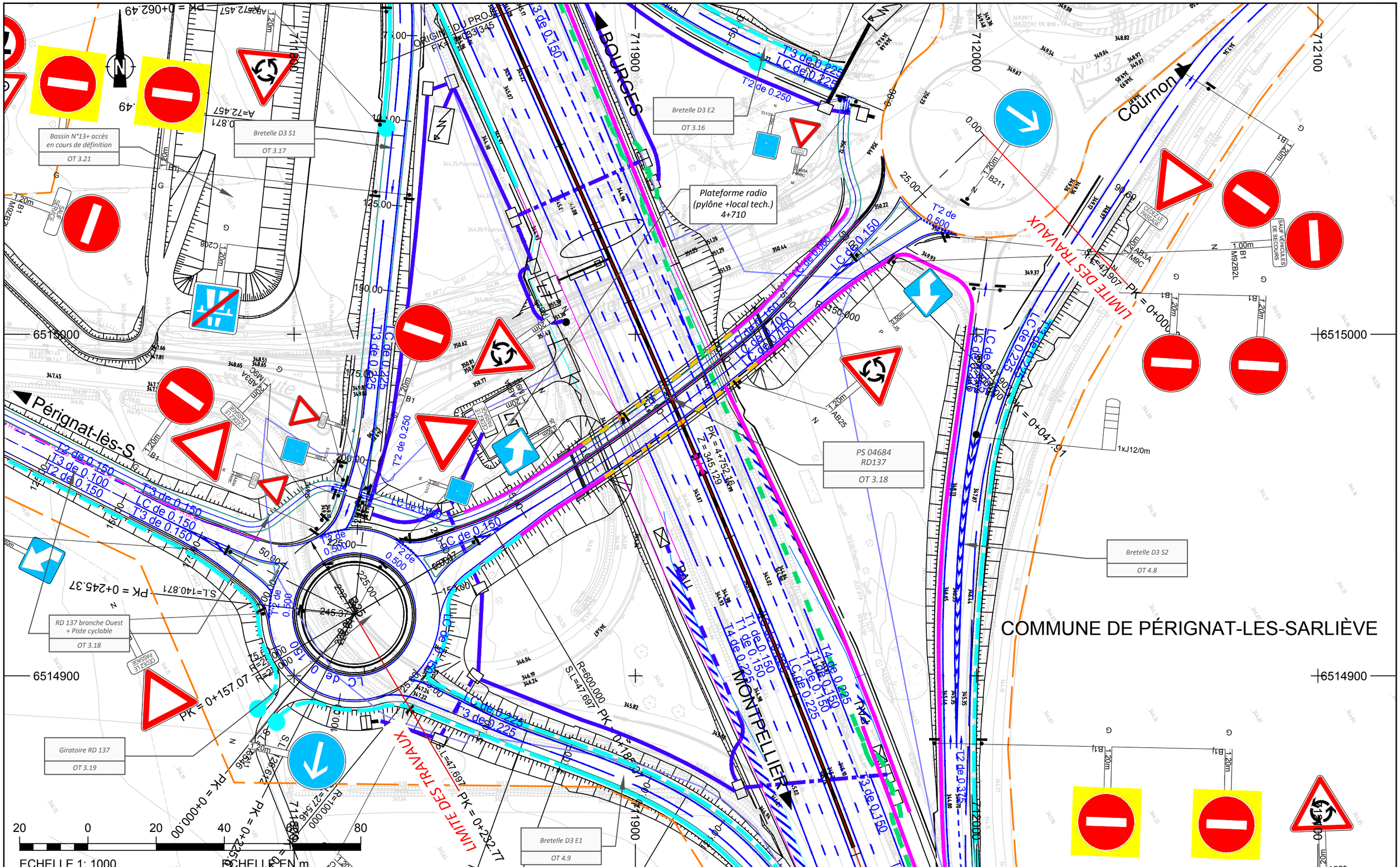
Rétablissement RD137 (PS 04684)

Vue en plan (Géométrie-Assainissement)

A.4.5.1.10

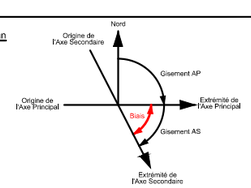
Date : OCT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/1000

RAP150034-PRO-EFR-VP-RD-ROU-034880 | 01A



LEGENDE ET NOTES

Plan



VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01	12-09-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT :	P.BATAILLE
VÉRIFIÉ :	T.DEPREZ
APPROUVÉ :	B.MASSON

egis

APRR

A75 - MISE A 2X3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est - LE CREST

PRO - DCE

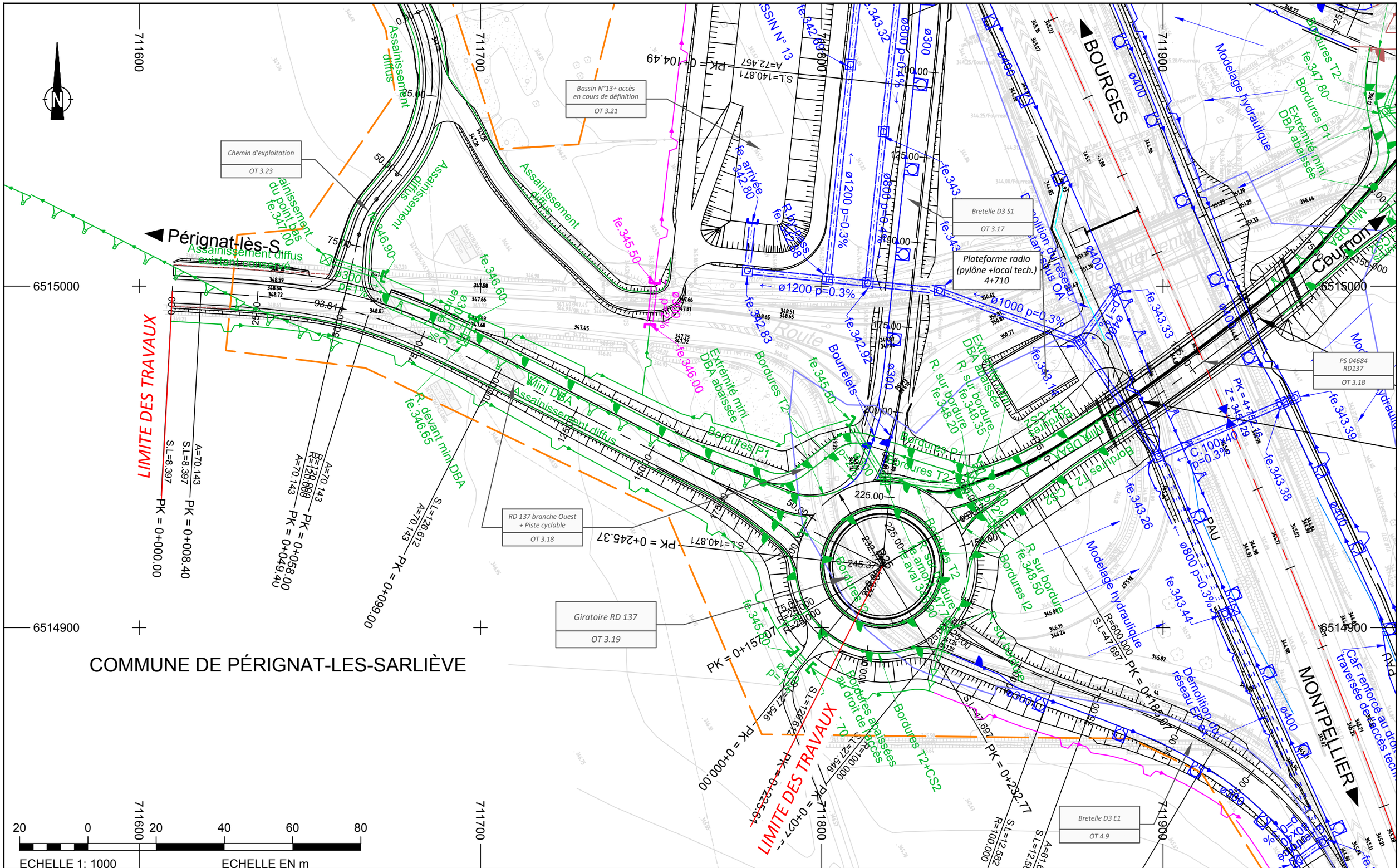
Rétablissement RD137 (PS 04684)

Vue en plan (Équipements-Signalisation)

A.4.5.1.10

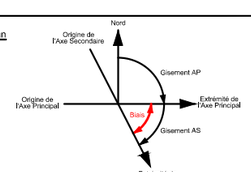
Date : OCT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/1000

RAP150034-PRO-EFR-VP-RD-ROU-034916 | 01A



LEGENDE ET NOTES

Plan



VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01	12-09-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT :	P.BATAILLE
VÉRIFIÉ :	T.DEPREZ
APPROUVÉ :	B.MASSON

egis

APRR

A75 - MISE A 2X3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est - LE CREST

PRO - DCE

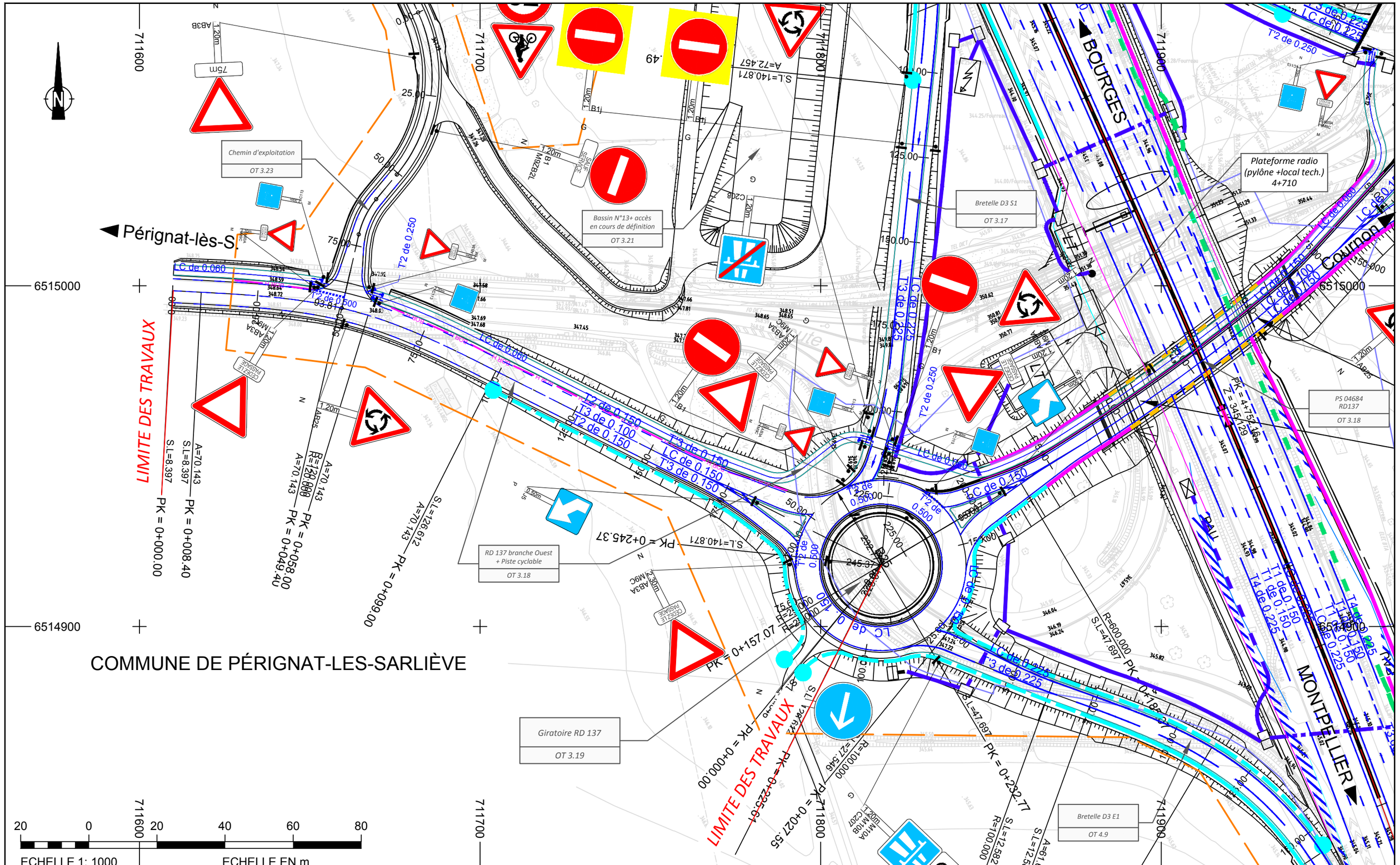
Rétablissement Giratoire D3 - Pérignat

Vue en plan (Géométrie-Assainissement)

A.4.5.1.11

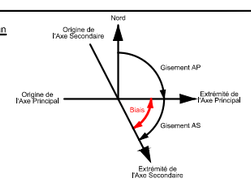
Date : OCT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/1000

RAP150034-PRO-EFR-VP-RD-ROU-034939 | 01A



LEGENDE ET NOTES

Plan



VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01	12-09-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE
VÉRIFIÉ : T.DEPREZ
APPROUVÉ : B.MASSON

egis

APRR

A75 - MISE A 2X3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est - LE CREST

PRO - DCE

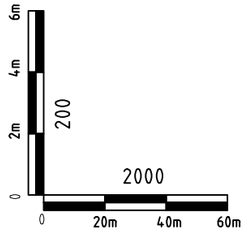
Rétablissement Giratoire D3 - Pérignat

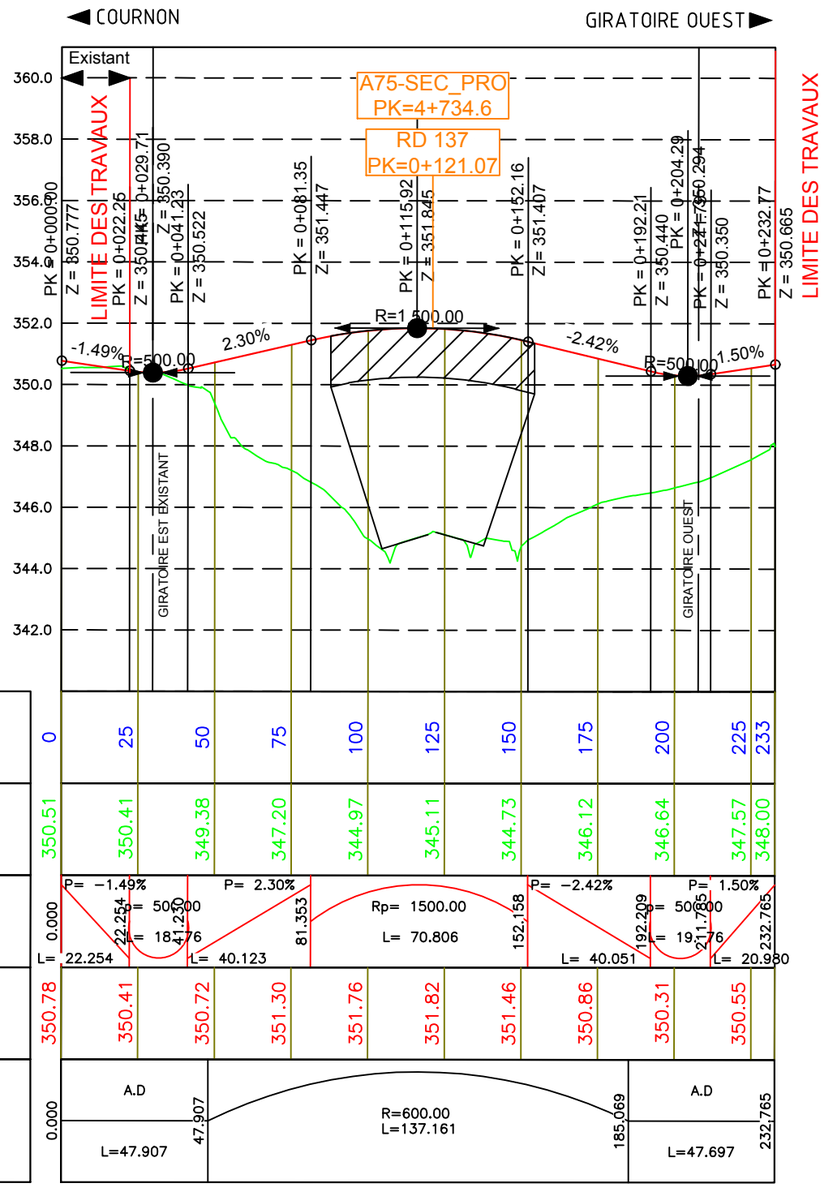
Vue en plan (Équipements-Signalisation)

A.4.5.1.11

Date : OCT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/1000

RAP150034-PRO-EFR-VP-RD-ROU-034945 | 01A





PC. : 340.00

DISTANCE CUMULEES

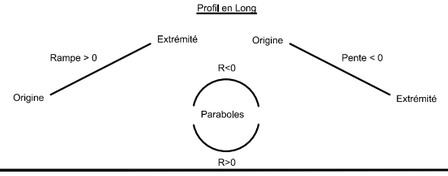
COTES TERRAIN NATUREL

PENTES ET RAMPES

COTES PROJET

ALIGNEMENTS ET COURBES

LEGENDE ET NOTES



VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
02A	30-11-17	Suite contr.externe	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON
01A	23-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE
VÉRIFIÉ : T.DEPREZ
APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2X3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est- LE CREST

PRO - DCE

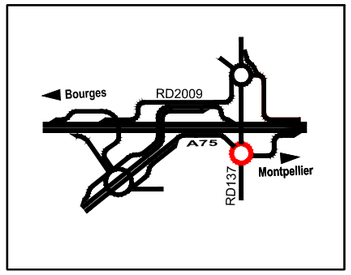
Rétablissement RD 137 Branche Ouest

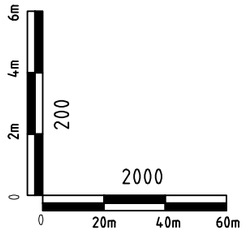
A.4.5.1.10

Profil en long

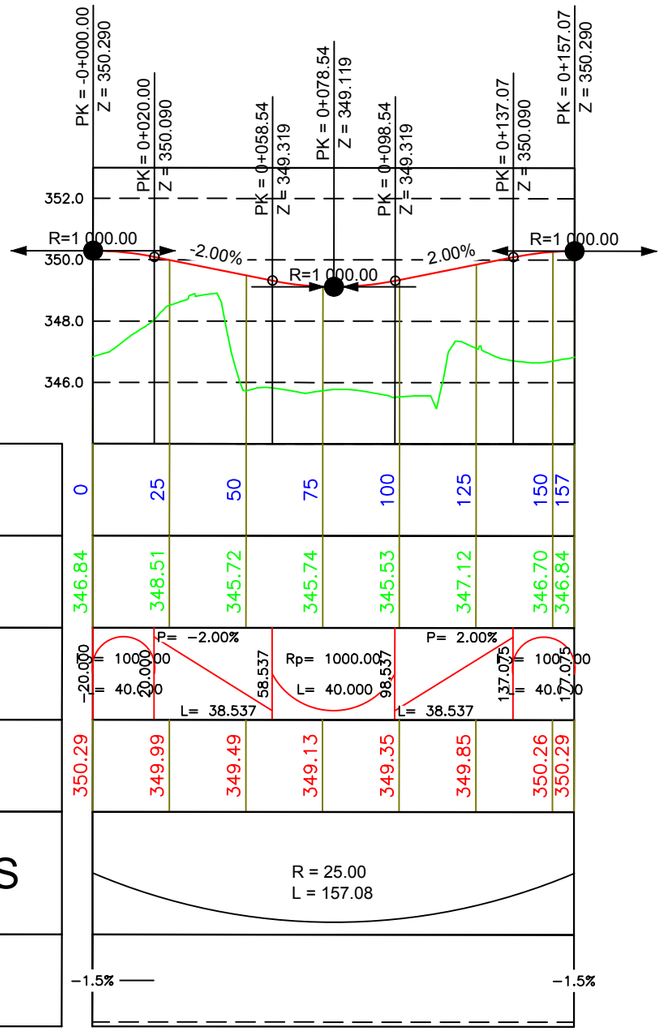
Date : NOV. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/2000

RAP150034-PRO-EFR-PL-RD-ROU-034364 | 02A





PC. : 344.00



DISTANCE CUMULEES

COTES TERRAIN NATUREL

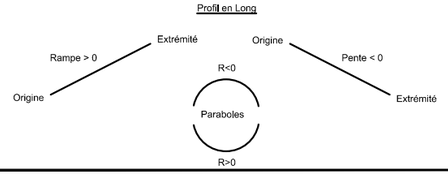
PENTES ET RAMPES

COTES PROJET

ALIGNEMENTS ET COURBES

DEVERS

LEGENDE ET NOTES



VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	23-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE
VÉRIFIÉ : T.DEPREZ
APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2X3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est- LE CREST

PRO - DCE

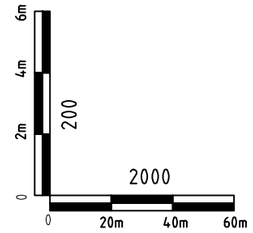
Rétablissement RD 137 Giratoire Ouest

A.4.5.1.11

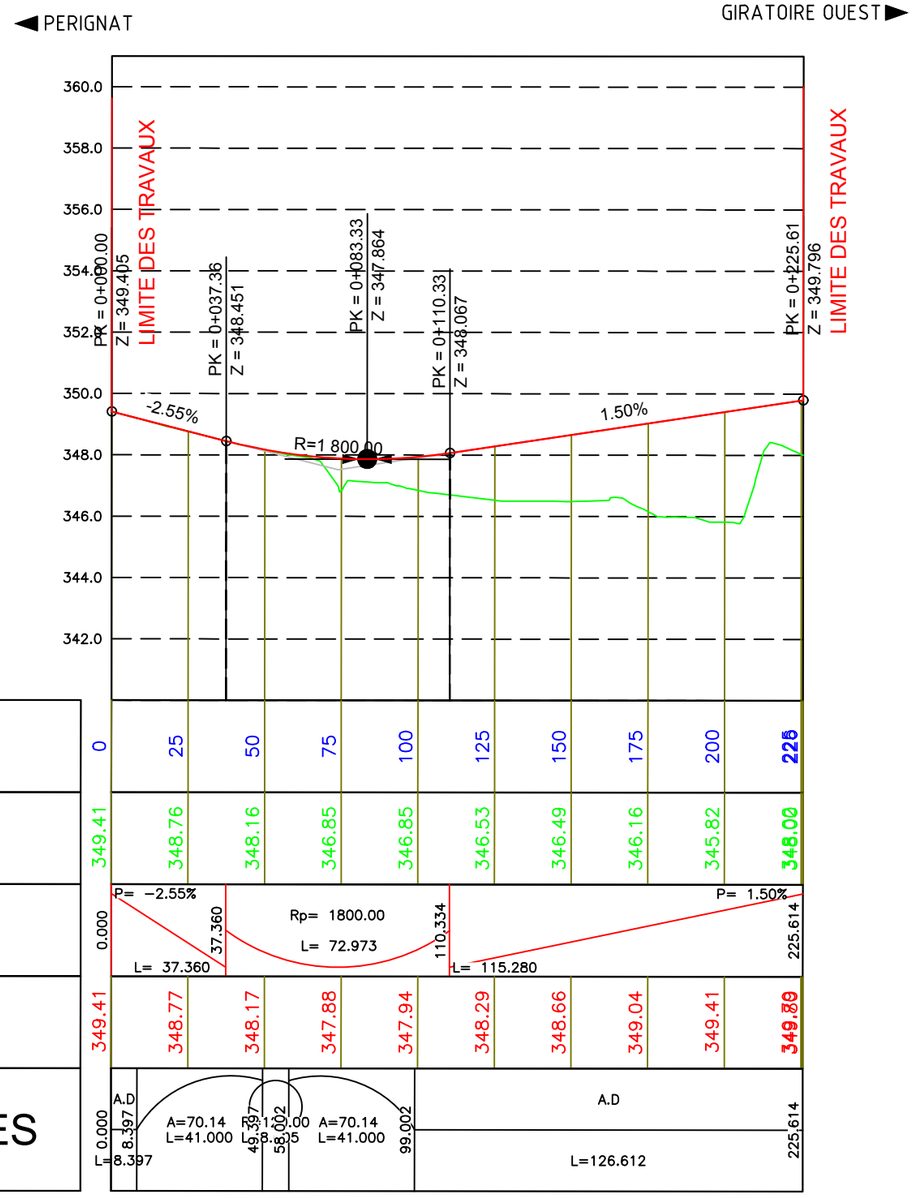
Profil en long

Date : SEPT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/2000

RAP150034-PRO-EFR-PL-RD-ROU-034364 | 01A

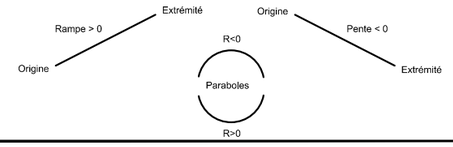


PC. : 340.00



LEGENDE ET NOTES

Profil en Long



VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	23-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE

VÉRIFIÉ : T.DEPREZ

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2X3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est- LE CREST

PRO - DCE

Rétablissement RD 137 branche Ouest

A.4.5.1.11

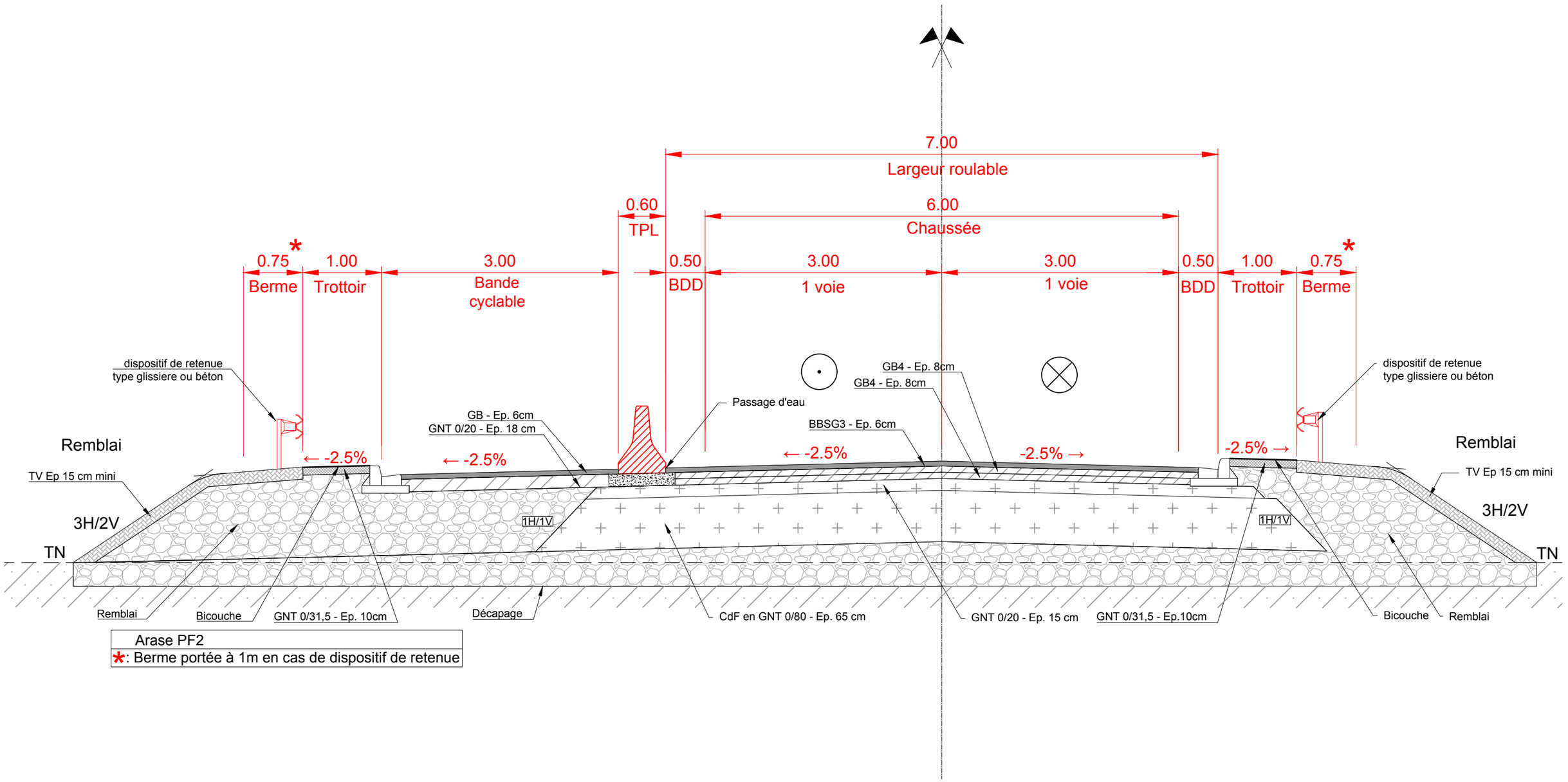
Profil en long

Date : SEPT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/2000

RAP150034-PRO-EFR-PL-RD-ROU-034364 | 01A

PROFILS EN TRAVERS
RETABLISSEMENTS DE COMMUNICATION

RD137 (hors ouvrage)



Arase PF2

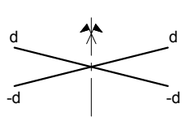
*: Berme portée à 1m en cas de dispositif de retenue

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
03A	NOV.17	Mise à jour du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON
02A	NOV.17	Mise à jour document	J.VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON
01A	SEPT. 17	Création du document	J. VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON

DIAGRAMME DES DEVERS



VISAS :

PRODUIT : J.VASSEUR

VÉRIFIÉ : T.DEPREZ

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

PRO - DCE

RETABLISSEMENTS DES COMMUNICATIONS

Profil en travers type - RD 137

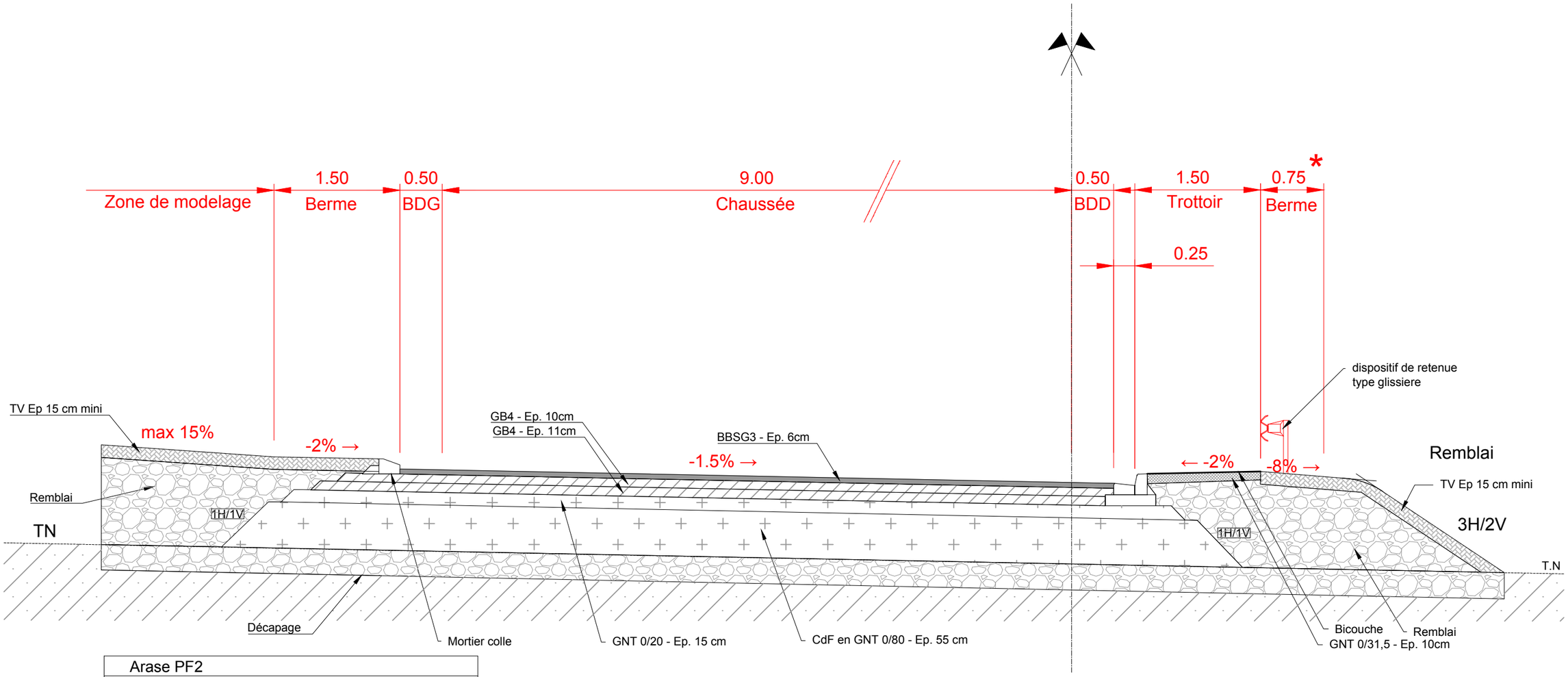
A.4.5.2

Date : NOV. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/50

RAP150034-PRO-EFR-PT-ENPRO-ROU-033735 | 03A

PROFILS EN TRAVERS
RETABLISSEMENTS DE COMMUNICATION

Giratoire RD137



Arase PF2

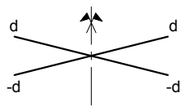
*: Berme portée à 1m en cas de dispositif de retenue

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
04D	10/01/18	Mise à jour du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON
03A	NOV.17	Mise à jour du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON
02A	NOV.17	Mise à jour document	J.VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON
01A	SEPT. 17	Création du document	J. VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON

DIAGRAMME DES DEVERS



VISAS :

PRODUIT : J.VASSEUR

VÉRIFIÉ : T.DEPREZ

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

PRO - DCE

RETABLISSEMENTS DES COMMUNICATIONS

Profil en travers type - GIRATOIRE RD137

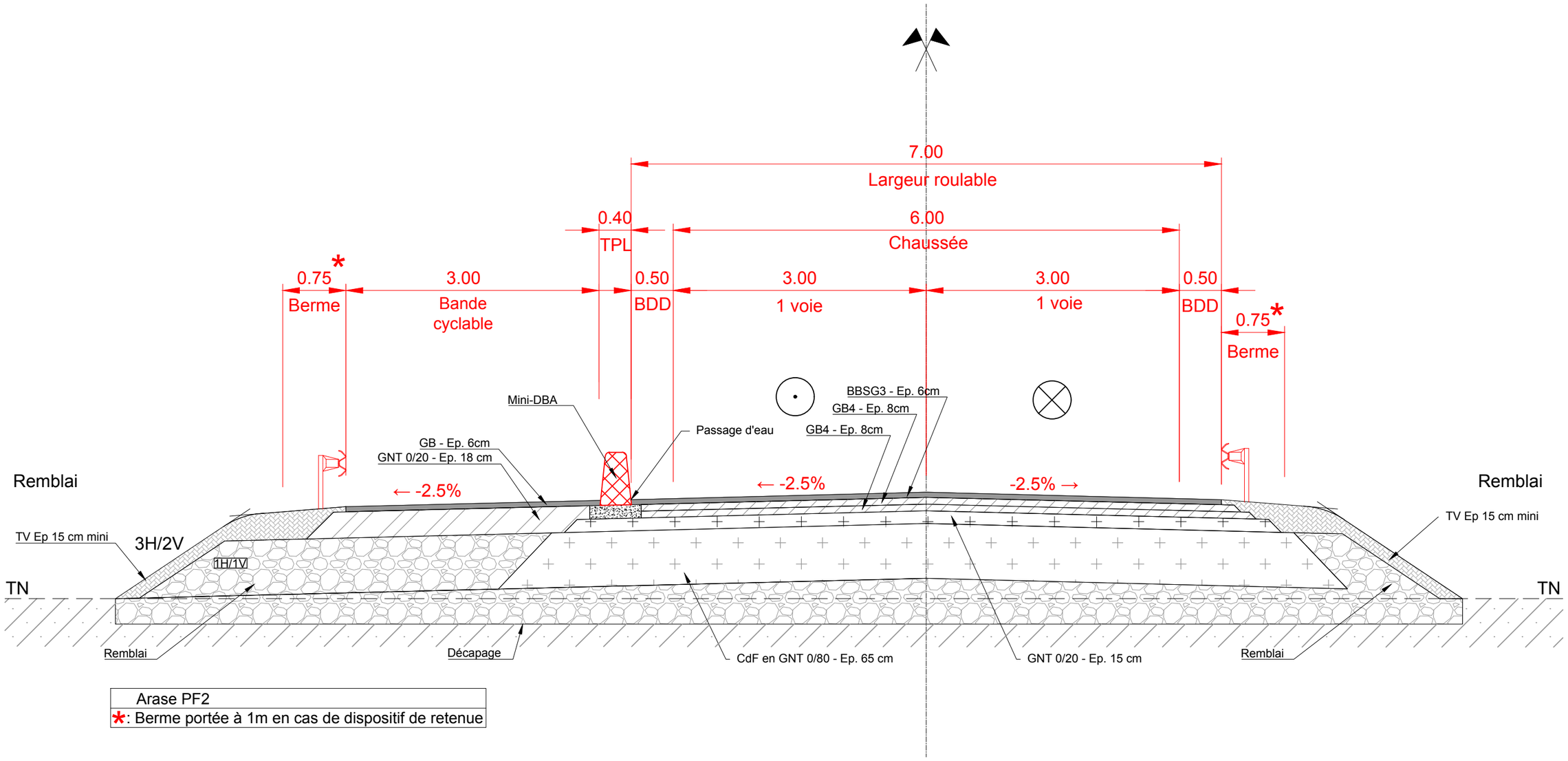
A.4.5.2

Date : JANV. 2018 | Format : A3 | Echelle : 1/50

RAP150034-PRO-EFR-PT-ENPRO-ROU-033735 | 04A

PROFILS EN TRAVERS
RETABLISSEMENTS DE COMMUNICATION

RD137 (branche Ouest)



Arase PF2

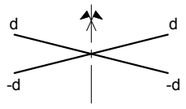
*: Berme portée à 1m en cas de dispositif de retenue

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

03A	NOV.17	Mise à jour du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON
02A	NOV.17	Mise à jour document	J.VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON
01A	SEPT. 17	Création du document	J. VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON
IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ

DIAGRAMME DES DEVERS



VISAS :

PRODUIT : J.VASSEUR

VÉRIFIÉ : T.DEPREZ

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

PRO - DCE

RETABLISSEMENTS DES COMMUNICATIONS

Profil en travers type - RD 137 branche ouest

A.4.5.2

Date : NOV. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/50

RAP150034-PRO-EFR-PT-ENPRO-ROU-033735 | 03A

COMMUNE DE PÉRIGNAT-LES-SARLIÈVE

ORIGINE DU PROJET

FIN DU PROJET

BOURGES

Autoroute

MONTPELLIER

Clermont-Fd

Cournon

Pérignat-lès-S.

Chemin d'exploitation
OT 3.23

Bassin N°13+ accès en cours de définition
OT 3.21

Bretelle D3 S1 - Dev-pro

RD 137 Ouest - Dev-pro

Bretelle D3 S1
OT 3.17

Bretelle D3 E1 - Dev-pro

Bretelle D3 E2
OT 3.16

Plateforme radio (pylône +local tech.) 4+710

PS 04684 RD137
OT 3.18

Bretelle D3 S2
OT 4.8

20 0 20 40 60 80

ECHELLE 1: 1000

ECHELLE EN m

LEGENDE ET NOTES

Plan

Nord
Origine de l'Axe Secondaire
Gisement AP
Origine de l'Axe Principal
Extrémité de l'Axe Principal
Sais
Gisement AS
Extrémité de l'Axe Secondaire

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01	27-10-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE
VÉRIFIÉ : T.DEPREZ
APPROUVÉ : B.MASSON

egis

APRR

A75 - MISE A 2X3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est - LE CREST

PRO - DCE

Déviation Provisoire RD137 (PS 04684)

Vue en plan

A.4.8.2 1/3

Date : OCT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/1000

RAP150034-PRO-EFR-VP-RD-ROU-036784 | 01A

6515100

6515000

6514900

711600

711700

711800

711900

Bassin N°13+ accès en cours de définition
OT 3.21

Chemin d'exploitation
OT 3.23

Bretelle D3 S1 - Dev-pro

Bretelle D3 S1
OT 3.17

Bretelle D3 E2
OT 3.16

RD 137 Ouest - Dev-pro

Piste cyclable +RD 137 branche Ouest
OT 3.18

Bretelle D3 E1 - Dev-pro

Giratoire RD 137
OT 3.19

Bretelle D3 E1
OT 4.9

PS 04684 RD137
OT 3.18

Plateforme radio (pylône +local tech.) 4+710

ORIGINE DU PROJET

FIN DU PROJET

BOURGES

Cournon

Pérignat-lès-S.

PAU

MONTPELLIER

PK = 4+752.96
Z = 345.129

COMMUNE DE PÉRIGNAT-LES-SARLIÈVE

20 0 20 40 60 80

ECHELLE 1: 1000 ECHELLE EN m

LEGENDE ET NOTES

Plan

Nord
Origine de l'Axe Secondaire
Gisement AP
Origine de l'Axe Principal
Extrémité de l'Axe Principal
Sais
Gisement AS
Extrémité de l'Axe Secondaire

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01	27-10-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT :	P.BATAILLE
VÉRIFIÉ :	T.DEPREZ
APPROUVÉ :	B.MASSON

egis

APRR

A75 - MISE A 2X3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est - LE CREST

PRO - DCE

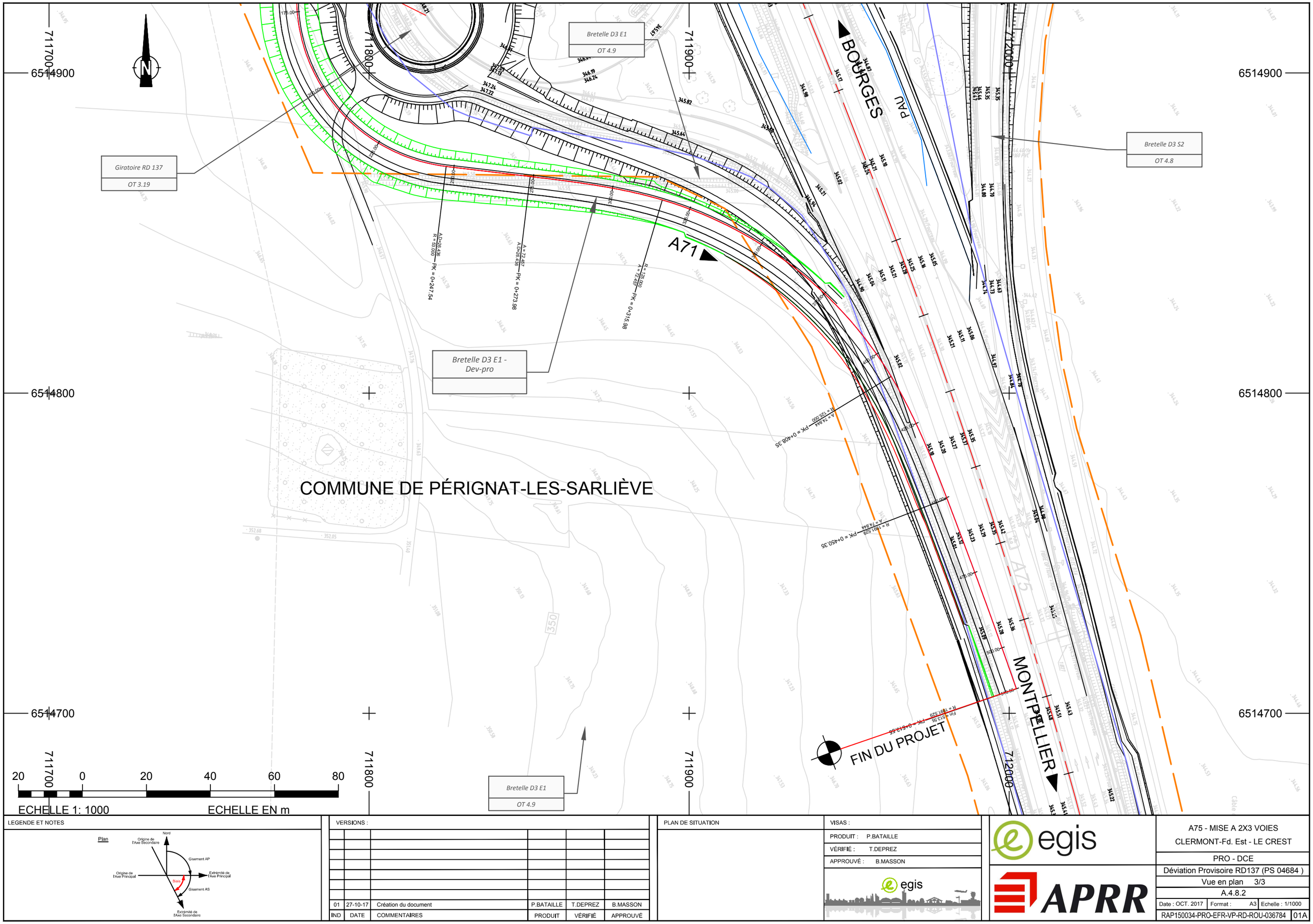
Déviation Provisoire RD137 (PS 04684)

Vue en plan 2/3

A.4.8.2

Date : OCT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/1000

RAP150034-PRO-EFR-VP-RD-ROU-036784 | 01A



LEGENDE ET NOTES

Plan

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01	27-10-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT :	P.BATAILLE
VÉRIFIÉ :	T.DEPREZ
APPROUVÉ :	B.MASSON

egis

APRR

A75 - MISE A 2X3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est - LE CREST

PRO - DCE

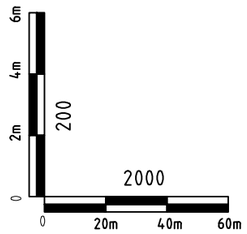
Déviation Provisoire RD137 (PS 04684)

Vue en plan 3/3

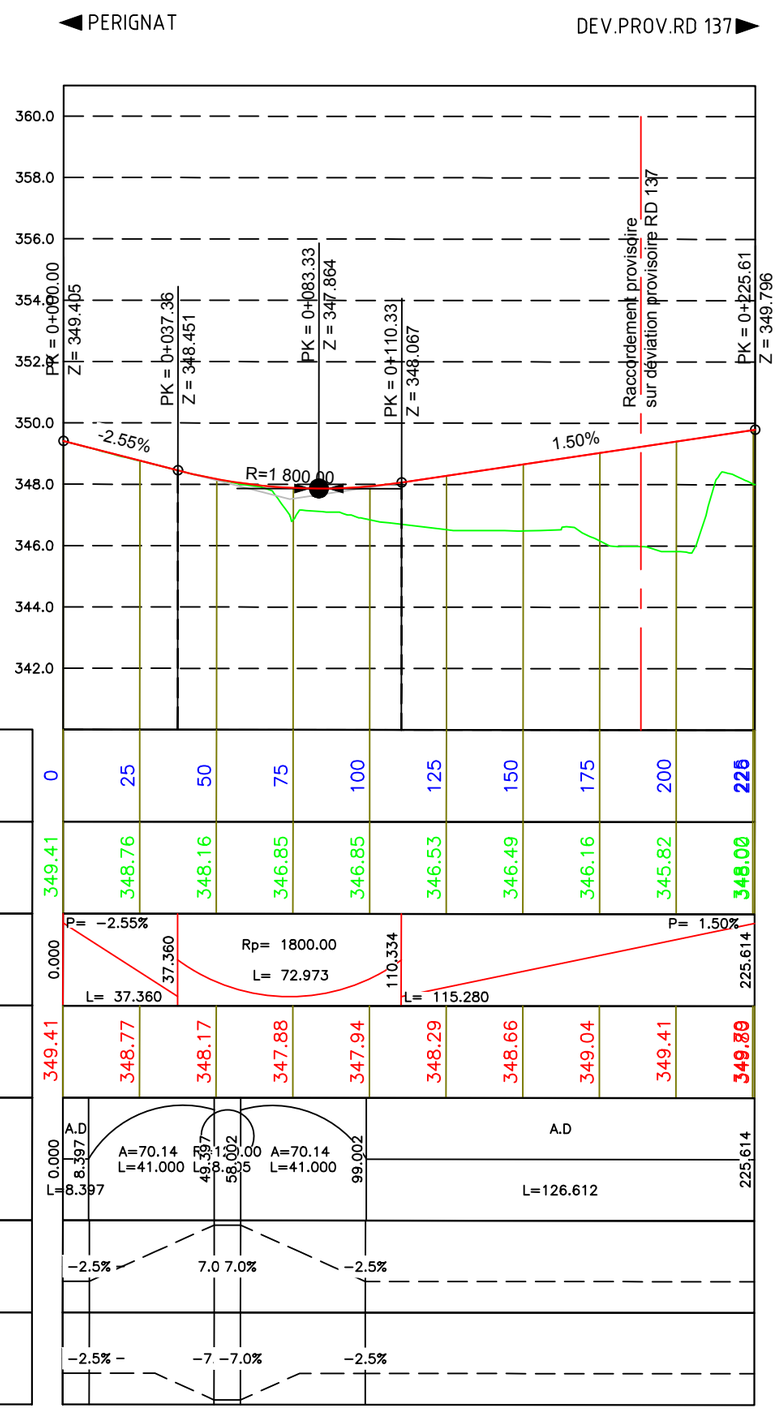
A.4.8.2

Date : OCT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/1000

RAP150034-PRO-EFR-VP-RD-ROU-036784 | 01A



PC. : 340.00



DISTANCE CUMULEES

COTES TERRAIN NATUREL

PENTES ET RAMPES

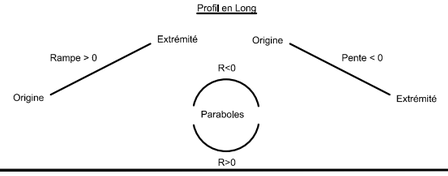
COTES PROJET

ALIGNEMENTS ET COURBES

DEVERS GAUCHE

DEVERS

LEGENDE ET NOTES



VERSIONS :

01A	23-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON
IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE
VÉRIFIÉ : T.DEPREZ
APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2X3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est- LE CREST

PRO - DCE

Rétablissement RD 137 branche Ouest provisoire

A.4.8.2

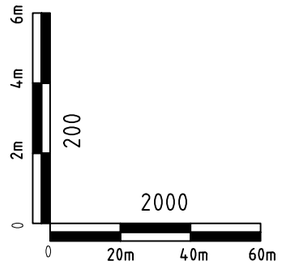
Profil en long

Date : SEPT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/2000

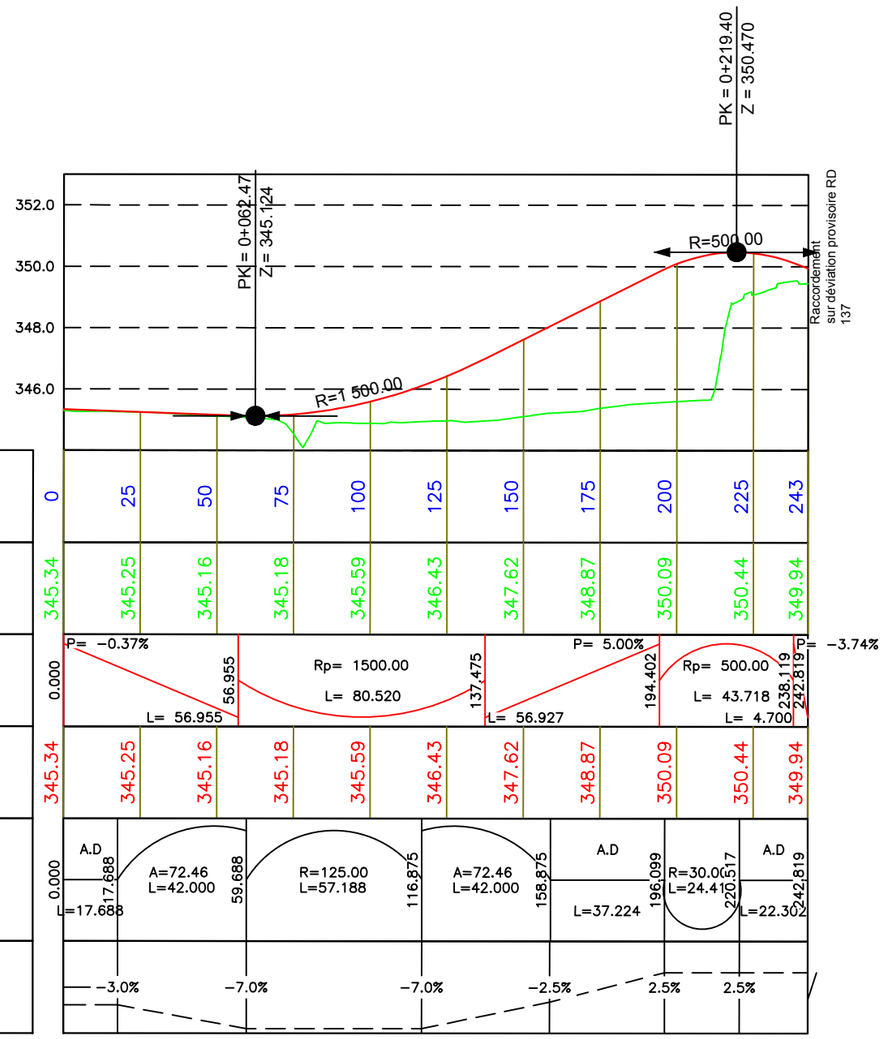
RAP150034-PRO-EFR-PL-RD-ROU-034364 | 01A

◄ A75 BOURGES

DEV . PROV. RD137 ►



PC. : 344.00



DISTANCE CUMULEES

COTES TERRAIN NATUREL

PENTES ET RAMPES

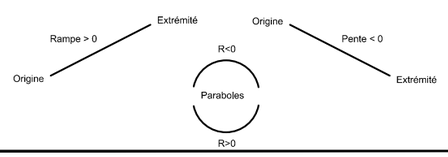
COTES PROJET

ALIGNEMENTS ET COURBES

DEVERS

LEGENDE ET NOTES

Profil en Long



VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	23-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE

VÉRIFIÉ : T.DEPREZ

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2X3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est- LE CREST

PRO - DCE

Rétablissement RD 137 Sortie Provisoire

A.4.8.2

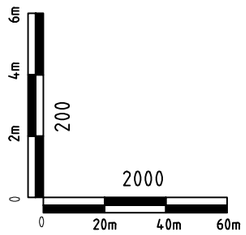
Profil en long

Date : SEPT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/2000

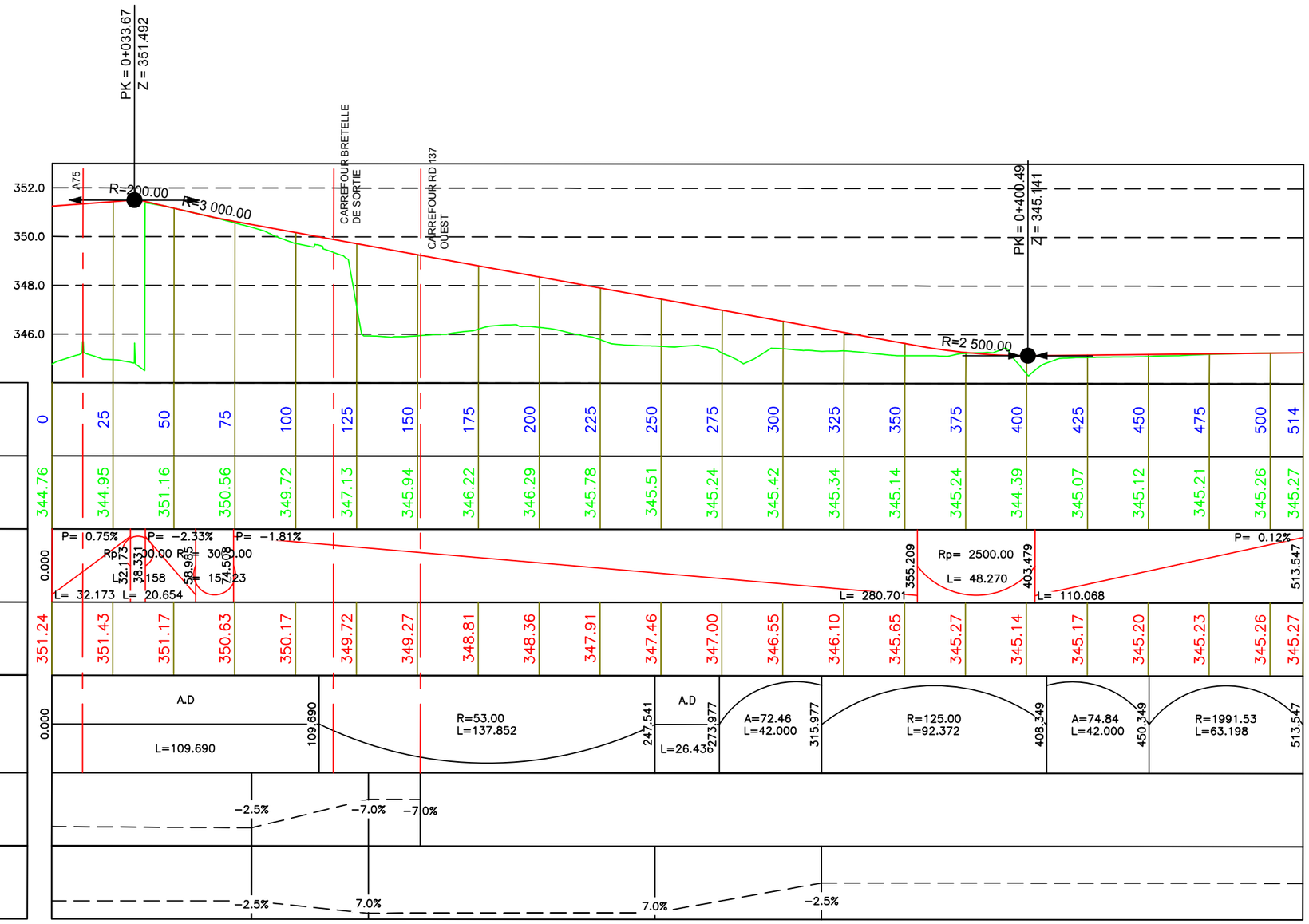
RAP150034-PRO-EFR-PL-RD-ROU-034364 | 01A

◄ GIRATOIRE EST

A75 MONTPELLIER ►



PC. : 344.00



DISTANCE CUMULEES

COTES TERRAIN NATUREL

PENTES ET RAMPES

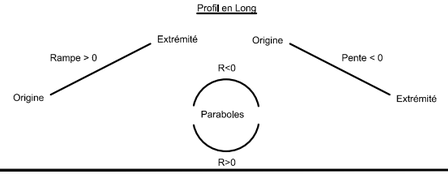
COTES PROJET

ALIGNEMENTS ET COURBES

DEVERS GAUCHE

DEVERS DROIT

LEGENDE ET NOTES



VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	23-08-17	Création du document	P.BATAILLE	T.DEPREZ	B.MASSON

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.BATAILLE
VÉRIFIÉ : T.DEPREZ
APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2X3 VOIES
CLERMONT-Fd. Est- LE CREST

PRO - DCE

Rétablissement RD 137 Dév. Provisoire

A.4.8.2

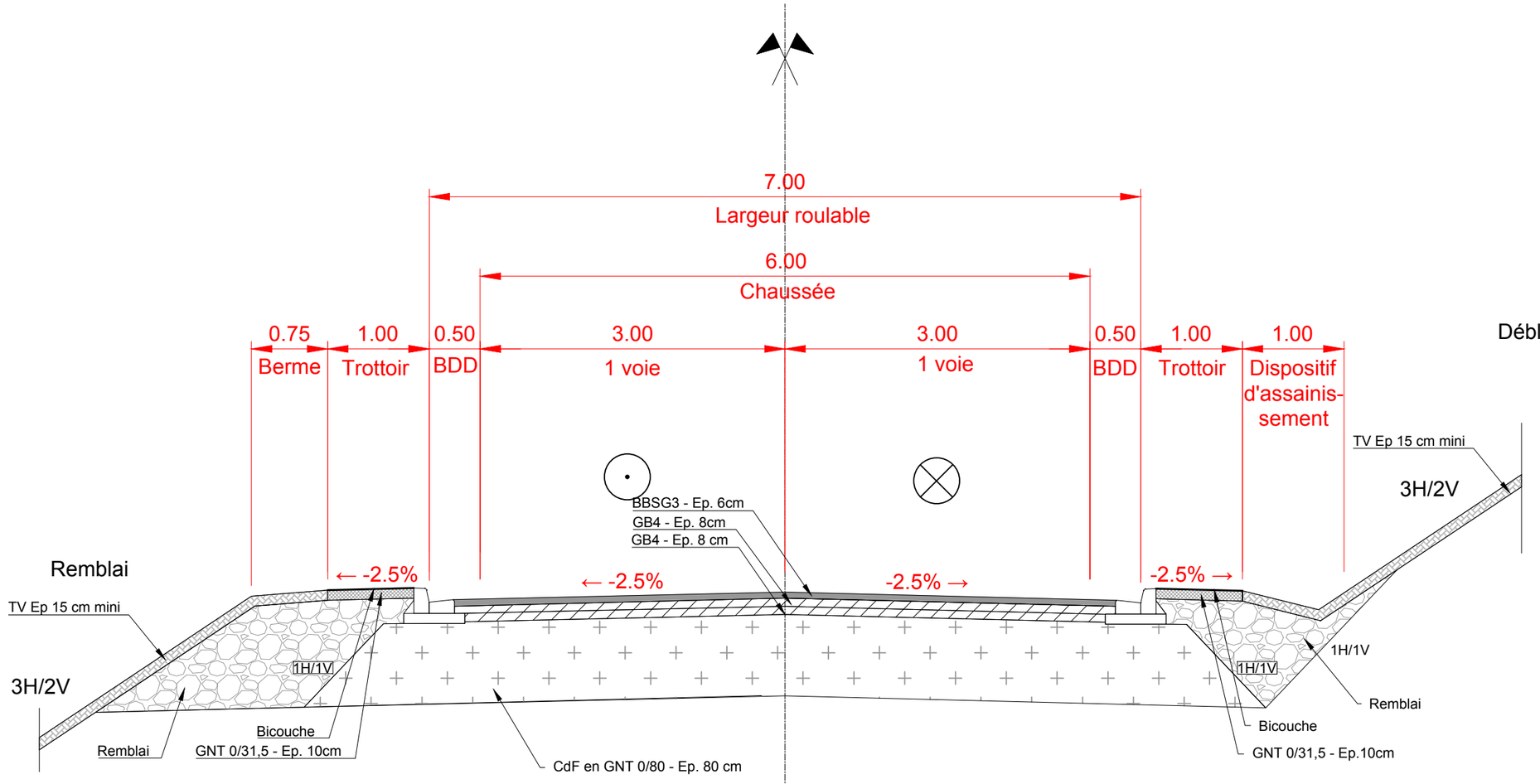
Profil en long

Date : SEPT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/2000

RAP150034-PRO-EFR-PL-RD-ROU-034364 | 01A

PROFILS EN TRAVERS
RETABLISSEMENTS DE COMMUNICATION

DEVIATION PROVISOIRE
RD137

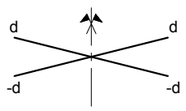


LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	SEPT. 17	Création du document	J. VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON

DIAGRAMME DES DEVERS



VISAS :

PRODUIT : J.VASSEUR

VÉRIFIÉ : T.DEPREZ

APPROUVÉ : B.MASSON

egis

MAITRISE D'OEUVRE :

egis

MAITRISE D'OUVRAGE :

APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

PRO - DCE

RETABLISSEMENTS DES COMMUNICATIONS

Profil en travers type - RD137 DP

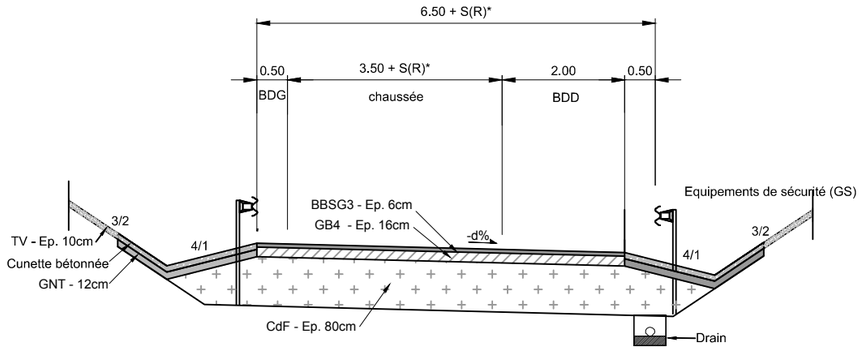
A.4.5.2

Date : OCT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/50

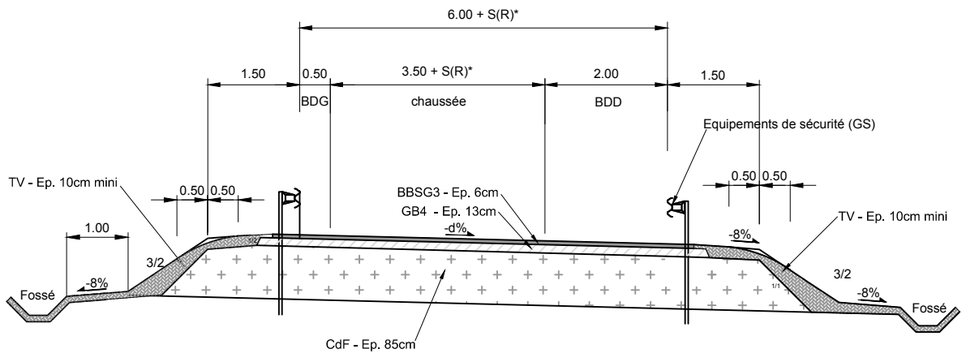
RAP150034-PRO-EFR-PT-ENPRO-ROU-033735 | 01A

PROFIL EN TRAVERS TYPE
bretelle unidirectionnelle
provisoire 1 voie RD137

PROFIL EN DEBLAI



PROFIL EN REMBLAI



* : Condition S=50/R lorsque R < à 100m

LEGENDE ET NOTES

Tables de variation des dévers :

Dévers chaussée d%	-7%	-4%	0%	4%	7%
Dévers BAU d%	d%		-4%		-1.5%

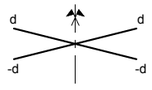
Lexique :

VL : Voie Lente
VM : Voie Médiane
VR : Voie Rapide

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	SEPT.17	Création du document	J.VASSEUR	T.DEPREZ	B.MASSON

Diagramme des dévers



VISAS :

PRODUIT : J.VASSEUR
VÉRIFIÉ : T.DEPREZ
APPROUVÉ : B.MASSON

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

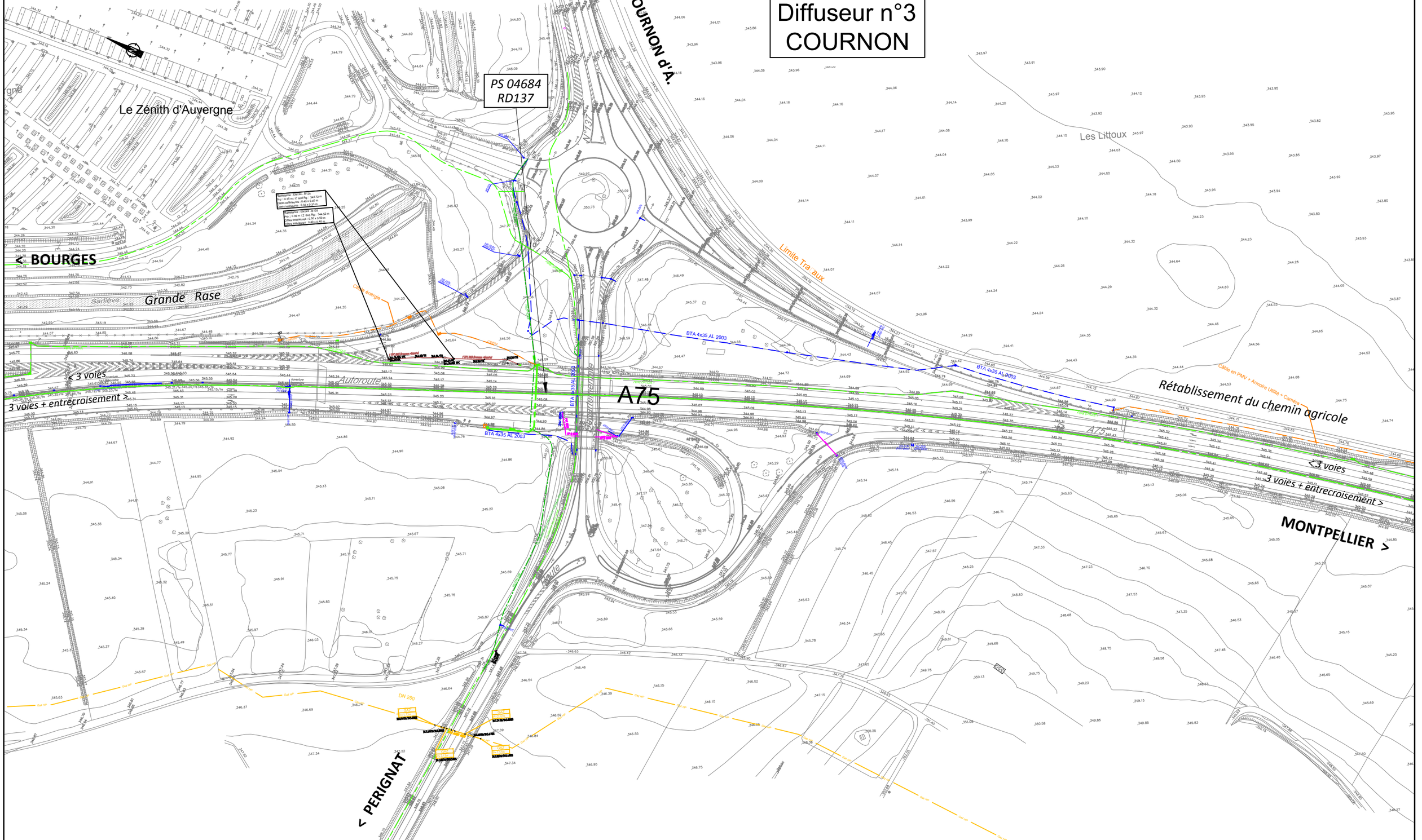
PRO - DCE

PROFILS EN TRAVERS TYPE
Bretelles
A.4.1.3.2

Date : SEPT. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/100

RAP150034-PRO-EFR-PT-ENPRO-ROU-033715 | 01A

Diffuseur n°3 COURNON



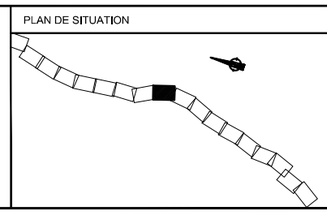
LEGENDE ET NOTES

Réseau AEP	AEP	Réseau Gaz	Gaz
Réseau Ass-EP	EP	Réseau Gaz Haute Pression	Gaz HP
Réseau Ass-EU	EU	Réseau HTA aérien	HTA a
Réseau Ass-UN	UN	Réseau HTA souterrain	HTA s
Réseau BTA aérien	BTA a	Réseau SLT	
Réseau BTA aérien torsadé		Réseau Telecom aérien	TEL
Réseau BTA souterrain	BTA s	Réseau Telecom souterrain	TEL
Réseau Eclairage Public	ECL	Réseau Fibre	

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
02A	18/09/17	Mise à jour VP stade PRO, récolement FO en TPC; divers	T.NICLOU	T.NICLOU	B.MASSON
01C	07/08/17	Mise à jour VP Projet, réseaux RTE et GRTgaz	T.NICLOU	T.NICLOU	B.MASSON
01B	15/05/17	Reprises suite détections et recolements SINTEGRA	Y.CHARIER	T.NICLOU	B.MASSON
01A	07/04/17	Création du document	S.PERRIER	T.NICLOU	B.MASSON

PLAN DE SITUATION



VISAS :

PRODUIT : S.PERRIER

VÉRIFIÉ : T.NICLOU

APPROUVÉ : B.MASSON

Maîtrise d'Oeuvre : egis

Maîtrise d'Ouvrage : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. EST - LE CREST

PROJET

VUE EN PLAN

Projet / Réseaux existants - Planche 9/18

Date : AVRIL 2017 | Formats : A1 (1/1000) - A3 (1/2000)

RAP150034-RES-EGI-VP-ENPRO-XX | 02A

VUE EN PLAN

Info. Intersection
Z(SC) : 344.717m
Z (Retab) : 351.809
X=711924.147
Y=6514987.324
PM (SC) : 4+730.805
PM (Retab) :0+105.574

Info. Intersection
Z(SC) : 345.131 m
Z (Retab) : 351.836 m
X=711911.883
Y=6514977.887
PM (SC) : 4+734.604
PM (Retab) :0+121.049

Info. Intersection
Z(SC) : 344.779m
Z (Retab) : 351.705
X=711899.453
Y=6514968.824
PM (SC) : 4+738.018
PM (Retab) :0+136.432

C0 P1 P2 C3

16.650 33.150 16.650

Gabarit=4.90m

B13S1_SC+Pz

PM1

81.4559g 83.2189g 84.8359g 86.7359g 88.5669g

COURNON

Axe RD137

Axe OA

PERIGNAT LES SARLIEVES

(Sens 1) MONTPELLIER

(Sens 2) BOURGES

R600.000

14.450

1.100 .825 .500 3.000 chaussée dchaussée 3.000 .600 .500 3.000 Bande cyclable 1.100 .825

8.082 Elargissement tablier

3.000 cunette | 3.000 BAU | VL | 3x3.500=10.500 VM | VR | 3.000 TPC | VR | 10.500 VM | VL | 3.000 | .600 accès PMV | 3.000 cunette

B13S1_PM1

D:\DATA\Vault\Projets\0475_Elargissement_A71-A75\03_Autocad\30_Cartouche\cartouche_TOARC_NORD.dwg

12/16/2015 9:54 M.VERCASSON

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
1A	10/08/17	Création du document	M_VERCA	S_BREUI	C_OUTTE

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT :

VÉRIFIÉ :

APPROUVÉ :

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2 X 3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

TOARC NORD

Pièce A.4.3.1.5

PS 04684 - RD 137

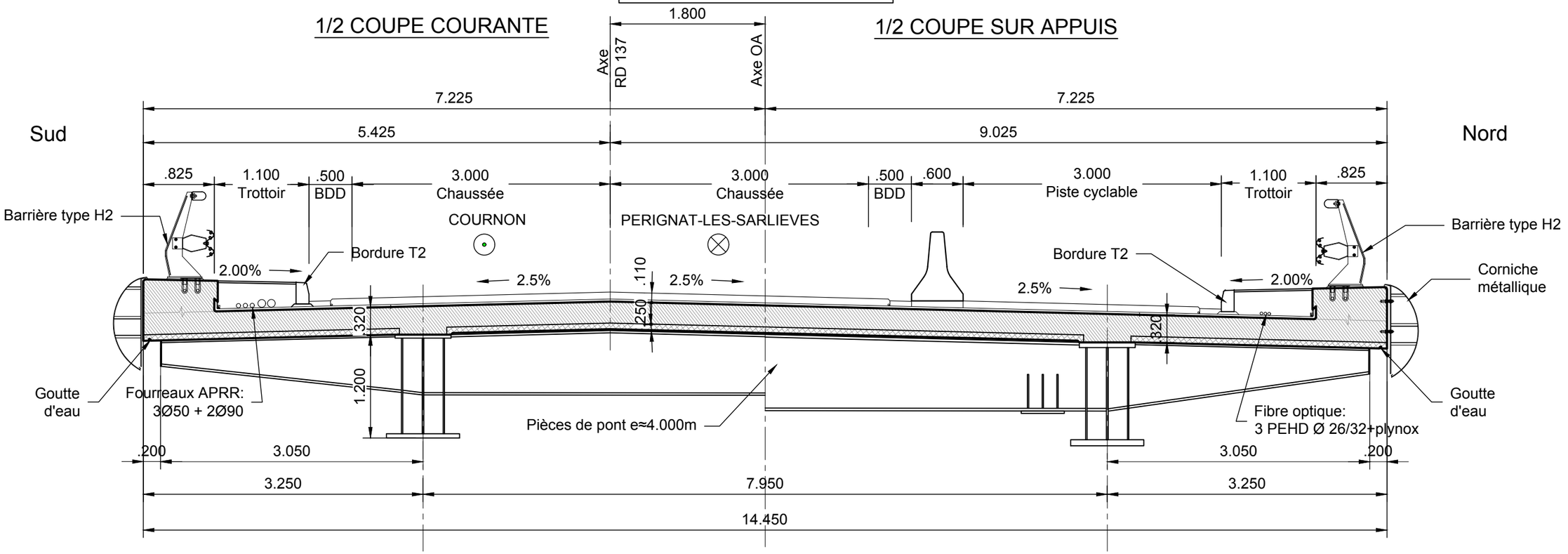
VUE EN PLAN

Date : Oct. 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/250

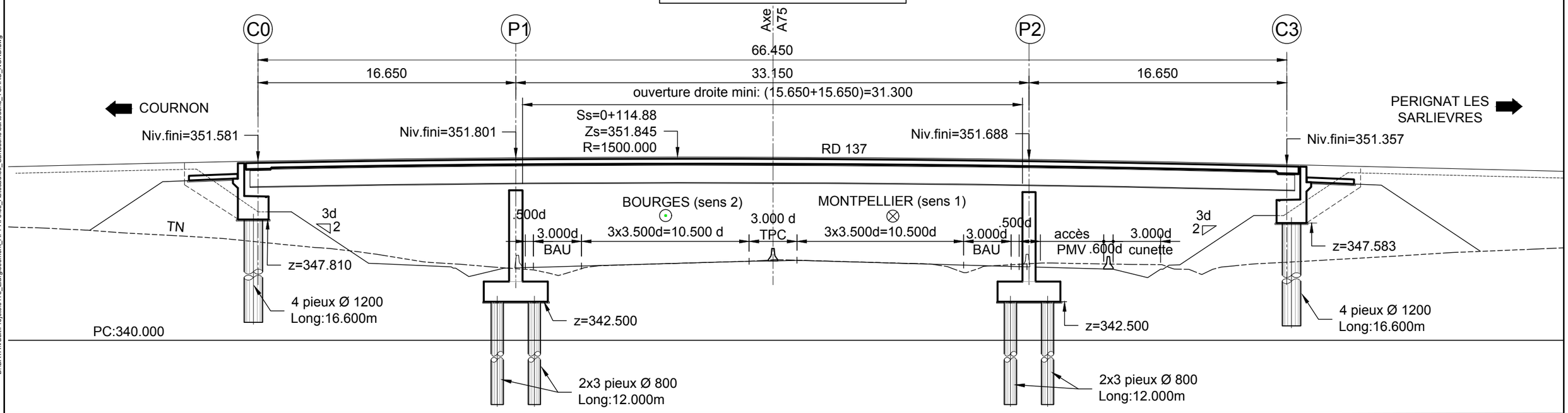
COUPE TRANSVERSALE

1/2 COUPE COURANTE

1/2 COUPE SUR APPUIS



COUPE LONGITUDINALE



D:\DATAVaultProjets\0475_Elargissement_A71-A75\03_Autocad\30_Cartouche\cartouche_TOARC_NORD.dwg

M.VERCASSON

12/16/2015 9:54

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
1A	*10/08/17*	Création du document	M_VERCA	S_BREUI	C_OUTTE

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT :

VÉRIFIÉ :

APPROUVÉ :

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2 X 3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

TOARC NORD

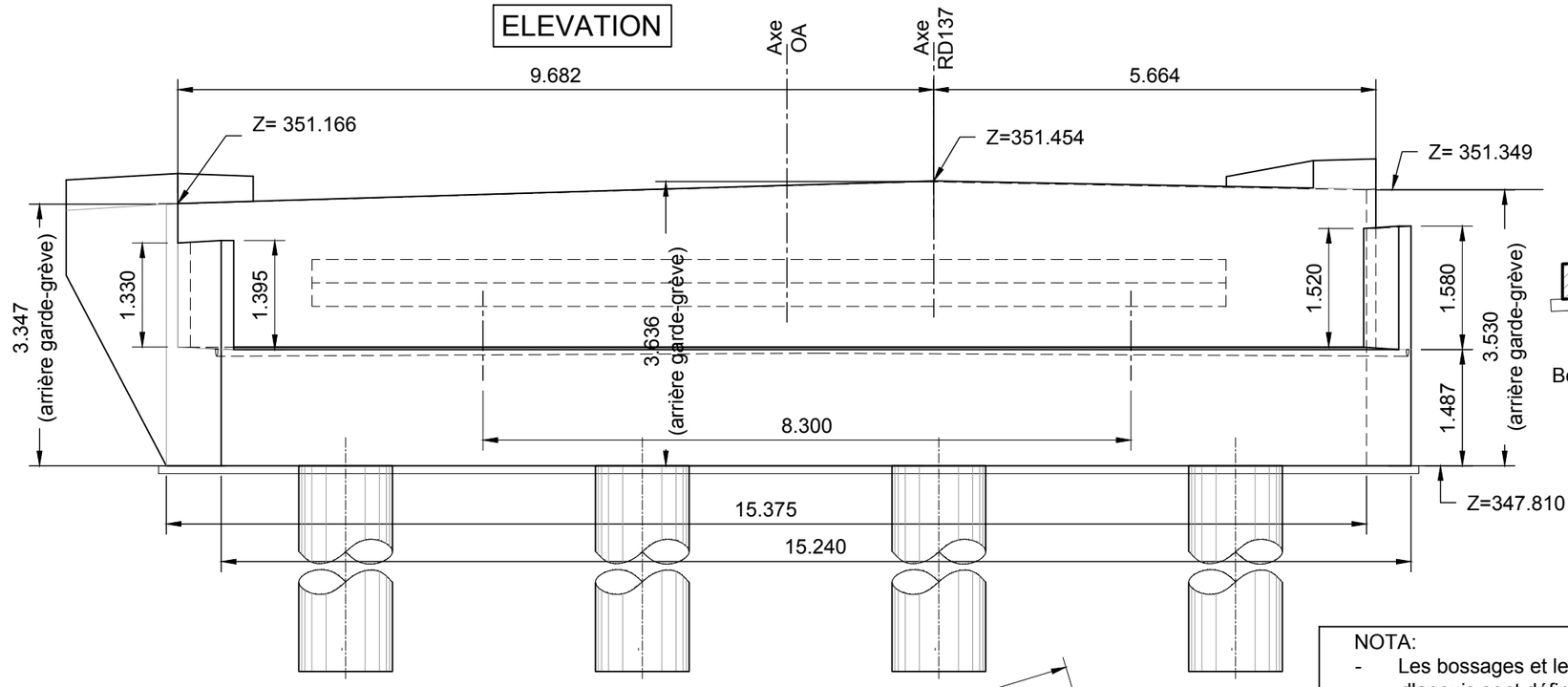
Pièce A.4.3.1.5

PS 04684 - RD 137

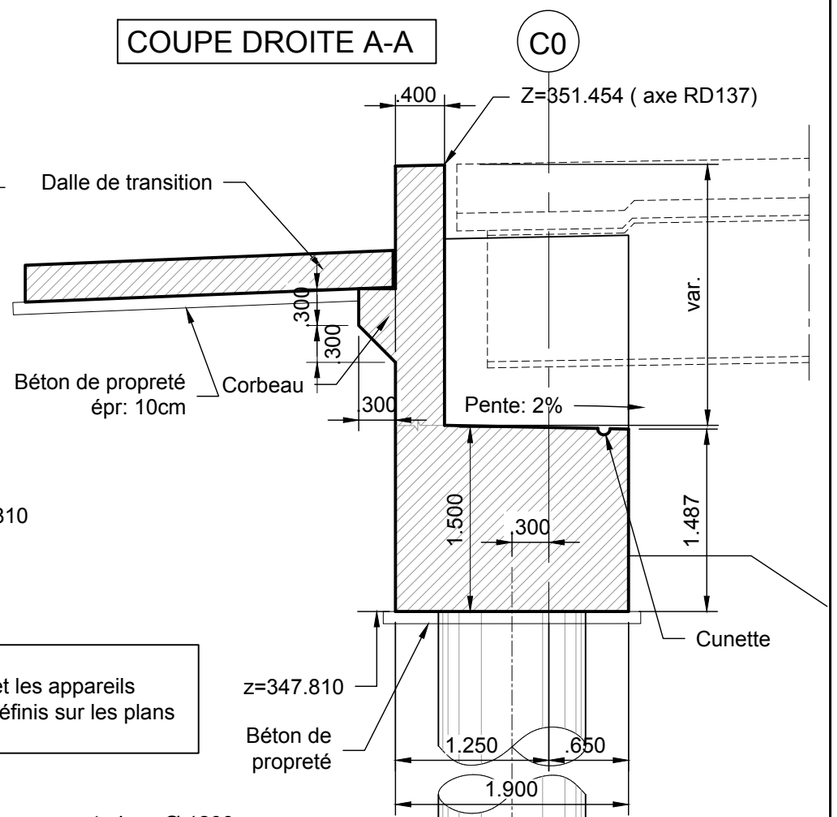
COUPES TRANS. & LONG.

Date : Oct. 2017 | Format : A3 | Echelle : *1/50 1/250*

ELEVATION

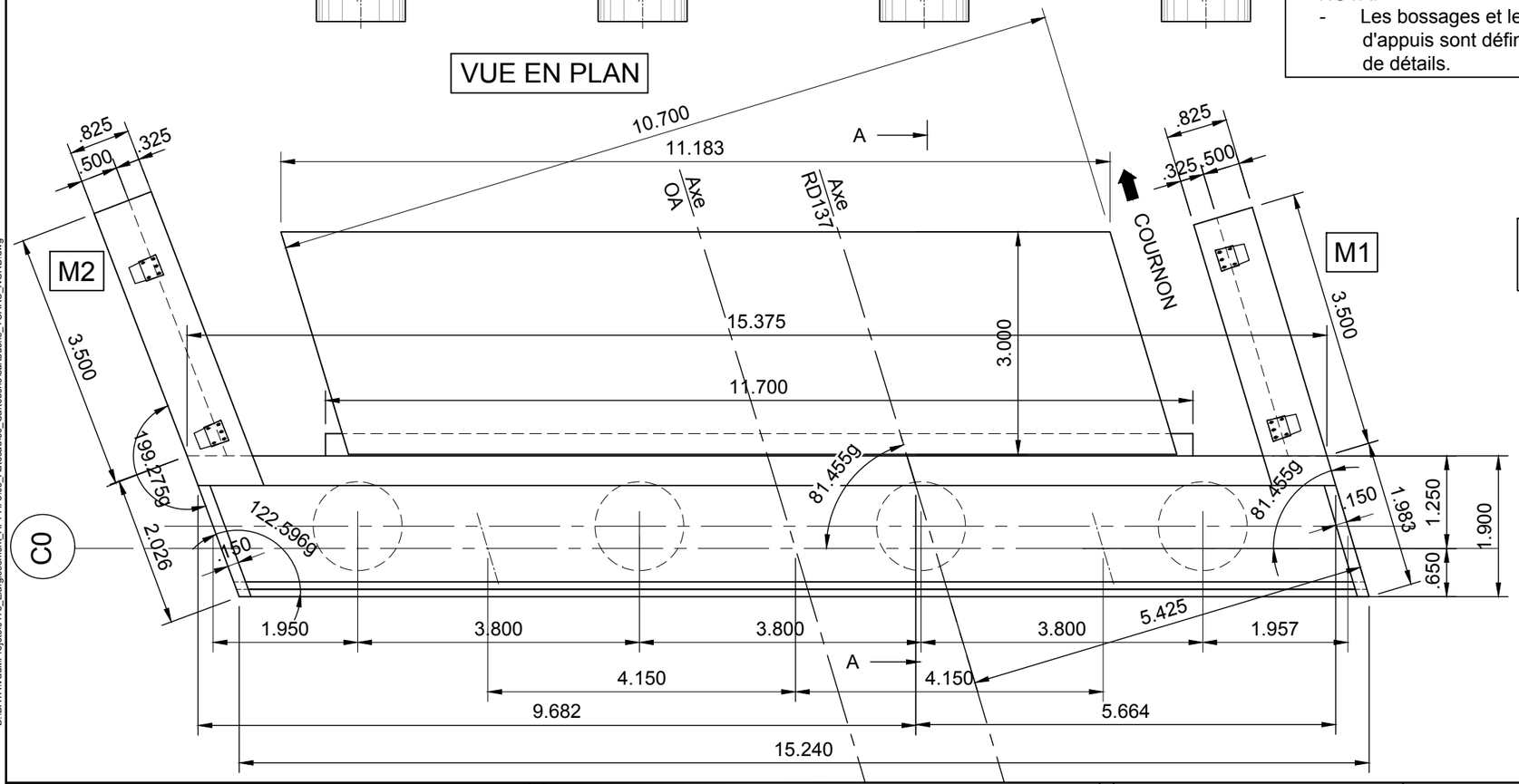


COUPE DROITE A-A

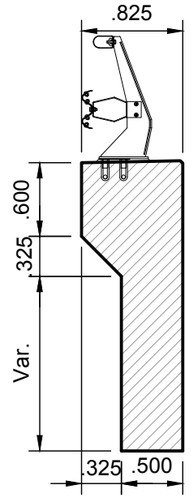


NOTA:
- Les bossages et les appareils d'appuis sont définis sur les plans de détails.

VUE EN PLAN



COUPE TYPE SUR MURS M1-M2-M3-M4



LEGENDE ET NOTES	VERSIONS :	PLAN DE SITUATION	VISAS :
			PRODUIT :
			VÉRIFIÉ :
			APPROUVÉ :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
1A	*10/08/17*	Création du document	M_VERCA	S_BREUI	C_OUTTE

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2 X 3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

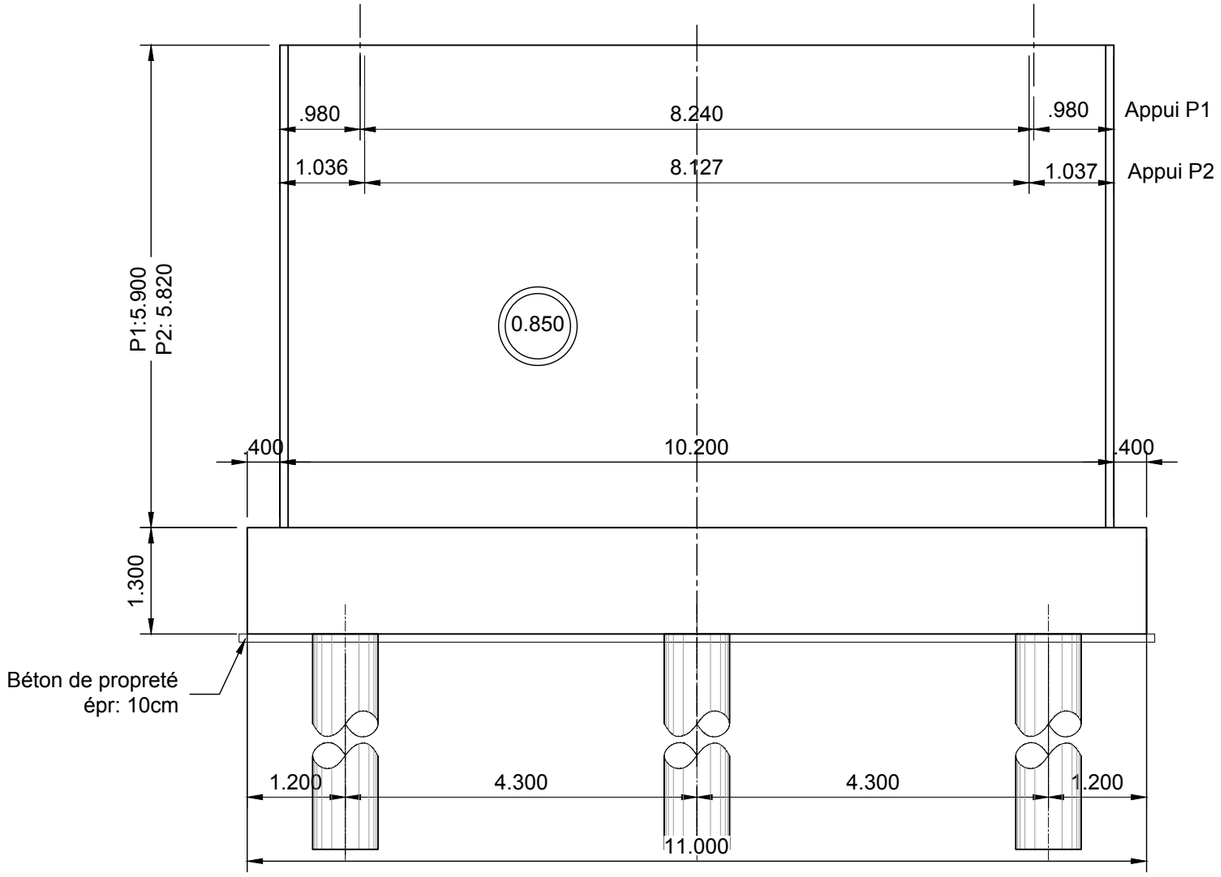
TOARC NORD
Pièce A.4.3.1.5
PS 04684 - RD 137
CULEE C0

Date : Oct. 2017 | Format : A3 | Echelle : *1/50-1/75*

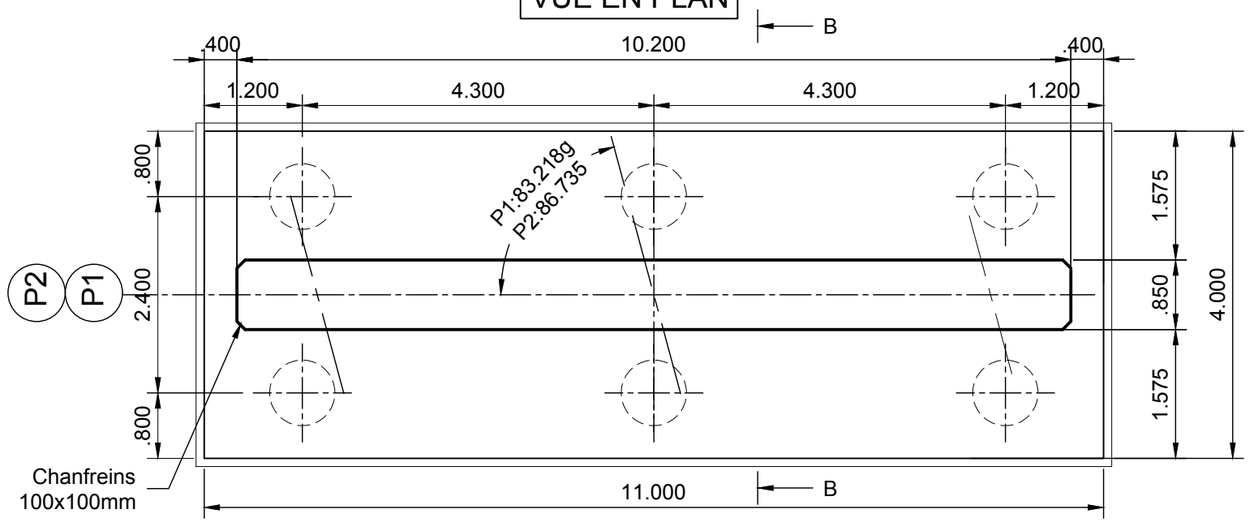
Page 03

D:\DATA\Vault\Projets\0475_Elargissement_A71-A75\03_Autocad\30_Cartouche\cartouche_TOARC_NORD.dwg
12/16/2015 9:54 M.VERCASSON

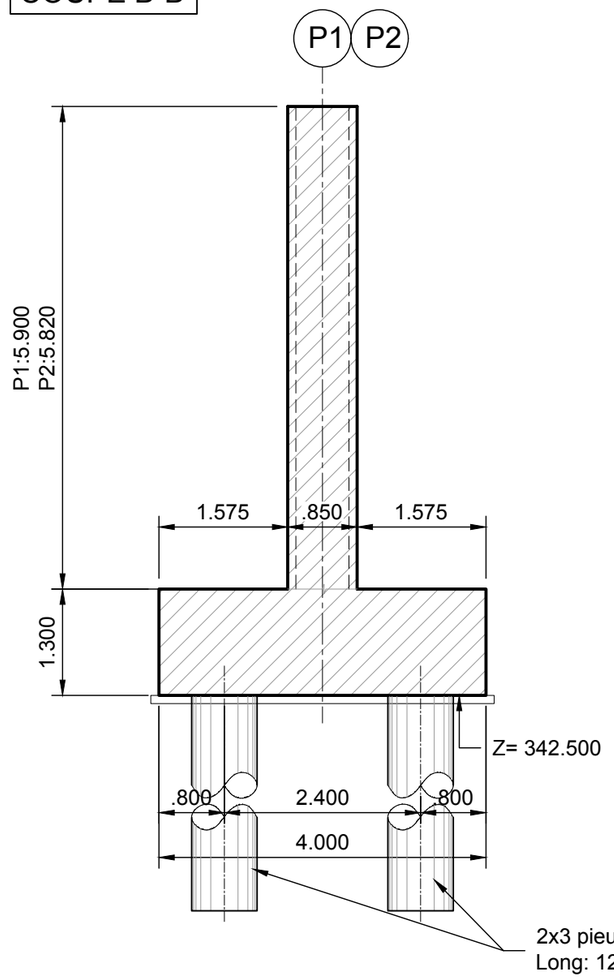
ELEVATION



VUE EN PLAN



COUPE B-B



NOTA:
- Les bossages de vérinage, d'appareils d'appuis et les butées de blocage sont définis sur les plans de détails.

D:\DATA\Vault Projets\0475_Elargissement_A71-A75\03_Autocad\30_Cartouche\cartouche_TOARC_NORD.dwg
12/16/2015 9:54 M.VERCASSON

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
1A	*10/08/17*	Création du document	M_VERCA	S_BREUI	C_OUTTE

PLAN DE SITUATION

VISAS :
PRODUIT :
VÉRIFIÉ :
APPROUVÉ :

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

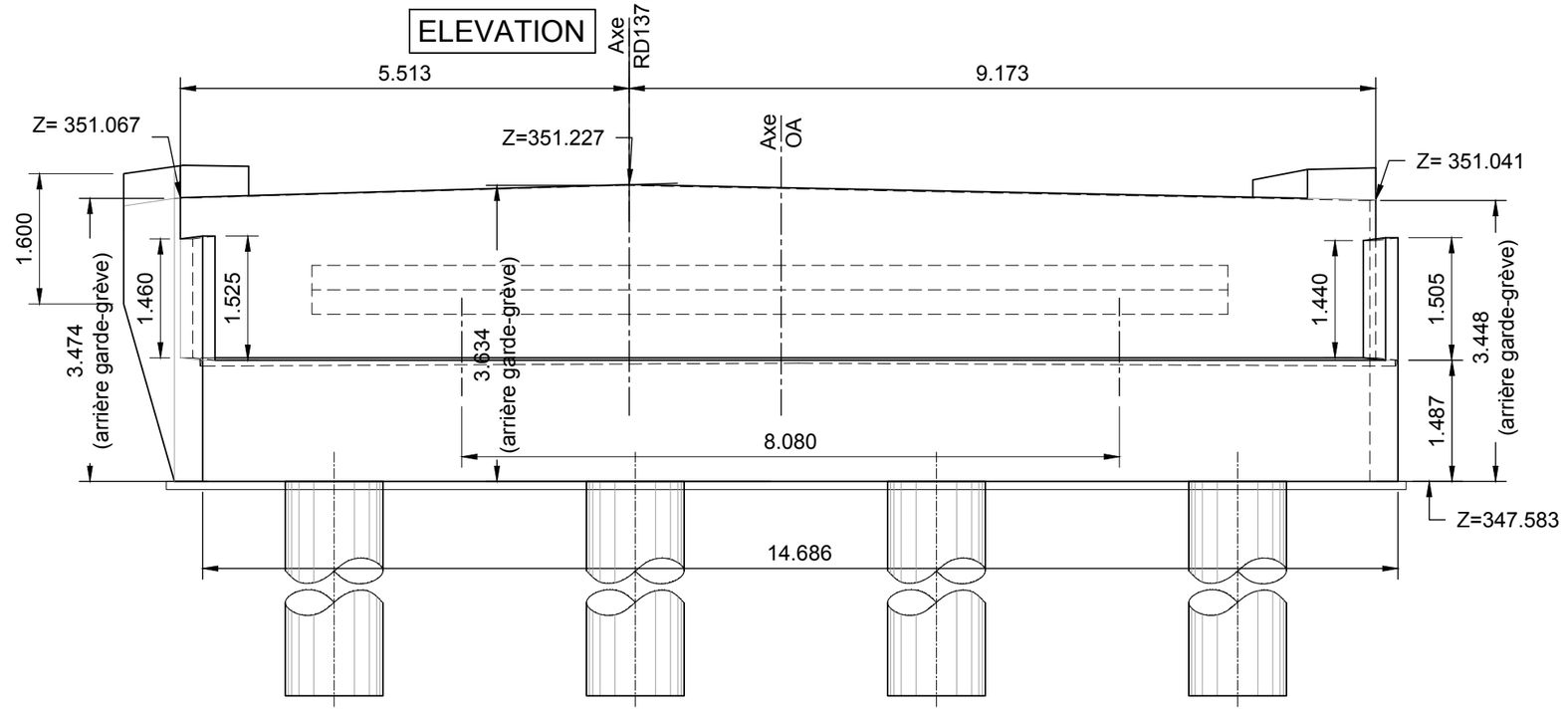
MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2 X 3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

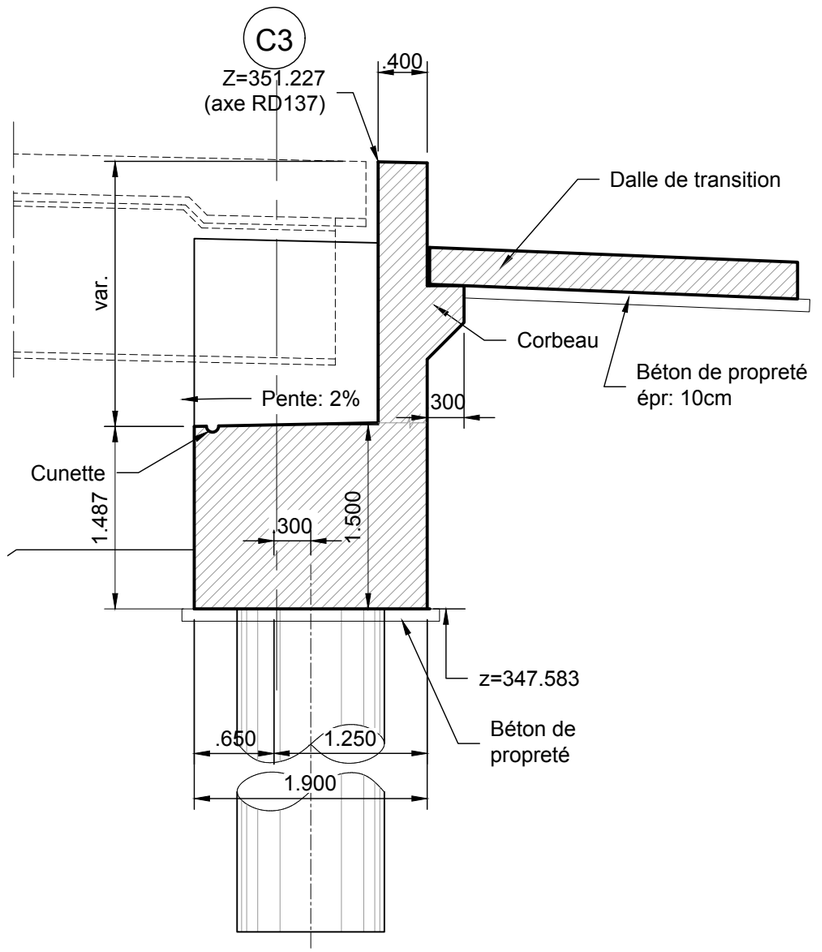
TOARC NORD
Pièce A.4.3.1.5
PS 04684 - RD 137
PILES

Date : Oct. 2017 | Format : A3 | Echelle : *1/75*

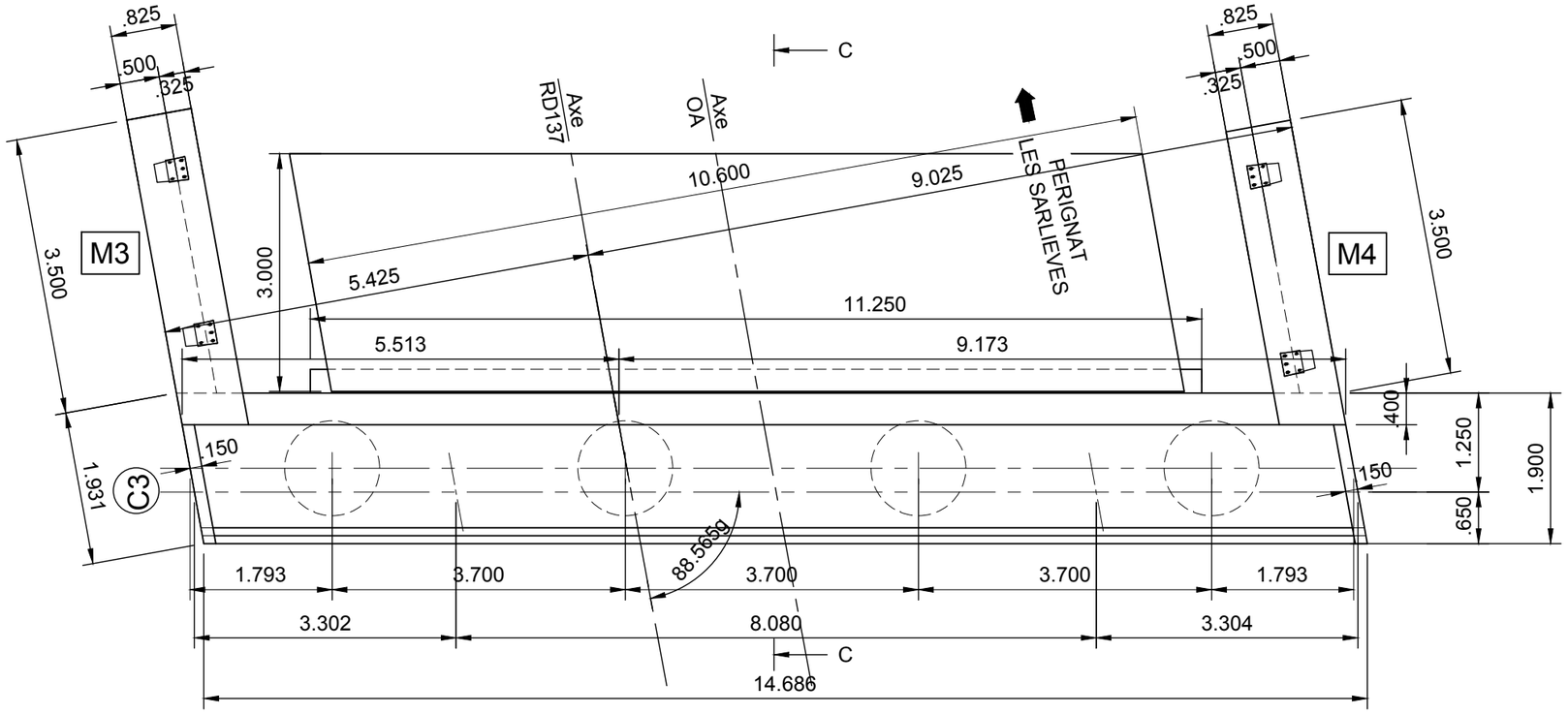
ELEVATION



COUPE DROITE C-C



VUE EN PLAN



NOTA:
- Les bossages de vérinage, d'appareils d'appuis et les butées de blocage sont définis sur les plans de détails.

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
1A	*10/08/17*	Création du document	M_VERCA	S_BREUI	C_OUTTE

PLAN DE SITUATION

VISAS :
PRODUIT :
VÉRIFIÉ :
APPROUVÉ :

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

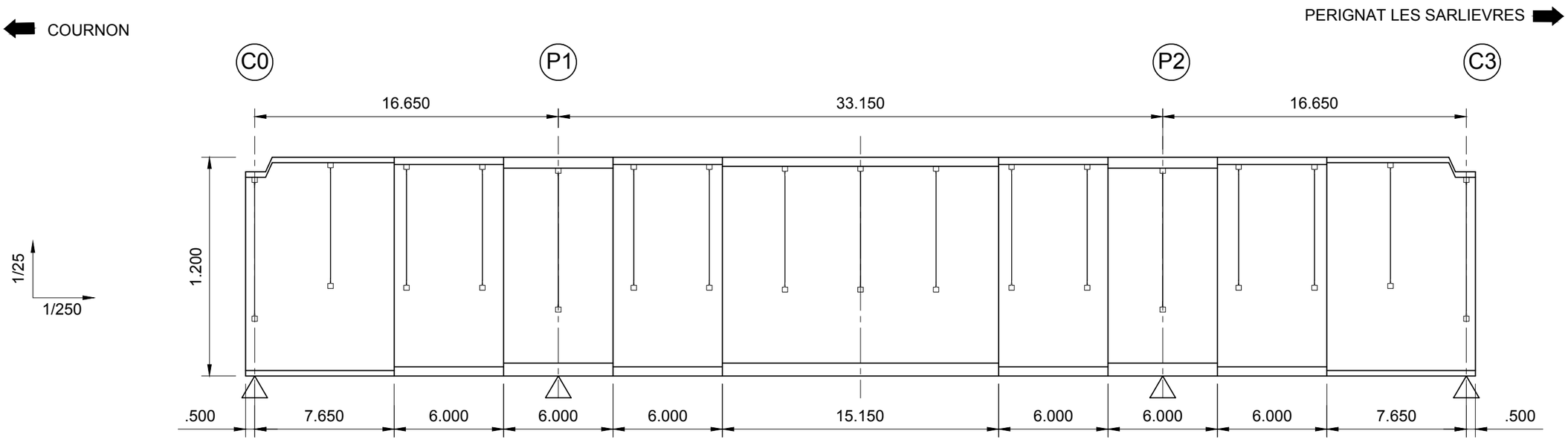
A75 - MISE A 2 X 3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

TOARC NORD
Pièce A.4.3.1.5
PS 04684 - RD 137
CULEE C3

Date : Oct. 2017 | Format : A3 | Echelle : *1/50-1/75*

D:\DATA\Vault\Projets\0475_Elargissement_A71-A75\03_Autocad\30_Cartouche\cartouche_TOARC_NORD.dwg
M.VERCASSON
12/16/2015 9:54

COUPE LONGITUDINALE



SEMELLE SUPERIEURE	650 x 30		650 x 40		650 x 60		650 x 40		650 x 50						650 x 40		650 x 60		650 x 40		650 x 30	
AME	8150 x 17		6000 x 19		6000 x 21		6000 x 19		15150 x 17						6000 x 19		6000 x 21		6000 x 19		8150 x 17	
SEMELLE INFERIEURE	850 x 30		850 x 50		850 x 70		850 x 50		850 x 70						850 x 50		850 x 70		850 x 50		850 x 30	
PIECES DE PONT SUR APPUIS : PRS	16 650						33 150												16 650			
PIECES DE PONT COURANTES: HEA 800	4163	4162	4163	4162	4144	4144	4144	4144	4144	4144	4144	4144	4162	4163	4162	4163						
CONNECTEURS	L = 5225 e= 150		L = 8000 e= 300				L =14000 e= 125				L = 13000 e= 300				L =14000 e= 125				L = 8000 e= 300		L = 5225 e= 150	

CONNECTEURS

4 Rangées de Goujons Ø 22 mm x Long. 250 mm sur les poutres principales.

NOTA:

- LE PRÉSENT PLAN DE RÉPARTITION DE MATIÈRE N'EST DONNÉ QU'À TITRE INDICATIF (MODE DE CONSTRUCTION A DEFINIR).

D:\DATA\Vault\Projets\0475_Elargissement_A71-A75\03_Autocad\36_DCE_TOARC_NORD\PS_04684_Matiere.dwg
10/31/2017 5:41 M.VERCASSON

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
1A	23/08/17	Création du document	S_PHILI	S_BREUI	C_OUTTE

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT :

VÉRIFIÉ :

APPROUVÉ :

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2 X 3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

TOARC NORD

Pièce A.4.3.1.5

PS 04684 - RD 137

REPARTITION MATIERE

Date : Oct. 2017 | Format : A3 | Echelle : *1/250-1/25*

A75 2x3 voies

CLERMONT-FERRAND EST – LE CREST



Convention d'accord préalable relative au rétablissement des communications

Clermont Auvergne Métropole

Commune de Clermont Ferrand

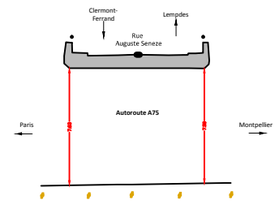
Pièce 17: Repérage photographique et fiche descriptive

Établie le 27/07/2017

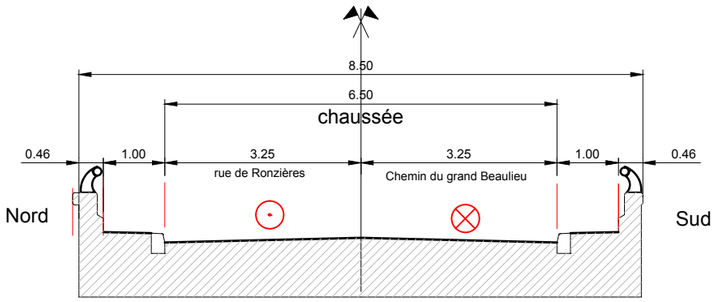
Modification : 31/01/2018

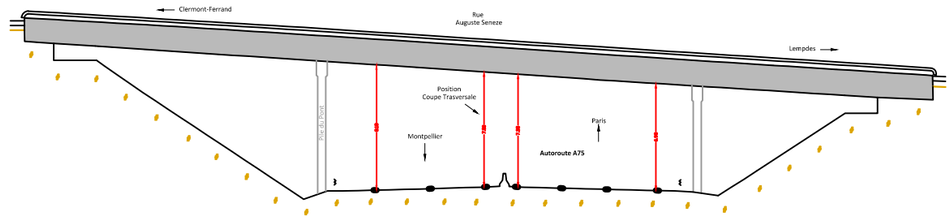
APRR

PROFIL EN TRAVERS T□PE Rue de Seneze et Rue des Ronzières - Etat existant



Profil existant sur ou□rage

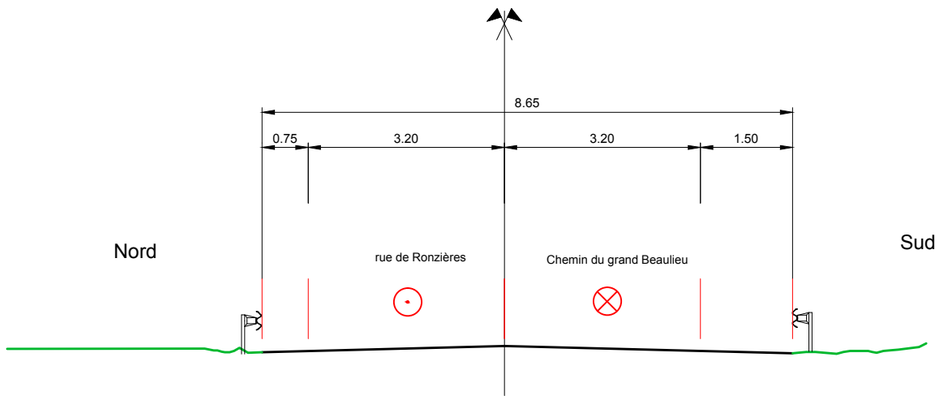




Gabarit existant minimum 6.98 m

Gabarit réglementaire 4.75 m

Profil existant hors ou□rage





LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	23/06/16	Création du document	P.RIC□ARD	B.Chenene	S.Thou□ere□

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.RIC□ARD

VÉRIFIÉ : B.Chenene

APPROUVÉ : S.Thou□ere□

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

CONVENTION DE RETABLISSEMENT

Cahier de plans

Rétablissement rue de Seneze
et Rue des Ronzières

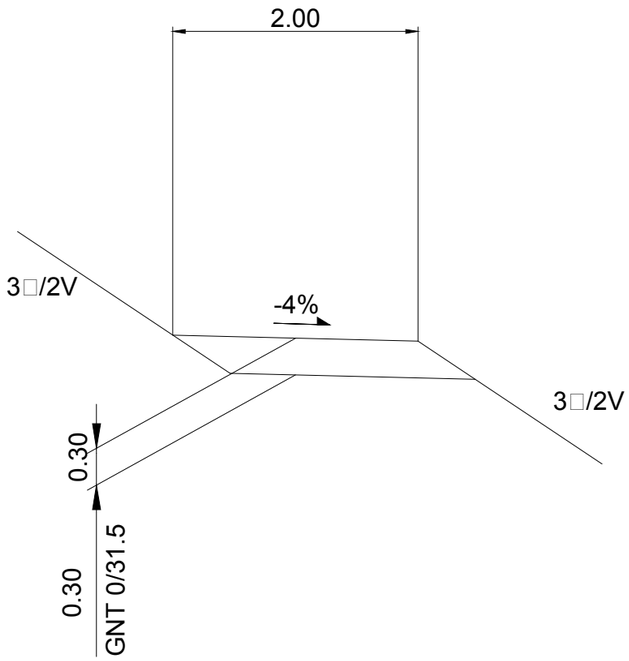
Date : Juillet 2017 | Format : A3 | Echelle :

RAP150034-DDP-EFR-PT-ENPRO-ROU-020294 | 01A

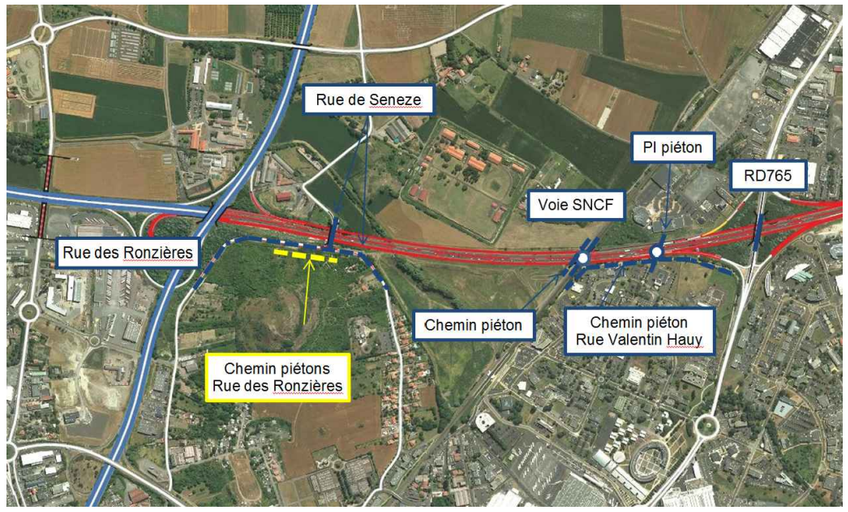
PROFIL EN TRAVERS T□PE
Chemin piéton Rue des Ronzières
Etat existant

Profil existant dans ou□rage

Déblai



Remblai

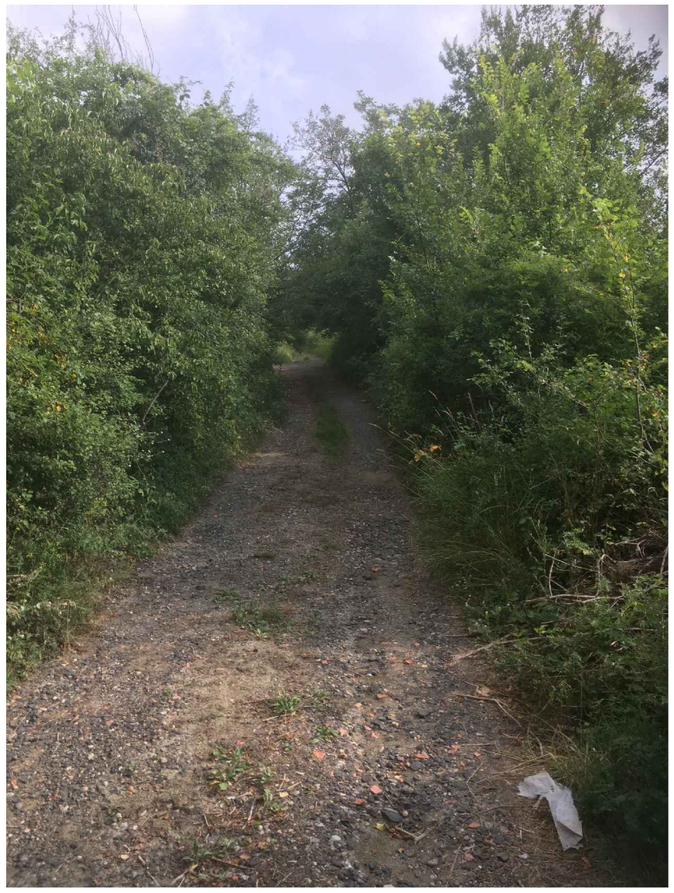


Type de voie : Chemin piéton

Type d'ouvrage : En terre

Largeur actuelle : 2m

Longueur impactée : 130m



LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	23/06/16	Création du document	P.RIC□ARD	B.Chenene	S.Thou□ere□

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.RIC□ARD

VÉRIFIÉ : B.Chenene

APPROUVÉ : S.Thou□ere□

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

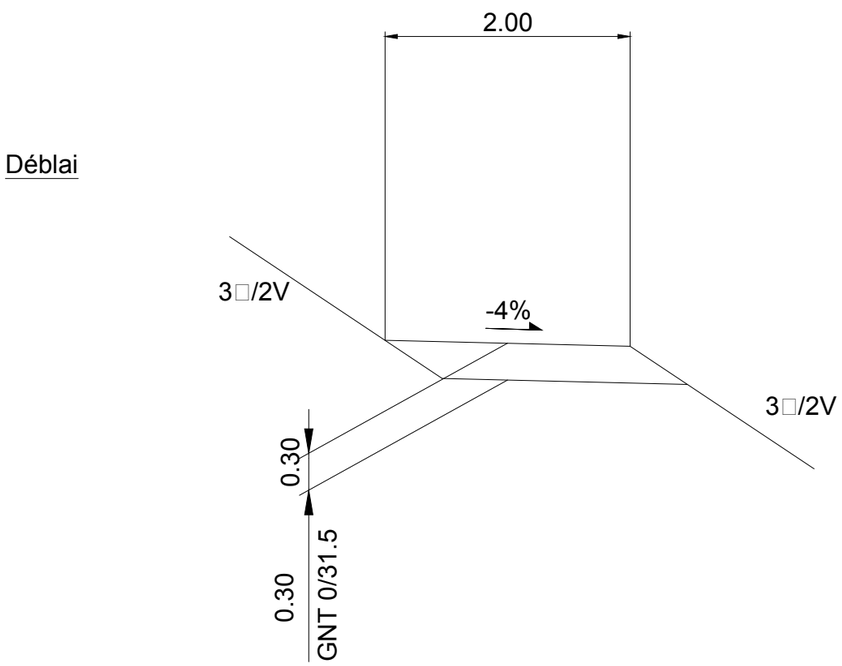
A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST
CONVENTION DE RETABLISSEMENT
Cahier de plans
Chemin piéton Rue des Ronzières

Date : Juillet 2017 | Format : A3 | Echelle : Sans ob□

RAP150034-AMO-EFR-PT-ENPRO-ROU-032013 | 01A

PROFIL EN TRAVERS T□PE
Chemin communal d'accès au bassin 11
Etat existant

Profil existant dans ou□rage

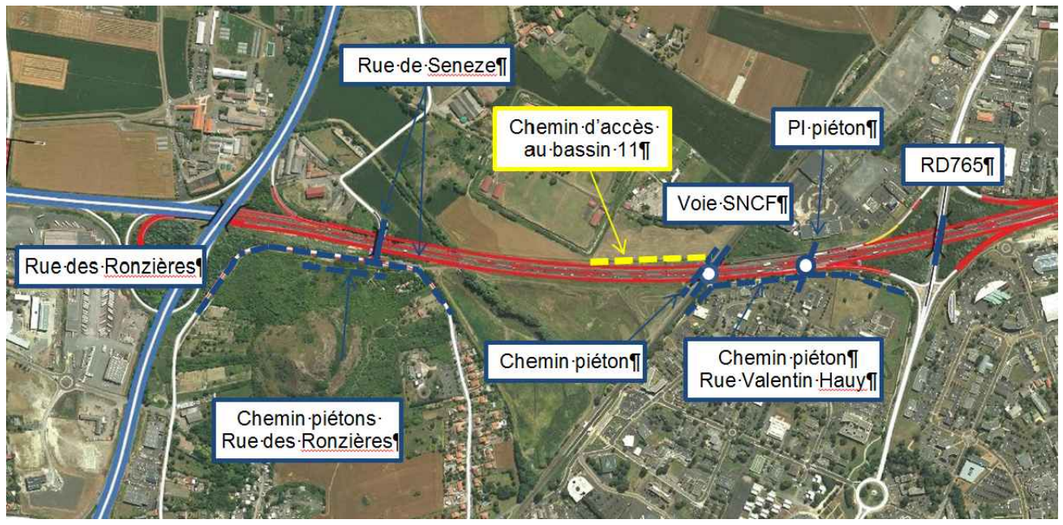


Type de voie : Chemin communal

Type d'ouvrage : En terre

Largeur actuelle : 2m

Longueur impactée : 270m

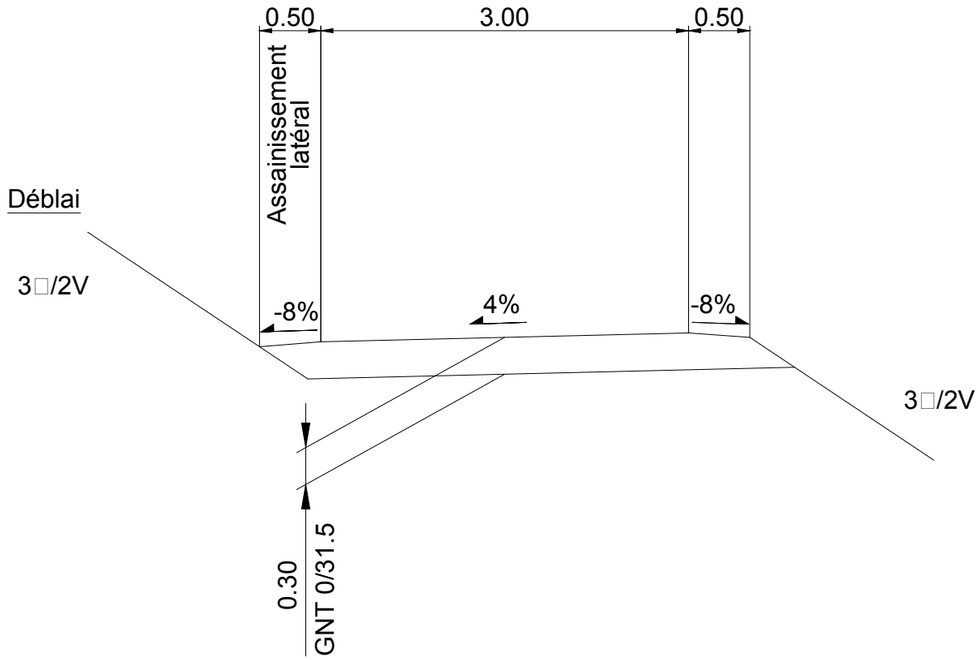




LEGENDE ET NOTES	VERSIONS :						PLAN DE SITUATION	VISAS :	MAITRISE D'OEUVRE :	A75 - MISE A 2x3 VOIES CLERMONT-Fd. - LE CREST
								PRODUIT : P.RIC□ARD		CONVENTION DE RETABLISSEMENT
								VÉRIFIÉ : B.Chenene	MAITRISE D'OUVRAGE :	Cahier de plans
								APPROUVÉ : S.Thou□ere□		Chemin communal d'accès au bassin 12
	01A	23/06/16	Création du document	P.RIC□ARD	B.Chenene	S.Thou□ere□		egis	.\dms00598\RAP150034-XXX-EFR-DR-ENPRO-GEN-001184.jpg	Date : Juillet 2017 | Format : A3 | Echelle : Sans ob□
	IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ				RAP150034-AMO-EFR-PT-ENPRO-ROU-032013 | 01A

PROFIL EN TRAVERS T□PE
Chemin piéton au Nord de la voie SNCF
Etat existant

Profil existant dans ou□rage



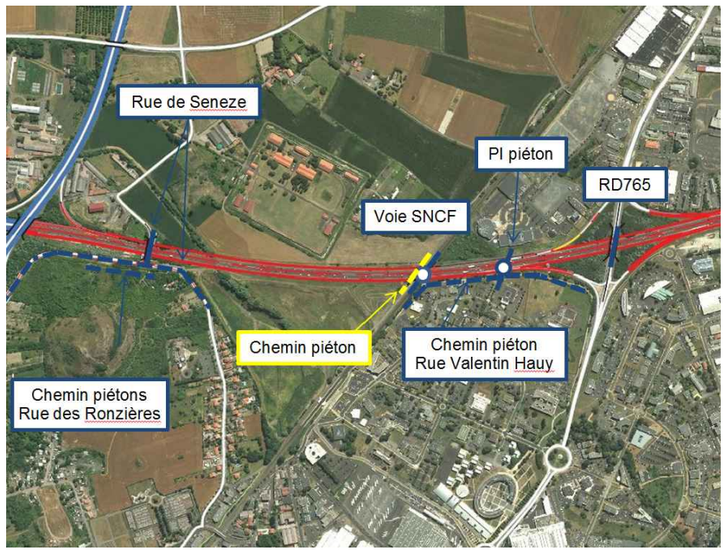
Type de voie : Chemin communal

Type d'ouvrage : En terre

Largeur actuelle : 3m

Longueur impactée : 35m





LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	23/06/16	Création du document	P.RIC□ARD	B.Chenene	S.Thou□ere□

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.RIC□ARD

VÉRIFIÉ : B.Chenene

APPROUVÉ : S.Thou□ere□

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

CONVENTION DE RETABLISSEMENT

Cahier de plans

Chemin piéton au Nord de la voie SNCF

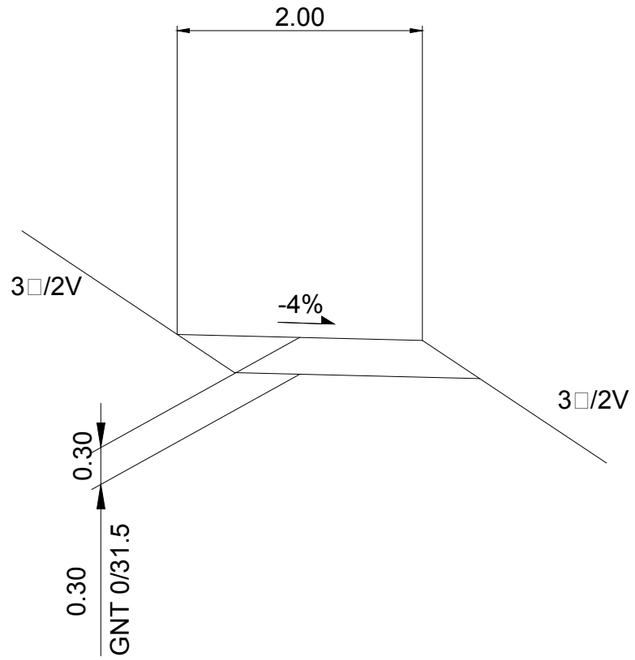
Date : Juillet 2017 | Format : A3 | Echelle : Sans ob□

RAP150034-AMO-EFR-PT-ENPRO-ROU-032013 | 01A

PROFIL EN TRAVERS TYPE
Chemin piéton Rue Valentin Hauy
Etat existant

Profil existant dans ouvrage

Déblai



Remblai

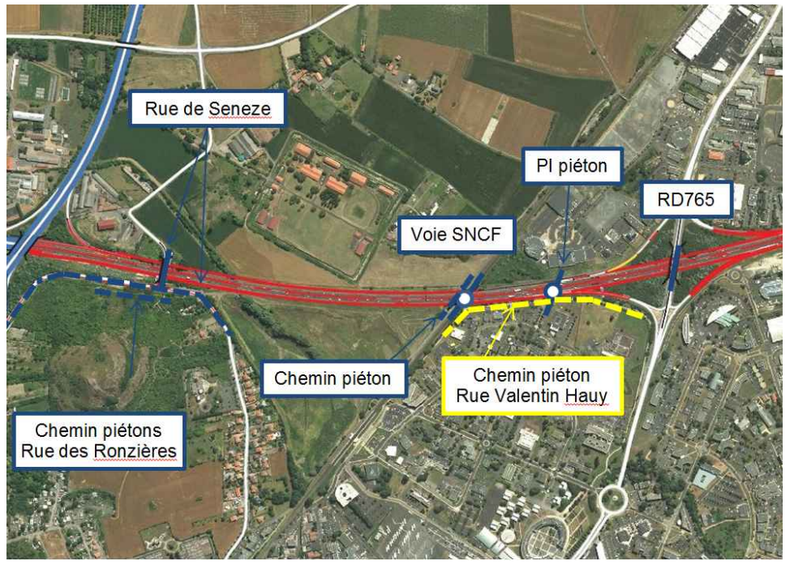
Type de voie : Chemin piéton

Type d'ouvrage : En terre

Largeur actuelle : 2m

Longueur impactée : 210m





LEGENDE ET NOTES	VERSIONS :					
	01A	23/06/16	Création du document	P.RIC□ARD	B.Chenene	S.Thou□ere□
	IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ

PLAN DE SITUATION	VISAS :
	PRODUIT : P.RIC□ARD
	VÉRIFIÉ : B.Chenene
	APPROUVÉ : S.Thou□ere□

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

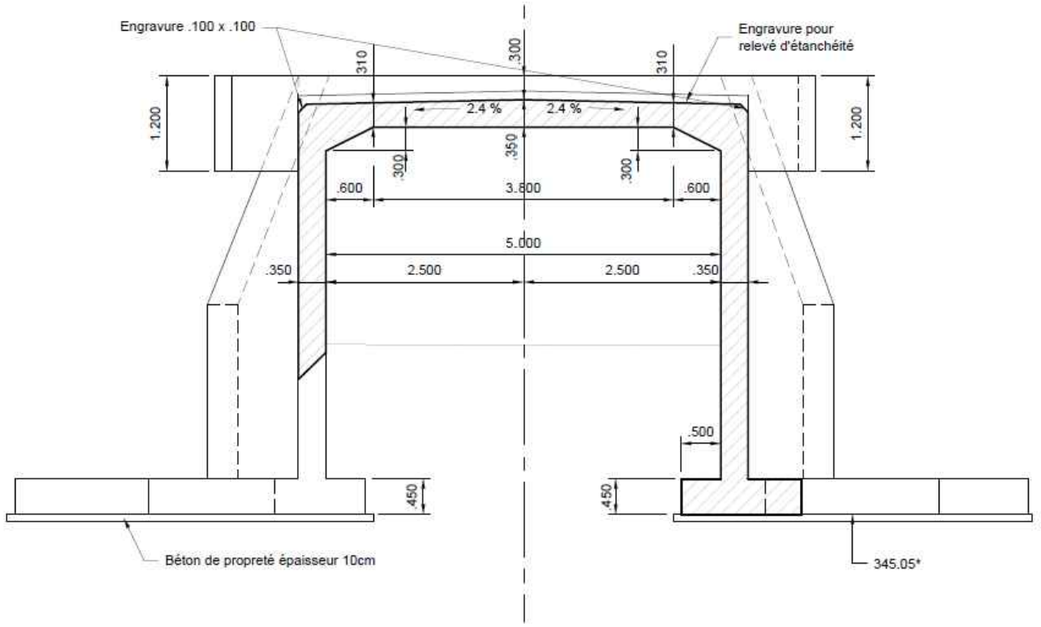
A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST
CONVENTION DE RETABLISSEMENT
Cahier de plans
Chemin piéton Rue Valentin Hauy

Date : Juillet 2017 | Format : A3 | Echelle : Sans ob□

RAP150034-AMO-EFR-PT-ENPRO-ROU-032013 | 01A

PROFIL EN TRAVERS T□PE
Passage piétons Allée Louis Rosier
Etat existant

Profil existant dans ou□rage

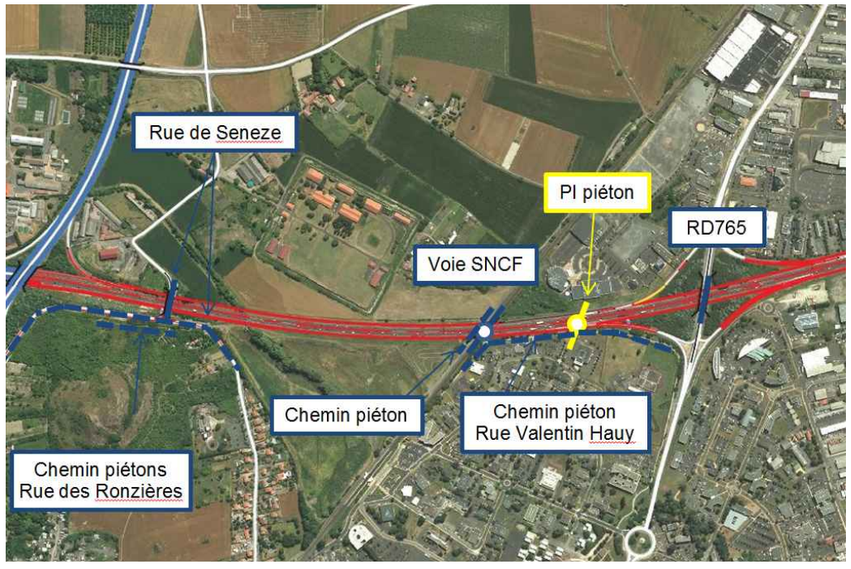


Type de voie : Chemin piéton

Type d'ouvrage : En terre

Largeur actuelle : 5m





LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	23/06/16	Création du document	P.RIC□ARD	B.Chenene	S.Thou□ere□

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.RIC□ARD

VÉRIFIÉ : B.Chenene

APPROUVÉ : S.Thou□ere□

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

CONVENTION DE RETABLISSEMENT

Cahier de plans

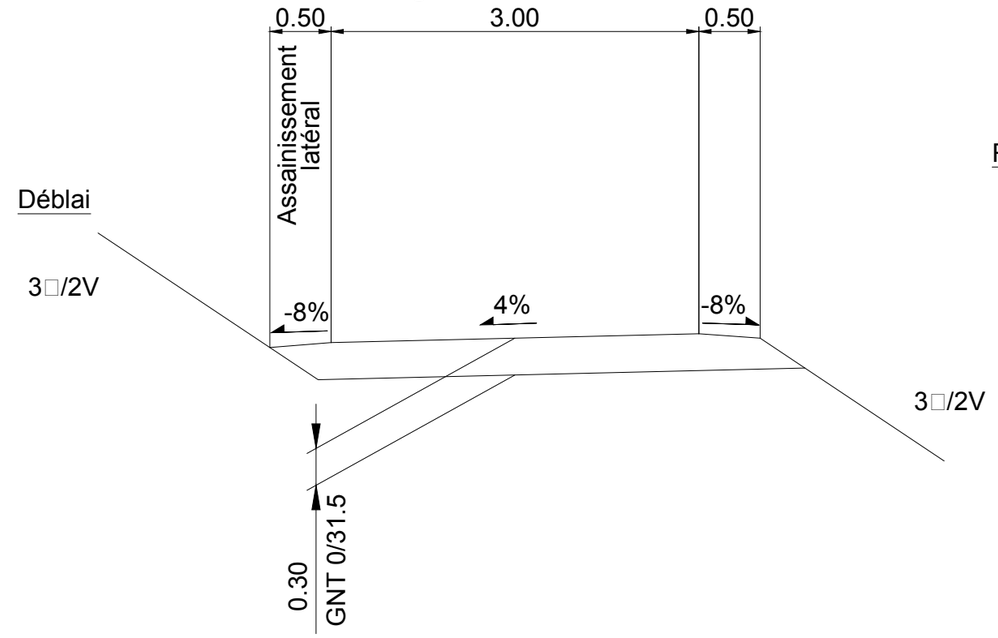
Passage piétons Allée Louis Rosier

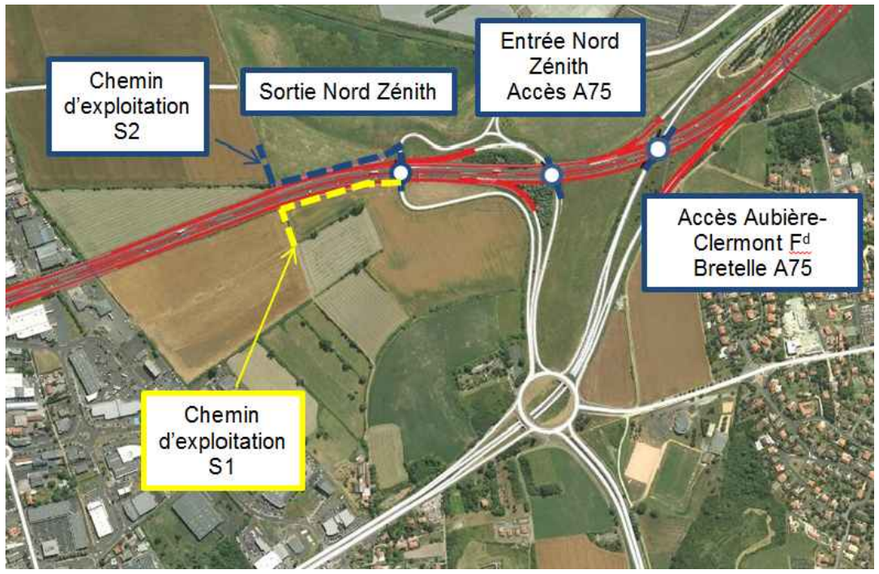
Date : Juillet 2017 | Format : A3 | Echelle : Sans ob□

RAP150034-AMO-EFR-PT-ENPRO-ROU-032013 | 01A

PROFIL EN TRAVERS T□PE
Chemin d'exploitation S1
Etat existant

Profil existant dans ou□rage





Type de voie : Chemin communal

Type d'ouvrage : En terre

Largeur actuelle : 3m

Longueur impactée : 230m



LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	23/06/16	Création du document	P.RIC□ARD	B.Chenene	S.Thou□ere□

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.RIC□ARD

VÉRIFIÉ : B.Chenene

APPROUVÉ : S.Thou□ere□

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

CONVENTION DE RETABLISSEMENT

Cahier de plans

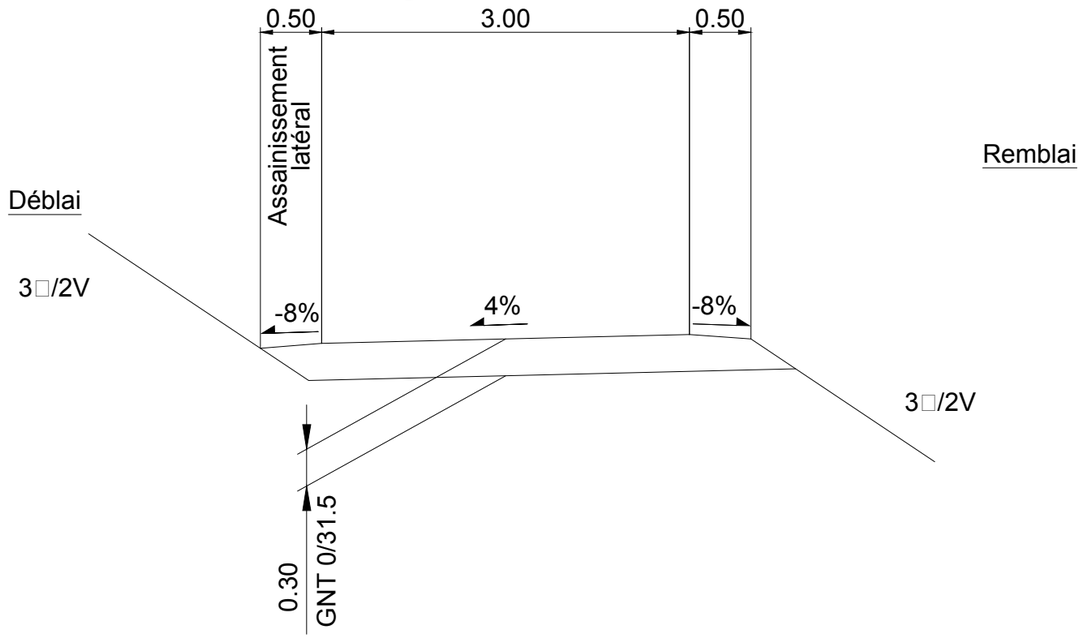
Chemin d'exploitation S1

Date : Juillet 2017 | Format : A3 | Echelle : Sans ob□

RAP150034-AMO-EFR-PT-ENPRO-ROU-032013 | 01A

PROFIL EN TRAVERS T□PE
Chemin d'exploitation S2
Etat existant

Profil existant dans ou□rage

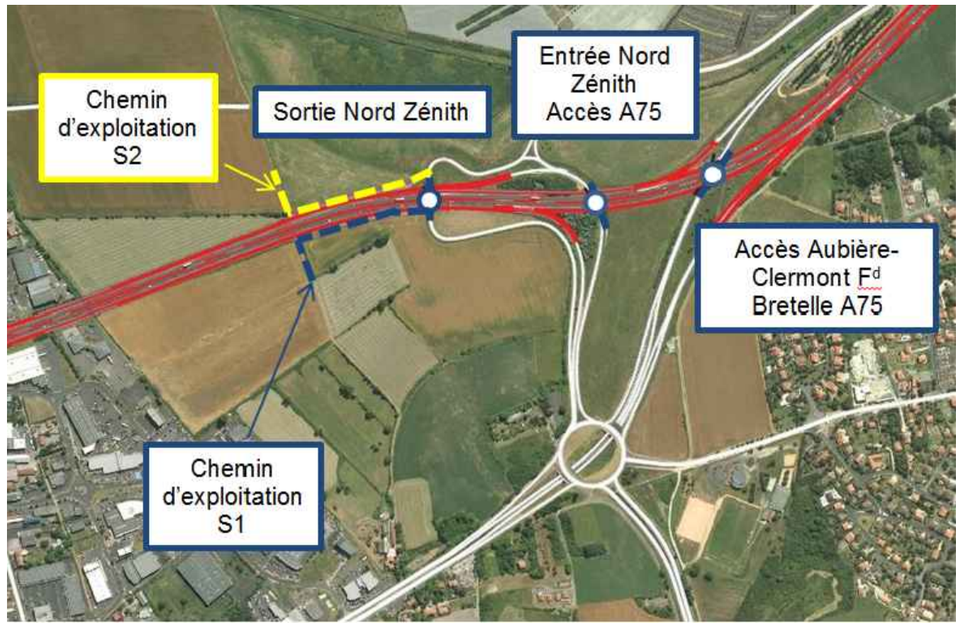


Type de voie : Chemin communal

Type d'ouvrage : En terre

Largeur actuelle : 3m

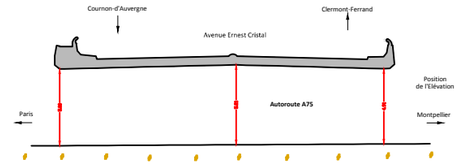
Longueur impactée : 230m

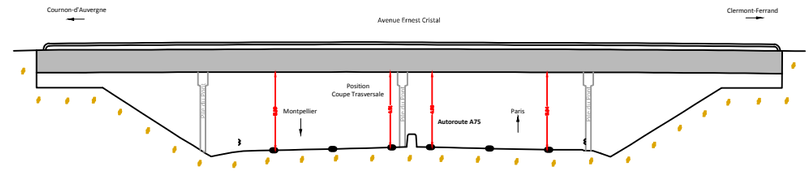




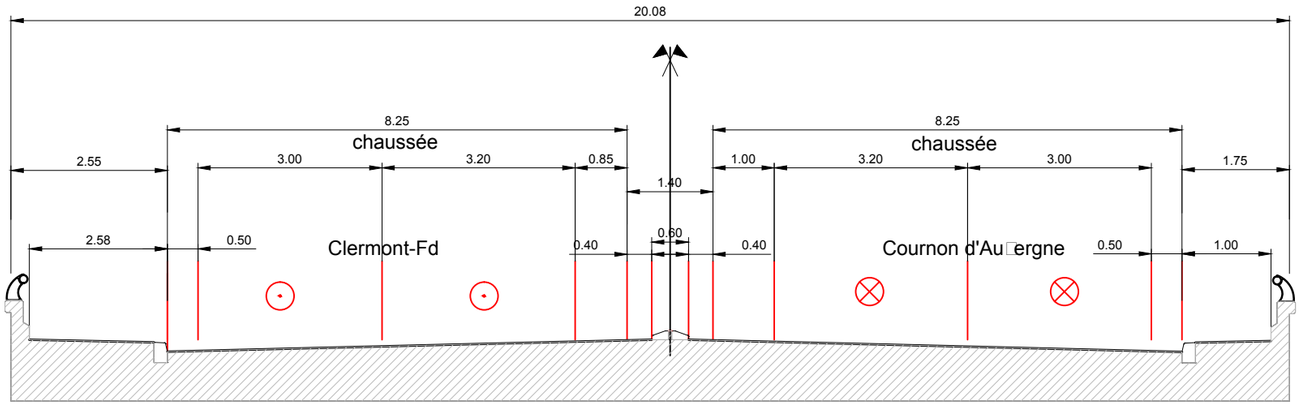
LEGENDE ET NOTES	VERSIONS :					PLAN DE SITUATION	VISAS :	MAITRISE D'OEUVRE :	A75 - MISE A 2x3 VOIES CLERMONT-Fd. - LE CREST
							PRODUIT : P.RIC□ARD	egis	CONVENTION DE RETABLISSEMENT
							VÉRIFIÉ : B.Chenene	MAITRISE D'OUVRAGE :	Cahier de plans
							APPROUVÉ : S.Thou□ere□	APRR	Chemin d'exploitation S2
	01A	23/06/16	Création du document	P.RIC□ARD	B.Chenene	S.Thou□ere□	egis		Date : Juillet 2017 / Format : A3 / Echelle : Sans ob□
	IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ			RAP150034-AMO-EFR-PT-ENPRO-ROU-032013 / 01A

PROFIL EN TRAVERS T□PE RD 765
A□enue Ernest Cristal
□diffuseur de La Pardieu□
Etat existant





Profil existant sur ou□rage



Nord

Sud



Gabarit existant minimum 4.90 m

Gabarit réglementaire 4.75 m

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	23/06/16	Création du document	P.RIC□ARD	B.Chenene	S.Thou□ere□

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.RIC□ARD

VÉRIFIÉ : B.Chenene

APPROUVÉ : S.Thou□ere□

egis

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

CONVENTION DE RETABLISSEMENT

Cahier de plans

RD765 - A□enue Ernest Cristal

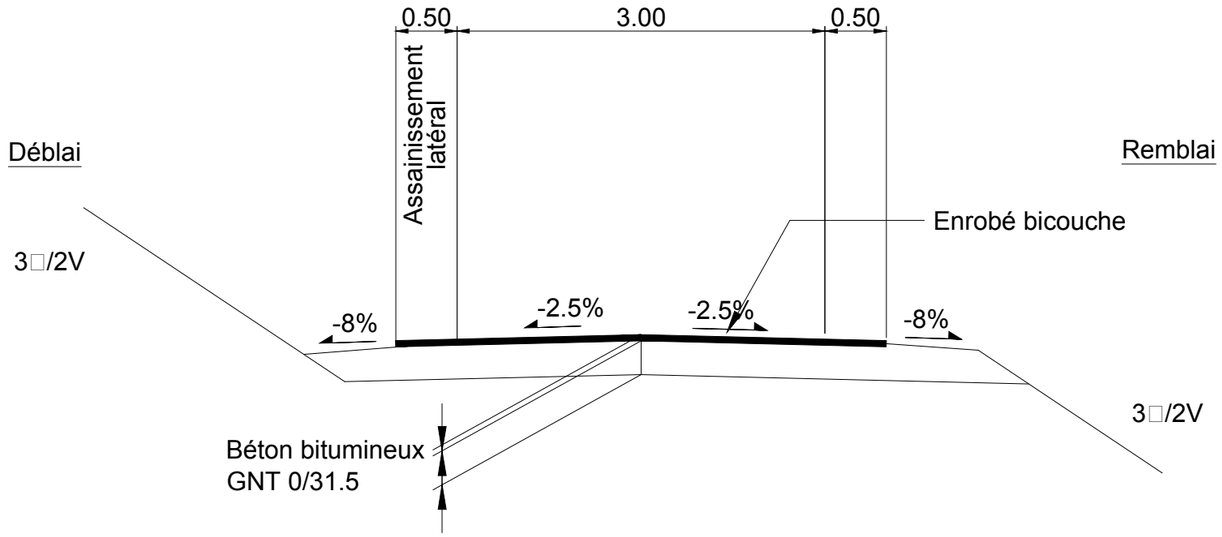
Diffuseur n°1 - Pardieu

Date : Juillet 2017 | Format : A3 | Echelle :

RAP150034-DDP-EFR-PT-ENPRO-ROU-020294 | 01A

PROFIL EN TRAVERS T□PE
Chemin communal "Sous le Marais"
Etat existant

Profil existant dans ou□rage

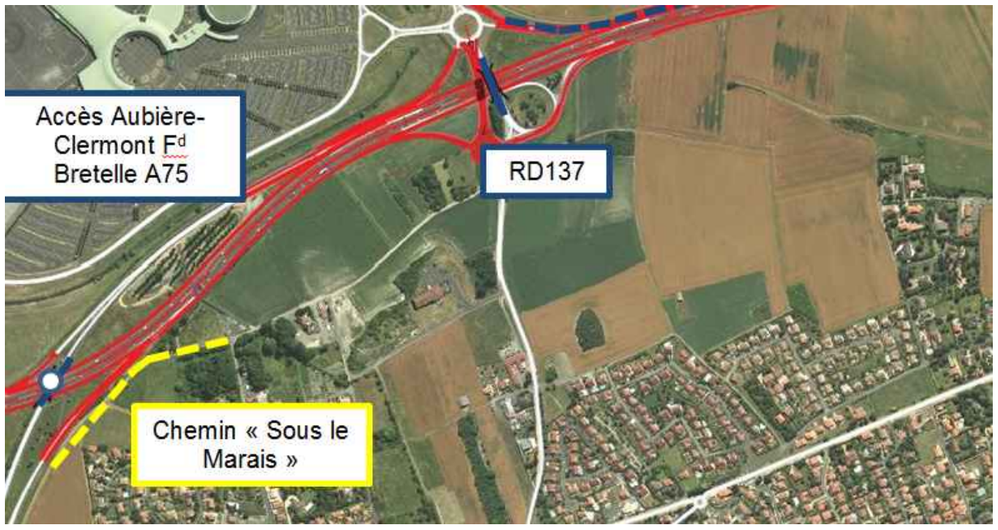


Type de voie : Chemin communal

Type d'ouvrage : En terre

Largeur actuelle : 3m

Longueur impactée : 450m





LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	23/06/16	Création du document	P.RIC□ARD	B.Chenene	S.Thou□ere□

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.RIC□ARD

VÉRIFIÉ : B.Chenene

APPROUVÉ : S.Thou□ere□

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

CONVENTION DE RETABLISSEMENT

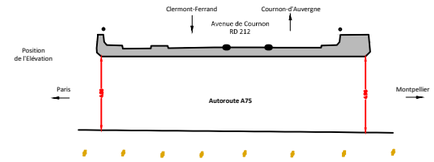
Cahier de plans

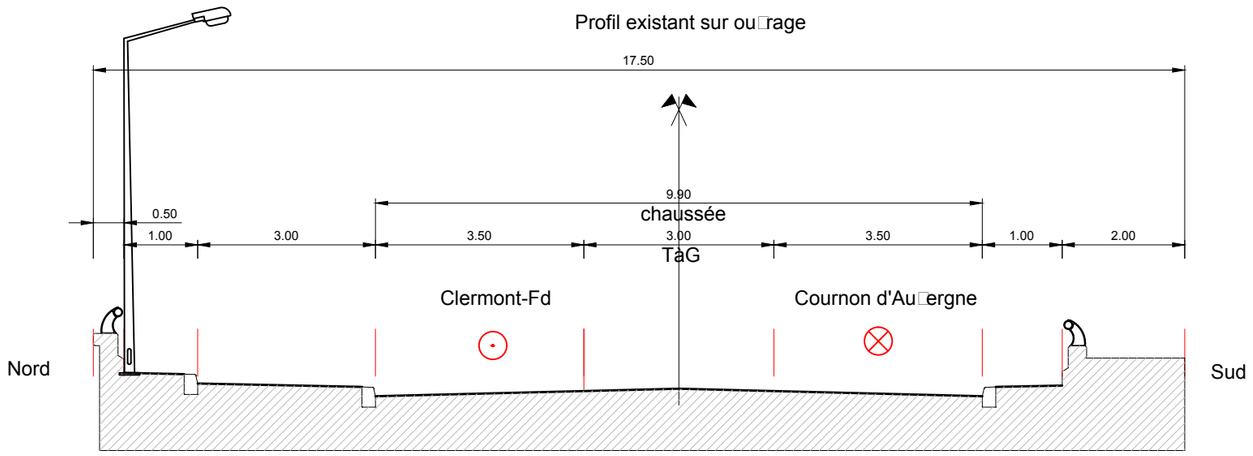
Chemin "Sous le Marais"

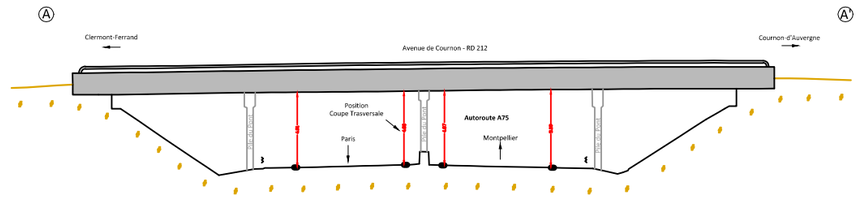
Date : Juillet 2017 | Format : A3 | Echelle : Sans ob□

RAP150034-AMO-EFR-PT-ENPRO-ROU-032013 | 01A

PROFIL EN TRAVERS TYPE RD 212
Avenue de Cournon
Etat existant

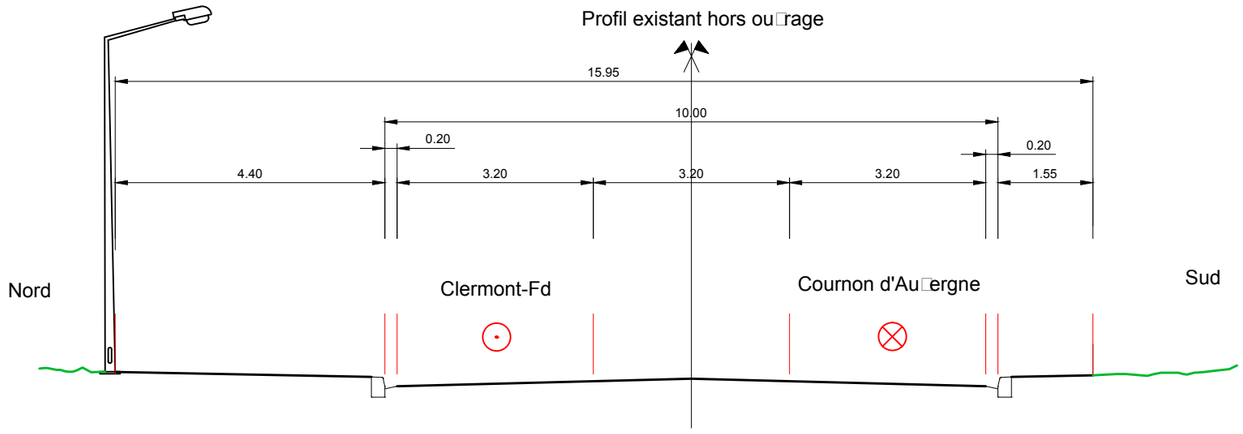






Gabarit existant minimum 4.80 m

Gabarit réglementaire 4.75 m





LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	23/06/16	Création du document	P.RICARD	B.Chenene	S.Thouvere

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.RICARD

VÉRIFIÉ : B.Chenene

APPROUVÉ : S.Thouvere

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

CONVENTION DE RETABLISSEMENT

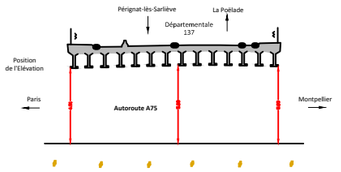
Cahier de plans

RD212 - Avenue de Cournon

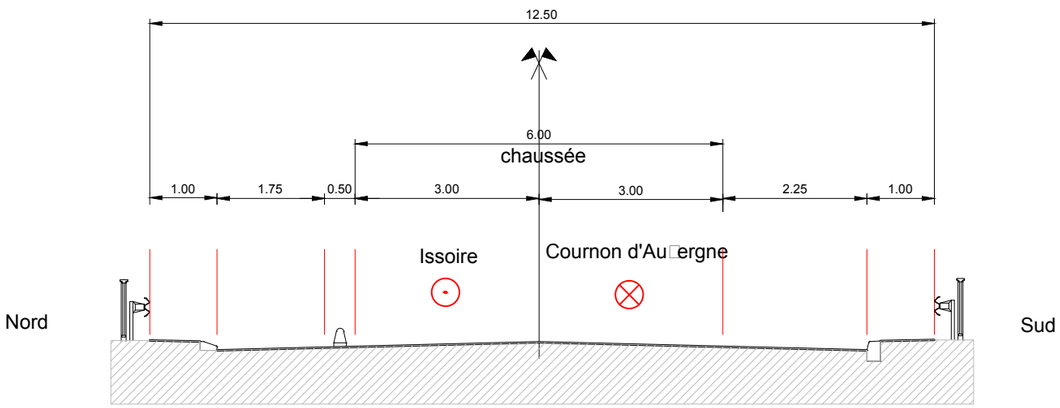
Date : Juillet 2017 | Format : A3 | Echelle : 1/100

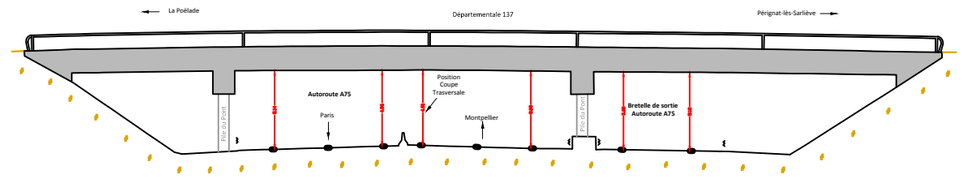
RAP150034-DDP-EFR-PT-ENPRO-ROU-020294 | 01A

PROFIL EN TRAVERS T□PE Rd 137
□diffuseur de Cournon□
Etat existant



Profil existant sur ou□rage





Gabarit existant minimum 4.91 m

Gabarit réglementaire 4.75 m

LEGENDE ET NOTES

VERSIONS :

IND	DATE	COMMENTAIRES	PRODUIT	VÉRIFIÉ	APPROUVÉ
01A	23/06/16	Création du document	P.RIC□ARD	B.Chenene	S.Thou□ere□

PLAN DE SITUATION

VISAS :

PRODUIT : P.RIC□ARD

VÉRIFIÉ : B.Chenene

APPROUVÉ : S.Thou□ere□

MAITRISE D'OEUVRE : egis

MAITRISE D'OUVRAGE : APRR

A75 - MISE A 2x3 VOIES
CLERMONT-Fd. - LE CREST

CONVENTION DE RETABLISSEMENT

Cahier de plans

RD 137

Diffuseur n°3 - Cournon

Date : Juillet 2017 | Format : A3 | Echelle : Sans ob□

RAP150034-DDP-EFR-PT-ENPRO-ROU-020294 | 01A